

# PLAN LOCAL D'URBANISME

VILLE D'AUXONNE

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 021-212100382-20241128-2024\_113\_DEL\_AN-DE

VU, pour être annexé à la délibération  
du conseil municipal de ce jour.

AUXONNE, le

Le Maire,  
Jacques-Francois COIQUIL.

Rapport de Présentation

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL

 Soberco  
environnement  
INGÉNIERIE & CONSEILS



Envoyé en préfecture le 03/12/2024  
Reçu en préfecture le 03/12/2024  
Publié le \_\_\_\_\_   
ID : 021-212100382-20241128-2024\_113\_DEL\_AN-DE

# SOMMAIRE

I.	Positionnement territorial .....	7	2.	Statut d'occupation des résidences principales.....	34
A.	Motivations de la révision du PLU.....	7	3.	Caractéristiques des résidences principales .....	38
B.	Contexte géopolitique & armature territoriale.....	8	4.	Dynamiques de production de logements.....	39
1.	Positionnement régional .....	8	5.	Marché de l'habitat.....	41
2.	Rôle dans l'armature territoriale.....	9	6.	Publics spécifiques et gens du voyage .....	42
3.	Les équipements de proximité.....	11	C.	Profil socio-économique.....	42
4.	L'accessibilité numérique.....	11	1.	Caractéristiques de l'emploi .....	42
C.	Mobilités et déplacements .....	13	2.	Caractéristiques des établissements actifs .....	47
1.	Les déplacements à grande échelle.....	13	3.	Les zones d'activité économique .....	49
2.	Les déplacements d'échelle locale.....	15	4.	L'économie touristique.....	52
3.	Les solutions alternatives à la voiture .....	17	D.	Diagnostic agricole et forestier .....	57
4.	Les aménagements piétons et cyclables.....	18	1.	L'agriculture .....	57
5.	Capacités de stationnement .....	19	2.	La forêt et l'activité forestière.....	65
II.	L'analyse socio-économique et démographique .....	24	E.	Synthèse du volet socio-démographique et économique.....	70
A.	Évolutions et perspectives démographiques.....	24	III.	Le Grand Paysage.....	73
1.	Profil démographique de la ville d'Auxonne.....	24	A.	Auxonne dans le Val de Saône .....	73
2.	Migrations résidentielles .....	29	B.	Occupation du sol .....	74
3.	Profil des ménages.....	30	1.	Le centre-bourg historique.....	75
B.	L'habitat.....	31	2.	Les faubourgs maraichers.....	76
1.	État global du parc de logements.....	31	3.	La ceinture agricole et les deux hameaux .....	77

4. La forêt des Crochères .....	78	B. Les masses d'eau souterraines.....	112
5. La place de l'eau dans le paysage .....	79	C. L'alimentation en eau potable.....	114
C. Morphologies urbaines .....	84	1. Organisation de la distribution et origine de la ressource .....	114
1. Une armature viaire hiérarchisée.....	84	2. Bilan des besoins-ressources .....	117
2. Une accélération de l'urbanisation récente.....	85	D. L'assainissement des eaux.....	118
3. Analyse des tissus urbains .....	88	1. L'assainissement collectif .....	118
4. Espaces publics .....	99	2. L'assainissement non collectif.....	118
D. Le patrimoine bâti et naturel .....	101	VI. Le patrimoine naturel .....	121
1. Un centre-bourg patrimonial.....	101	A. L'occupation des sols.....	121
2. Le patrimoine agricole .....	102	1. Une foret publique dominant le territoire .....	121
E. Synthèse .....	103	2. Une agriculture dominée par les grandes cultures .....	121
1. Un paysage culturel remarquable à mettre en scène .....	104	3. Des milieux naturels remarquables et très présents .....	121
2. Une armature urbaine atypique à qualifier.....	104	4. Une richesse faunistique et floristique.....	123
3. Un patrimoine ordinaire à révéler .....	105	B. Les espaces reconnus par un statut .....	123
IV. Le territoire dans ses limites physiques .....	107	1. Les espaces protégés.....	123
A. Contexte topographique .....	107	2. Les espaces gérés.....	125
B. Contexte géologique.....	107	3. Les espaces inventoriés.....	126
1. Le contexte géologique régional.....	107	C. Les fonctionnalités écologiques .....	129
2. Le contexte local.....	107	1. Rappels de la notion de trame verte et bleue.....	129
C. Extraction des matériaux.....	108	2. A l'échelle supra-régionale .....	130
V. La ressource en eau.....	111	3. A l'échelle du SCoT.....	132
A. Les masses d'eau superficielles.....	111	4. A l'échelle locale.....	133

VII.	Le climat, l'énergie, l'air.....	136	A.	Les risques naturels .....	147
A.	Le contexte climatique .....	136	1.	Le risque d'inondation par débordement de cours d'eau .....	147
1.	le contexte local .....	136	2.	Les risques géologiques .....	148
1.	Les conséquences du changement climatique .....	136	3.	Le risque radon .....	150
B.	La qualité de l'air.....	137	B.	Les risques technologiques .....	151
1.	L'ozone.....	138	1.	Le risque de rupture de barrage.....	151
2.	Les particules fines .....	138	2.	Le risque lié au transport de matières dangereuses .....	151
3.	Le dioxyde d'azote et oxyde d'azote.....	139	3.	Les installations classées pour la protection de l'environnement ....	153
4.	Synthèse communale .....	139	4.	Les sites et sols pollués .....	154
C.	Les émissions de gaz à effet de serre.....	140	C.	Les nuisances acoustiques.....	154
D.	Les consommations énergétiques .....	141	D.	La gestion des déchets .....	158
E.	La production d'énergie et le potentiel de production en énergies renouvelables .....	144	1.	La collecte.....	158
1.	Le bois-énergie .....	144	2.	Le traitement .....	159
2.	L'hydro-électricité.....	145	IX.	La consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers .....	161
3.	La filière solaire .....	145	A.	Une consommation d'espace liée au développement résidentiel et des équipements d'intérêt collectif.....	161
4.	Les autres filières.....	146	B.	Les chiffres de l'observatoire national .....	163
VIII.	Les risques et nuisances .....	147			

# POSITIONNEMENT TERRITORIAL

# I. POSITIONNEMENT TERRITORIAL

## A. MOTIVATIONS DE LA REVISION DU PLU

En lien avec les dernières évolutions législatives et réglementaires, la ville d'Auxonne a prescrit, par délibération du 31 mars 2021, la révision de son Plan Local d'Urbanisme pour le réadapter aux nouveaux enjeux conditionnant son développement.

Les élus ont parallèlement affiché leur volonté de mettre l'accent sur l'opérationnalité du document d'urbanisme pour faciliter la mise en œuvre de ses objectifs. Adaptation au changement climatique, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, limitation de l'imperméabilisation des sols, adaptation de l'offre en logements, densification urbaine, ... sont autant d'enjeux que la collectivité souhaite aborder, de façon concertée, dans le présent PLU.

Le Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Auxonne devra être compatible avec les documents règlementaires qui encadrent le développement du territoire à plus larges échelles.



## B. CONTEXTE GEOPOLITIQUE & ARMATURE TERRITORIALE

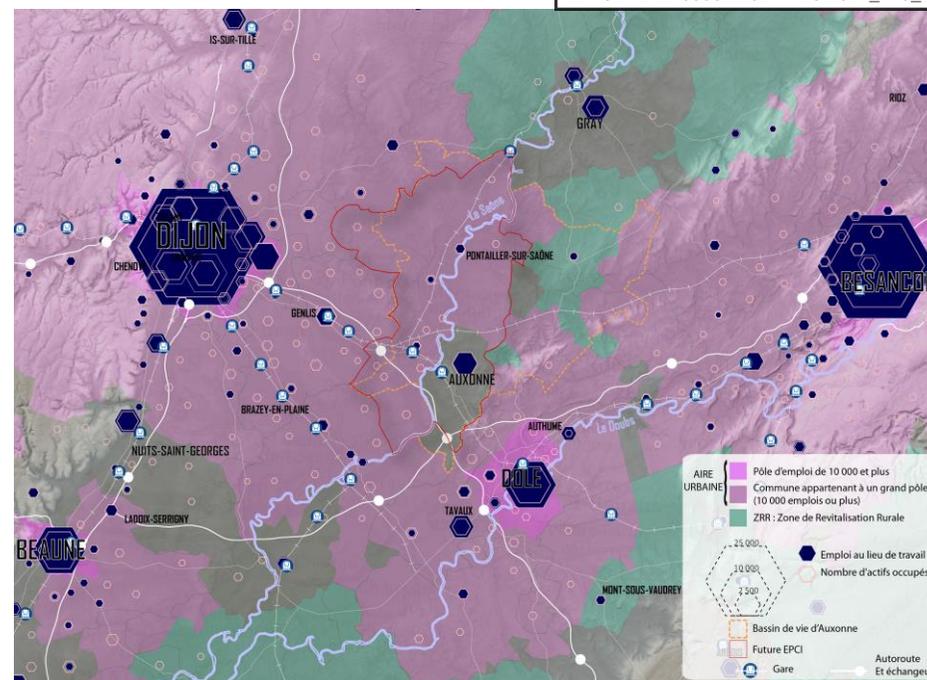
### 1. POSITIONNEMENT REGIONAL

La ville d'Auxonne (7600 habitants) est localisée à la croisée de deux pôles urbains majeurs à l'échelle régionale, à une trentaine de kilomètres de la Métropole de Dijon (254 000 habitants), et à environ 45 km de la Métropole de Besançon (194 000 habitants). L'agglomération du Grand Dole (53 000 habitants) exerce également une influence notable sur la ville, Dole se situant à moins de 15 km.

Auxonne joue un rôle de pôle urbain autonome, marqué par la présence d'un bassin d'emploi conséquent (3300 emplois), et d'une offre de services et d'équipements d'intérêt intercommunal confortée par un réseau performant d'infrastructures de transport plaçant la ville au carrefour des dynamiques métropolitaines : autoroute A39 (échangeur de Soirans à moins de 7 km) et RD 905 entre Dijon et Dole.

Elle occupe ainsi naturellement le statut de **bourg-centre du territoire intercommunal** (Communauté de Communes Auxonne Pontailier Val de Saône – 35 communes regroupant 23 000 habitants). Elle joue également un rôle prépondérant à l'échelle du PETR Val de Saône Vingeanne, réunissant la CAP Val de Saône et la CC Mirebellois et Fontenois (32 communes, 12 600 habitants). Auxonne est toutefois située en partie sud du territoire intercommunautaire, qui s'étend en longueur sur plus de 50 km du nord au sud sans bénéficier d'un axe de transport fonctionnellement structurant.

Adossée à la Saône, la **ville-centre bénéficie en parallèle de dynamiques démographiques favorisées par un cadre environnemental et paysager remarquable** représentant un réel levier d'attractivité résidentielle et touristique.



Source INSEE/GEOFLA, réalisation Urbicand

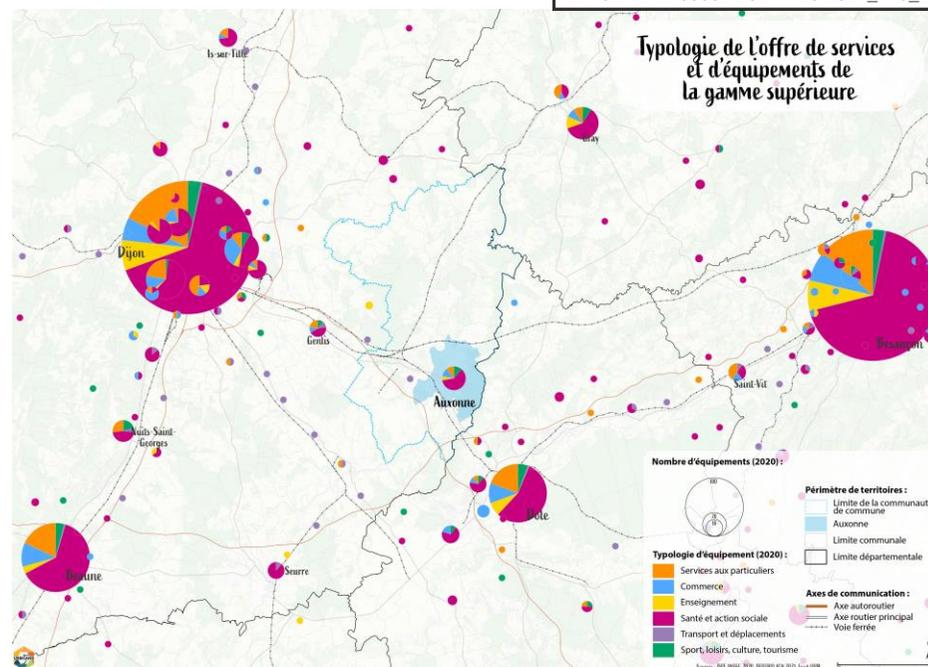
## 2. ROLE DANS L'ARMATURE TERRITORIALE

Désignée « Pôle de centralité » par le SRADDET et « pôle structurant » par le Schéma de Cohérence Territoriale, Auxonne se démarque des communes et des bourgs du secteur par l'existence d'une offre en commerces, services et équipements répondant aux besoins d'un bassin de vie qui dépasse le périmètre intercommunal.

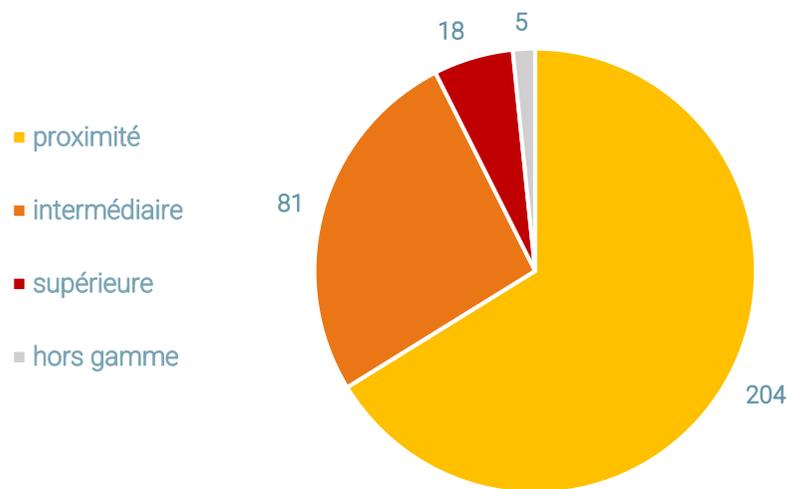
Le pôle d'Auxonne joue ainsi un rôle notable dans l'armature urbaine d'échelle régionale, notamment grâce à sa position intermédiaire entre plusieurs pôles urbains majeurs (Métropole de Dijon portant 5 500 équipements, Métropole de Besançon, 4 500 équipements, et Dole avec 1 100 équipements) et à son rôle d'accueil de populations actives et de familles.

Auxonne dénombre ainsi 308 équipements dont une centaine participe particulièrement au rayonnement du bourg au-delà de son territoire propre (gammes « intermédiaires » et « supérieures » des équipements selon l'Insee), en permettant de répondre à des besoins spécifiques ou exceptionnels de la population et ainsi de limiter les besoins de déplacement vers les grands pôles voisins : hôpital, collège et lycée, gendarmerie, cinéma, Caisse d'Allocations Familiales, équipements sportifs spécialisés, port de plaisance, ... Auxonne affirme son rayonnement par rapport aux bourgs centres voisins :

- | Genlis porte près de 210 équipements dont moins de 70 sont issus de la gamme intermédiaire ou supérieure,
- | À l'échelle du SCoT, Mirebeau-sur-Bèze porte environ 95 équipements (dont 30 supra-locaux) et Fontaine-Française 65 équipements (15 supra-locaux),
- | À l'échelle de la CAP Val de Saône, Pontailleur-sur-Saône comporte 75 équipements dont moins de 20 rayonnent au-delà de l'échelle communale.



GAMMES D'ÉQUIPEMENTS À AUXONNE (INSEE 2020)

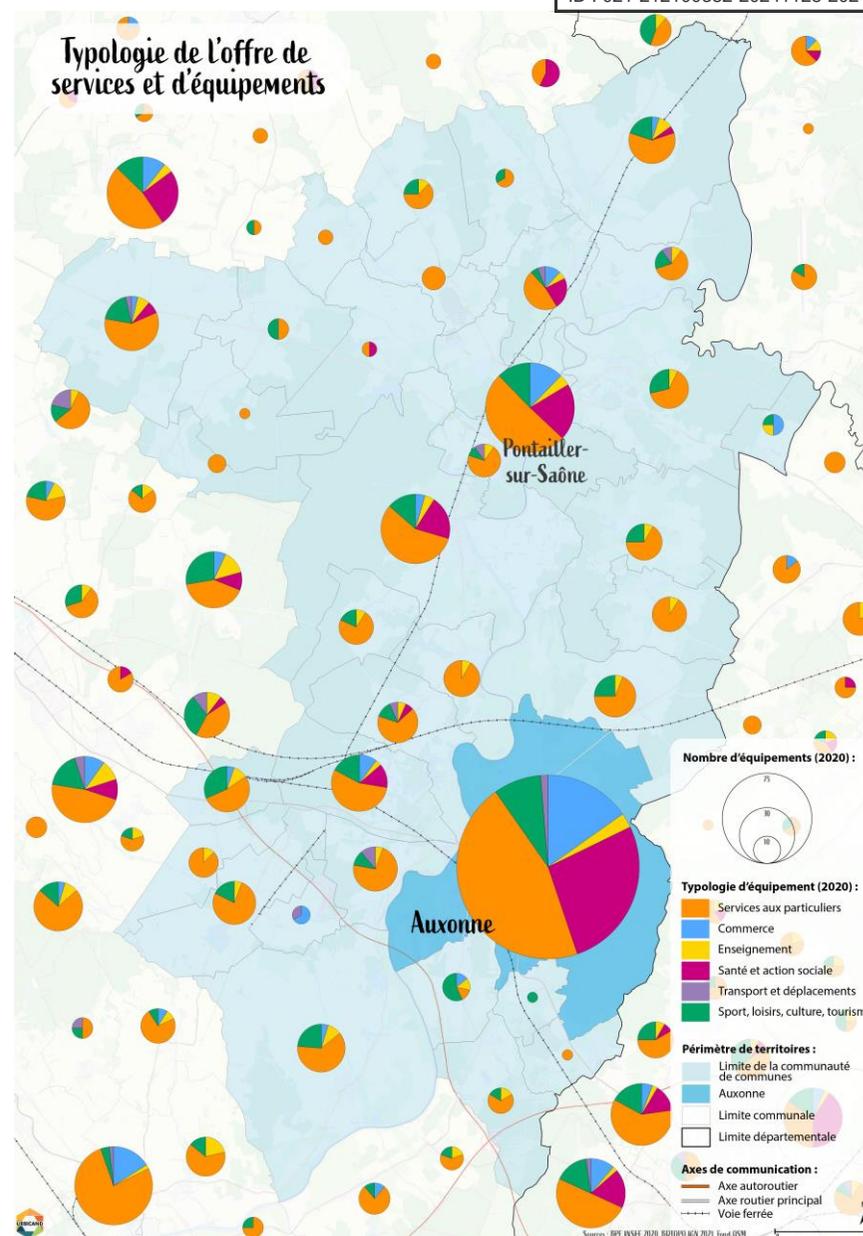


Parmi les équipements d'Auxonne issus des gammes supérieures et intermédiaires, on retrouve notamment :

Domaine	Exemple d'équipements existants (BPE Insee 2020)
Services aux particuliers	Agences d'intérim, gendarmerie, Direction Régionale des Finances Publiques, banques, funérarium, contrôle-technique, auto-écoles, vétérinaires, ...
Commerce	Hypermarché, supermarchés, commerces spécialisés (parfumerie, bricolage, vêtements, électroménager, opticiens, ...)
Enseignement	Lycée, collège, écoles maternelles
Santé et action sociale	Établissement moyen séjour, établissement psychiatrique, gastro-entérologue, soins et services à domicile pour personnes âgées et personnes handicapées, sages-femmes, orthophoniste, podologue, psychologue, ambulances, laboratoire d'analyses, EHPAD, crèches, ...
Sports, loisirs, culture, tourisme	Cinéma, salle d'exposition, piscine municipale, terrain d'athlétisme, salles de sport spécialisées, office de tourisme intercommunal, école de musique et auditorium, hôtels

Les phénomènes de périurbanisation impliquant notamment les familles engendrent une baisse de fréquentation du lycée, malgré la présence de classes générales et professionnelles ainsi qu'un très bon taux de réussite au bac. Beaucoup d'actifs travaillant sur Dijon ou sur Dole, la scolarisation des élèves dans les établissements privés de ces secteurs représente pour les parents l'opportunité d'optimiser leurs besoins quotidiens en déplacements. Un phénomène identique est ressenti au niveau du collège et des écoles de la ville. Le Groupe Mont Roland de Dole exerce notamment une attractivité importante, en regroupant plusieurs degrés scolaires (2 écoles, collèges et lycée).

Le musée Napoléon fait l'objet d'un projet d'agrandissement et de réouverture (collections paléolithiques, musée du maraîchage, entreposage des œuvres...).



### 3. LES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE

Auxonne possède également une offre développée et diversifiée en services, commerces et équipements répondant aux besoins de proximité de la population.

La ville d'Auxonne possède 6 écoles primaires, dont :

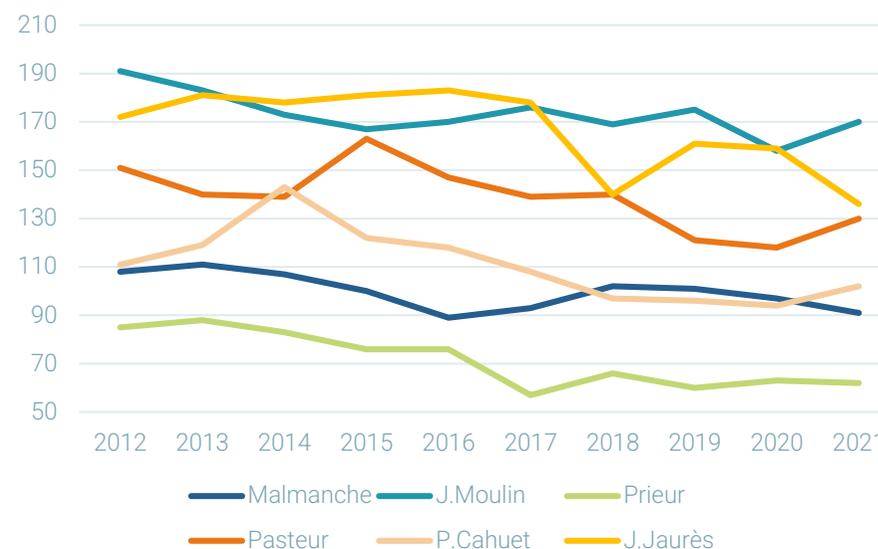
- | 3 écoles maternelles : Malmanche, 91 élèves en 2021 ; Pierre Cahuet, 102 élèves ; Prieur de la Côte d'Or, 62 élèves ;
- | 3 écoles élémentaires : Jean Jaurès, avec 136 élèves en 2021 ; Jean Moulin, 170 élèves ; Louis Pasteur, 130 élèves.

Les effectifs scolarisés au sein des écoles d'Auxonne sont en diminution faible mais régulière sur la dernière décennie, marquant le manque de renouvellement des populations jeunes habitant la ville-centre, renforcé par le vieillissement et par la périurbanisation des ménages.

La compétence petite-enfance & jeunesse est exercée par la Communauté de Communes dont Auxonne fait partie. Un multi-accueil de 25 places existe rue du Réservoir. Il n'est pas identifié de besoins d'extensions particuliers, l'accueil pouvant se faire sans liste d'attente à l'heure actuelle. Le développement démographique attendu pourra toutefois demander une réflexion sur le développement de micro-crèches à l'échelle de la ville-centre pour répondre aux besoins des familles.

La commune porte par ailleurs trois projets de création d'aires de jeux, à l'arrière du Château d'Auxonne, à proximité de la Brizotte et du cheminement piéton donnant accès au pôle scolaire de la Croix des Sarrasins, et au cœur du quartier d'habitat collectif de la Colombière.

EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES ENTRE 2012 ET 2021 (SOURCE : VILLE D'AUXONNE)



La ville possède plusieurs équipements sportifs et de loisirs notables situés en dehors de la tache urbaine, et ne présentant pas de besoins d'aménagements particuliers connus : terrain de motocross, terrain de tir sportif, terrain de paintball. La bibliothèque, située sur la rue principale du centre-bourg, fait par ailleurs l'objet d'une transformation en médiathèque, au sein du bâti existant.

Les services techniques de la ville seront déplacés sur une friche économique (au niveau de la ZA Grande Plaine) d'ici à 2023. L'ancien site pourrait faire l'objet d'une reconversion à destination de logements. Les bâtiments du SDIS, implantés rue Sainte-Colette, ont récemment fait l'objet d'une extension en lieu et place d'anciens préfabriqués, sur le même site.

### 4. L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Le déploiement de la fibre et donc du Très Haut Débit sur Auxonne est prévu par

**le SDTAN pour fin 2022**, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL). L'opérateur Altitude Infra a ainsi la responsabilité de raccorder les foyers via sa filiale Corai d'ici à cette date. Le Conseil Départemental de la Côte d'Or a mis en place un Espace Numérique à Auxonne. Son rôle est d'accompagner le public dans la maîtrise des outils numériques, et ainsi participer à la lutte contre la fracture numérique dont peuvent notamment souffrir les personnes âgées : services publics en ligne, accueils numériques, télétravail, réunion à distance, initiation et perfectionnement à l'informatique, aide à la recherche d'emploi,

## C. MOBILITES ET DEPLACEMENTS

### 1. LES DEPLACEMENTS A GRANDE ECHELLE

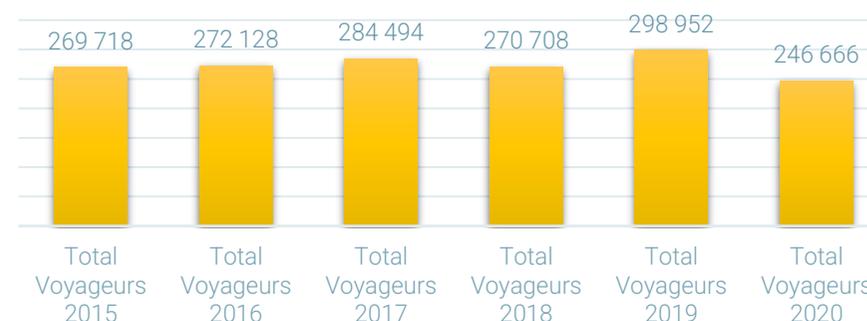
La ville d'Auxonne jouit d'une position stratégique à l'échelle régionale, confortée par la proximité d'infrastructures de transport majeures facilitant les échanges avec les pôles urbains voisins :

- | L'autoroute A39 entre Dijon et Dole est accessible en moins de 7 minutes en voiture (échangeur de Soirans) ;
- | L'autoroute A36 entre Beaune et Besançon est accessible en approximativement 15 minutes (échangeur Dole-Authume). Il est ainsi possible de rejoindre les deux pôles en 45 minutes ;
- | La route départementale n°905 traversant la ville permet d'accéder au centre de la métropole dijonnaise en moins de 30 minutes et à Dole en 15 minutes ;
- | L'axe ferré TER Dijon – Besançon-Viotte offre des allers-retours quotidiens vers Dijon (trajet d'environ 20 minutes), vers Dole (moins de 10 minutes) puis vers Besançon (35 à 40 minutes). Le service possède un haut niveau de cadencement, facilitant les déplacements quotidiens : approximativement 27 départs par jour vers ces directions, avec un premier départ le matin à 5h30 et des arrivées s'effectuant en soirée jusqu'à 22h30.

Les statistiques de fréquentation de la gare d'Auxonne entre 2015 et 2020 indiquent une stabilité voire une légère progression du nombre de voyageurs (malgré une baisse sensible au cours de l'année 2020 du fait des restrictions sanitaires à l'œuvre) permettant a priori de justifier de son maintien sur le long terme. Bien que non située sur le territoire administratif d'Auxonne, la gare présente des enjeux de modernisation et d'amélioration des connexions via

modes doux vers le centre-ville d'Auxonne. Un projet de réaménagement de cette connexion est actuellement porté par la CCAPVDS.

Evolution de la fréquentation de la gare d'Auxonne  
2015-2020 - source : SNCF 2021

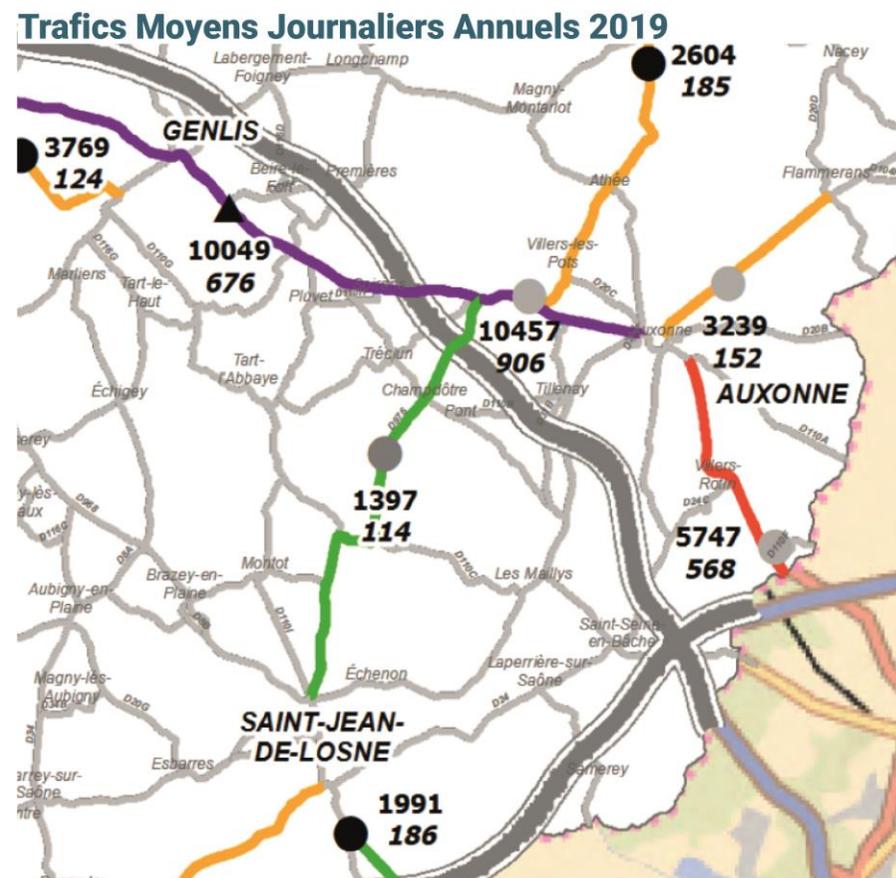


Mobigo (service de la Région Bourgogne-Franche-Comté) propose en parallèle une liaison en car entre Auxonne et Dijon (ligne LR110), à raison d'un départ par jour de la semaine (arrivée à Dijon à 7h30 le matin) et 2 possibilités de retour sur Auxonne en soirée avec des départs de Dijon entre 17h35 et 18h30. Ces services sont ainsi plus adaptés aux étudiants qu'aux actifs, le cadencement ne paraissant pas suffisant pour répondre à la diversité des besoins de ces derniers. Un aller-retour est également proposé le samedi.

Si les axes autoroutiers sont suffisamment éloignés des secteurs habités de la ville-centre pour ne pas générer de fortes nuisances, notamment sonores, la RD 905 classée « Route à Grande Circulation » traverse quant à elle les espaces habités, et constitue un itinéraire de transports exceptionnels de 3<sup>e</sup> catégorie. Les RD 20 (en direction de Besançon) et 24 (en direction de Saint-Jean-de-Losne) sont également des itinéraires de transports de 1<sup>ère</sup> catégorie. Ces axes sont ainsi le support de flux de circulation (véhicules légers et poids-lourds) pouvant avoir

un impact non-négligeable sur la qualité de vie à leurs abords, en raison des flux ou des nuisances particulières générées.

En matière d'aménagements, la ville a pour objectif dans les prochaines années d'engager la rénovation des principales routes communales dégradées, notamment ceux assurant la desserte des quartiers périphériques depuis le centre-ville : rue Malmanche/rue Matrat, rue de Chevigny, rue de Moissey.



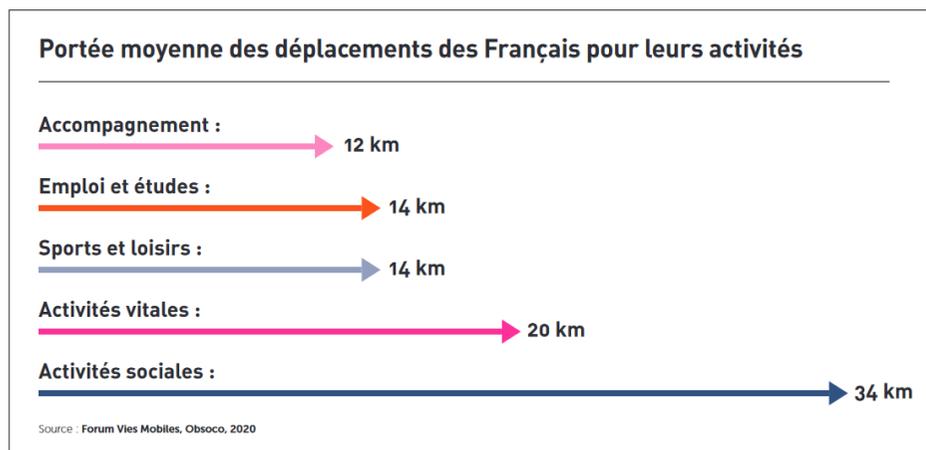
50000 = Trafic Moyen Journalier Annuel Tous véhicules  
 50000 = Trafic Moyen Journalier Annuel Poids-lourds

- Classification du trafic (tous véhicules) :**
- 501 à 2 000 véhicules par jour
  - 2 001 à 5 000 véhicules par jour
  - 5 001 à 10 000 véhicules par jour
  - 10 001 à 20 000 véhicules par jour
- ▲ Siredo 2019
  - Tournant 2019
  - Tournant 2018
  - Tournant 2017

source : Conseil Départemental De La Côte-D'or - Pôle Aménagement Et Développement Des Territoires - Maps - Msig - 2020

## 2. LES DEPLACEMENTS D'ECHELLE LOCALE

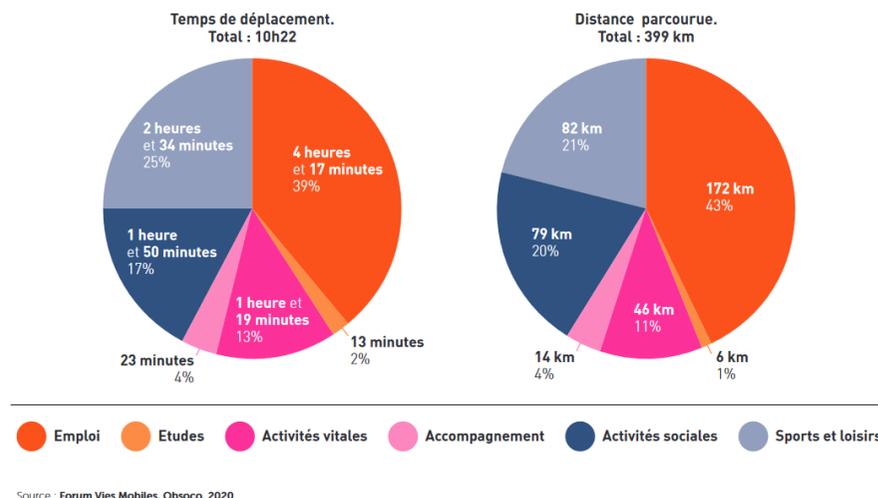
Les déplacements effectués au sein de la ville sont pluriels et le mode de transport utilisé peut varier selon leur motif et leur origine. L'enquête nationale Mobilité et Modes de Vie 2020 donne quelques indicateurs permettant d'apprécier les spécificités des déplacements :



Au total, près de 60% du temps et des distances consacrées aux déplacements le sont dans le cadre d'activités liées au travail, aux études, aux activités vitales ou à l'accompagnement.

Il est considéré que le seuil de 9 km est la distance pouvant être parcourue en vélo en 30 minutes, permettant de se passer de la voiture pour des personnes moyennement sportives. En 2020, seuls 29% des Français déploient leur mode de vie en proximité directe (soit à moins de 9 km de leur domicile – hors activités sociales).

### Les déplacements hebdomadaires des Français



A Auxonne, les habitants effectuent principalement leurs trajets domicile-travail en voiture (67%), tandis que seuls 15% se rendent à leur travail à pied et 2% en vélo. **Il existe ainsi un potentiel de développement de l'utilisation des modes actifs** au sein d'une commune concentrant l'emploi et ne présentant pas de contraintes topographique ou morphologique majeures, propres à pénaliser ces modes de déplacement.

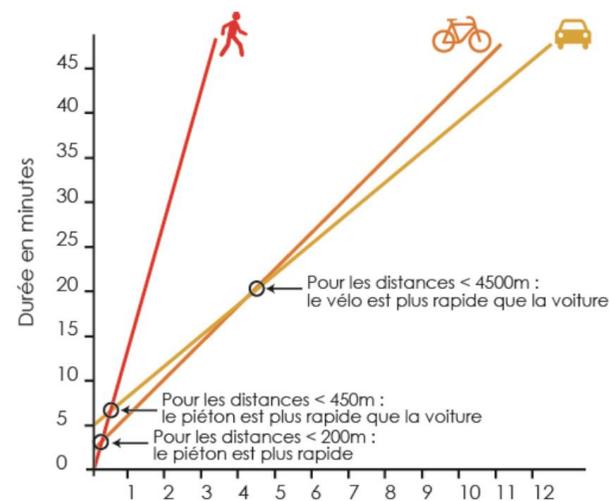
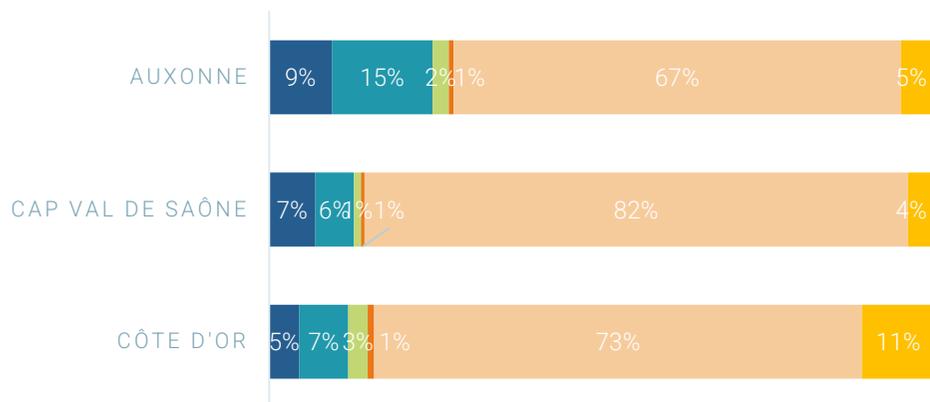
**Les extensions urbaines du bourg se sont traduites par la création de quartiers monofonctionnels et spatialement étirés en longueur** le long des principaux axes routiers irriguant la commune. En conséquence, il existe une certaine dépendance à la voiture individuelle renforcée par l'existence de nombreuses grandes surfaces alimentaires périphériques encourageant des déplacements en voiture pour la réalisation des achats quotidiens. **Sont toutefois à souligner des**

dynamiques de développement d'aménagements dédiés aux modes actifs (pistes et bandes cyclables, trottoirs larges et continus, etc.) le long de certains axes, qui favorisent le report modal pour l'accès aux fonctions urbaines de centralité, aux zones d'emploi et de commerces périphériques. Ces aménagements permettent d'accompagner la densification résidentielle des axes qui les portent, en réduisant la présence de la voiture individuelle dans l'espace public (part de l'emprise réservée à la voiture dans les rues, emprise du stationnement, ...) et son impact sur le fonctionnement urbain (confort et sécurité des autres modes de déplacements, nuisances sonores, pollutions, ...).



### MODES DE DÉPLACEMENT DOMICILE/TRAVAIL DES ACTIFS EN 2018 - INSEE

- Pas de transport   ■ Marche à pied   ■ Vélo
- Deux-roues motorisé   ■ Voiture   ■ Transp. Commun



### 3. LES SOLUTIONS ALTERNATIVES A LA VOITURE

En 2018, Auxonne accueille près de 1800 individus de moins de 19 ans, et plus de 1600 individus de plus de 65 ans. Seuls 41% des ménages sont imposables et la médiane du revenu disponible par unité de consommation (19 700 €) est inférieure à celle du territoire intercommunal (21 220 €) et départemental (22 400€). Le taux de pauvreté des ménages s'élève à 15% contre 11,2% en Côte-d'Or. Ces catégories de populations sont plus largement touchées par des contraintes à la mobilité individuelle potentielles importantes : absence de véhicule individuel, pas de permis de conduire, fragilités financières et précarité énergétique, freins à la conduite physiques ou psychiques, ... Ces individus sont ainsi fortement dépendants de solutions alternatives à la voiture individuelle : modes actifs, covoiturage, et transports en commun.

Si la taille de la ville-centre ne permet pas l'organisation d'un service de transports urbains, il existe à l'échelle de la Communauté de Communes un service de transport à la demande « Lisa », au tarif compétitif de 1,5€ par trajet, sur simple réservation la veille pour le lendemain (gestion par le groupe Keolis). Ce système offre notamment des possibilités de rabattement des populations de l'EPCI vers la gare d'Auxonne, les horaires étant adaptés aux correspondances vers Dijon et Dole/Besançon. A Auxonne, le service propose un arrêt à la gare et un arrêt au centre-ville. Une navette a été mise en place par la ville pour assurer la liaison entre le quartier de la Colombière, le centre-ville et la zone commerciale du Charmoy.

Il n'existe pas d'aire de covoiturage aménagée à l'échelle de la ville. Il existe cependant des aires dédiées à Pontailler et à Mirebeau-sur-Bèze ; une autre est en projet sur la commune de Soirans pour faciliter l'accès à l'autoroute et à Dijon.

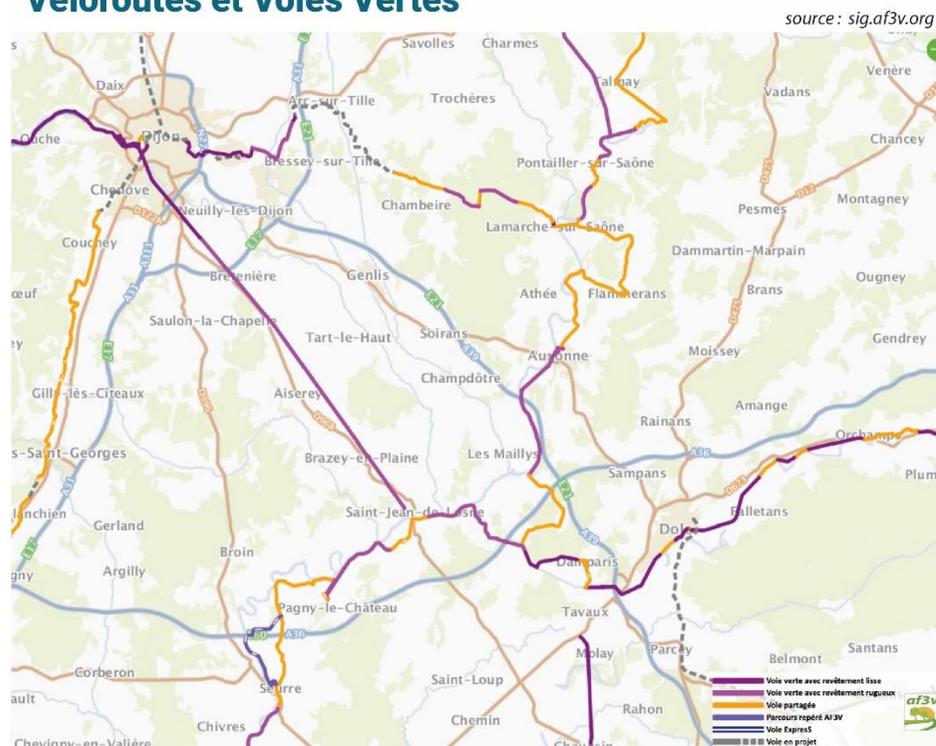
Lisa s'arrête aux arrêts Mobigo de chaque commune



## 4. LES AMENAGEMENTS PIETONS ET CYCLABLES

Des itinéraires cyclables d'importance régionale permettent des déplacements quasi-quotidiens en vélo (moins de 30 minutes entre Lamarche-sur-Saône et Auxonne par la Véloroute 50 le long de la Saône ; 35 minutes pour relier Les Maillys) ou touristiques (possibilité de rejoindre Dijon en rejoignant le chemin de halage du canal de Bourgogne, et Dole via l'Eurovéloroute 6).

### Véloroutes et Voies Vertes



À l'échelle locale, les conditions de déplacement à pied sur la commune

d'Auxonne sont facilitées par l'organisation radioconcentrique du centre-bourg, permettant le regroupement des principaux lieux d'emploi, de commerces, de services et d'équipements.

Si ces déplacements bénéficient de politiques d'accompagnement qui leur sont favorables (zone 30 sur l'ensemble du centre ancien, Voie Bleue de la Saône, aménagement de cheminements piétons et réaménagement des principaux axes au « coup par coup », ...), **en parallèle ils peuvent être pénalisés par plusieurs problématiques urbaines** à considérer :

- | Le partage de la voirie au centre-ville est très favorable à la voiture, se traduisant par une étroitesse des trottoirs, des dispositifs anti-stationnement engendrant des discontinuités dans les cheminements, des quartiers résidentiels souffrant de l'absence de trottoirs sans indication expresse du partage de la voirie, etc. ;
- | La desserte des quartiers périphériques au centre ancien n'est pas assurée par des cheminements piétons structurants et identifiables ;
- | L'accès au camping et à la base de loisirs de la rive Ouest n'est pas aménagé pour les déplacements doux.

Certains quartiers ou équipements générateurs de déplacements présentent un fort potentiel de développement des accès piétons et cyclables au centre-ville :

- | Pôle du collège de la Croix des Sarrasins
- | Zones d'activité économique et commerciale
- | Quartier d'habitat collectif et social rue du Polygone.

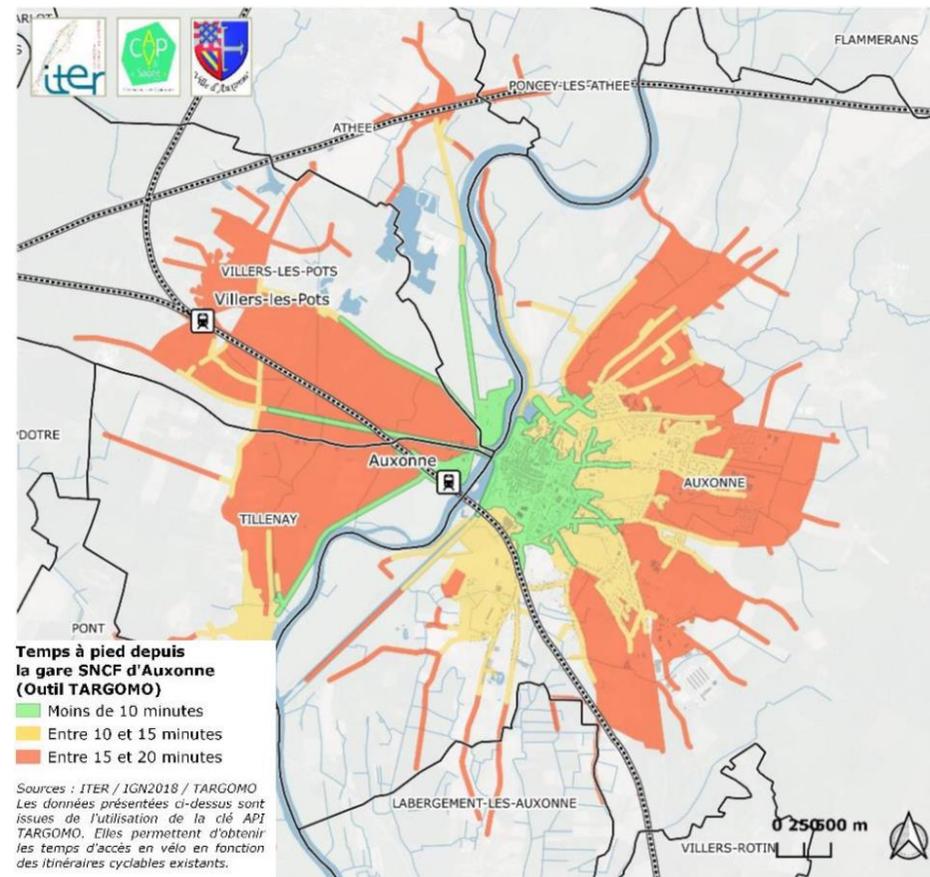
Aussi, la ville porte le projet de création de deux connexions cyclables d'importance : liaison gare - zone commerciale Leclerc et liaison Château d'Auxonne – Croix des Sarrasins en longeant la Brizotte. La maîtrise foncière des itinéraires concernés n'étant pas complète, l'enjeu sera de déployer les outils

nécessaires pour remédier à leurs éventuelles problématiques d'aménagement.



L'analyse des temps de trajets réalisés en vélo (étude Mobilités et Stationnement, ITER, 2018) marque un fort potentiel d'accessibilité de l'ensemble de la ville-centre depuis la gare d'Auxonne, avec la possibilité de rejoindre les principaux secteurs urbanisés du bourg ainsi que le centre-ville de Villers-les-Pots en moins de 20 minutes. Toutefois, l'étude indique que la traversée du Pont de France peut s'avérer problématique du fait de l'étroitesse des voies cyclables existantes et de

discontinuités d'aménagements et de jalonnement avec l'avenue de la Gare et la Grand Rue.



## 5. CAPACITES DE STATIONNEMENT

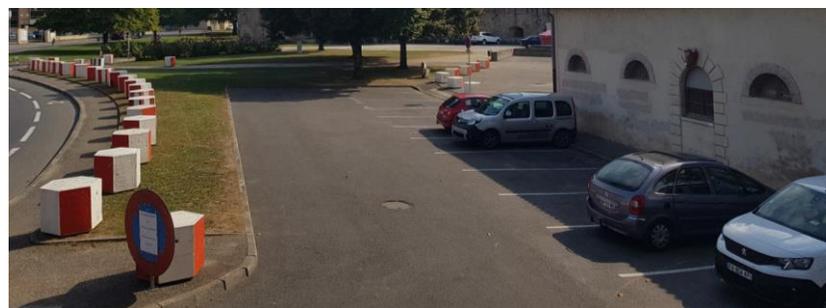
Les capacités de stationnement de la ville d'Auxonne sont contrastées du fait des différentes configurations morphologiques de la commune :

Le centre-ville, très dense, concentre une grande partie de l'emploi, des commerces et des équipements du bourg-centre et donc les flux de circulation (tous modes confondus). Malgré l'existence de près de 900 places en parking et 740 le long des voies dans ce secteur, permettant quantitativement d'absorber l'ensemble des besoins, il peut y exister localement des difficultés à gérer les espaces de stationnement, le long des rues ou des places publiques (notamment devant les Halles, place d'Armes, et au niveau du parking de l'Hôtel de Ville).

**Un nouveau plan de stationnement a été mis en œuvre en 2021, renforçant les zones bleues** (environ 350 places de stationnement à durée limitée) **pour faciliter la rotation des véhicules et donc la fréquentation des commerces sur la journée.** Un système de cartes de stationnement pour les actifs et les résidents permet de prioriser les motifs d'accès au centre, et d'inciter à laisser la voiture à l'extérieur lorsque possible.



En première couronne, plusieurs poches de stationnement permettent un rabattement des automobilistes tout en garantissant un accès rapide au centre-ville par d'autres modes : parking du Château (29 places), parking Bonaparte (83 places) rue du 8 mai 1945, rue de Flammerans à proximité du port (plus de 100 places à moins de 500 m de l'église), ...



Au niveau des faubourgs (RD905, rue Claude Matrat, rue de Labergement, rue de Chevigny, rue de Moissey, rue de Flammerans), le stationnement est facilité du fait de l'existence de **capacités suffisantes de stationnement privé sur la plupart des parcelles habitées.** Quelques situations ponctuelles de stationnement gênant sur trottoir sont constatées mais le problème semble rester un phénomène isolé et peu lié à l'aménagement de l'espace public.



À l'échelle des quartiers pavillonnaires, le nombre de voitures par ménage est potentiellement plus élevé qu'à l'échelle d'autres quartiers du fait des typologies de logement majoritaires (T4 et +) et des types de ménages qui y résident. Si la plupart des lotissements intègrent des espaces de stationnement à la parcelle et dans l'espace public, **sont à noter plusieurs quartiers où le stationnement gênant sur trottoirs semble significatif :**

- Lotissement rue des Marronniers / rue du 19 mars 1962

(stationnement privé prévu pour 1 ou 2 véhicules dont 1 en garage),

- Lotissement de la Petite Plaine (implantation qualitative des garages à l'alignement des emprises publiques mais au détriment des continuités piétonnes),
- Lotissement rue de Rainans (étroitesse de l'espace public et absence de prise en compte des besoins de stationnement public).



Plusieurs causes peuvent être identifiées : capacités de stationnement insuffisantes dans l'espace public (permettant notamment de garer la voiture provisoirement sur les temps de midi) ; utilisation du garage comme espace de stockage ; ménage possédant 3 véhicules ou plus ; etc. Ces pratiques peuvent porter atteinte aux conditions de déplacement et la sécurité des non-automobilistes, en particulier des personnes à mobilité réduite et des enfants.

**Le stationnement au sein des quartiers d'habitat collectif semble peu problématique**, du fait d'un plus faible équipement automobile des ménages, et de l'intégration de capacités de stationnement au sein des opérations – soit sous forme de poches de stationnement au pied des

immeubles (Colombière), soit par un traitement des voies de desserte en espaces partagés (quartier Jules Ferry).



# LE STATIONNEMENT DANS LE CENTRE-VILLE D'AUXONNE



# DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE



## II. L'ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

### A. ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

#### 1. PROFIL DEMOGRAPHIQUE DE LA VILLE D'AUXONNE

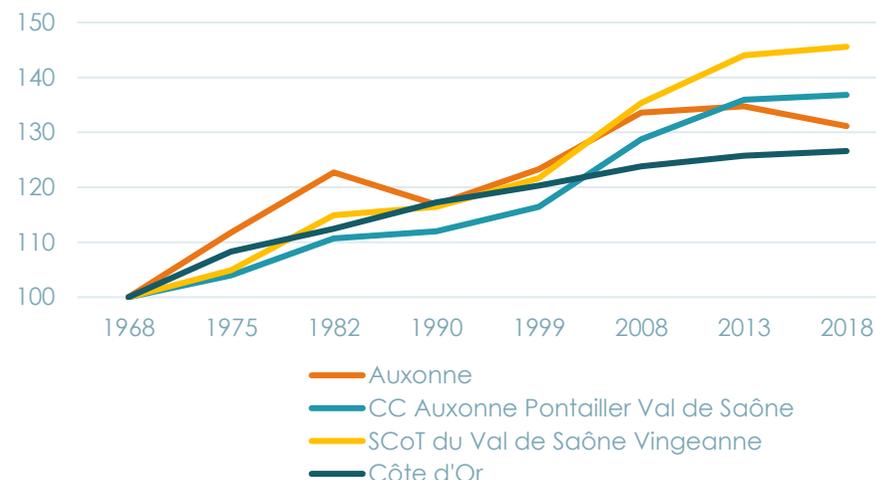
En 2018, la commune d'Auxonne accueille environ 7 600 habitants, soit un tiers de la population de la Communauté de Communes Auxonne Pontailier Val de Saône (23 400 habitants).

L'évolution démographique de la commune depuis la fin des années 2000 marque une certaine stabilité (7 750 habitants en 2008) toutefois menacée par un vieillissement de la population neutralisant le solde naturel et par un solde migratoire négatif qui tend à s'accroître (d'un taux de variation annuel moyen de -0,2% entre 2008 et 2013 à -0,5% entre 2013 et 2018). La ville d'Auxonne connaît au final une légère déprise démographique sur la période récente (-0,5% par an entre 2013 et 2018).

Si le territoire intercommunal semble plus épargné du vieillissement, du fait d'un certain renouvellement de la population jeune et des familles, il connaît également une importante inversion des dynamiques migratoires depuis 2013 (de +0,7% à -0,1%). Sa croissance globale s'en trouve très ralentie sur la période récente (de +1,1% par an sur 2008-2013 à +0,1% jusqu'en 2018). Les mêmes phénomènes sont visibles à l'échelle du PETR.

Ces tendances sont révélatrices du ralentissement du processus de desserrement des métropoles, visible à l'échelle nationale, et qui risque de renforcer les effets du vieillissement à moyen-long terme en zones rurales.

Evolution démographique depuis 1968, base 100



	Population 2008	Population 2013	Variation 2008-2013			Population 2018	Variation 2013-2018		
			variation annuelle totale	liée au solde naturel	liée au solde migratoire		variation annuelle totale	liée au solde naturel	liée au solde migratoire
<b>Auxonne</b>	7 752	7 819	0,2%	0,3%	-0,2%	7 609	-0,5%	0,0%	-0,5%
CAP Val de Saône	22 000	23 234	1,1%	0,4%	0,7%	23 383	0,1%	0,3%	-0,1%
PETR Val de Saône Vingeanne	33 460	35 599	1,2%	0,4%	0,8%	35 987	0,2%	0,2%	0,0%
Côte d'Or	521 608	529 761	0,3%	0,3%	0,0%	533 220	0,1%	0,2%	0,0%
Région BFC	2 802 519	2 819 783	0,1%	0,2%	0,0%	2 807 807	-0,1%	0,0%	-0,1%
France hors Mayotte	63 961 859	65 564 756	0,5%	0,4%	0,1%	66 732 538	0,4%	0,3%	0,0%

Source : INSEE RGP 2018

# Taux d'évolution annuel et variation annuelle de la population entre 1968 et 2018

**Légende**

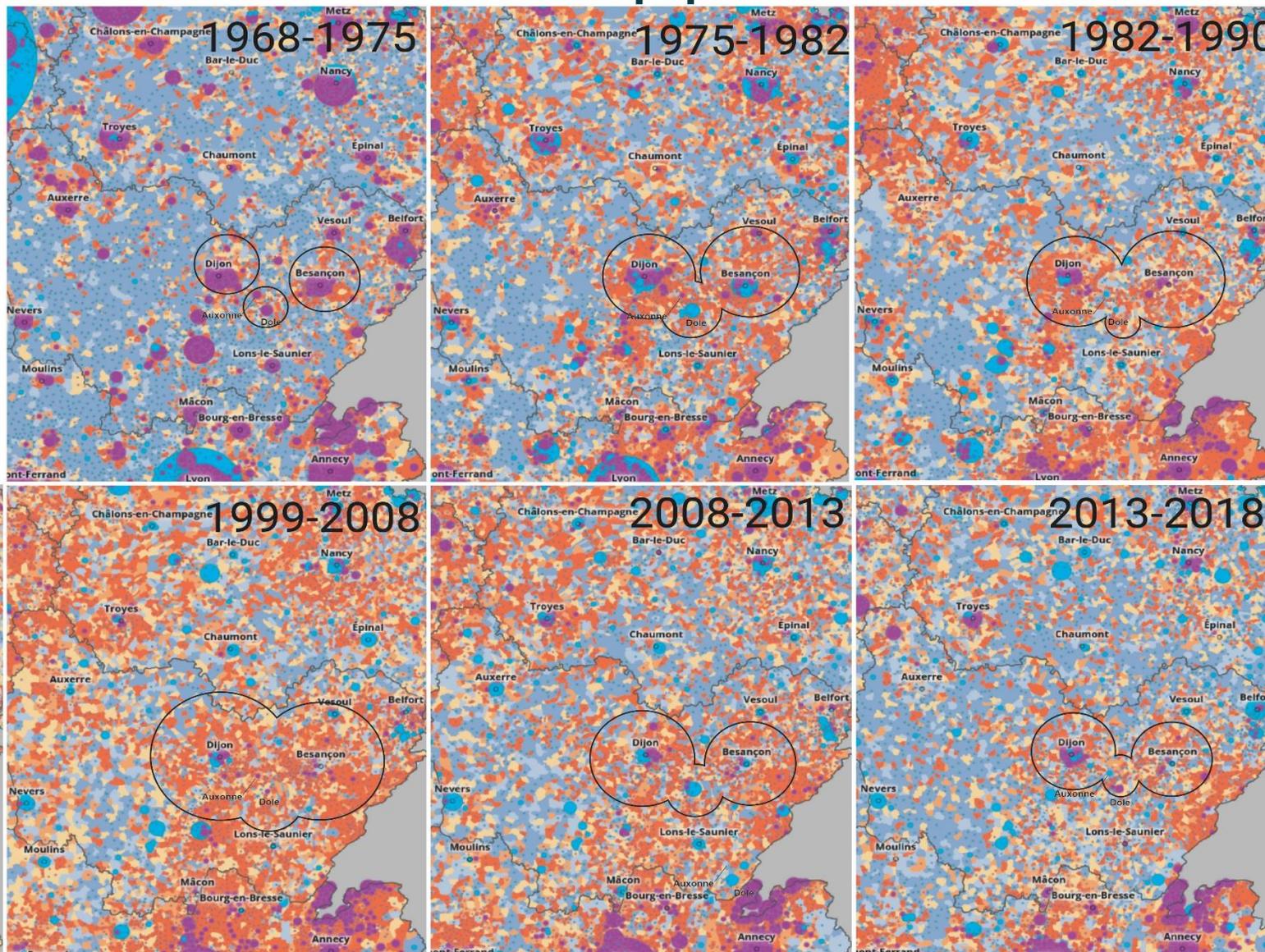
Variation annuelle de population (en nombre d'habitants)

- Variation positive
- Variation négative

Taux d'évolution annuel de la population

- 20% à -0,5% par an
- 0,5% à 0% par an
- 0% à +0,5% par an
- +0,5% à +1% par an
- +1% à +20% par an

Sources : Insee, Observatoire des Territoires.

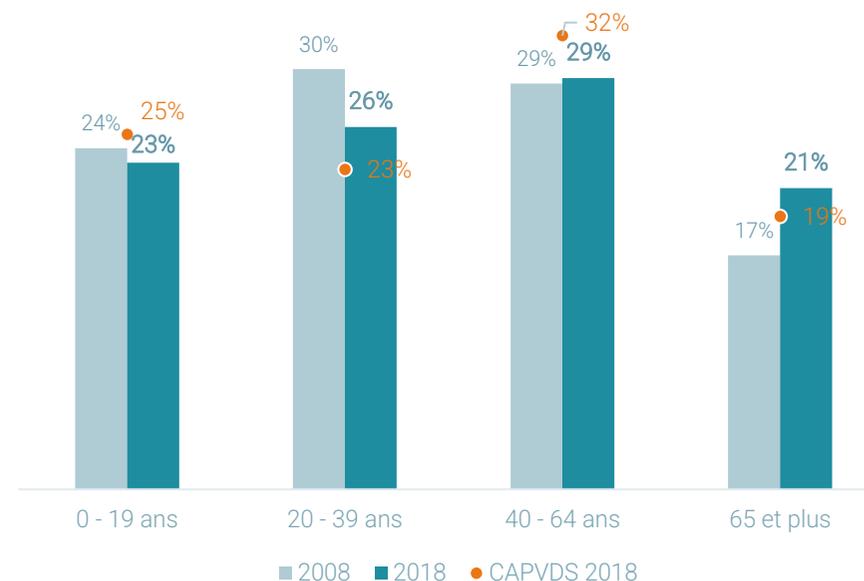


### a) Un renouvellement des populations jeunes qui s'affaiblit

La répartition par grandes classes d'âges montre une population encore jeune à Auxonne : 54% des habitants ont moins de 40 ans contre 47% à l'échelle départementale. L'évolution sur 10 ans (2008-2018) fait cependant ressortir un **rapide vieillissement de la population** : la part des 65 ans et plus a gagné 5% au détriment des 20-39 ans qui perdent 4% parmi la population résidente. Auxonne joue en effet un rôle d'accueil spécifique auprès des personnes âgées (présence d'une offre de soin développée – bien que l'offre en médecins généralistes soit fragile –, d'établissements d'accueil spécifiques, et d'une offre en logements diversifiée et en partie adaptée au vieillissement).

Si ce même phénomène est perceptible à l'échelle intercommunale, ses effets sont moins marqués et le territoire polarisé par Auxonne affiche quelques spécificités : la population jeune de moins de 20 ans et es 40-64 ans sont proportionnellement plus représentés que sur la ville-centre ; la part des 20-39 ans et celle des personnes de plus de 65 ans sont moins représentées en périphérie. Ces caractéristiques mettent en évidence **l'attractivité des communes périphériques à dominante rurale auprès des familles avec enfants**. La part de jeunes enfants (moins de 14 ans) est ainsi plus élevée à l'échelle de la Communauté de Communes (19,6%) qu'à Auxonne (17%), tandis que les 20-24 ans sont mieux représentés à Auxonne (7,4% contre 4,6% à l'échelle intercommunale).

POPULATION D'AUXONNE PAR GRANDES CLASSES D'ÂGES ET ÉVOLUTION 2008-2018 (INSEE)



**b) Une part de la population sujette à la précarité**

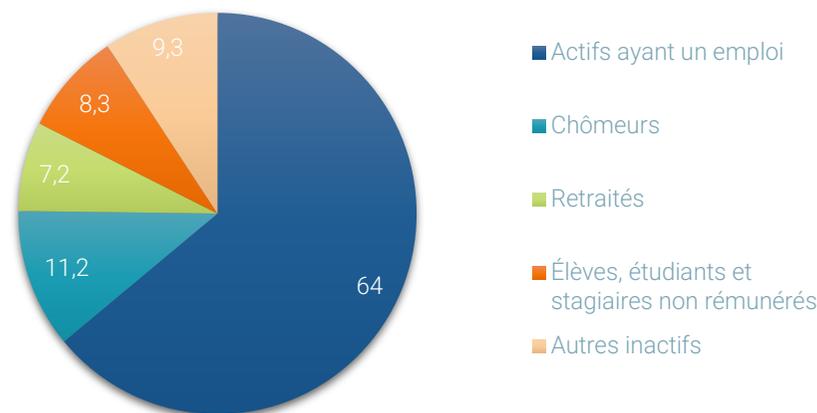
La population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) est répartie ainsi :

- | Deux-tiers sont des actifs ayant un emploi (64%)
- | 11,2% sont au chômage, en recherche d'emploi
- | Un quart des 15-64 ans sont inactifs, répartis entre :
  - o les retraités (7%)
  - o les élèves et étudiants (8%)
  - o les autres inactifs (9%). Cette dernière sous-catégorie regroupe notamment les personnes en incapacité de travailler, les hommes et femmes au foyer, mais également les militaires du contingent – expliquant la surreprésentation de la catégorie par rapport au territoire intercommunal (9,3% contre 6,9% en 2018).

Parmi les 15 ans ou plus ayant un emploi, 92% sont salariés. Si près de 2000 actifs ont un emploi stable (fonction publique, CDI), **plus de 800 actifs possèdent des emplois potentiellement précaires** (courte-durée, intérim, ...) et peuvent subir des contraintes dans leur choix de localisation : pas d'accès à l'emprunt bancaire, difficultés à louer un logement, budget mensuel limitant vis-à-vis de la localisation et/ou de la superficie du logement, etc.

**8% des actifs occupés sont non-salariés : indépendants, employeurs et aides familiaux.** Ces catégories d'emploi sont plus fortement soumises aux fluctuations de l'économie (à l'exemple de la crise sanitaire vécue en 2020 et de ses conséquences : pénuries de matières premières, fragilisation du petit commerce, risques accrus de perte d'emploi...) et les concernés peuvent ainsi présenter des besoins spécifiques en matière de logement comme de local professionnel : location, accession maîtrisée, ...

POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2018 (INSEE)



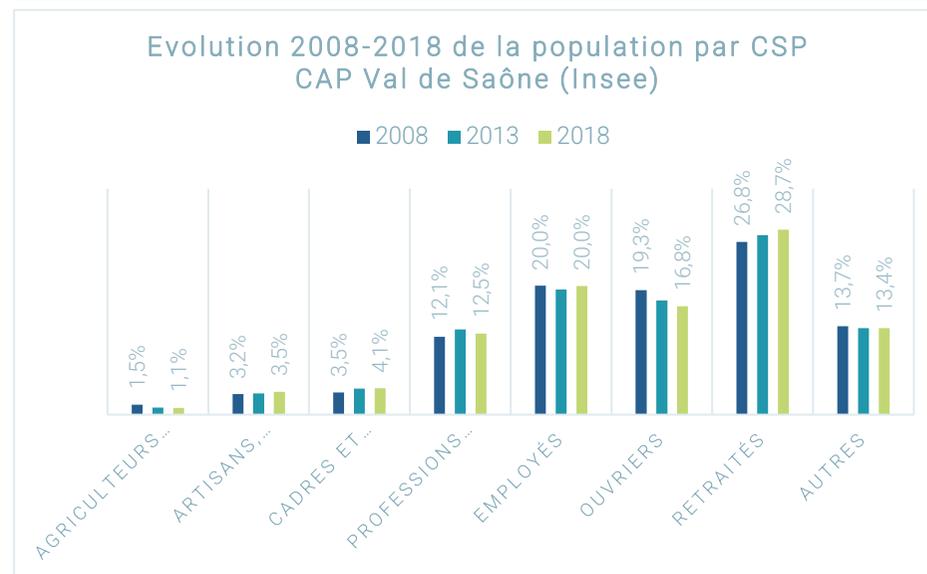
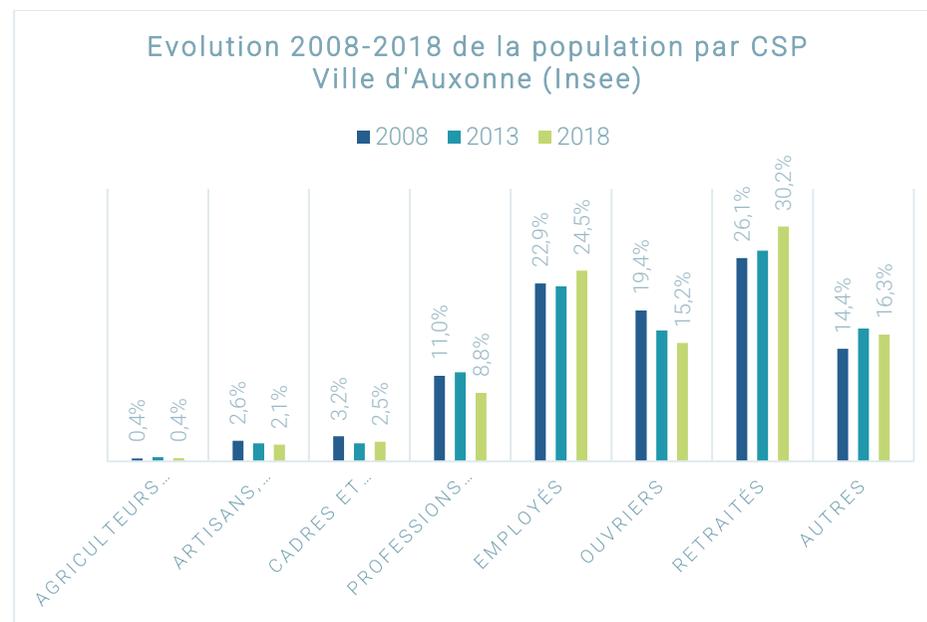
STATUT ET CONDITION D'EMPLOI DES 15 ANS OU PLUS EN 2018 (INSEE)

	Total	%
<b>Ensemble</b>	<b>3025</b>	<b>100%</b>
<b>Salariés</b>	<b>2786</b>	<b>92%</b>
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	1976	65%
Contrats à durée déterminée	641	21%
Intérim	73	2%
Emplois aidés	25	1%
Apprentissage - Stage	71	2%
<b>Non-Salariés</b>	<b>240</b>	<b>8%</b>
Indépendants	113	4%
Employeurs	122	4%
Aides familiaux	5	0%

### c) Une redistribution spatiale des catégories socioprofessionnelles

La répartition de la population par catégories socioprofessionnelles a connu d'importantes évolutions entre 2008 et 2018 :

- | Si la population employée reste relativement stable à Auxonne du fait de la présence locale de nombreux d'équipements publics et de services, la population ouvrière a quant à elle connu une forte baisse depuis la crise économique de 2008 (-254 actifs dans cette catégorie). À l'échelle intercommunale, la réduction de la part des ouvriers n'est imputable qu'à celle constatée à Auxonne (-258 actifs de cette catégorie sur la même période), montrant la fragilité du bourg-centre face aux fluctuations de l'économie industrielle.
- | Le nombre d'individus cadres ou exerçant des professions intermédiaires habitant Auxonne diminue, au bénéfice du territoire intercommunal qui exerce une certaine attractivité (qualité de vie rurale, offre en grands logements, espaces extérieurs, fiscalité avantageuse...) auprès de ces catégories de population, peu contraintes dans leurs mobilités quotidiennes et pouvant ainsi se permettre de vivre à distance de l'offre en services et équipements nécessaire à leurs besoins quotidiens.
- | La part des retraités habitant la ville-centre augmente considérablement depuis 10 ans (près de 270 individus supplémentaires en 10 ans), et ce plus rapidement qu'à l'échelle intercommunale, ce qui réaffirme le rôle d'Auxonne en matière d'accueil des personnes âgées.
- | Les agriculteurs exploitants affichent une bonne stabilité sur le long terme.
- | Les artisans, commerçants, chefs d'entreprise tendent à quitter la ville-centre (-35 actifs) alors qu'ils augmentent au sein de l'EPCI (+100 actifs).

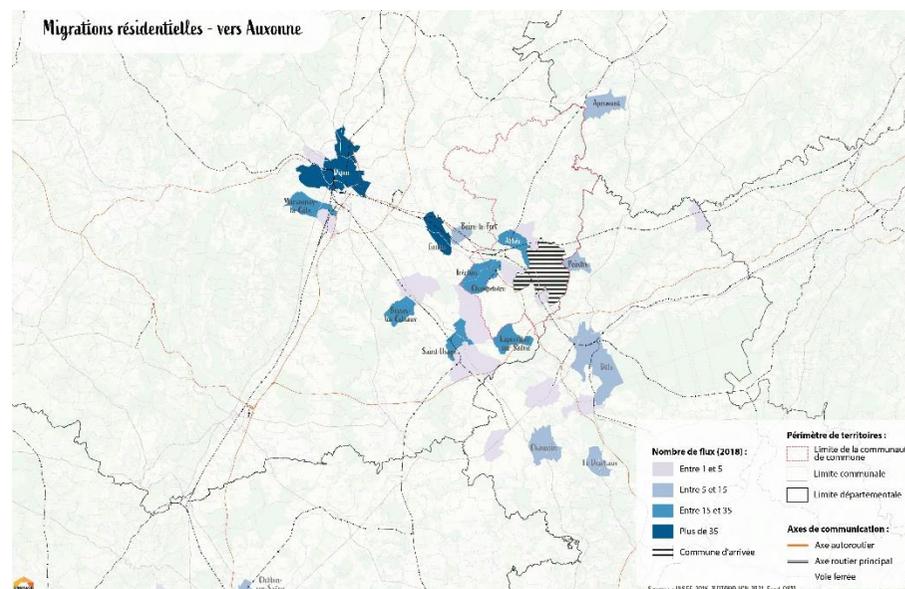
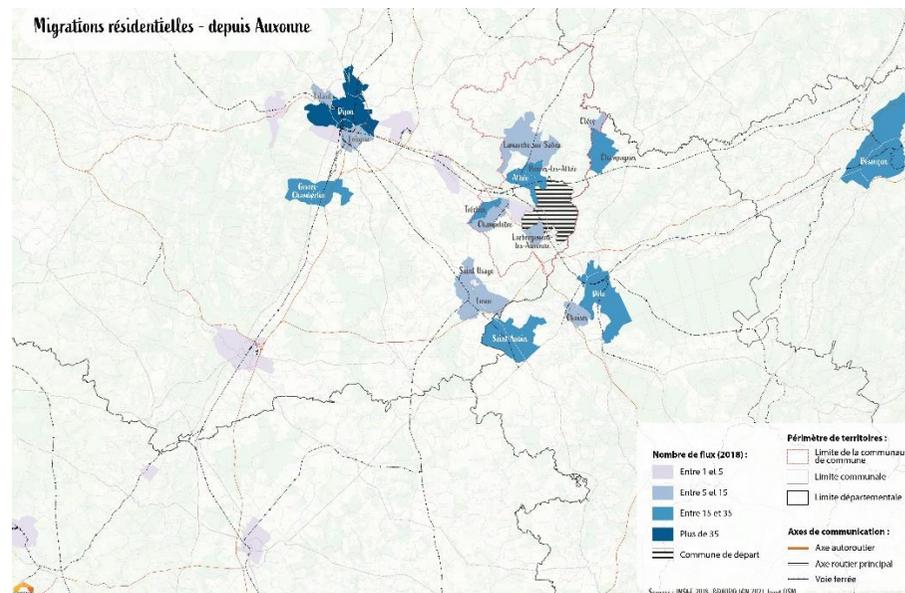


## 2. MIGRATIONS RESIDENTIELLES

Les migrations résidentielles entrantes et sortantes observées entre 2017 et 2018 (Insee) s'exercent principalement dans un rayon de 15 kilomètres autour d'Auxonne, en dehors de quelques localisations stratégiques. **On note ainsi 675 déménagements depuis la ville d'Auxonne vers :**

- | **Principalement Dijon et sa périphérie** (environ 150 flux), qui concentrent l'emploi et les services et un pôle universitaire vecteur d'attractivité auprès des jeunes ; une cinquantaine d'anciens Auxonnais est partie vivre sur le pôle urbain de **Dole** ; **Besançon** en a également accueilli une vingtaine.
- | **Des communes rurales à mi-distance entre Auxonne et les grands pôles**, et préférentiellement desservis par la voie ferrée vers Dijon : Genlis, Beire-le-Fort, St-Aubin, Losne, Saint-Usage, etc.
- | **La périphérie proche d'Auxonne**, dans des communes à caractère rural mais conservant une bonne accessibilité routière à la ville-centre : Athée, Poncey-lès-Athée, Lamarche-sur-Saône, Tréclun, Champdôtre, etc.

Les emménagements sur Auxonne sont légèrement moins nombreux, avec 625 nouveaux habitants. Leur provenance souligne l'attractivité du bourg auprès du pôle dijonnais (plus de 110 individus). Elle indique également **des jeux de relocalisation résidentielle depuis le sud du bassin de vie, les flux migratoires provenant pour beaucoup de communes rurales diffuses dans un rayon de 25 à 30 minutes de route au sud du pôle**. Ces dynamiques témoignent de plusieurs facteurs : un besoin de se rapprocher de l'emploi, des services et équipements ; un coût de l'énergie contraignant les déplacements individuels ; un vieillissement de la population générant des départs en EHPAD ; des décohabitations plus fréquentes limitant le besoin d'habiter à mi-distance entre deux-pôles d'emploi, ...



### 3. PROFIL DES MENAGES

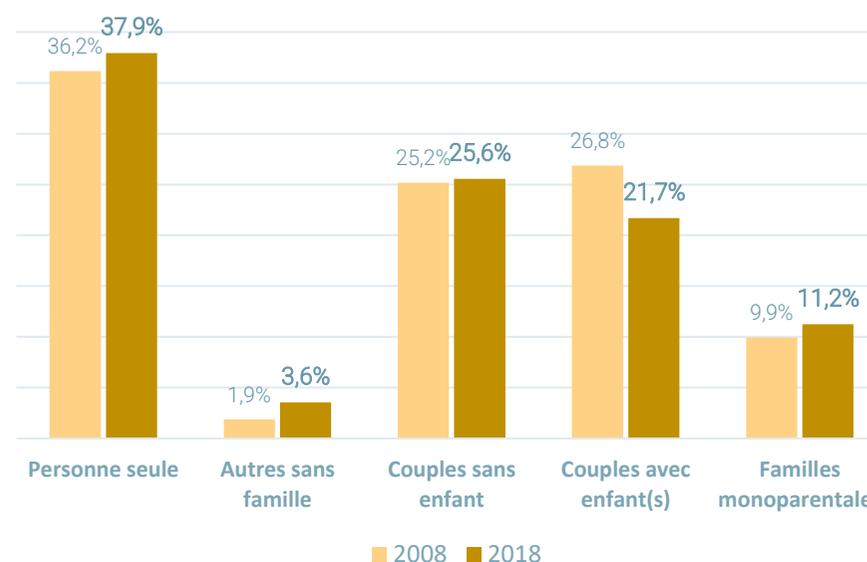
La ville d'Auxonne comptabilise 3 242 ménages en 2018, valeur qui est restée stable depuis 2008 (3 252 ménages). Sur ce pas de temps, la population des ménages a cependant diminué de près de 250 individus.

La diminution de la taille des ménages sur Auxonne est plus accentuée qu'à l'échelle de la CAP Val de Saône : de 2,6 personnes par ménage en moyenne sur les deux territoires comparés, la ville possède aujourd'hui une moyenne de 2,1 personnes par ménages tandis que les foyers de la Communauté de Communes comptent encore en moyenne 2,3 personnes par ménage. Cette diminution est visible au travers de la typologie des ménages : les couples avec enfants sont passés de près de 27% à 22% en dix ans (-170 ménages), alors que la part cumulée des familles monoparentales et des personnes seules a augmenté de plus de 5% (respectivement +41 et +54 ménages).

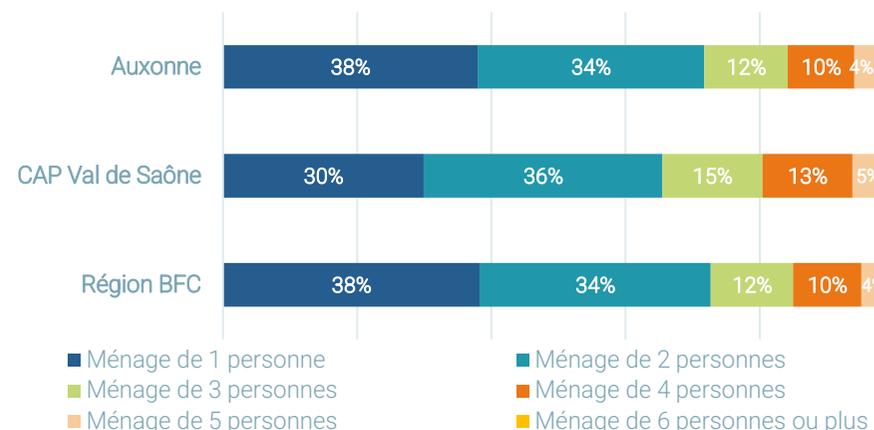
Ainsi :

- | Auxonne accueille en grande majorité des petits ménages, composés d'1 à 2 personnes (72% contre 66% à l'échelle intercommunale) ;
- | 22% des ménages locaux sont des familles composées de 3 ou 4 personnes (28% à l'échelle CAP Val de Saône) ;
- | 6% seulement des ménages comportent 5 personnes ou plus (identique à la proportion intercommunale).

Evolution de la typologie des ménages (Insee, 2018)



Comparaison des tailles des ménages (Insee, 2018)





## B. L'HABITAT

### 1. ÉTAT GLOBAL DU PARC DE LOGEMENTS

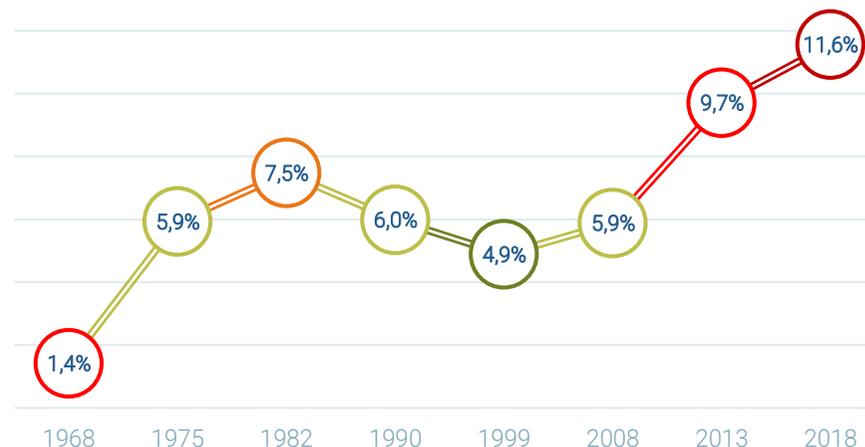
Le parc de logements total de la ville d'Auxonne s'élève à 3 724 logements en 2018. Parmi ces logements :

- | 87% sont des résidences principales (3 239 logements)
- | 1,5% sont des résidences secondaires (54 logements)
- | 11,6% sont vacants (431 logements).

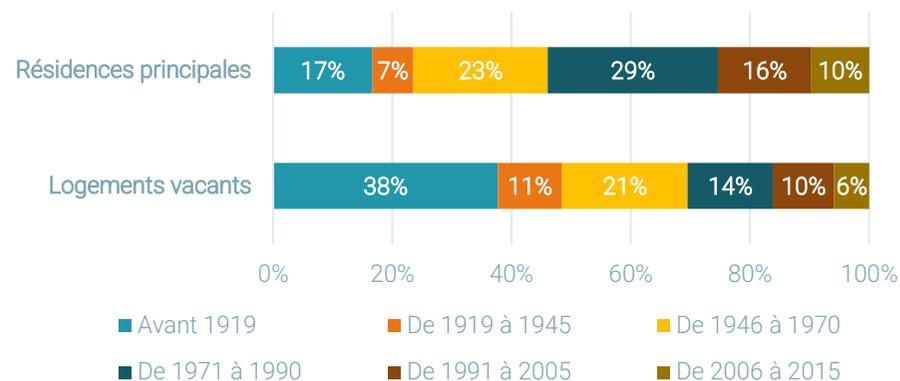
Le taux de vacance élevé et sa progression sont symptomatiques du vieillissement de la population, associé à une certaine vétusté du parc de logements. Le départ des populations âgées (par déménagement, établissement spécialisé, décès, ...), se traduit par la vacance longue (2 ans ou plus) de logements mal adaptés aux besoins actuels. Il s'agit en particulier :

- | de logements du centre ancien (antérieurs à 1920), constituant la principale source de vacance souvent à cause d'une configuration inadaptée à la demande actuelle (pièces trop petites ou anguleuses, absence d'espaces privatifs et/ou d'espaces extérieurs, pas d'accès indépendant, ...) et de besoins de rénovation (thermique, remise au goût du jour) ;
- | d'anciens corps de ferme pourtant bien situés au niveau des faubourgs de la ville (en particulier autour de la RD905), de volume conséquent et bénéficiant d'espaces extérieurs, mais requérant des travaux de réhabilitation lourds, et faisant souvent l'objet d'une indivision suite à héritage. Ces biens peuvent également servir de dépendances à des logements connexes.

ÉVOLUTION DE LA PART DES LOGEMENTS VACANTS D'AUXONNE ENTRE 1968 ET 2018 (INSEE)



PÉRIODES DE CONSTRUCTION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ET DES LOGEMENTS VACANTS D'AUXONNE (INSEE)



- | de certaines copropriétés qui semblent en difficultés et affichent un nombre

**important de logements vacants depuis plusieurs années** : immeubles de la rue du Jeu de l'Arc, rue Denis Gaillard, rue Jurain, ...

**de catégories de logements spécifiques** : les anciens logements de la gendarmerie sont vacants depuis la relocalisation du site plus loin dans la rue de Flammerans ; certains logements sociaux en immeubles collectifs, possiblement dégradés ; les logements de fonction du collège ; d'anciens logements dans des bâtiments ayant changé de destination vers une fonction commerciale ou de services marchands ; ...

**Si les lotissements pavillonnaires sont aujourd'hui peu touchés par la vacance**, les lotissements des années 50 à 70, de qualité de construction médiocre, arrivent en fin de cycle et certains nécessiteront des travaux lourds pour être remis sur le marché. Leur réhabilitation est aujourd'hui techniquement et financièrement concurrencée par la construction neuve sur terrain à bâtir. 23% des résidences principales datent de cette période et pourront potentiellement renforcer la vacance dans les 10 prochaines années.

**Les hameaux de la Cour et de la Feuillée sont très épargnés par la vacance**, aucun logement vacant depuis plus de 2 ans n'y étant recensé en 2020.

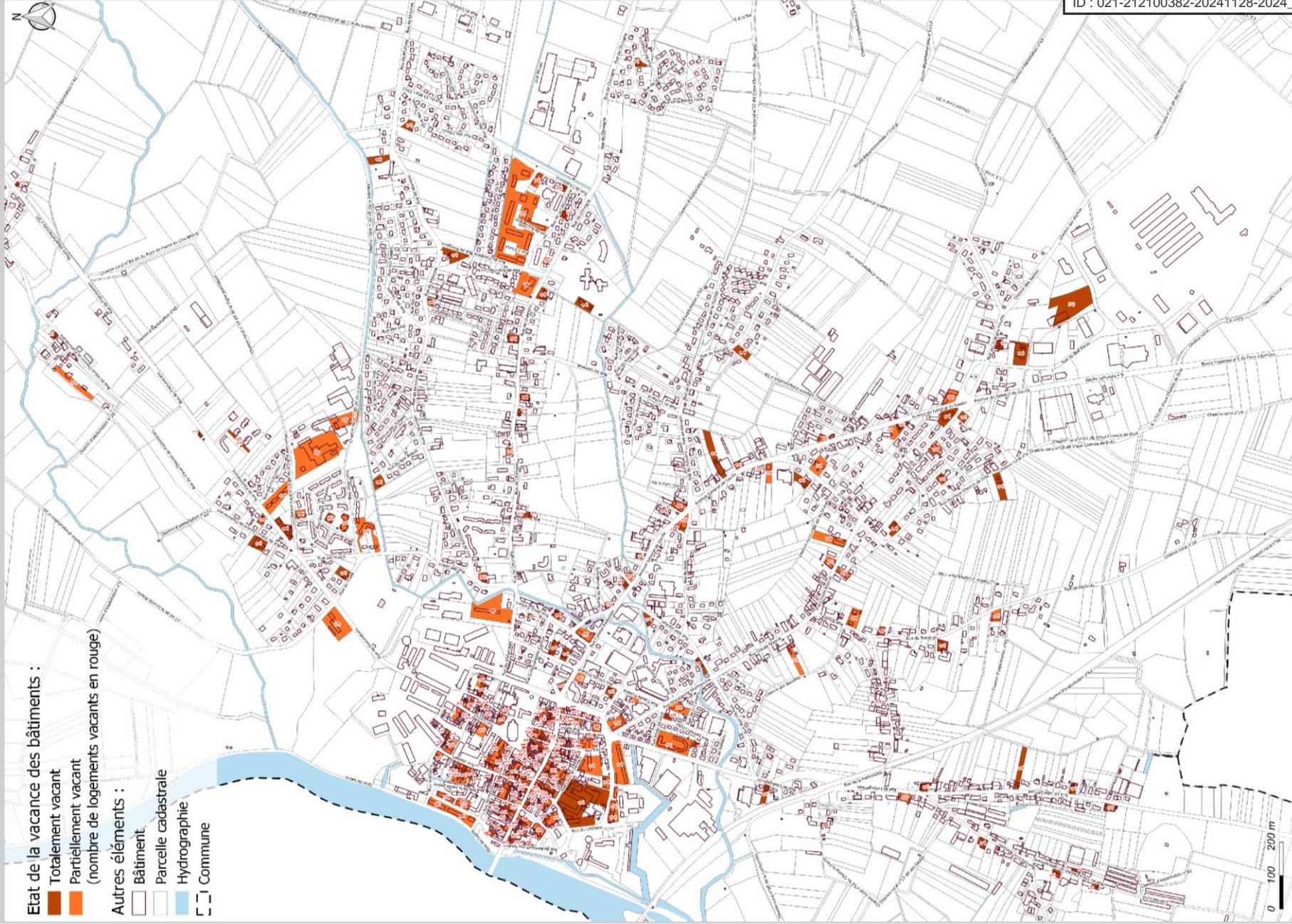
## Vacance de l'habitat - Auxonne

### Etat de la vacance des bâtiments :

- Totalemment vacant
- Partiellement vacant  
(nombre de logements vacants en rouge)

### Autres éléments :

- Bâtiment
- Parcelle cadastrale
- Hydrographie
- Commune



## 2. STATUT D'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES

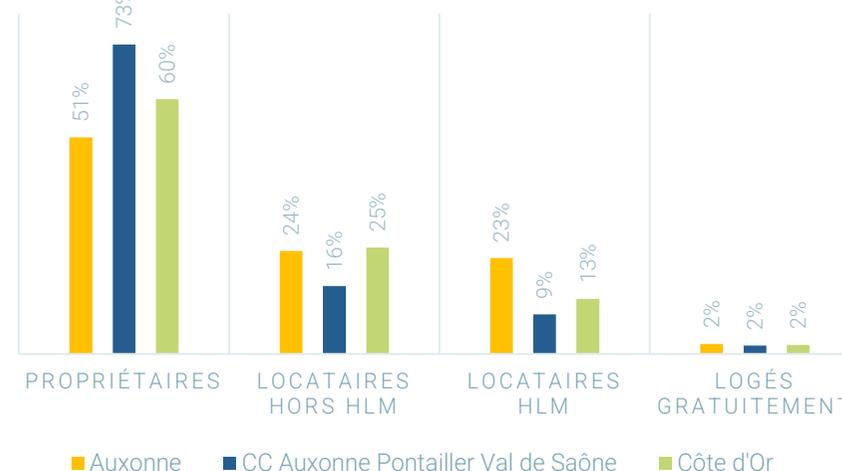
Les résidences principales sur Auxonne sont occupées :

- | à 51% par leur propriétaire (1 650 logements regroupant 3 814 individus), avec une ancienneté d'emménagement très importante (21 ans en moyenne)
- | à 47% par des locataires, dont la part diminue au profit des propriétaires
  - o ... dont 24% dans le cadre d'une location privée (784 logements pour 1 478 individus), avec des temps d'occupation relativement longs (près de 8 ans contre 7 ans à l'échelle départementale)
  - o ... dont 23% dans un logement locatif social (730 logements pour 1 534 individus), les ménages y restant 10 ans en moyenne
- | à 2% à titre gratuit (logement de fonction, prêt d'un membre de la famille – 76 logements et 133 personnes concernées).

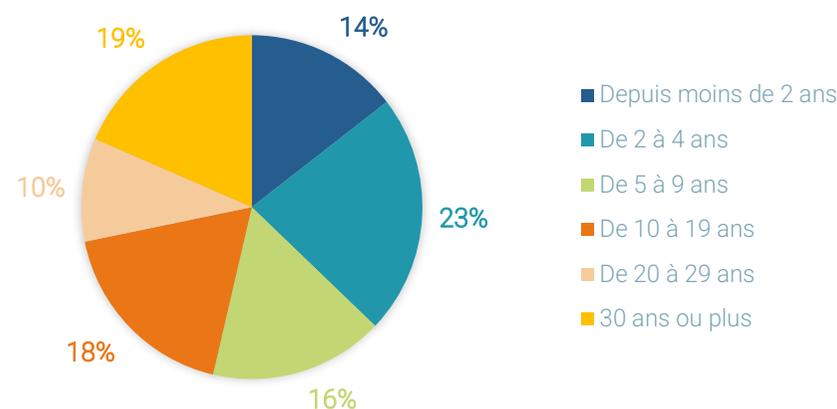
L'importance du parc locatif sur Auxonne marque le rôle du bourg-centre dans l'accueil de populations diversifiées, en permettant un parcours résidentiel équilibré. Les logements locatifs constituent notamment :

- | une porte d'entrée sur le territoire auprès des nouveaux ménages, préalable à une installation pérenne. 14% des ménages d'Auxonne ont emménagé depuis moins de 2 ans
- | une offre adaptée aux familles monoparentales (soit 365 ménages en 2018), dont les besoins peuvent être amenés à évoluer périodiquement : enfants qui grandissent, recombinaison familiale, ...
- | une solution pour les ménages à revenus modestes, les jeunes et les personnes âgées. 15% des ménages vivent notamment sous le seuil de pauvreté, représentant 28% des locataires.

### STATUT D'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES EN 2018 (INSEE)

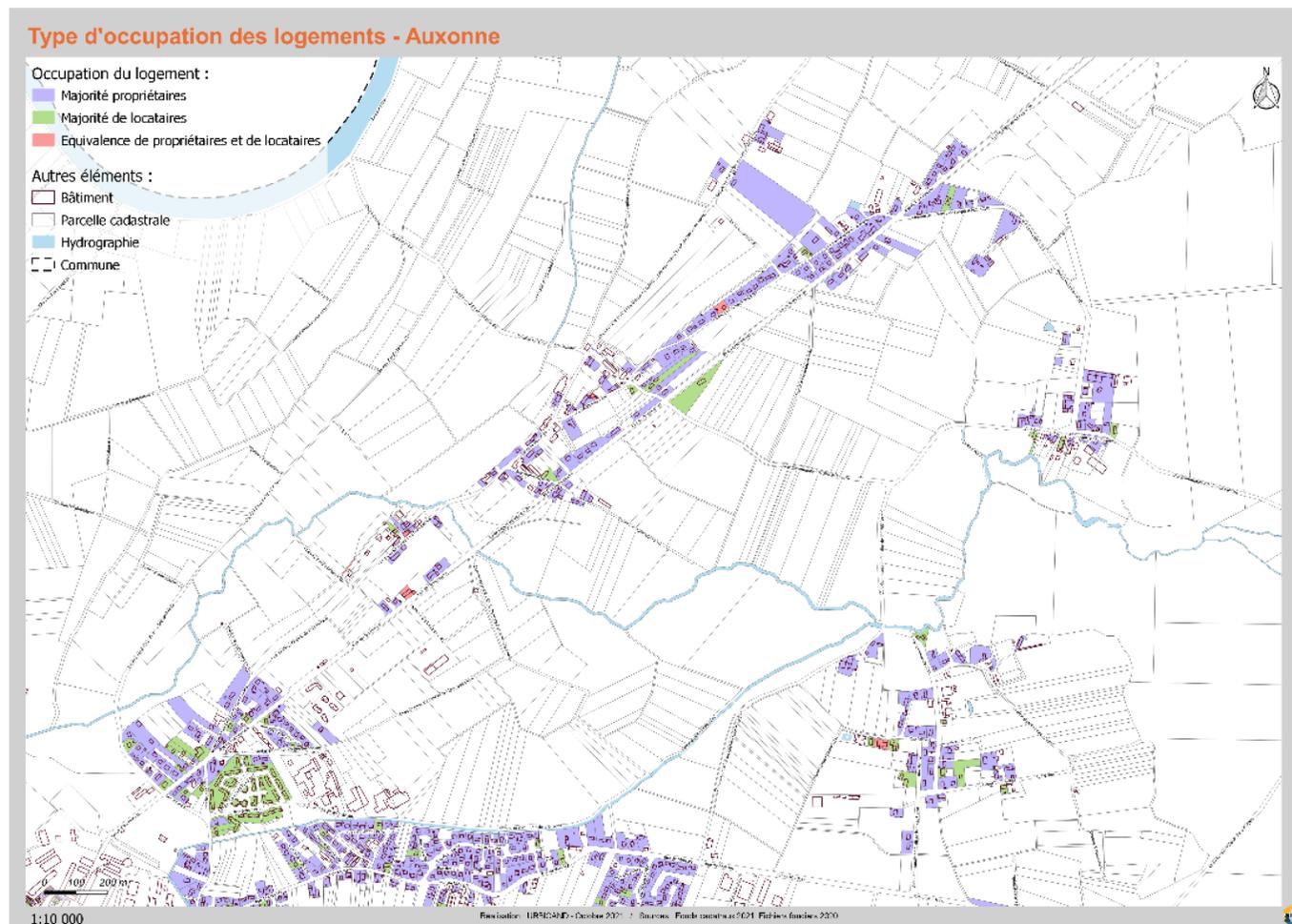


### ANCIENNETÉ D'EMMÉNAGEMENT DES MÉNAGES EN 2018 (INSEE)



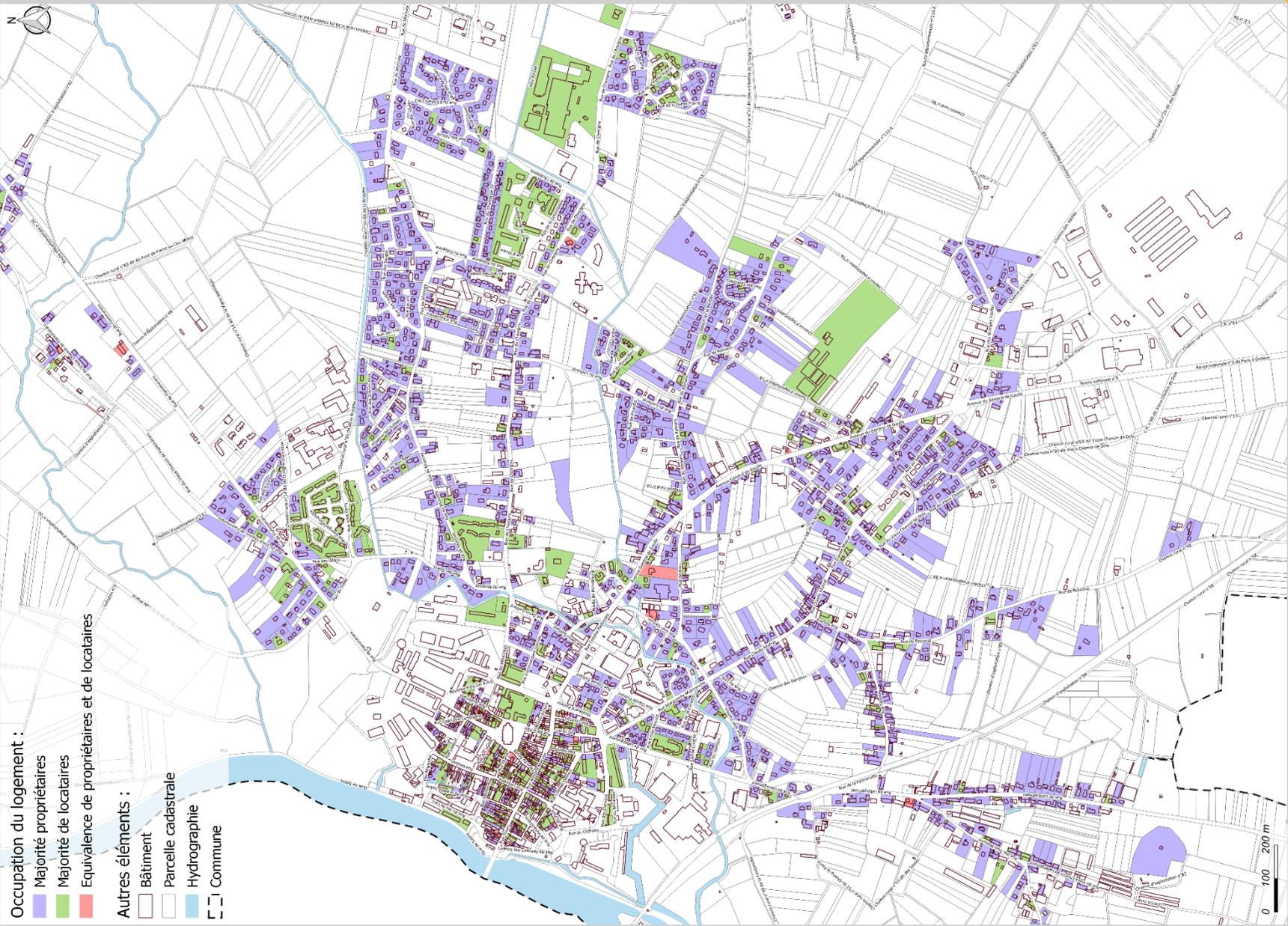
Les locataires sont majoritairement localisés dans le centre ancien, au niveau des quartiers d'habitat collectif et au niveau des lotissements des bailleurs sociaux.

À l'inverse, les logements individuels des faubourgs, qu'ils soient anciens ou récents, sont majoritairement occupés par leur propriétaire.





### Type d'occupation des logements - Auxonne



Réalisation : URBCAID - Octobre 2021 / Sources : Fonds cadastre, 2021, Fichiers fonciers 2020

1:10 000



Realisation : URBICAAD - Janvier 2022 / Sources : Fonds cadastre 2021, Fichiers fonciers 2020

### Type d'occupation des logements - Auxonne



- Occupation du logement :**
- Majorité propriétaires
  - Majorité de locataires
  - Equivalence de propriétaires et de locataires
- Autres éléments :**
- Bâtiment
  - Parcelle cadastrale
  - Hydrographie
  - Commune

1:2 000

### 3. CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES PRINCIPALES

Les résidences principales sont représentées par :

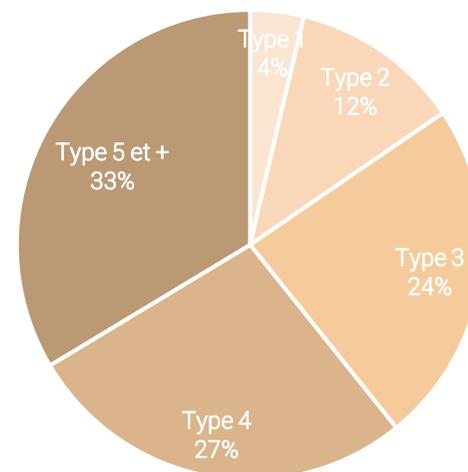
- | **en majorité, des maisons** : 53% du parc soit environ 1 700 logements, comprenant les logements individuels de type pavillonnaire, les logements mitoyens et les maisons de ville (petits immeubles en centralité ancienne). À titre de comparaison, 80% des résidences du territoire intercommunal sont des maisons ;
- | **une petite moitié d'appartements** : 47% du parc soit près de 1 500 logements.

La taille des logements est représentative de cette répartition :

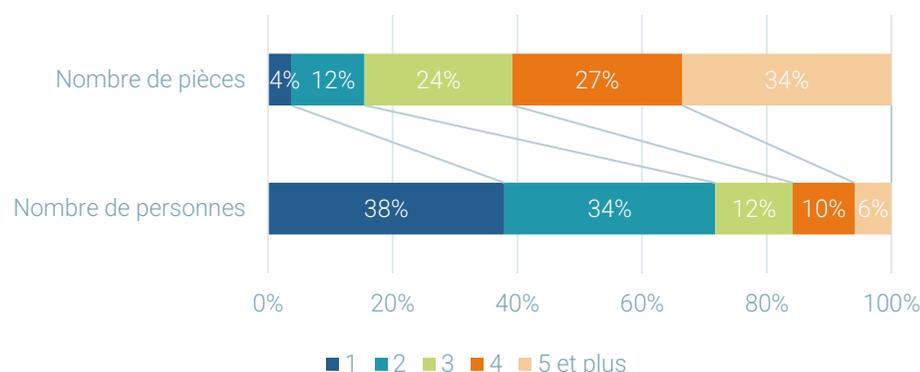
- | **la plupart sont des grands logements, comprenant 3 chambres ou plus**, soit 60% du parc de Type 4 ou plus ;
- | les résidences principales sont pour un quart d'entre elles des Types 3 (soit 2 chambres) ;
- | les petits logements sont faiblement représentés, avec environ 15% de logements constitués d'une ou deux pièces de vie.

La comparaison de la taille des ménages et de la taille des logements montre le décalage entre l'offre et la demande potentielle : 38% de T1 à T3 pour 72% de ménages d'une à deux personnes. Cet écart pourrait être amené à se renforcer dans les prochaines années du fait de la poursuite de la diminution de la taille des ménages (veuvages, décohabitation, ...) conjointe à un déséquilibre dans la production de logements, très favorable à l'habitat individuel (61% des résidences principales produites entre 2006 et 2015 – Insee).

RÉPARTITION PAR TYPE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES D'AUXONNE EN 2018 (INSEE)



COMPARAISON DE LA TAILLE DES MÉNAGES ET DU NOMBRE DE PIÈCES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2018 (INSEE)

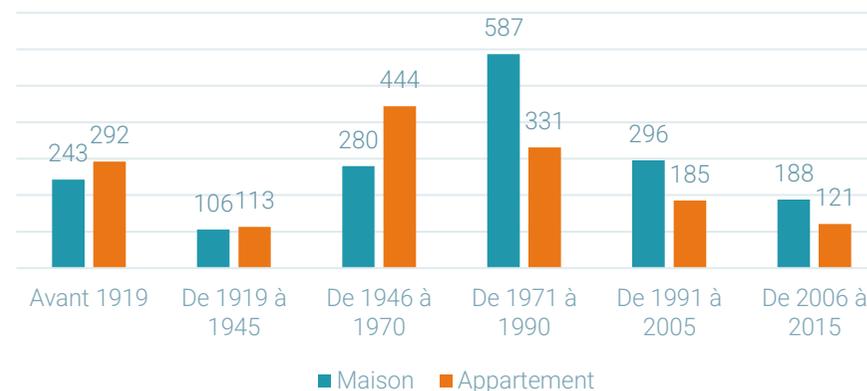


## 4. DYNAMIQUES DE PRODUCTION DE LOGEMENTS

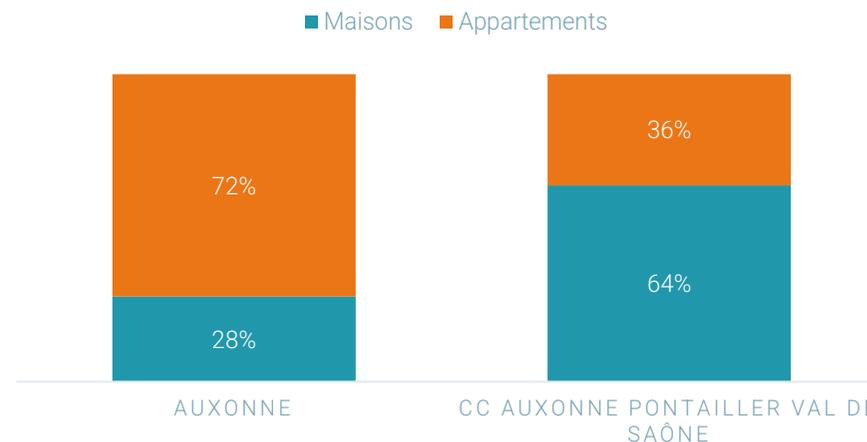
Le développement urbain d'Auxonne sur le long terme est marqué par la production de formes urbaines contrastées, selon le contexte sociopolitique :

- | Avant 1920, le parc de logements est constitué de maisons de ville et d'immeubles de petit format, constituant les formes urbaines très compactes du centre historique et des faubourgs ;
- | Entre 1920 et 1945, l'entre-deux Guerres subit un ralentissement important de la production de logements, bien que quelques immeubles de faubourg et les premières maisons ouvrières voient le jour ;
- | L'après-Guerre se caractérise par une accélération de la production de logements, répartie entre la création de grands ensembles (quartiers groupant des barres de collectif et de l'habitat mitoyen) côtoyant des formes pavillonnaires compactes (terrains de 500 m<sup>2</sup> en moyenne) ;
- | Si la production de logements collectifs se poursuit de manière soutenue dans les années 70 à 90, la production de maisons individuelles explose (sur terrains moyens de 700m<sup>2</sup>) avec la démocratisation de la voiture individuelle et les encouragements nationaux à la périurbanisation, sous forme de lotissements et d'un développement rapide des infrastructures routières ;
- | Entre les années 1990 et début 2000, la tendance se poursuit mais ralentit fortement, alors que la superficie des terrains des maisons individuelles continue de progresser (en moyenne 900 m<sup>2</sup>)
- | La période récente montre un essoufflement des dynamiques de construction. Si les grands terrains continuent à progresser en superficie (1000 m<sup>2</sup> et plus), l'intérêt pour la densification renforce l'attrait des terrains de superficie modérée (400 à 500 m<sup>2</sup>) lorsqu'ils sont proches des centralités.

RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LA PÉRIODE D'ACHÈVEMENT (INSEE)



VACANCE DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION (INSEE 2018)



Les logements commencés entre 2010 et 2019 (source Sitadel 2 – DREAL) sont pour les ¾ des constructions neuves sur foncier nu, principalement en densification de tissus urbains déjà constitués :

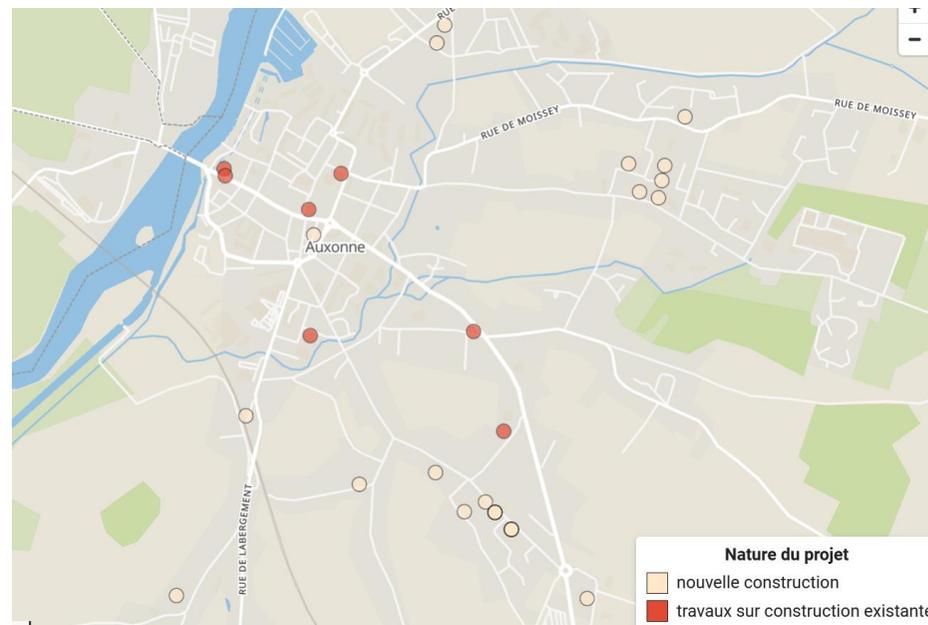
- | Plus de la moitié des logements produits sont des maisons individuelles (53 logements recensés en construction neuve)
- | La production de logements individuels groupés constitue également une part non négligeable des projets avec 17 constructions neuves recensées
- | La construction de logements collectifs neufs reste anecdotique sur la période récente.

En parallèle, sont à noter des dynamiques de réhabilitation et de renouvellement avec une trentaine de projets de création de logements au sein du bâti existant. Ces projets concernent surtout la réhabilitation d'appartements au sein du centre historique, mais également la transformation de friches au niveau des faubourgs et des hameaux (Pont de Pierre, La Feuillée) qui disposent encore de patrimoine à potentiel de revalorisation : granges, logement ancien vétuste, local d'activité artisanale hors d'usage, ...

LOGEMENTS COMMENCÉS ENTRE 2010 ET 2019 PAR TYPE DE CONSTRUCTION (SITADEL 2)



LOCALISATION DES PC DEPOSES APRES 2017 – SOURCE SITADEL 2, KOUMOUL 2021



## 5. MARCHE DE L'HABITAT

Une étude réalisée par l'Observatoire Départemental de l'habitat (source des données : base PERVAL) donne les informations suivantes relatives au marché de l'habitat à l'échelle de la Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val de Saône.

Concernant l'habitat individuel (maisons achevées depuis plus de 5 ans) :

- | **Des dynamiques de transaction en hausse** (264 ventes en 2020 contre 175 en 2017), avec un prix de vente qui évolue peu sur la même période (140 000€ en moyenne pour une superficie moyenne habitable de 112 m<sup>2</sup> soit 1250€/m<sup>2</sup>). Les prix de vente des maisons sur Auxonne sont plus élevés que ceux pratiqués à l'échelle intercommunale notamment pour les petits logements (T1 à T3) et pour les très grands logements (6 pièces et plus), marquant une attractivité particulière de la ville-centre auprès des ménages spécifiques (petits ménages et très grands foyers).
- | **Sur Auxonne, l'augmentation du nombre de transactions réalisées bénéficie majoritairement aux petites maisons** (3 pièces ou moins).
- | **Entre 2017 et 2020, la part des grands logements (5 pièces et plus) sur Auxonne a reculé de 79% à 70% du parc de résidences principales**, notamment au profit des 4 pièces (12% à 20% sur la même période).
- | A l'échelle de l'EPCI, 1/3 des acquéreurs de maison en 2020 étaient issus de la CSP « Employés » ; 55% sont des individus âgés de moins de 40 ans.

Concernant les appartements (logements achevés depuis plus de 5 ans) :

- | **La grande majorité des appartements ayant fait l'objet d'une transaction entre 2017 et 2020 sont situés sur Auxonne**. 41% sont constitués de 3 pièces, pour 22% de T1-T2 et 37% de T4 et plus.
- | **Les dynamiques de vente restent stables** (23 ventes en 2020 pour 67m<sup>2</sup> en moyenne) mais les prix augmentent (en moyenne 1215€/m<sup>2</sup> contre 1150€/m<sup>2</sup> en 2017).
- | **Les acquéreurs de ces biens sont en majorité des jeunes de moins de 30 ans** (26% en 2020, contre 19% d'acquéreurs de 30 à 39 ans) **et des personnes âgées** (26% avaient entre 60 et 69 ans en 2017 ; 20% avaient plus de 70 ans en 2019).
- | Les acheteurs de ces appartements relèvent principalement de la CSP des employés et des retraités. Les individus exerçant une « profession intermédiaire » sont également bien représentés.

Concernant les terrains à bâtir :

- | Les vendeurs sont majoritairement des retraités habitant le territoire intercommunal.
- | Les transactions de terrains constructibles à l'échelle de l'EPCI (30 en 2020) affichent un prix de vente moyen de 49 200€ pour une superficie moyenne de 1153m<sup>2</sup>, soit un prix de vente moyen de 43€/m<sup>2</sup>.
- | **Les terrains les plus vendus en nombre entre 2017 et 2020 affichent une superficie de 600 à 900 m<sup>2</sup>** (51€/m<sup>2</sup> en moyenne). Il est à noter en 2020 une augmentation des transactions concernant des superficies de 900 à 1500 m<sup>2</sup>, à mettre en lien avec les effets de la pandémie de COVID19.
- | Les acquéreurs de terrains à bâtir sont majoritairement des individus de 30 à 39 ans, représentés là encore par les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires.

## 6. PUBLICS SPECIFIQUES ET GENS DU VOYAGE

La Côte d'Or est dotée d'un Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) couvrant la période 2020-2024. La délégation de compétences signée entre la Côte d'Or et l'État pour la gestion des aides à la pierre impose un objectif de réalisation de 20 logements sociaux de type PLAI et de 40 logements sociaux de catégorie PLUS sur le territoire Saône-Vingeanne.

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage couvrant la période 2018-2024 a été approuvé en septembre 2018. L'objectif fixé pour Auxonne (sous compétence de la CAP Val de Saône) est la réalisation de 20 places supplémentaires en aire d'accueil. Localisé à proximité de la Zone d'Activité Économique des Granges Hautes, le projet nécessite la prise en compte des besoins d'aménagement de l'aire (zonage adapté) et de son accès (« tourne-à-droite » depuis la route départementale D905). L'aire de Grand Passage est quant

à elle située sur la commune de Dole.



## C. PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE

### 1. CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI

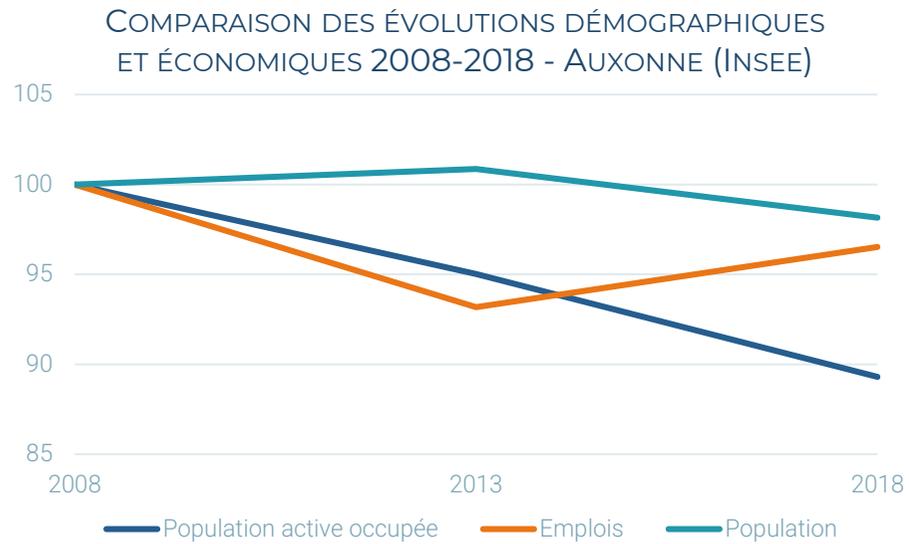
La ville d'Auxonne affiche 3 438 emplois sur place. Le nombre d'emplois tend à reculer très légèrement sur les dix dernières années : -3,5% soit environ 125 emplois en moins entre 2008 et 2018.

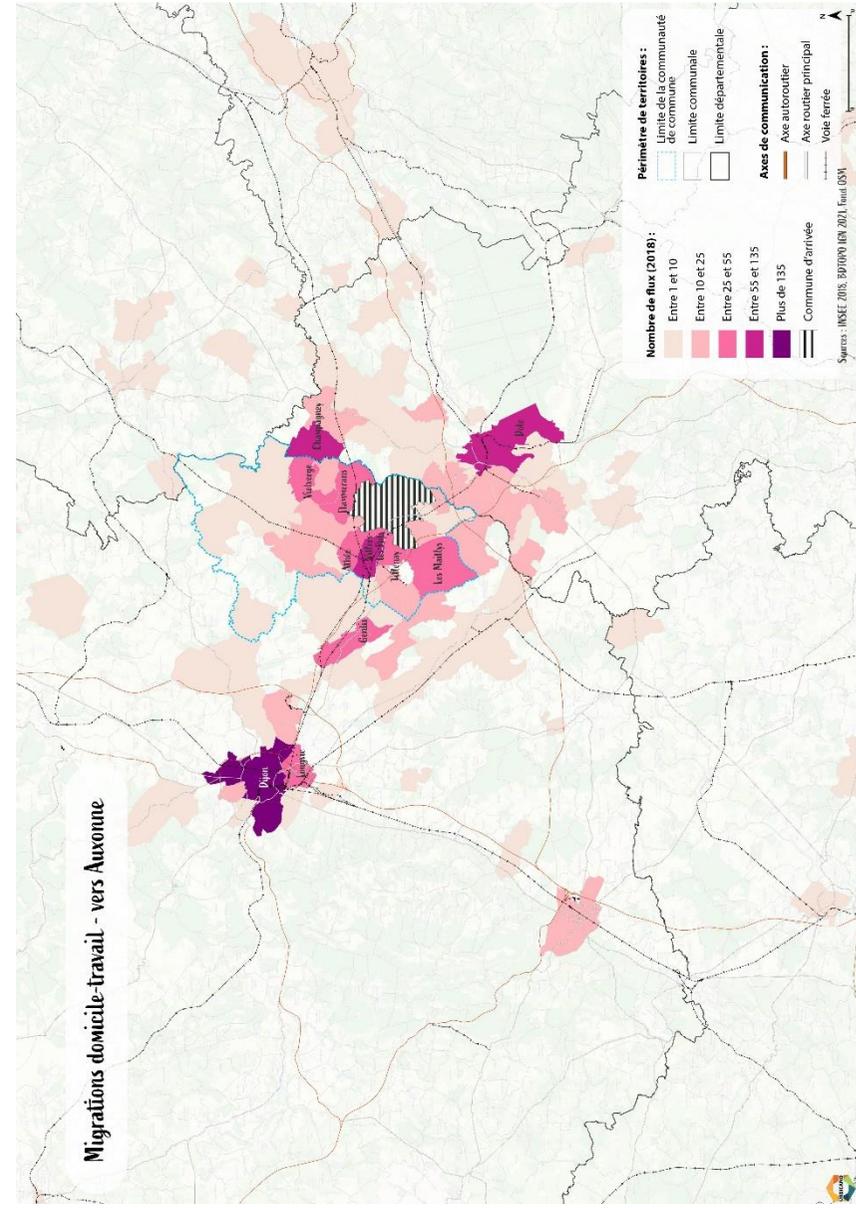
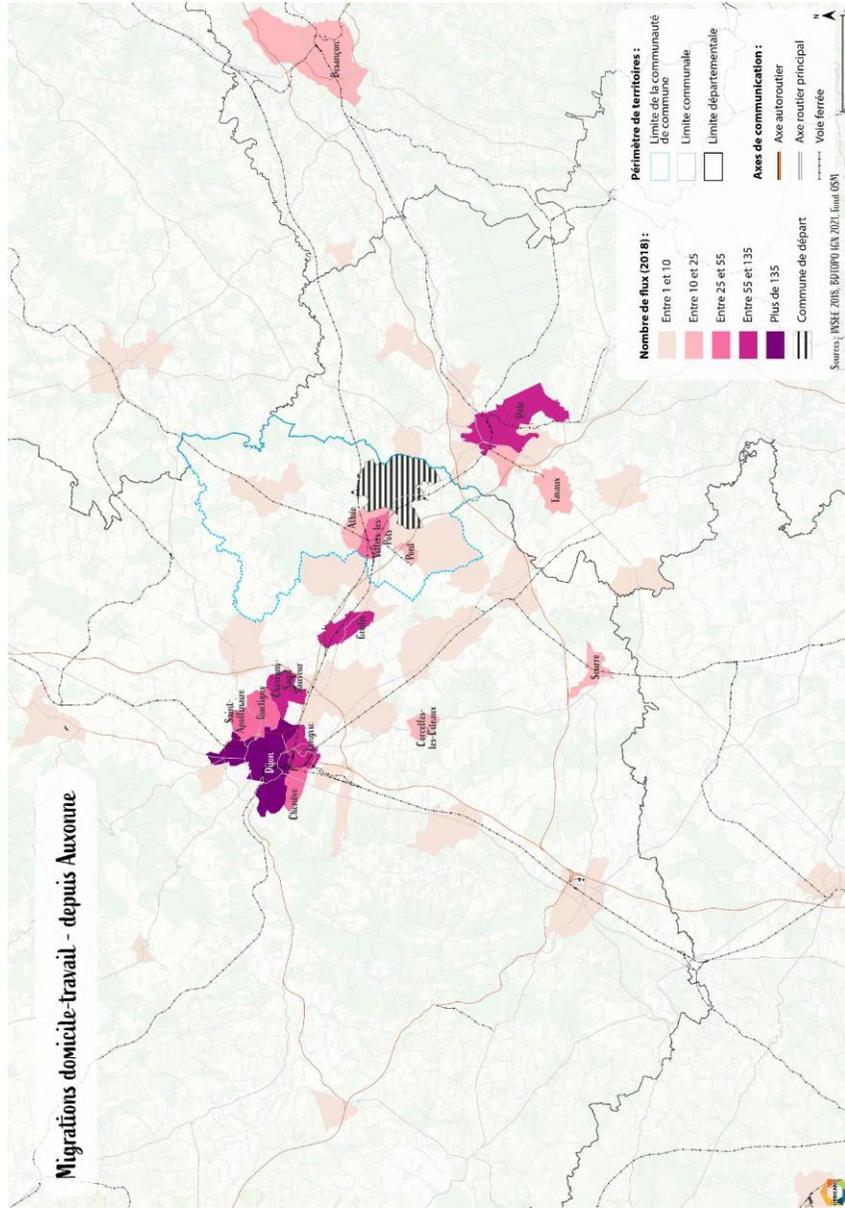
Abritant 3025 actifs occupés à la même date, la ville d'Auxonne présente un indicateur de concentration de l'emploi (nombre d'emplois total proposés sur le territoire rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi qui y résident) s'élevant à 114%, traduisant l'attractivité économique de la commune auprès d'actifs résidant à l'extérieur. Ce taux est en augmentation du fait d'une baisse rapide du nombre d'actifs habitant la ville-centre (-10% en 10 ans soit 363 actifs occupés). À l'inverse, le territoire intercommunal gagne des actifs occupés en parallèle

d'une diminution de l'emploi sur place (+5,5% soit +520 actifs occupés) Le départ des actifs vers l'extérieur accroît les flux quotidiens et les besoins en espaces de stationnement à proximité des zones d'emploi, notamment au niveau des zones d'activité économique et du centre-ville qui porte d'importants établissements employeurs (administration, centre hospitalier, collèges et lycées, ...).

Par ailleurs, le taux de chômage continue de croître parmi la population active habitant Auxonne, passant de 420 individus en 2008 (11% au sens du recensement de l'Insee) à près de 525 en 2018 (14,9%), alors que sa progression est plus lente en périphérie (de 9,2% à 10,6% à l'échelle de la CAP Val de Saône en 2018). Le taux de chômage de la ville-centre est accentué par la migration résidentielle d'une partie des actifs occupés vers la périphérie, tandis que les populations au chômage stagnent voire progressent au niveau du bourg-centre du fait du rôle que ce dernier joue : présence d'une offre diversifiée d'emplois et de services, accessible sans avoir besoin de voiture ou à des coûts maîtrisés,

gare TER permettant d'accéder aux pôles urbains voisins, offre de logements locatifs et de petits logements, ...







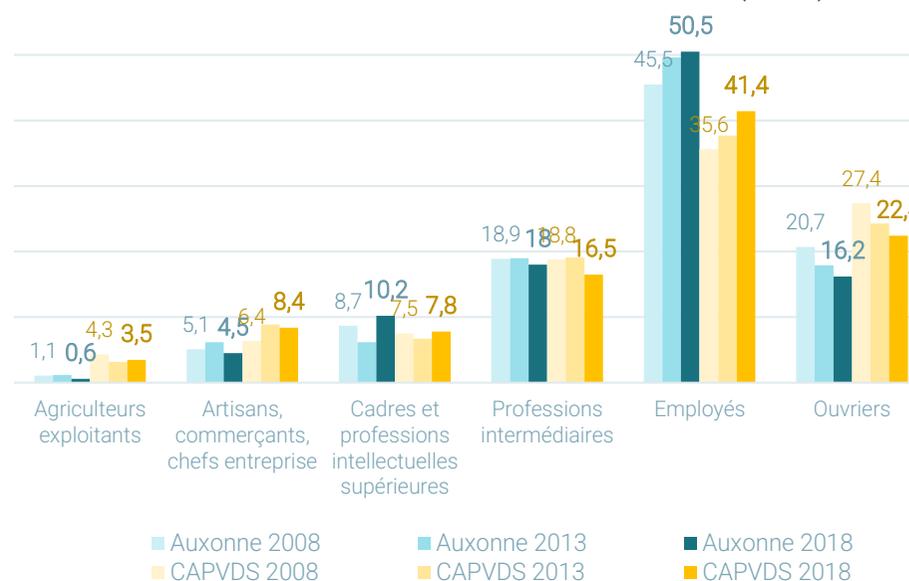
La part des différentes catégories socioprofessionnelles des emplois tend à se redistribuer au profit du secteur tertiaire :

- La part d'emplois de catégorie employés augmente progressivement (+5% en 10 ans ; +6% à l'échelle de l'EPCI) en lien avec la tertiarisation de l'économie et au recul du nombre de postes ouvriers sur le territoire communal (-4,5%) comme intercommunal (-5%).
- Le bourg-centre connaît une rapide augmentation du nombre d'emplois cadres (+127 emplois entre 2013 et 2018) alors que les professions intermédiaires reculent numériquement (-50 emplois).
- Le nombre de postes d'agriculteurs exploitants a été divisé de moitié en 5 ans (de 39 à 20 emplois entre 2013 et 2018), mettant en lumière les grandes mutations de l'économie agricole.
- Le nombre d'emplois d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprises a quant à lui reculé fortement à Auxonne (-57 emplois en 5 ans) sans être compensé à l'échelle intercommunale (-70 postes).

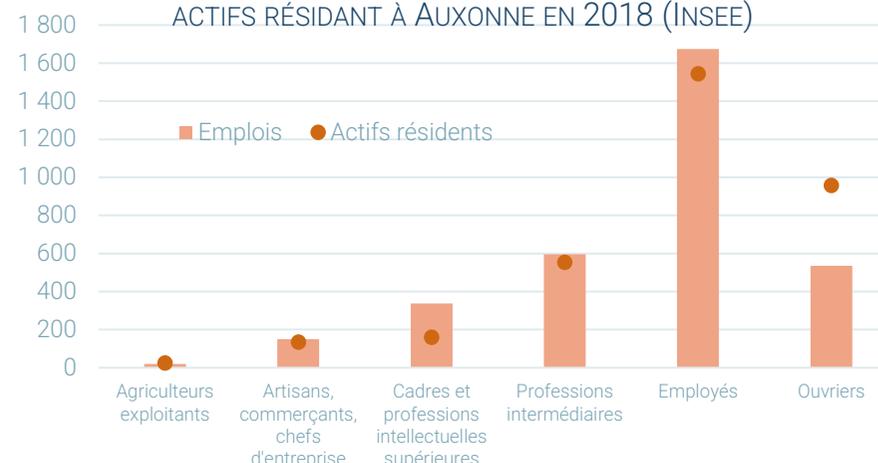
Ces évolutions accentuent l'écart entre le profil socioprofessionnel des emplois proposés localement et celui des actifs résidant sur la commune d'Auxonne :

- il existe des enjeux d'optimisation des conditions d'accueil des cadres et des employés, dont le nombre d'emploi surpasse le nombre de résidents de ces catégories ;
- à l'inverse, la commune accueille un grand nombre d'ouvriers mais le nombre d'emplois liés à cette catégorie est insuffisant pour répondre à la demande et tend à diminuer. L'enjeu est ici de conforter l'activité industrielle sur Auxonne pour maintenir voire renforcer l'emploi ouvrier.

### EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (INSEE)



### COMPARAISON DES CSP DES EMPLOIS SUR PLACE ET DES ACTIFS RÉSIDANT À AUXONNE EN 2018 (INSEE)





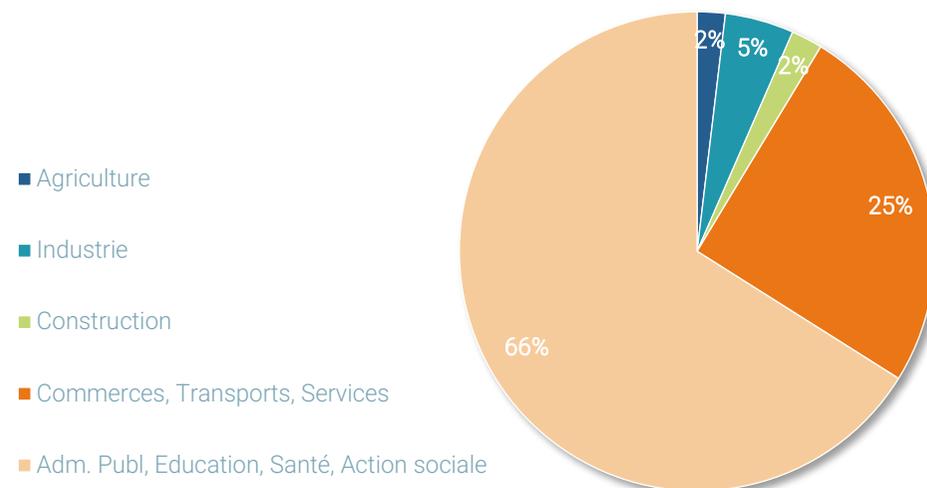
Les emplois sur place sont liés en particulier au rôle que joue Auxonne dans l'accueil de populations, renforcé par la présence du 511<sup>e</sup> Régiment du Train (950 effectifs, générant également la présence de leur famille) :

- | en majorité au domaine public (66% des emplois, soit deux fois plus que la part départementale), avec la présence de grands employeurs dans l'administration (commune d'Auxonne, Communauté de Communes), la santé et de l'action sociale (hôpital, EHPAD, ADAPEI), et dans l'éducation (Lycée Polyvalent Prieur de la Côte d'Or, collège La Croix des Sarrasins, écoles élémentaires)
- | au secteur du commerce, qui constitue le quart des emplois locaux, ici aussi conforté par la présence de gros établissements employeurs (hypermarchés et supermarchés alimentaires et spécialisés, commerces de gros notamment en matériel agricole) mais aussi par un grand nombre de petits commerces.

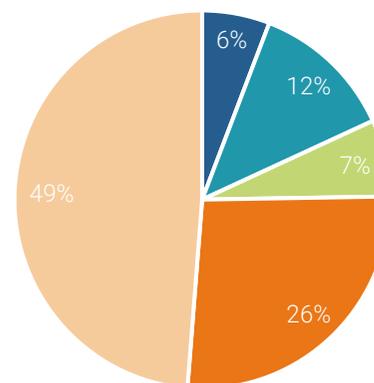
La part des emplois industriels est sous-représentée à Auxonne par rapport aux territoires intercommunal, départemental et régional avec uniquement 155 emplois recensés dans ce domaine en 2018 (moins de 5% de l'emploi local contre 12% sur le Département), en forte baisse sur la période récente (-46% entre 2013 et 2018 contre -9% en Côte-d'Or). La proximité des clusters industriels de la Métropole dijonnaise, de Dole et de Besançon ne permet pas à Auxonne de s'affirmer pleinement comme pôle industriel à cette échelle.

De la même façon, le secteur de la construction emploie peu à Auxonne (70 emplois soit 2% du total), alors qu'il est bien présent à l'échelle de l'intercommunalité (6,6% des emplois – 6,4% au niveau départemental). L'agriculture occupe moins de 2% des emplois locaux, alors qu'elle est surreprésentée à l'échelle du PETR Val de Saône Vingeanne (près de 7%).

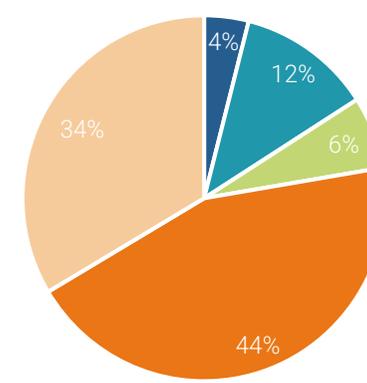
RÉPARTITION DES EMPLOIS DE AUXONNE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2018 (INSEE)



CAP VAL DE SAÔNE



CÔTE D'OR



## 2. CARACTERISTIQUES DES ETABLISSEMENTS ACTIFS

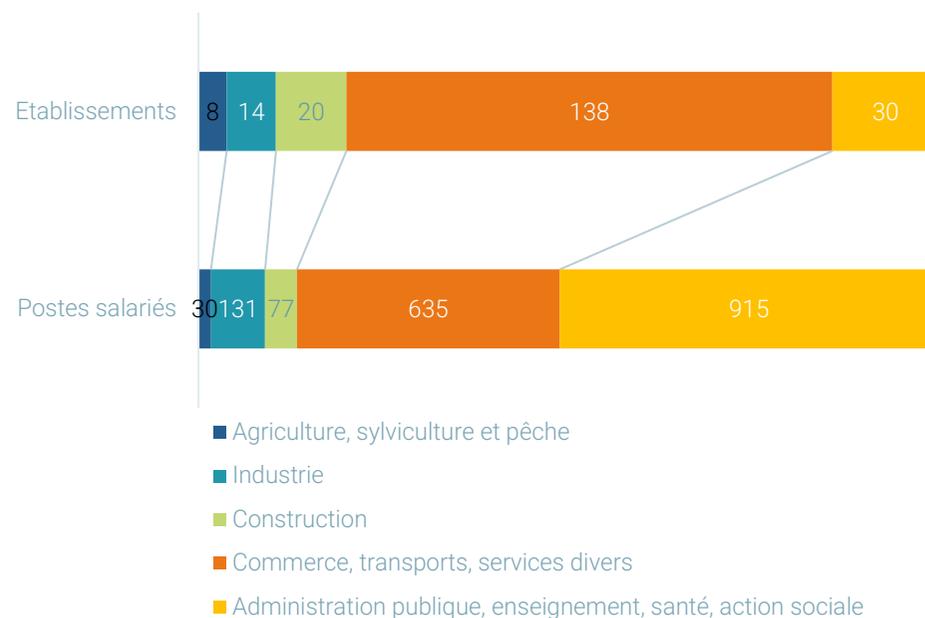
Les établissements actifs employeurs, au nombre de 210, exercent principalement dans la sphère présentielle de l'économie (définition Insee : « activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes ») : 77% des établissements pour près de 1 500 postes salariés. Parmi eux, 14 dépendent du domaine public mais ces derniers regroupent à eux-seuls plus de 720 postes salariés. **Seule une cinquantaine d'établissements est issue de la sphère productive** (définition Insee : « activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère »), regroupant moins de 300 postes salariés.

- | Les établissements liés à l'administration publique, à l'enseignement, à la santé et à l'action sociale sont peu nombreux mais sont les principaux employeurs (en moyenne 30 salariés, mais avec de grandes disparités internes dues à la présence de grands employeurs : hôpital, collectivités territoriales, EHPAD, lycée, ...)
- | Plus de la moitié des établissements sont des entreprises commerciales ou de services marchands, employant en moyenne moins de 5 salariés
- | L'industrie regroupe une quinzaine d'entreprises, principalement sous forme de TPE employant une dizaine de salariés en moyenne
- | Une vingtaine d'entreprises exerce dans le domaine de la construction, pour moins de 4 salariés en moyenne
- | Les exploitations agricoles sont moins d'une dizaine et emploient en moyenne moins de 3 salariés.

L'emploi de la ville d'Auxonne est donc dépendant des grands établissements publics et de la bonne santé des établissements commerciaux. Toutefois,

concernant ces derniers, il est à noter que localement, 9 petites cellules commerciales emploient en moyenne autant qu'une grande surface en générant moins de nuisances : consommation d'espaces, flux motorisés, logistique, ...

ETABLISSEMENTS ACTIFS EMPLOYEURS ET POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2018 (INSEE)

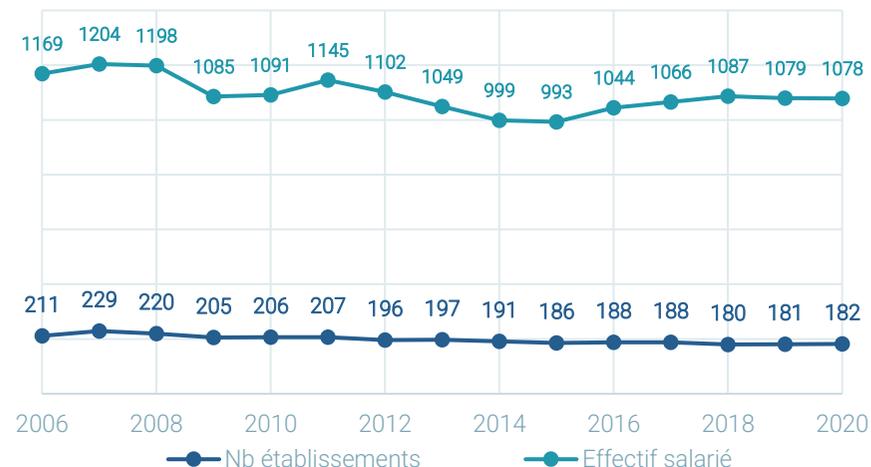


GRANDS EMPLOYEURS PRIVES D'AUXONNE – source SIRENE/ville d'Auxonne 2021

Dénomination	Domaine	Activité	Effectifs salariés
--------------	---------	----------	--------------------

E.LECLERC	COMMERCE	Hypermarché alimentaire	113
INTERMARCHE	COMMERCE	Hypermarché alimentaire	45
CRIT INTERIM	SERVICE	Travail temporaire ( <i>dont intérimaires</i> )	42
LABORATOIRES LAVENCIA	INDUSTRIE	Récupération de matières recyclables	40
GLOBAL HYGIENE	INDUSTRIE	Fabrication produits d'hygiène - vente matières de récupération	30
GIACOMEL	COMMERCE	Vente, réparation, entretien de matériel agricole	21
1 2 3 SERVICES A DOM	SERVICE	Services à la personne - aide a domicile	18
TRANS- PRIM	COMMERCE	Boulangerie, vente fruits et légumes, vente emballages	17
CASINO	COMMERCE	Supermarché alimentaire	17
LIDL	COMMERCE	Supermarché alimentaire	15
BRICOMARCHE	COMMERCE	Magasin de bricolage	15
NETTO	COMMERCE	Supermarché alimentaire	13
ETABLISSEMENT GRENIER BOLAY	INDUSTRIE	Fabrication articles de pêche, injection plastique	13
CEFINOX	INDUSTRIE	Chauffage, ventilation, transport des liquides et des fluides	13
LABORATOIRES GROS	SERVICE	Laboratoire d'analyses - biologie médicale	13
AGROM TRANSPORT	SERVICE	Transport routier de marchandises	12
STE JURASSIENNE PNEUMATIQUES	COMMERCE	Vente et réparation de pneumatiques	12
E.C.S. FRANCE MAGNET ENGINEERING	INDUSTRIE	Conception d'équipements dans les domaines des produits magnétiques	10

EVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET DES EFFECTIFS SALARIÉ DU PRIVÉ ENTRE 2006 ET 2020 (ACOSS)



### 3. LES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

La ville d'Auxonne comporte plusieurs zones d'activité économique dédiées, qui se distinguent par leur rayonnement géographique et leur vocation d'accueil :

Dénomination ZAE	Rayonnement	Vocation
ZA Les Granges Hautes	Département / Région (SCoT : ZAE de type 1)	Mixte (sans commerce)
ZA Le Charmoy	Département / Région (SCoT : ZAE de type 1)	Mixte (avec commerce)
ZA Petite Plaine	Département / Région (SCoT : ZAE de type 1)	Mixte (sans commerce)
ZA Grande Plaine	Échelle SCoT	Industrielle
Zones artisanales	Local	Artisanat
Zones commerciales (ZA le Charmoy, Espace Intermarché, Espace Casino)	Échelle SCoT	Commerciale

L'aménagement des zones d'activité économiques constitue un enjeu important pour conforter l'attractivité économique du territoire auprès des entreprises. **Les espaces économiques existants présentent certains dysfonctionnements qui peuvent pénaliser leur bon fonctionnement ou leur développement** : accessibilité, densification, imperméabilisation des sols, stationnement, traitement environnemental et paysager, qualité urbaine et architecturale, ...

Les zooms ci-après permettent d'identifier les enjeux de requalification de l'aménagement des zones d'activité économiques d'Auxonne.

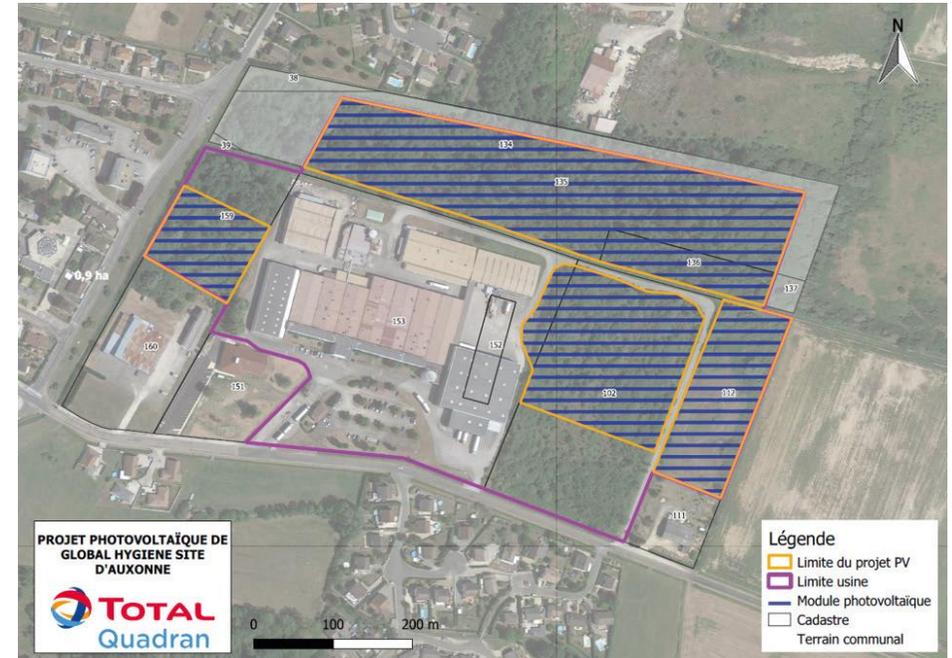




ZA Petite Plaine



Porté par l'entreprise Global Hygiène, un projet de parc photovoltaïque au sol est en cours de réalisation sur 6,2 ha de la ZA Petite Plaine. Les surfaces mobilisées sont des terrains nus actuellement enfrichés. Sa mise en service est prévue pour 2023.

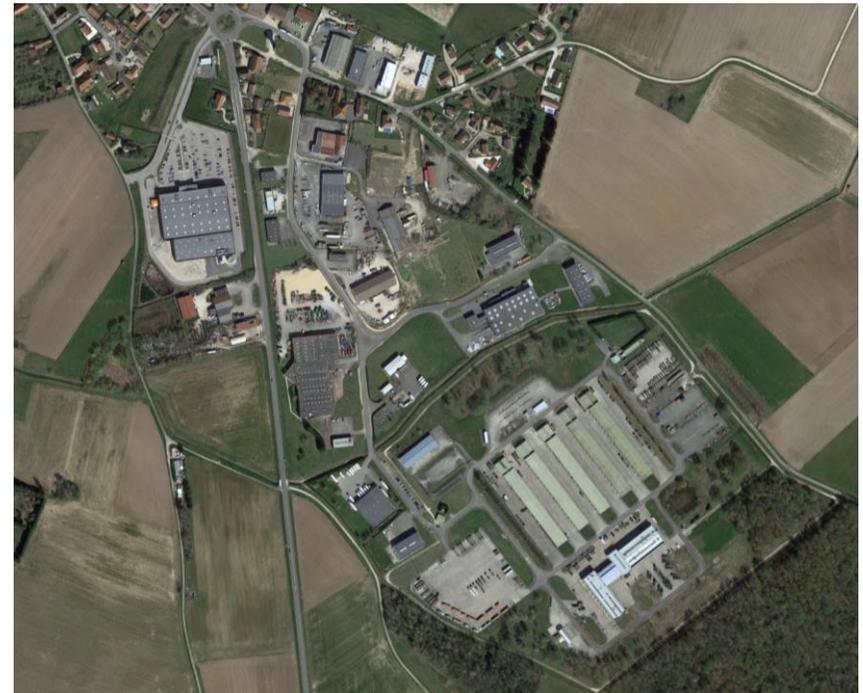


Indicateur	Faible	Moyen	Bon	Fort	Observations
Optimisation foncière					Capacités en densification : 2500m <sup>2</sup> ; en extension : 1 ha
Stationnement					Potential de mutualisation non valorisé
Accessibilité modes doux					Trottoirs larges / pas de voie cyclable sécurisée
Traitement paysager interne					Parking arboré / faible végétalisation interne
Traitement des franges urbaines					Larges espaces tampon végétalisés
Gestion environnementale					Noue longeant le site + espaces enherbés. Corridors écologiques

ZA Grande Plaine



ZA Les Granges Hautes / ZA Le Charmoy



Indicateur	Faible	Moyen	Bon	Fort	Observations
Optimisation foncière		■			Découpage foncier peu optimal. Capacités de densification : env. 3,4 ha
Stationnement	■				Sur espace public / sans traitement environn.
Accessibilité modes doux	■				Route départementale sans accotements
Traitement paysager interne	■				Espaces publics absents ou dégradés
Traitement des franges urbaines		■			Haie arbustive et espace tampon avec habitat
Gestion environnementale	■				Stockage véhicules usagés sans traitement

Indicateur	Faible	Moyen	Bon	Fort	Observations
Optimisation foncière		■			Nombreux espaces résiduels peu valorisables. Capacités de densification : env. 1,8 ha
Stationnement		■			Absence de mutualisation
Accessibilité modes doux	■				Insécurité modes doux – absence de cheminements
Traitement paysager interne	■				Pas de traitement des limites & stockage
Traitement des franges urbaines				■	Traitement paysager des abords / tampons habitat
Gestion environnementale		■			Vastes surfaces imperméabilisées / bassins

### Espace Intermarché



Indicateur	Faible	Moyen	Bon	Fort	Observations
Optimisation foncière					Implantation ne permettant pas d'extensions
Stationnement					Absence de mutualisation
Accessibilité modes doux					Espaces publics dégradés, colonisés par la voiture
Traitement paysager interne					Pas de traitement paysager des espaces libres
Traitement des franges urbaines					Maintien partiel alignements d'arbres
Gestion environnementale					Aucune infiltration des eaux à la parcelle



Indicateur	Faible	Moyen	Bon	Fort	Observations
Optimisation foncière					Regroupement des espaces circulés
Stationnement					Potentiel de mutualisation
Accessibilité modes doux					Aménagements « tout voiture »
Traitement paysager interne					Traitement paysager anecdotique
Traitement des franges urbaines					Aucune gestion des transitions avec les abords
Gestion environnementale					Imperméabilisation >90% Pas d'infiltration des eaux

### Espace Casino

## 4. L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

### a) L'offre touristique d'Auxonne

À l'échelle régionale, la ville d'Auxonne bénéficie d'une localisation intéressante

puisque bien desservie par les axes autoroutiers (A39 et A6), à proximité de pôles urbains exerçant une attractivité touristique à large échelle (Dijon, Beaune, Besançon), et proche de deux sites classés à l'UNESCO (Climats de Bourgogne, Saline Royale d'Arc-et-Senans).

La traversée de la ville par la Saône lui confère un statut particulier au regard du tourisme fluvestre, grâce à l'aménagement du port Royal en 2011 (équipement privé de 150 places – 1666 bateaux accueillis en 2018) implanté au croisement de plusieurs voies navigables stratégiques : Petite Saône, Doubs, Seille, canal de Bourgogne, canal Entre Champagne et Bourgogne, canal de l'Est, canal du Centre, canal du Rhône au Rhin. La Voie Bleue qui longe la Saône constitue une itinérance majeure à grande échelle (Véloroute 50 – Moselle-Saône à Vélo) et confère à la ville un potentiel notable pour capter les flux de cyclotouristes et ainsi développer l'offre touristique d'étape. À l'échelle intercommunale, est en projet l'amélioration de la liaison entre la gare (Tillenay) et la Voie Bleue. Aucun besoin d'acquisition foncière n'est recensé à l'échelle de la ville d'Auxonne à cette fin.

À l'échelle locale, Auxonne présente des spécificités à valoriser dans le cadre du développement de l'économie touristique, en particulier :

- | Un environnement naturel préservé et des paysages diversifiés : bords de Saône, plaines agricoles animées de bosquets et d'éléments naturels isolés, forêt des Crochères, ...
- | Un patrimoine architectural de qualité, mis en valeur via le SPR, et signalisé via plusieurs panneaux d'information de la CAPVDS.



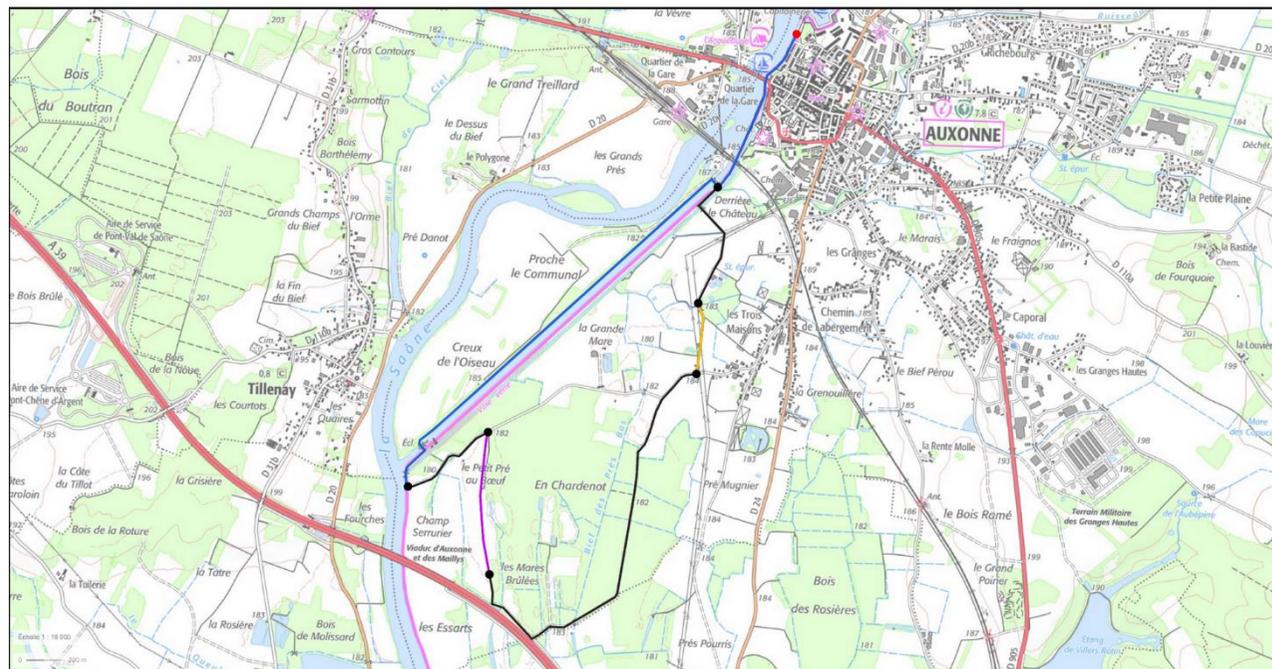
Auxonne propose localement plusieurs sentiers de randonnée : le sentier du Réservoir des Pointes (géré par l'EPCI et inscrit au PDIPR - 5 km), le sentier du Canal d'Auxonne (10 km), le sentier Napoléon et le sentier forestier. Des boucles de randonnée intercommunales existent également. Il n'est pas exprimé de besoins d'aménagement concernant ces circuits.

### ITINERAIRE DE RANDONNEE – SENTIER DU CANAL (SOURCE OFFICE DE TOURISME AUXONNE - PONTAILLER SUR SAONE)

La Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val de Saône, qui gère la compétence tourisme, propose plusieurs services à destination des touristes :

- | un office de tourisme intercommunal, qui fait l'objet d'un projet de transfert au niveau des anciens abattoirs, à proximité de la Voie Bleue ;
- | un départ de canoës (base de plein air – 15 juin au 31 août) ;
- | un service de location de vélos (mars à octobre) ;
- | des escales fluviales (mars à octobre).

Le jardin des Feuillantines, jardin privé de 1 800 m<sup>2</sup> (fléché par l'association des Parcs et Jardins de Bourgogne), propose des visites payantes toute l'année.



Données cartographiques : ©IGN, Région Bourgogne-Franche-Comté

#### LEGENDE

##### Départ

- Parking bord de Saône

##### Propriétaires des tronçons

- Commune d'Auxonne
- Voie Navigable de France
- Association Foncière Auxonne
- Association Foncière Labergement-les-Auxonne

**b) L'hébergement touristique**

Les hébergements touristiques existant à Auxonne sont peu nombreux et affichent un faible taux de diversité. Deux hôtels (hôtel-restaurant l' Aquarium, boulevard Pasteur et l'hôtel du Corbeau rue Berbis) regroupent la plupart des capacités d'hébergement touristique. Ils sont complétés par une offre en meublés de tourisme gérés par des particuliers (8 logements indépendants et 2 chambres) qui permettent d'héberger une trentaine de personnes.

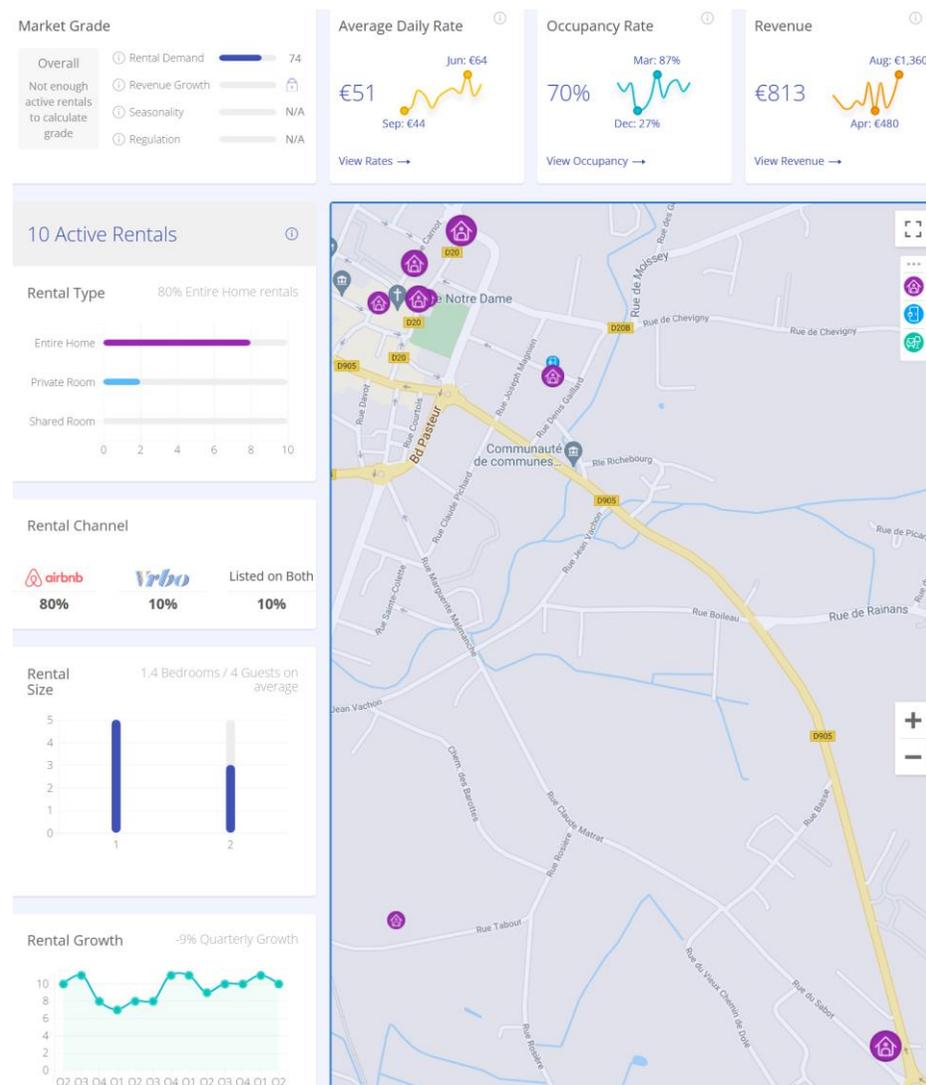
Le camping de l'Arquebuse, situé sur la commune d'Athée, propose 100 emplacements dans un cadre privilégié (bords de Saône, proximité de la Voie Bleue), et plusieurs mobilhomes en location à la semaine ou à la nuitée.

Il n'existe aucune offre en gîtes et en chambres d'hôtes sur le bourg-centre malgré son accroche à la Voie Bleue. Il n'existe pas non plus d'auberge de jeunesse, bien que la commune dispose d'équipements culturels, sportifs et de loisirs attractifs auprès des jeunes populations : base nautique, piscine, centre équestre, cinéma, paintball, motocross, ...

**HEBERGEMENTS TOURISTIQUE RECENSES SUR AUXONNE (INSEE, AIRDNA.CO)**

Type d'hébergement	Nombre d'établissements	Capacité
<b>Hôtels</b>	2	21 chambres
<i>Dont hôtels 2 étoiles</i>	1	12
<i>Dont hôtels 3 étoiles</i>	1	9
<b>Camping</b>	1	100 emplacements
<b>AirBNB</b>	10	33 personnes
<i>Village Vacances</i>	0	0
<i>Résidence de Tourisme</i>	0	0
<i>Auberge de Jeunesse</i>	0	0

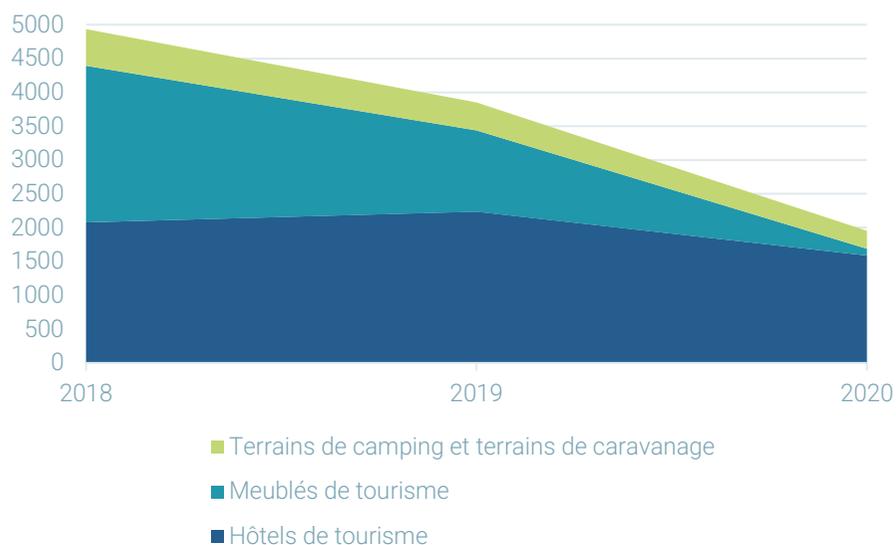
**LOCALISATION ET ACTIVITE DES MEUBLES DE TOURISME (AIRDNA.CO)**





L'évolution de la fréquentation des structures d'hébergement touristique montre un effondrement de l'activité des meublés de tourisme du fait de la pandémie de COVID19. La fréquentation des hôtels a également connu une diminution mais dans des proportions beaucoup plus modérées, du fait d'une situation moins dépendante uniquement du tourisme (voyages d'affaire, étape dans des déplacements longue distance, etc.). Entre 2019 et 2010, la fréquentation du camping a reculé d'environ un tiers de sa valeur.

EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ANNUELLE DES  
 HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES D'AUXONNE  
 (CAPVDS 2021)



c) L'emploi lié à l'économie touristique

Les retombées économiques directement liées à l'activité touristique sont faibles, le nombre d'établissements recensés dans ce domaine étant très limité. La location privée sous forme de AirBNB est également peu développée, et rapporte peu de retombées indirectes avec un prix de location qui reste modéré (51€ par jour en moyenne, pour des revenus moyens estimés à 813€ par an).

ÉTABLISSEMENTS ET EMPLOIS PRIVES LIES A L'ECONOMIE TOURISTIQUE

(SOURCE : ACOSS 2021)

	Nombre d'établissements 2020	Effectifs salariés 2020
Hôtels et hébergement similaire	1	1
Restauration de type rapide	9	15
Restauration traditionnelle	4	9
Débites de boissons	3	9
<i>Total</i>	<b>17</b>	<b>34</b>

## D. DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FORESTIER

### 1. L'AGRICULTURE

#### a) Caractéristiques de l'activité agricole locale

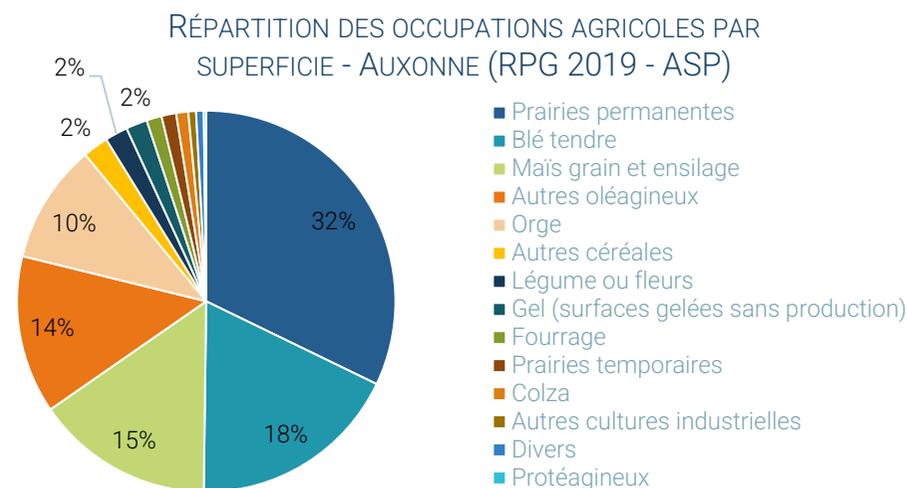
La ville d'Auxonne se situe dans la région agricole dite « du Val de Saône », caractérisée par une prédominance des grandes cultures, et une activité d'élevage modérée comprenant des petits cheptels (38 vaches nourrices en moyenne). Le canton d'Auxonne est considéré comme le canton « légumier » du Département avec des communes présentant d'importantes surfaces consacrées à la production de légumes ou de fleurs : Les Maillys 192 ha ; Labergement-Lès-Auxonne 63 ha ; Auxonne 29 ha ; ... La combinaison de terres agricoles de bonne qualité (plaines alluviales de la Saône) et de la proximité à plusieurs bassins de population majeurs (Métropole de Dijon, Beaune, Dole, Métropole de Besançon, ...) créent en effet des conditions intéressantes pour ces productions fragiles et dépendantes d'une bonne accessibilité aux lieux de transformation ou de distribution.

Auxonne possédait en 2010 une superficie agricole utilisée de 1436 ha ; en 2019, environ 1 250 ha de terres agricoles sont déclarés à la PAC :

- | Les grandes cultures céréalières et d'oléagineux (blé tendre d'hiver, maïs, soja) représentent les principales superficies agricoles locales (60% soit 740 ha). Ces activités façonnent le paysage ceinturant la partie urbanisée de la ville, sur toute sa frange est : grandes parcelles cultivées (3,8 ha en moyenne contre 3,0 ha sur l'ensemble des cultures) et raréfaction des haies et des éléments de nature ordinaire (arbres isolés, bosquets, ...).
- | Les prairies permanentes (à herbe prédominante) arrivent ensuite, représentant 32% de la superficie des parcelles déclarées soit près de 400 hectares. Ces prairies sont quasi-exclusivement localisées autour de

la Saône, dont elles constituent une partie du lit majeur (zones inondables), sur l'ouest du territoire communal.

- | Les terres maraîchères sont limitées en superficie (2% soit 24 ha), avec de très faibles superficies moyennes de parcelles (0,85 ha). Ces petites structures familiales sont en recul depuis les années 70, malgré une contractualisation avec Terre de Saône (absorbant près de 50% des productions) et des ventes auprès des particuliers et des restaurateurs.
- | Les 8% restants sont répartis entre différentes catégories : fourrage, colza, protéagineux, prairies temporaires, surfaces gelées (sans production).



Concernant les signes de qualité à l'échelle du canton d'Auxonne, en 2010 :

- | 11 exploitations possédaient la certification « biologique » ;
- | 16 exploitations produisaient des IGP, et 6 produisaient des produits Label Rouge. Il n'existe pas d'AOC/AOP recensées sur le secteur ;
- | 5 exploitations réalisaient des productions bénéficiant d'un certificat de conformité ;
- | 37 exploitations étaient impliquées dans d'autres démarches de qualité.

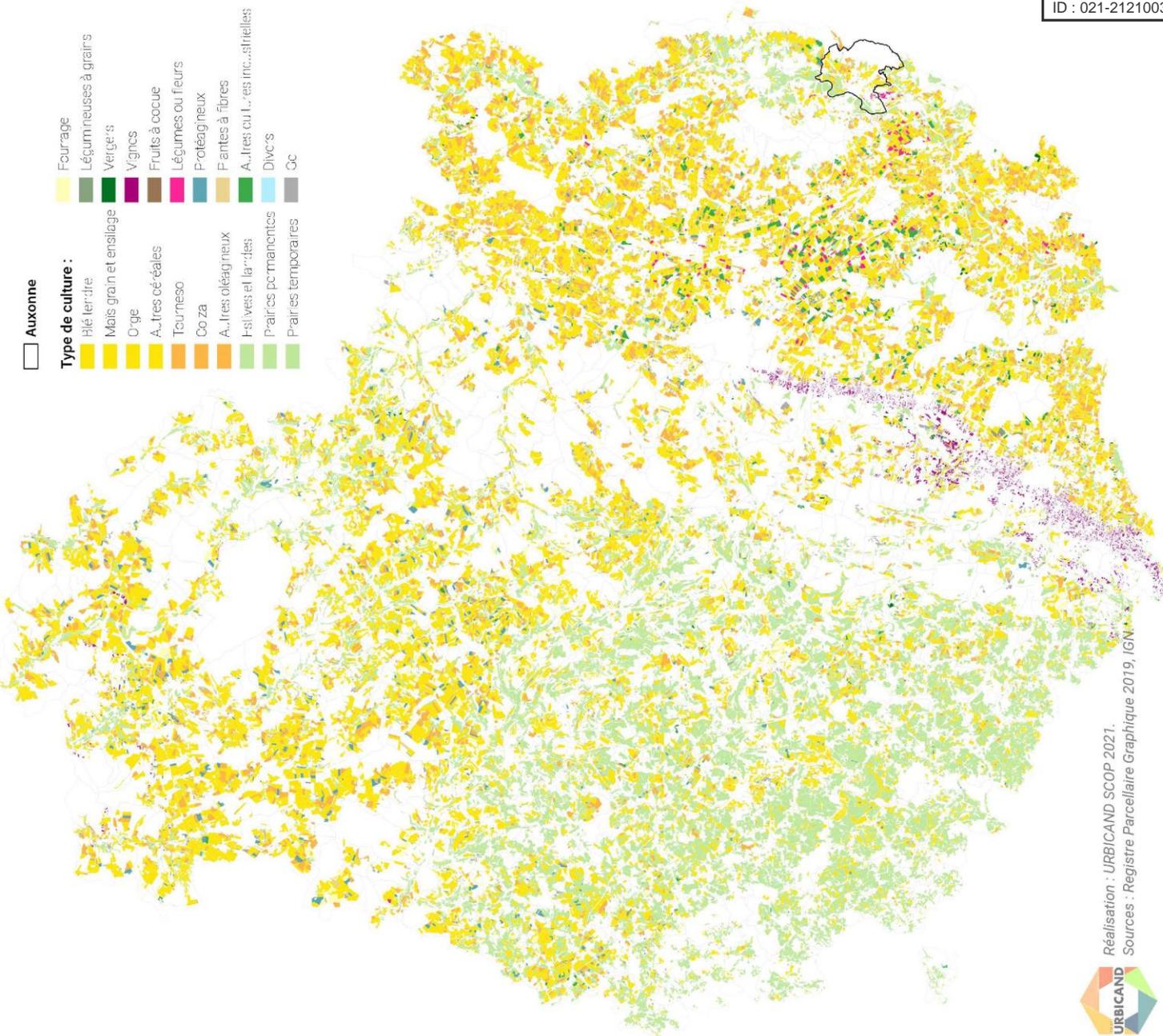
La commune est incluse dans les aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) : « Emmental Français Est Central », « Moutarde de Bourgogne » et « Volailles de Bourgogne ».

À l'échelle de la commune d'Auxonne, 5 exploitations engagées dans l'agriculture biologique sont recensées en 2019 ; 3,2% des surfaces agricoles engagées en agriculture biologique étaient en cours de conversion contre 25% à l'échelle nationale (source Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique). Les parcelles biologiques représentent près de 62 hectares dont notamment environ 20 ha de légumes ou de fleurs, 9 ha de céréales et 25 ha de prairies permanentes. Les exploitants engagés dans la démarche « bio » expriment des besoins d'installation de tunnels agricoles (infrastructures légères et réversibles n'occasionnant pas d'artificialisation du sol).

Le prix moyen des terres et prés libres de plus de 70 ha est en diminution, passant de 2940€/ha en 2018 à 2420€/ha en 2020 en Val de Saône (-14% sur 2019-2020 contre -8% à l'échelle départementale). Les terres et prés loués sont quant à eux passés de 2930€/ha à 3050€/ha (+1% entre 2019 et 2020 ; 0% en Côte-d'Or).

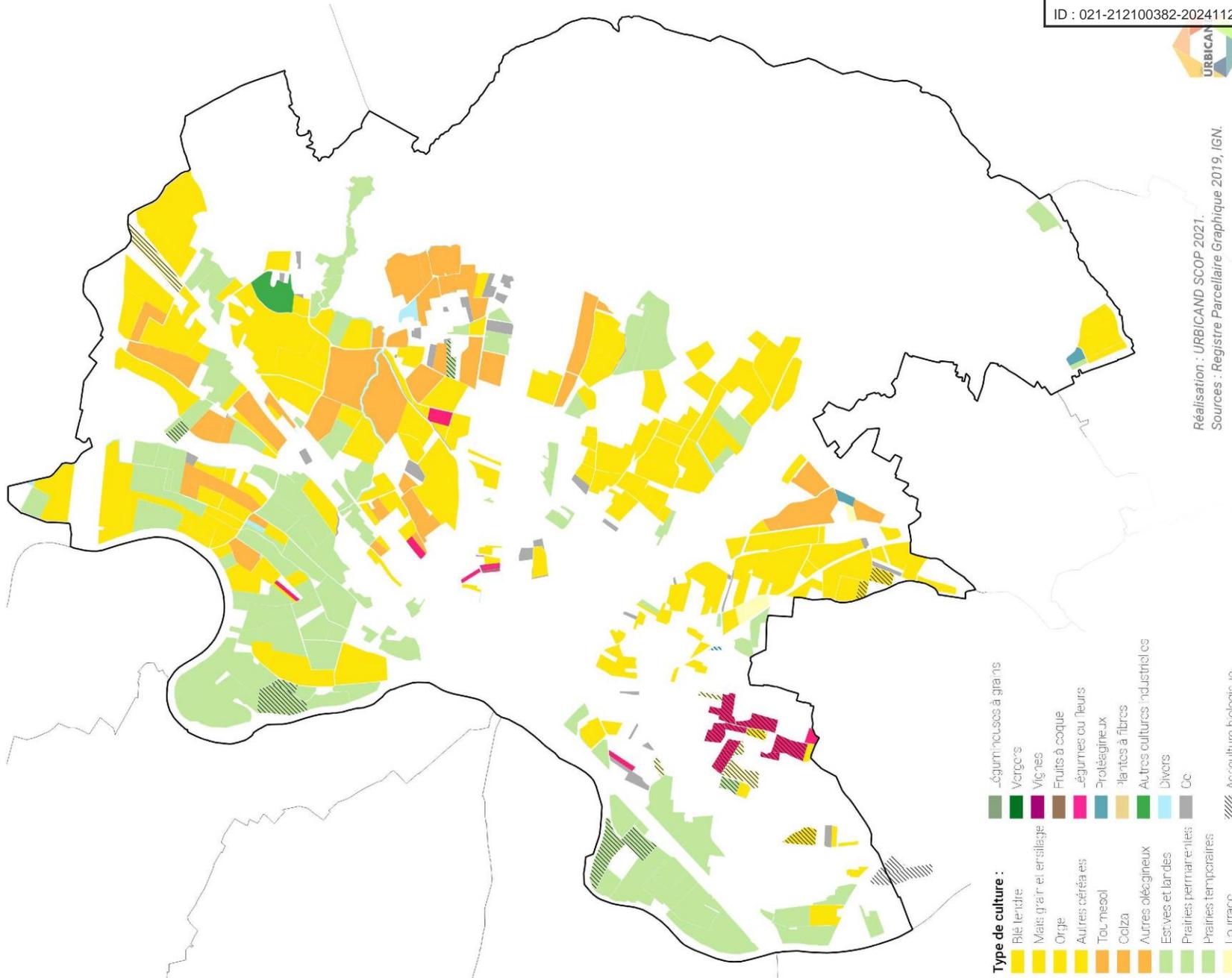
Type de culture	Superficie concernée en Côte d'Or (ha)	Superficie concernée à Auxonne (ha)
<i>Source RPG 2019</i>		
Prairies permanentes	24 507	396
Blé tendre	13 228	222
Divers	10 550	8
Orge	9 209	125
Gel (surfaces sans production)	8 027	22
Vignes	5 627	
Colza	4 702	13
Fourrage	4 540	16
Autres céréales	3 416	27
Maïs grain et ensilage	2 632	187
Prairies temporaires	2 406	15
Autres oléagineux	1 916	165
Protéagineux	907	3
Tournesol	836	
Autres cultures industrielles	815	8
Légume ou fleurs	785	24
Vergers	273	
Légumineuses à grains	193	
Estives et landes	114	
Plantes à fibres	30	
Fruits à coque	4	
<b>Total général</b>	<b>94 717 ha</b>	<b>1 232 ha</b>

# Parcelles agricoles PAC par type de culture en Côte d'Or





### Parcelles agricoles PAC par type de culture à Auxonne



Réalisation : URBICAND SCOP 2021  
 Sources : Registre Parcellaire Graphique 2019, IGN.

**b) Caractéristiques des exploitations**

Plusieurs exploitations agricoles sont actives sur la commune d'Auxonne :

Dénomination	Activité	Effectifs salariés
EARL du Polygone (Sébastien Robardet – rue de Moissey)	Culture et élevage associés (légumes / viande charolaise)	
GAEC Germinier	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses Culture et élevage associés	1 à 2 salariés
EARL Servelle Moreau (La Feuillée)	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	1 à 2 salariés
EARL Les Maraîchers du Pré Velot (chemin de Rainans)	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	
SCEA Des Trois Maisons (Terre de Saône - rue des Trois Maisons)	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	
GAEC Patin Gilles	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	3 à 5 salariés
Annie Chauveaux (Point de Pierre)	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	
Laurent Berton (vieux chemin de Flammerans)	Culture et élevage associés	
Légumes Bio des Sables (Martin Amel – vieux chemin de Labergement)	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	
Vachon Primeur (rue de Chevigny)	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	0 salarié
EARL Écurie de la Cour (hameau de la Cour)	Élevage de chevaux et d'autres équidés	

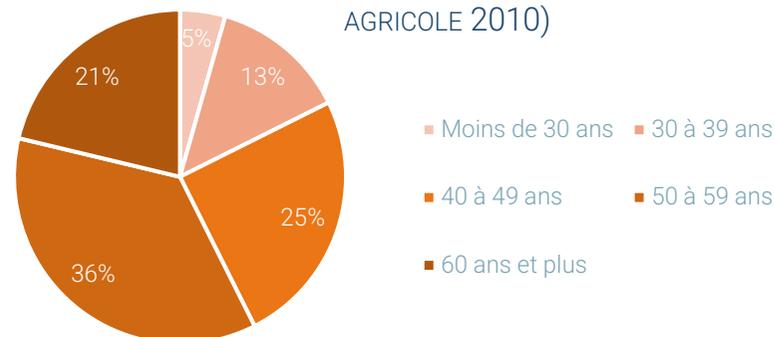
En 2010, le canton d'Auxonne (35 communes) comptait 192 exploitations agricoles, étendues sur plus de 16 500 hectares : 115 exploitations individuelles, 20 GAEC, 41 EARL, 12 autres sociétés civiles et 4 sous un statut autre.

70% de ces exploitations étaient engagées dans la production céréalière ; 60% produisaient des oléagineux. Moins de 30% produisaient des fourrages. Concernant l'élevage, 35% des exploitations pratiquaient l'élevage de vaches ou de bovins. Seules 8 exploitations élevaient des équidés, 2 des caprins et 9 des ovins.

Ces exploitations comptaient une population agricole (hors saisonniers) de 386 individus (dont 315 au sein de grandes ou moyennes exploitations) : 249 chefs d'exploitation et coexploitants, 55 conjoints non-exploitants mais actifs sur l'exploitation, 30 autres actifs familiaux et 52 salariés permanents. Auxonne comptait 59 unités de travail annuel pour une production brute standard de 2 855 000€.

En 2010, l'âge des chefs d'exploitation et coexploitants marquait déjà un fort vieillissement de la population agricole, avec plus de la moitié des exploitants ayant 50 ans ou plus. Les exploitants agricoles n'expriment à ce jour pas de problématiques spécifiques liées à la transmission des exploitations agricoles.

RÉPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION ET COEXPLOITANTS PAR TRANCHE D'ÂGES (RECENSEMENT AGRICOLE 2010)



c) **Débouchés économiques et diversification agricole**

En 2010, près de 60 exploitations du canton d'Auxonne assuraient une commercialisation en circuits courts. A Auxonne, une dizaine de lieux de vente directe sont recensés, en particulier :

- | Prim'Frais (av. Général de Gaulle – produits fermiers locaux)
- | Polygone EARL (route de Moissey – produits fermiers)
- | Les Maraîchers du Pré Velot (route de Rainans – fruits et légumes bio)
- | Safran des Aulnes (Vieux chemin de Labergement – épices et dérivés)
- | Martin Armel (Vieux chemin de Labergement – légumes)
- | Eric Vachon (rue Jean Vachon – légumes)
- | Roger Vachon (rue de Chevigny – légumes)
- | Ets. Servelle (rue des Trois Maisons – fleurs).

Ces lieux de vente sont situés au centre-ville, ou au niveau des faubourgs où ils bénéficient d'une accessibilité renforcée par des axes routiers assurant le rabattement des quartiers résidentiels, ou directement sur le site de l'exploitation. Ils peuvent présenter des besoins spécifiques en aménagements : espaces de stationnement pour les visiteurs et les livraisons, accessibilité modes actifs, besoins en locaux supplémentaires, ...

À l'échelle du canton, 28 exploitations pratiquaient une activité en complément du travail directement lié à leur exploitation. Cette diversification a principalement pris la forme de travail à façon agricole, de transformation des productions, et d'hébergement (gîte à la ferme, ...).

L'économie agricole se caractérise également par l'existence d'établissements économiques qui ne dépendent pas systématiquement du secteur agricole mais directement liés à ce domaine (source SIRENE 2021) :

- | La coopérative agricole Dijon-Céréales, caractérisée par la présence d'un silo rue de Flammerans et présentant des enjeux d'aménagement spécifiques : ICPE avec périmètre d'éloignement, flux de véhicules agricoles et de poids-lourds à prendre en compte, ...
- | Bourgogne Espace Rural, coopérative agricole avec activité de commerce de gros (céréales, semences et aliments pour le bétail)
- | Matériel agricole Giacomel, situé au sein de la ZA Les Granges Hautes et possédant un vaste espace d'exposition extérieur servant de vitrine sur la RD905, en entrée de ville
- | Matériel agricole Penneçot, situé au niveau de la zone commerciale Casino (rue du Colonel Redoutey), présentant des enjeux de sécurisation de la traversée de la RN5, puisque déconnecté de l'espace de stationnement public.

**Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté de Communes Auxonne Pontailier Val de Saône.** Sa mise en œuvre pourra nécessiter la mise en place d'outils règlementaires spécifiques pour l'intégration des projets et des besoins de protection des espaces agricoles.

Un projet de création de cuisine centrale en lien avec la Communauté de Communes Auxonne Pontailier Val de Saône, la Communauté de Communes Plaine Dijonnaise et la ville de Chevigny-Saint-Sauveur est à l'étude. La localisation n'est pas encore définie mais pourrait concerner la ville d'Auxonne.

**d) Enjeux d'aménagement des espaces et activités agricoles**

Plusieurs projets de développement ou de création de nouveaux bâtiments agricoles ont été recensés. Ils feront l'objet d'une prise en compte spécifique au travers du volet réglementaire du présent PLU.

Les principaux d'aménagement recensés suite à l'entretien réalisée avec les exploitants agricoles de la commune sont les suivants :

- | **la prise en compte des problématiques de déplacements agricoles**, certaines voies étant trop étroites pour le passage sécurisé des engins. Ces problèmes sont localisés et peu nombreux à l'échelle de la commune, mais certains axes majeurs restent difficiles à pratiquer (notamment l'avenue Général de Gaulle – RD905). Il s'agira en particulier de prévoir une largeur de voirie suffisante dans les secteurs à enjeux de déplacements agricoles et d'adapter la réglementation concernant les clôtures ;
- | **Éviter d'éventuels conflits d'usage entre les fonctions résidentielles et l'exploitation agricole**, dont les problématiques sont ici encore très localisées mais nécessitent de maîtriser les droits à bâtir au niveau des grandes étendues agricoles, et de veiller à la bonne transition entre espaces cultivés et habités ;
- | **Pérenniser le bon fonctionnement du silo à grains** situé rue de Flammerans, lié à l'absence de constructions à ses abords.

Il n'est pas recensé de projets ni de besoins de changement de destination de bâtiments agricoles isolés. Il n'est pas non plus recensé de projets concernant la construction de bâtiments liés à la diversification agricole (point de vente directe, première transformation, ...).

Les exploitants relèvent de nombreuses dégradations des cultures et des prairies

par les sangliers, dérangés et déplacés des forêts par l'activité cynégétique.

Le maintien des zones prairiales, notamment celles situées en zones inondables, représente enfin un enjeu important pour préserver leur rôle dans l'écrêtage des inondations en période de crue de la Saône.

## 2. LA FORET ET L'ACTIVITE FORESTIERE

En 2018, la forêt couvre plus de 40% de la superficie communale d'Auxonne (source CORINE Land Cover), contre 30% à l'échelle nationale. Près de 1 800 hectares de forêt sont ainsi répartis sur le territoire, dont 1 432 hectares au niveau de la forêt communale d'Auxonne (ou « forêt des Crochères ») qui regroupe 1384 hectares forestiers d'un seul tenant sur la partie est du territoire communal. Il s'agit de la plus grande forêt communale de Côte-d'Or et de l'ancienne Région Bourgogne. La forêt communale est intégralement gérée par l'ONF. Un plan de gestion des mares de la forêt communale a été mis en place depuis 2015.

Plusieurs petits massifs boisés viennent également rythmer les paysages de la plaine de Saône, notamment :

- | Au sud du bourg, le bois « En Chardenot », d'environ 48 hectares et composé pour moitié de feuillus (dont des chênes) et pour l'autre d'une peupleraie. Il est bordé par le canal d'Auxonne à l'ouest et par la Ligne à Haute Tension à l'est, parallèlement à la RD24.
- | À l'Est, le bois de Fourquoie (14 ha environ), en progression depuis les années 50 et en lien avec le travail de remembrement ayant permis des échanges entre parcelles boisées et parcelles cultivées dans une recherche d'optimisation des fonctionnalités des espaces.
- | Au nord, le Bois d'Auxonne situé entre la forêt des Crochères et le bois de Flammerans. Il est peu menacé par l'urbanisation et n'a pas fait l'objet de véritables évolutions depuis les années 1950.

D'autres bosquets de superficie modeste sont implantés autour et au sein de l'enveloppe urbanisée d'Auxonne. Ces boisements pour certains historiques jouent un rôle dans l'animation des paysages et participent à renforcer la trame verte urbaine, constituant des réservoirs de biodiversité de qualité : boisement

autour de la Brizotte (ruelle de Richebourg), boisement ceinturant la station d'épuration (proche rue de Labergement), boisement séparant les zones d'activité Petite et Grande Plaine entre la rue de Chevigny et la rue de Moissey, ...



**a) Composition des forêts**

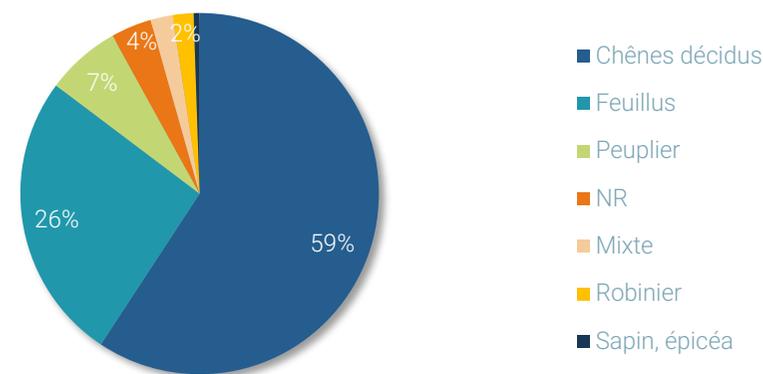
L'analyse des essences forestières fait ressortir une présence dominante du **chêne décidus**, essence présentant un intérêt économique majeur pour la commune :

- | Près de 60% des forêts de la ville d'Auxonne sont des forêts de chênes décidus (Chênes rouvres, chênes pédonculés), occupant environ 1 060 hectares boisés. 80% de la forêt communale d'Auxonne est ainsi composée de chênes ;
- | Un quart des forêts locales est composé de feuillus soit 466 ha (merisiers, frênes, charmes, aulnes, trembles, bouleau, tilleul, noisetier, érable, ...) ;
- | La présence de populiculture (culture de peupliers) est visible à travers une couverture forestière communale d'environ 7% soit 121 hectares de peupliers ;
- | Le reste de la couverture boisée (<10 ha) se répartit entre des forêts mixtes, des bois de robinier et la présence de quelques sapins ou épicéas.

Dans le cadre des travaux de la LGV Rhin-Rhône, la SNCF a mené des travaux de restauration d'une zone humide (Corne Jacquin) entre les communes d'Auxonne et de Flammerans, ayant mené à la coupe de 22 hectares de peupliers.

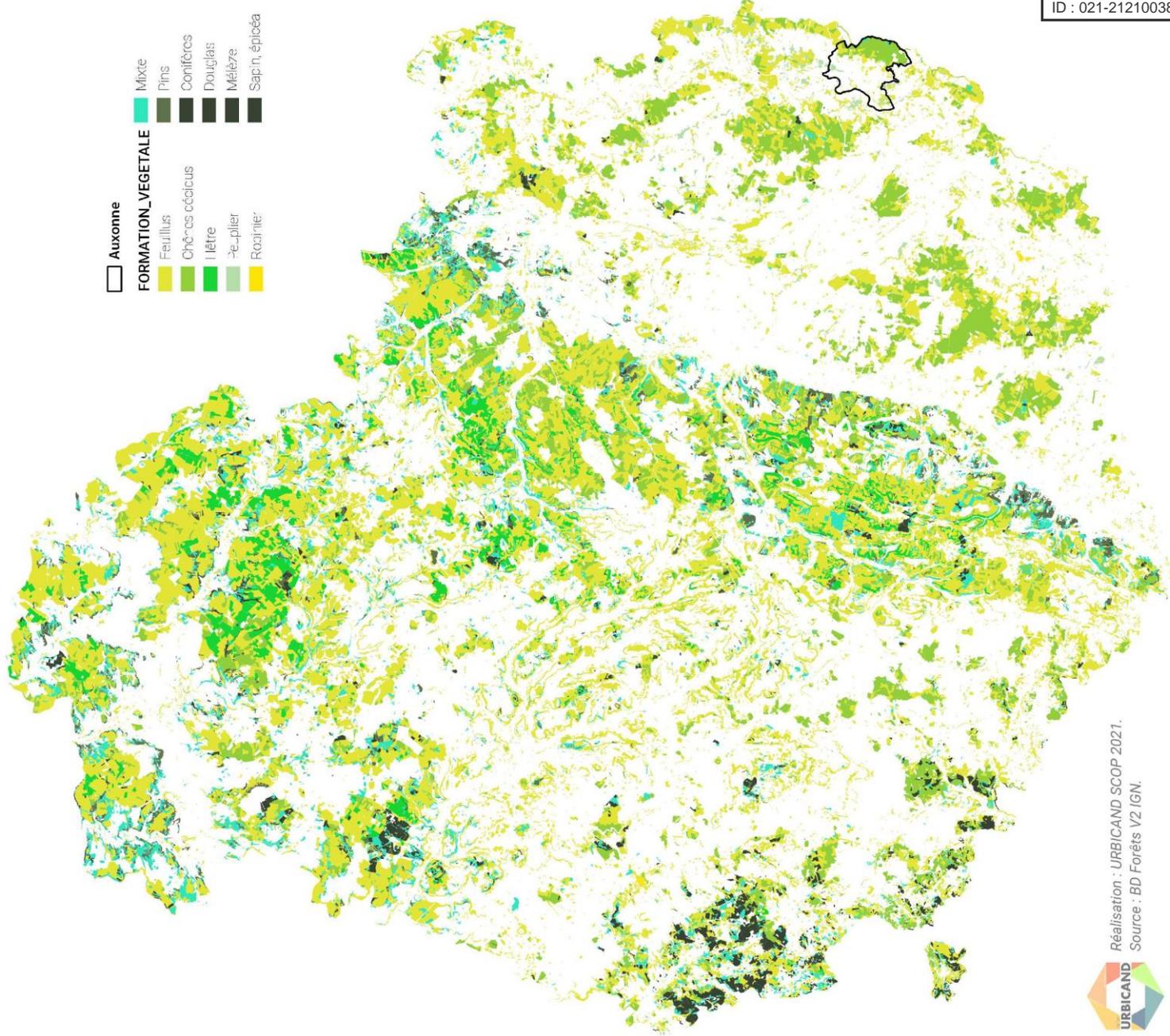
Il est à noter que le schéma régional de gestion sylvicole, approuvé en 2006, s'applique aux forêts privées sur le territoire d'Auxonne.

COMPOSITION DES FORÊTS (BD FORÊT V2 IGN 2021)



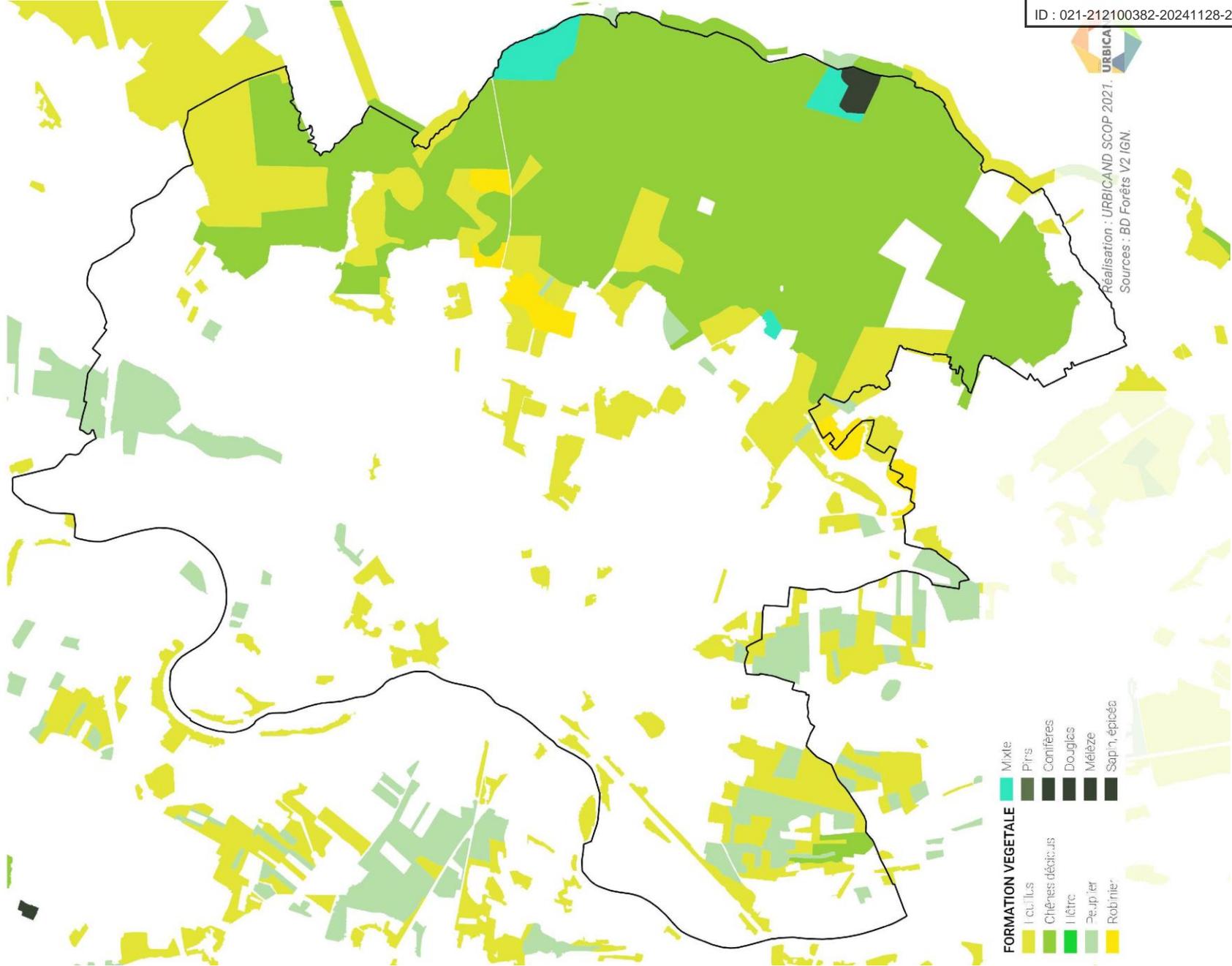
	Superficie en Côte d'Or (hectares)	Superficie à Auxonne (hectares)
<b>Chênes décidus</b>	63 217	1 064
<b>Conifères</b>	3 062	-
<b>Douglas</b>	6 814	-
<b>Feuillus</b>	192 988	466
<b>Hêtre</b>	21 864	-
<b>Mélèze</b>	488	-
<b>Mixte</b>	31 657	36
<b>NC</b>	1 486	-
<b>NR</b>	6 214	66
<b>Peuplier</b>	2 690	121
<b>Pin laricio, pin noir</b>	5 324	-
<b>Pin sylvestre</b>	4 736	-
<b>Pins mélangés</b>	1 594	-
<b>Robinier</b>	1 048	34
<b>Sapin, épicéa</b>	2 945	10
<b>Total général</b>	<b>346 127 ha</b>	<b>1 796 ha</b>

# Formations végétales en Côte d'Or



Réalisation : URBICAND SCOP 2021.  
Source : BD Forêts V2 IGN.

## Formations végétales à Auxonne



### b) Activités forestières économiques et de loisirs

Plusieurs types d'activités permettent une valorisation économique directe ou indirecte de la forêt communale d'Auxonne :

- | **L'exploitation forestière** par l'ONF (coupe et vente des futaies pour le bois d'œuvre) ;
- | **Les affouages** proposés aux habitants ;
- | **L'activité cynégétique** (notamment chasse en battue du grand gibier, chasse silencieuse), organisée de mi-septembre à fin février. Une charte régionale signée entre le Comité Régional de la Randonnée Pédestre de Bourgogne-Franche-Comté et la Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté assure en partie la bonne cohabitation de ces deux activités sur le territoire communal ;
- | **Le 511e Régiment du Train utilise régulièrement le champ de tir** situé à l'orée de la Forêt des Crochères. Deux autres sites inclus dans le périmètre de la forêt communale sont utilisés par le club de tir sportif d'Auxonne ;
- | **La randonnée**, avec des sentiers permettant la valorisation touristique du massif forestier (Sentier forestier au départ de la Maison Forestière, inauguré en 2020).

Une Maison Forestière située route de Rainans est à disposition de l'ACCA et également utilisée par les agents de l'ONF et la mairie. Elle sert notamment de point de départ à plusieurs randonnées d'échelle locale. Une ancienne maison forestière, rue de Chevigny, a précédemment été utilisée pour accueillir une activité de bar et est aujourd'hui convertie à usage d'habitation.

Les entreprises liées à l'exploitation du bois sont en nombre réduit (moins de 5 recensées) et sont peu employeuses :

#### Établissements actifs dans le domaine de la sylviculture

Dénomination	Statut	Activité	Effectifs
GF de Chardenot	Groupement forestier	Sylviculture et autres activités forestières	-
M. Daniel Rozic	Entrepreneur individuel	Exploitation forestière	-
Ent. Denis Martin	Entrepreneur individuel	Exploitation forestière	6 à 9 salariés
M. Jean-Yves Loncle	Entrepreneur individuel	Services de soutien à l'exploitation forestière	-
GFR Martin	Groupement foncier rural	Sylviculture et autres activités forestières	-

Quelques activités de première et de seconde transformation du bois sur la commune d'Auxonne sont recensées sur le territoire, à savoir :

- | Ent. Rozic/Millière : petite activité de 1<sup>ère</sup> transformation à destination de bois de chauffage ;
- | Ent. Martin : activité importante de transformation en différents bois-énergie : bûches, plaquettes forestières pour chaufferies, ...

On notera l'absence d'activités de transformation du bois à destination de matières premières (pour la construction, l'ameublement, ...), malgré de nombreux artisans valorisant la matière première à l'échelle locale (menuiseries, charpentiers, Granulés du Val de Saône, ...).

## E. SYNTHÈSE DU VOLET SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE

La ville d'Auxonne, forte de près de 8 000 habitants, occupe une place stratégique de « bourg-relais » à mi-distance entre des pôles métropolitains d'importance (Dijon, Dole et Besançon) et bénéficiant d'une accessibilité optimale, routière comme ferrée.

**L'offre de services urbains dont dispose Auxonne permet son autonomie et renforce son rôle de centralité principale dans l'armature territoriale** : elle possède les équipements de santé (hôpital et praticiens de santé libéraux), commerciaux (grandes et moyennes surfaces commerciales alimentaires et spécialisées, commerce et services de proximité), éducatifs et liés à l'enfance (lycée, collège, écoles et accueil périscolaire), sportifs, culturels et de loisirs (piscine, cinéma, équipements sportifs variés, ...), ... répondant à la quasi-totalité des besoins pouvant être exprimés par les différents types de ménages évoluant localement.

Son attractivité est également fortement liée à son cadre environnemental et paysager remarquable, offrant à ses habitants un cadre de vie agréable renforcé par un centre urbain au caractère patrimonial reconnu. La présence d'une activité agricole historique transparaît au travers de vastes espaces cultivés s'imbriquant avec la ville et ses hameaux et participant à conférer à la ville une identité rurale qualitative.

Ces caractéristiques rendent le bourg-centre particulièrement attractif auprès des actifs du bassin de vie élargi, puisqu'offrant des conditions de vie optimales à des distances maîtrisées de l'emploi. **Toutefois, Auxonne connaît plusieurs problématiques de développement à prendre en considération pour garantir un développement urbain cohérent et pour préserver ses qualités d'aujourd'hui.**

En premier lieu, les phénomènes de périurbanisation en cours depuis plusieurs dizaines d'années tendent à engendrer des déséquilibres démographiques à

l'échelle du bourg : vieillissement accentué de la population, diminution rapide de la taille des ménages, départ des populations aisées en périphérie, ... Créant de fait plusieurs enjeux :

- | **Assurer la pérennité de l'offre en commerces, services et équipements représentant l'enjeu principal de la commune**, pour pouvoir continuer à répondre aux besoins de tous et maintenir l'emploi sur place, dépendant fortement de la sphère présente de l'économie. Les équipements scolaires notamment sont particulièrement fragilisés par ces processus.
- | **Faciliter le renouvellement et la diversification de la population municipale**, en veillant notamment à améliorer son attractivité auprès des jeunes ménages et des ménages aisés.
- | **Adapter l'offre en logements pour garantir la fluidité des parcours résidentiels à l'échelle locale**, en prenant en compte la grande variété des besoins des ménages, habitant ou à faire revenir sur Auxonne.

Ces enjeux « maîtres » devront s'accompagner d'une stratégie de développement urbain participant à améliorer le cadre de vie local qui présente parfois certains dysfonctionnements.

**La sauvegarde du patrimoine bâti est menacée par une vacance aggravée des logements du centre ancien, la réhabilitation ayant été délaissée ces dernières décennies pour des raisons sociales, techniques et financières au profit de la construction neuve** et des formes d'habitat individuelles. La limitation des concurrences pouvant exister entre ces deux modes de production est l'un des enjeux urbains les plus importants, et est liée à plusieurs « sous-enjeux » thématiques :

- | **La maîtrise de l'offre foncière de terrains à bâtir et son encadrement pour**

qu'elle participe à répondre, dans les prochaines années, aux besoins d'intérêt général en matière de diversification de l'offre en logements.

- | **L'amélioration de l'attractivité des logements anciens, par des politiques urbaines adaptées** : renforcement des modes doux pour limiter les nuisances liées à la voiture individuelle dans les tissus urbains denses (congestion, nuisances sonores et visuelles, place occupée dans l'espace public, ...), développement de la trame verte et bleue pour la qualité du cadre de vie, ...
- | **Veiller à assurer des coutures urbaines cohérentes entre les différentes formes urbaines de la commune**, qu'il s'agisse d'améliorer les connexions entre quartiers d'habitat périphériques et centralités, de mettre en cohérence les qualités paysagères des différents quartiers, ou d'engager la densification de secteurs stratégiques à l'échelle de la ville.

En matière d'emplois, Auxonne affiche une dépendance importante à la sphère de l'économie présentielle, renforcée par sa qualité de bourg-centre et par la présence du 511<sup>e</sup> Régiment du Train assurant la présence de plusieurs centaines d'actifs au cœur même de la ville. Il existe cependant un noyau industriel et artisanal à conforter, visible par la présence de quelques établissements d'importance permettant de diversifier le profil de l'emploi. **L'enjeu pour Auxonne est ainsi d'accompagner le développement des entreprises existantes tout en permettant la création de petites activités industrielles et artisanales pour limiter le taux de dépendance économique au secteur présentiel.** Ce dernier se caractérise aussi par l'offre en grandes et moyennes surfaces périphériques dépassant largement les besoins du bassin de vie local, profitant de l'accessibilité

d'Auxonne et des flux induits par sa localisation. **Les enjeux de revitalisation de la centralité du bourg-centre requièrent de porter une attention particulière à la maîtrise des concurrences de ces surfaces avec le petit commerce de centralité**, qui doit être maintenu pour que tous, en particulier les populations les moins mobiles, puissent continuer à trouver réponse à leurs besoins de proximité.

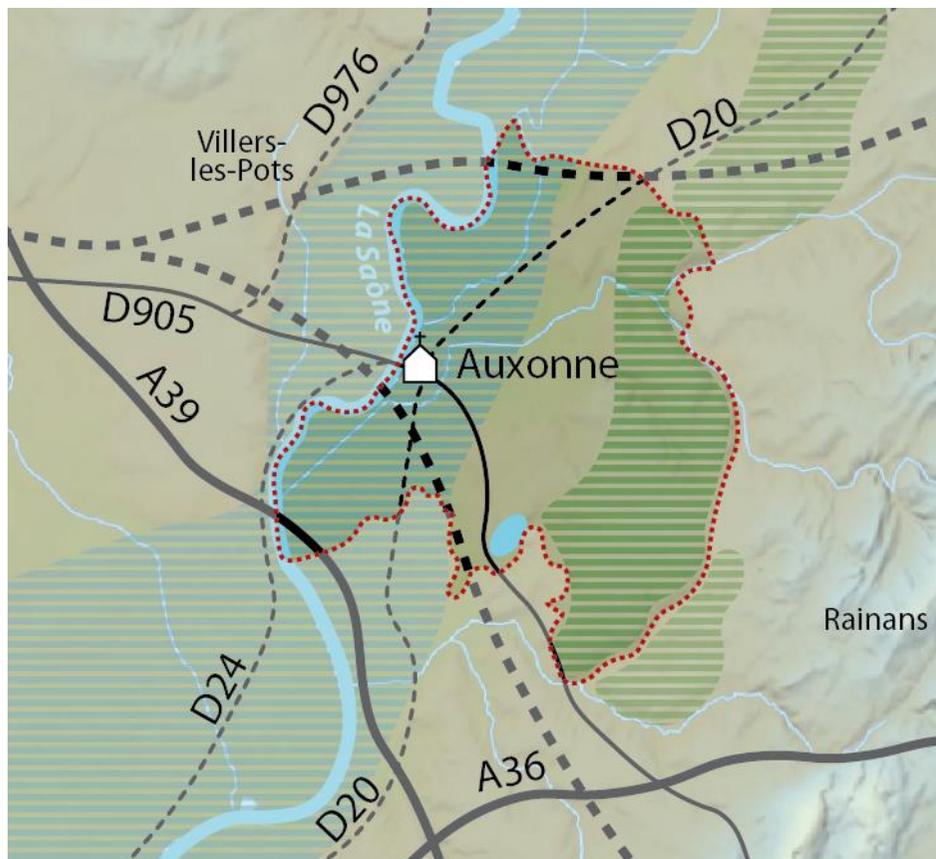
**Conforter les activités agricoles évoluant sur Auxonne constitue un enjeu notoire à la fois pour le bon fonctionnement de ce pan de l'économie mais également pour la préservation du cadre de vie** : cohabitation avec les fonctions résidentielles, limitation de l'artificialisation des sols et maîtrise des risques inondation, rôle dans le grand paysage, pour la biodiversité, ... L'activité maraîchère exprime en particulier des besoins forts d'accompagnement, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, de la protection des terres de bonne qualité agroéconomique, et dans la réponse aux enjeux de développement des circuits courts : transformation des productions, vente locale, ...

L'activité touristique représente enfin sur Auxonne un potentiel économique peu valorisé malgré des atouts conséquents : cadre paysager enrichi de la présence de la Saône et de la forêt des Crochères, port de plaisance, Voie Bleue, patrimoine et Monuments Historiques, histoire locale, ... Il s'agit en particulier **d'assurer la bonne connexion des grandes itinérances touristiques avec le centre-ville et les aménités touristiques locales** (musée, office de tourisme, chemins de randonnée, ...) **et d'accompagner l'offre en hébergement touristique présentant des enjeux de développement et de diversification.**

# DIAGNOSTIC URBAIN ET PAYSAGER

### III. LE GRAND PAYSAGE

#### A. AUXONNE DANS LE VAL DE SAONE



Source : Urbicand

**Légende**

- |  |                          |  |                        |
|--|--------------------------|--|------------------------|
|  | Limite communale         |  | Voie ferrée            |
|  | Relief                   |  | Autoroute              |
|  | Cours d'eau              |  | Route principale       |
|  | Corridor du Val de Saône |  | Route secondaire       |
|  | Forêt des Crochères      |  | Centre-bourg d'Auxonne |

La commune d'Auxonne se situe à l'extrémité Est du département de la Côte d'Or, à la frontière avec le département du Jura. Elle appartient à l'entité paysagère du Val de Saône. La commune est cadrée à l'Ouest par la Saône elle-même ; au Nord par la voie ferrée reliant Dijon à Besançon ; à l'Est par la forêt des Crochères. La limite Sud avec les communes de Labergement-lès-Auxonne et Villers-Rotin est plus floue, coupant à travers champs et boisements ponctuels, avant de raccrocher la forêt des Crochères au niveau de l'étang de Villers-Rotin.

Le Val-de-Saône est une grande plaine inondable et fertile dont l'état de conservation est globalement plus favorable que celui d'autres sites français. Les prairies inondables du val de Saône représentent ainsi une zone humide remarquable à l'échelle de la France. C'est aussi la plus étendue du bassin Rhône-Méditerranée & Corse.

Auxonne occupe ainsi une place particulière dans le Val de Saône. Place forte et marchande, sa forte accroche à la Saône lui confère une identité fluviale, au côté de Gray en amont, et Saint-Jean-de-Losne en aval.



Vue aérienne d'Auxonne figurant le centre-bourg en accroche sur la Saône (source : CAP Val de Saône)

## B. OCCUPATION DU SOL



*La stratification paysagère d'Auxonne : la Saône, le centre-bourg, les faubourgs, la ceinture agricole et la forêt des Crochères en toile de fond (Ville d'Auxonne)*

L'occupation du sol, c'est-à-dire notre façon d'habiter et d'aménager le territoire, résulte de la superposition de différents facteurs et contraintes : l'histoire des lieux, les voies de communications, la topographie, l'abondance et l'accès aux ressources naturelles, et les risques qui leur sont liés (dans le cas d'Auxonne : le risque inondation de la Saône).

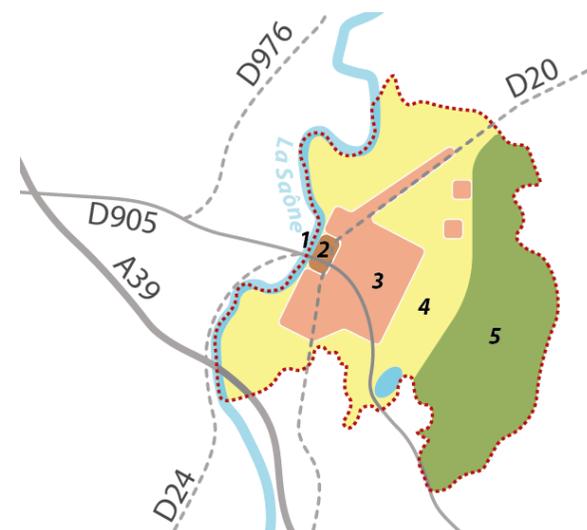
**Le site d'Auxonne témoigne de présences humaines depuis des périodes très anciennes.** Cette position en bord de Saône revêt une signification particulière lorsqu'on sait que depuis l'âge du Fer au moins, ce site constitue une zone frontalière, matérialisée par la Saône, entre des peuples gaulois d'abord, entre des principautés ensuite, puis pour finir entre le royaume de France et le Saint-Empire

romain germanique. Poste frontière, Auxonne est également un point de franchissement de la Saône, et à ce titre fait converger vers elle de nombreuses routes et chemins.

On observe donc à Auxonne une stratification urbaine et paysagère singulière, fortement polarisée par la Saône et l'armature territoriale héritée de l'Histoire.

Ainsi, le territoire communal se partage schématiquement en 5 secteurs :

1. La Saône et ses abords
2. Le centre-bourg historique en accroche sur la Saône
3. Les faubourgs maraichers en étoile depuis la vieille ville
4. La ceinture agricole et ses deux hameaux
5. La forêt des Crochères



## 1. LE CENTRE-BOURG HISTORIQUE

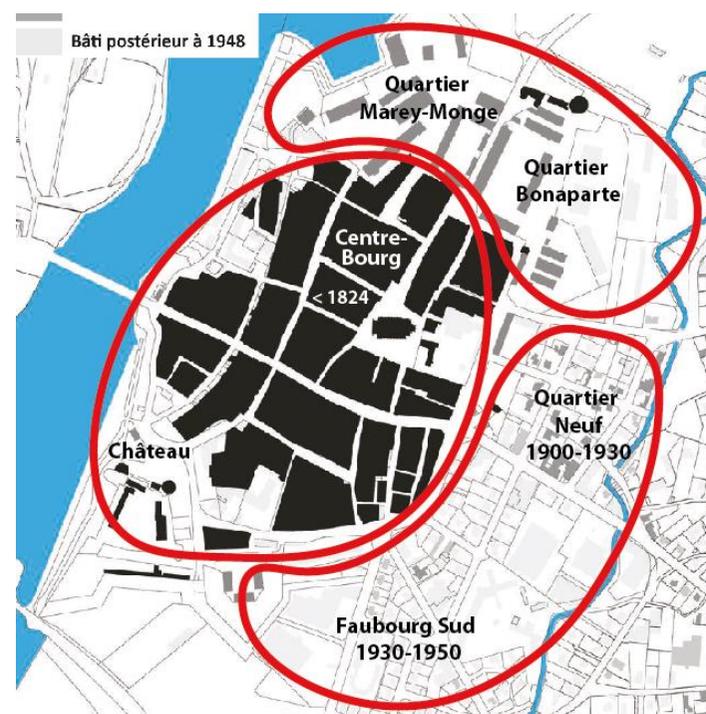


Le centre-bourg d'Auxonne (source : Google Earth)

Le centre-bourg historique occupe l'emprise de l'ancienne place fortifiée, remparts, bastions et anciens glacis compris. Cette emprise correspond aujourd'hui à l'espace compris entre la Saône et le ruisseau de la Brizotte qui

bordait le système défensif de la ville. Le centre-bourg se divise en trois parties très différentes dans leurs formes, leurs fonctions et leurs usages.

La majeure partie du centre-bourg est d'origine médiévale, habitée et commerçante, très dense, aux rues plus ou moins étroites et animées selon les heures de la journée. La partie Nord est occupée par le 511<sup>ème</sup> régiment du Train. L'espace est clos et inaccessible au grand public, mais imprime le caractère militaire de la cité. Enfin, les faubourgs aménagés à l'Est et au Sud sur l'emprise des anciens remparts démolis à partir de 1895, notamment le quartier Neuf, dont l'essentiel des constructions se fera sous la forme de maisons de maîtres implantées en milieu de parcelle inspirées de villas de villégiature.



Quartiers et époque de construction des quartiers du centre-bourg (source : diagnostic du SPR)

## 2. LES FAUBOURGS MARAÏCHERS



*Les rues de Moissey et Chevigny, en étoile depuis le centre-bourg*

Les faubourgs agricoles qui rayonnent depuis le centre-bourg historique sont caractérisés par l'entremêlement des espaces urbanisés et des espaces agricoles ou maraîchers. La juxtaposition de ces usages du sol résulte de l'adaptation de nos ancêtres à leur environnement. Les fermes et habitations se sont implantées sur les ressauts du relief pour les mettre à l'abri des eaux de ruissèlement et des débordements de la Saône ; alors que les creux du terrain, plus humides, étaient dévolus aux cultures et au maraîchage.

Cette stratégie d'implantation, toujours d'actualité face aux risques liés à l'eau, a conduit, au fil des époques, à construire le long des axes de circulations et à faire se rejoindre les hameaux historiques qui, jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, punctuaient la plaine et étaient séparés par de larges étendues cultivées ou marécageuses.



*L'entremêlement des espaces urbanisés et agricoles dans les faubourgs d'Auxonne. Photographies des vues ciblées sur la page suivante (URBICAND)*



*1. Enclave agricole entre les rues de Rainans et de Chevigny*



2. Avancée agricole en bordure de la rue Rosière



3. Grande enclave maraîchère entre les rue de Moissey et de Chevigny

### 3. LA CEINTURE AGRICOLE ET LES DEUX HAMEAUX



La ceinture agricole d'Auxonne se déploie au Nord et au Sud du centre-bourg, et à l'Est, elle constitue un cordon séparant le bourg-centre de la forêt des Crochères. Elle inclut par ailleurs deux hameaux : La Cour et La Feuillée, les derniers à ne pas avoir été rejoint par l'urbanisation récente (post 1950).

La ceinture agricole présente deux aspects. L'espace agricole a largement été remembré et arbore le visage de l'agriculture intensive, d'où la majorité des haies et arbres isolés a été arraché pour mécaniser le travail des exploitants agricoles. Les parcelles sont grandes et offrent des vues très lointaines avec la forêt ou des cordons boisés en toile de fond. En revanche, il demeure quelques secteurs où le paysage présente encore des caractéristiques plus traditionnelles et bocagères. On les retrouve notamment là où les cours d'eau (ruisseaux et biefs) ont rendu l'optimisation du foncier agricole plus compliqué (au nord du centre-bourg autour du bief de la Vigne et de la noue de l'Orgerie), et aux abords du canal d'Auxonne,

en particulier sur l'île entre le canal et la Saône.



*Paysage agricole intensif entre la rue de Moissey et le ruisseau de la Brizotte*



*Paysage plus bocager entre la route de Flammerans et le bief de la Vigne*

## 4. LA FORÊT DES CROCHÈRES



*La forêt des Crochères, traversée par la RD20B reliant Auxonne à Peintre (Jura)*

**La forêt des Crochères occupe près d'un tiers de la superficie de la commune.** Au-delà de l'exploitation de la ressource dont elle fait l'objet, elle est parcourue par de nombreux sentiers forestiers qui permettent de l'arpenter aisément, et constitue ainsi un lieu de promenade pour les habitants des environs.

Occupant la strate du relief la plus élevée, la forêt des Crochères joue un rôle essentiel lors des fortes pluies dans la mesure où elle constitue un espace tampon de rétention des eaux de ruissellement vers la plaine et les différents quartiers d'Auxonne.

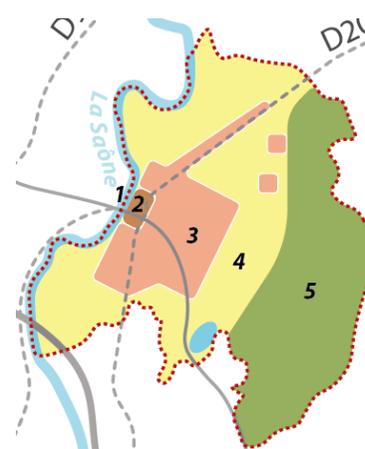
## 5. LA PLACE DE L'EAU DANS LE PAYSAGE



### Légende

- |  |                  |  |                    |
|--|------------------|--|--------------------|
|  | Limite communale |  | Canal d'Auxonne    |
|  | Relief           |  | La Brizotte        |
|  | La Saône         |  | Biefs et ruisseaux |
|  |                  |  | Réseau de fossés   |

Auxonne est fondamentalement un territoire d'eau. La physionomie du territoire communal résulte d'une domestication du risque que l'eau représente (débordement de la Saône ou ruissellement des eaux de pluie provenant de la forêt des Crochères et plus largement des massifs jurassiens bordant Auxonne à l'Est) pour la sécurité et la pérennité des activités humaines (habiter, cultiver).



On constate également que l'occupation et l'usage de l'espace coïncident étroitement avec la topographie d'Auxonne. Les espaces agricoles occupent les parties les plus basses, limoneuses et fertiles. La forêt occupe la partie haute et les espaces habités (en particulier les plus anciens) prennent place sur les ressauts du relief. Le centre-bourg occupe ainsi un promontoire, certes peu élevé, mais qui le met à l'abri des crues de la Saône.

La forêt et la plaine alluviale sont ainsi parcourues par de nombreux ruisseaux, étang, mares, zones humides, et tout un réseau de fossés drainant ces eaux de ruissellement jusqu'à la Saône. Ce réseau de fossés est en partie connecté au ruisseau de la Brizotte (principal cours d'eau de la plaine agricole) ou aux biefs de l'Orgeraie, de la Vigne, Jeanneton, ou des Pré Bas. L'ensemble de cette « infrastructure bleue » et des milieux humides qui l'accompagnent caractérise le paysage de la commune et contribue au maintien d'une nature en ville et à la qualité globale du cadre de vie.

a) La Saône et le port Royal

*La vieille ville vue depuis la berge opposée (JDD, 20.09.2015)*



*La voie bleue en arrivant dans le centre-bourg par le Nord*



*Vue aérienne du port de plaisance aménagé au pied des remparts (France3)*

Constituant la limite Ouest du territoire communal, la Saône demeure le marqueur paysager de premier plan. L'accès au centre-bourg par le pont de France offre un panorama sur la vieille ville et ses remparts d'une belle intensité paysagère. Les bords de Saône constituent par ailleurs un axe de découverte du territoire depuis l'aménagement de la Voie Bleue qui longe la rivière et traverse la commune du nord au sud.

Le paysage qui s'étire le long de la Saône constitue la vitrine touristique d'Auxonne et revêt à ce titre un intérêt stratégique pour renforcer l'attractivité touristique et résidentielle du centre-bourg d'Auxonne.

En cohérence avec les prescriptions du Site Patrimonial Remarquable, le PLU devra veiller à correctement encadrer l'évolution des quais et des premières rangées de constructions pour préserver ce qui fait la qualité de ce panorama.

### b) Le canal d'Auxonne



*Le canal d'Auxonne et ses alignements d'arbres*

Le Canal d'Auxonne, ouvert en 1838 suite à la création du barrage à anguille sur le cours principal de la rivière, constitue un lieu atypique car très naturel dans son aspect et pourtant entièrement façonné par la main de l'Homme. Toujours en service aujourd'hui, il sert également au passage des usagers de la voie verte.

**Lieu calme et intime, il constitue un lieu remarquable à préserver**, comme réservoir de biodiversité d'une part, et à valoriser dans l'armature des espaces verts de la commune.

### c) Le ruisseau de la Brizotte

Principal cours d'eau drainant à lui un grand nombre de biefs et fossés, le ruisseau de la Brizotte constitue un marqueur paysager très lié à l'empreinte de la vieille ville et de son ancien système de fortification. En effet la Brizotte ceinture le centre-bourg et marque une limite entre la ville ancienne et l'urbanisation récente ; un seuil d'entrée dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable d'Auxonne.

**Cependant, ce cours d'eau, dont la ripisylve a en partie disparu, n'est pas très lisible dans le paysage**, et finalement rarement approchable en dehors des intersections entre les voies de circulation et le cours du ruisseau.



*Intersection très peu lisible de la Brizotte avec la D905 (Av. du Général de Gaulle), porte d'entrée du SPR depuis l'Est.*



*La Brizotte au niveau de la rue de Chevigny*



*La Brizotte au Nord de la rue de Moissy ressemble davantage à un fossé qu'à un ruisseau structurant de la commune*

#### **d) Les principaux biefs**

Si la Brizotte descend du plateau jurassien bordant la commune à l'Est, les principaux biefs demeurent dans la plaine alluviale et drainent à eux un grand nombre de fossés. Comme la Brizotte, ces biefs ont en partie perdu leur ripisylve, en particulier à proximité des espaces urbanisés, qui les inscrivent dans le paysage.



*Le ruisseau Jeanneton, reliant la Brizotte au bief de la Vigne*

e) Le réseau de fossés

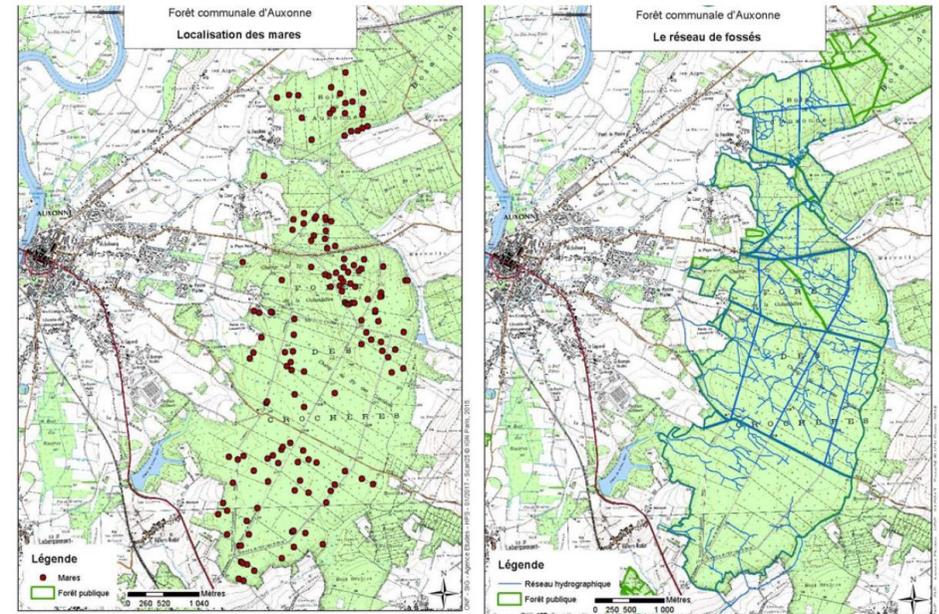
Moins visible mais beaucoup plus important par le linéaire développé, la commune est quadrillée par un **réseau de mares et de fossés, essentiel pour limiter l'impact du ruissellement des eaux de pluie et des remontées de nappe sur les espaces urbanisés.**

A l'intérieur de l'enveloppe urbaine, on trouve souvent ces fossés en bord de rue, ou à travers les tissus bâtis. Souvent à sec, ces fossés sont parfois peu visibles, et occupent ce qu'on pourrait penser être des dents creuses potentiellement densifiables. **Le repérage de ces fossés et la limitation de l'urbanisation à leurs abords doivent permettre de maintenir ce réseau dans son rôle de régulateur naturel des eaux de ruissellement.**



A gauche : fossé longeant l'entreprise Franche-Comté Impression ;  
 à droite Rue de Chevigny : large fossé bordant le lotissement de la Petite Plaine

Par ailleurs, la forêt des Crochères constitue un réservoir naturel majeur pour drainer, retenir et infiltrer les eaux de pluie avant qu'elles ne descendent dans la plaine et n'alimentent le réseau hydraulique en contrebas de la forêt. Ainsi, le maintien des fossés, mare et autres zones humides de ce milieu est essentiel.



Repérage des mares et fossés dans la forêt des Crochères  
 (source : diagnostic du SPR, 2020)

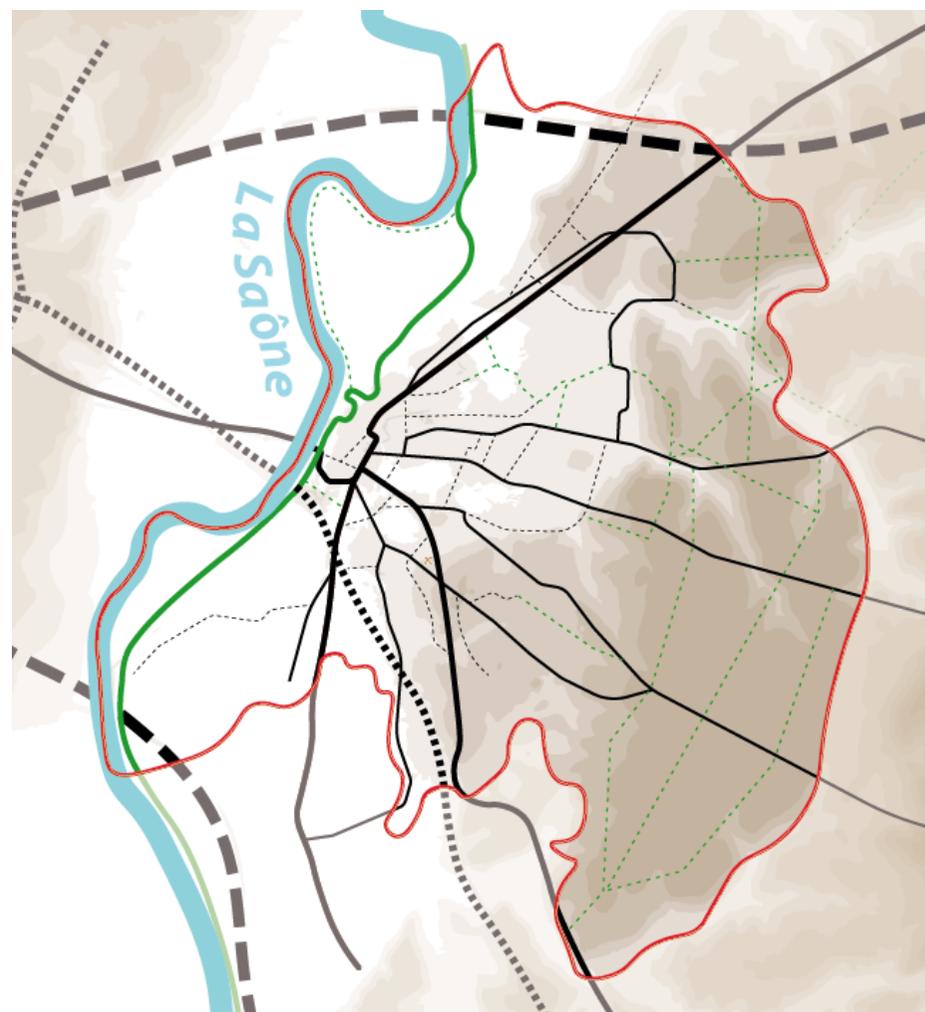
## C. MORPHOLOGIES URBAINES

Le profil actuel de la ville, avec des vestiges encore visibles de ses différentes murailles, révèle l'importance militaire et les enjeux de défenses que représente Auxonne pour la couronne française et le Duché de Bourgogne dès l'époque médiévale. Place forte située à la frontière avec le comté de Bourgogne et le Saint-Empire romain germanique, ces enjeux défensifs ont guidé son développement jusqu'au XIXe s. Tout au long de ces siècles, la ville a dû fournir un effort militaire souvent démesuré. De fait, l'histoire et l'évolution urbaine d'Auxonne ont été fortement conditionnées par des caractéristiques propres à sa situation géographique et à la nature de son terrain.

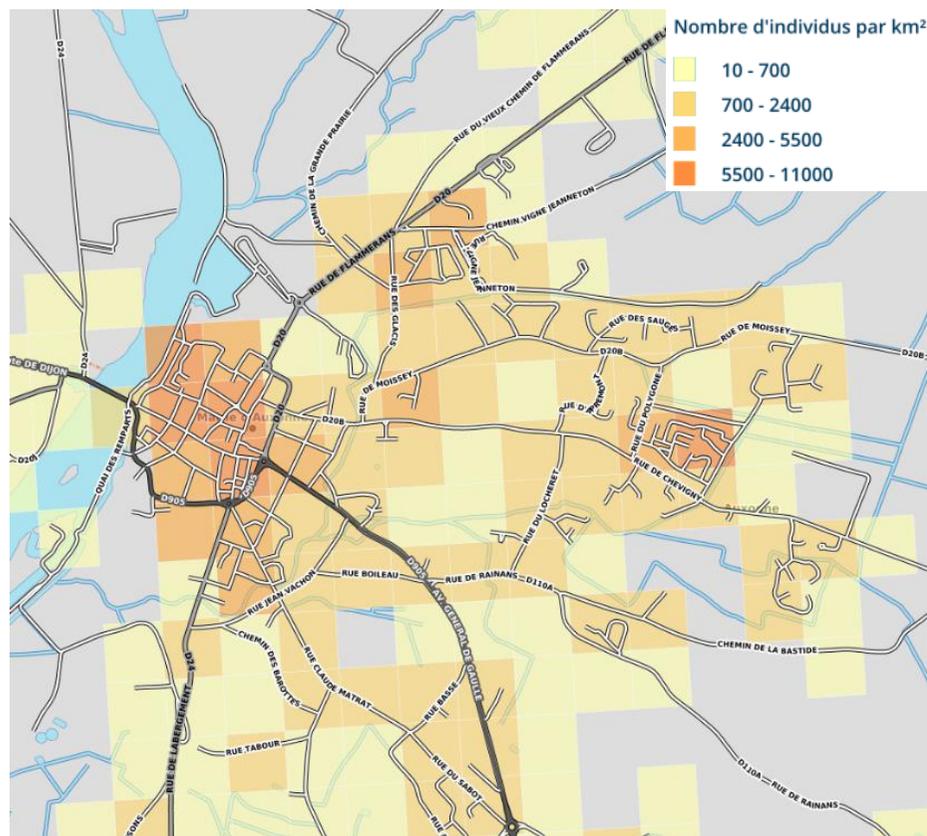
### 1. UNE ARMATURE VIAIRE HIERARCHISEE

La commune est structurée par le réseau de voies de transport et de communication qui convergent toutes vers le centre-bourg, lieu d'échange et de passage vers Dijon. La commune est ainsi structurée par un ensemble de voies hiérarchisées qui se ramifient au fur et à mesure qu'on se rapproche du centre-bourg, mais qui sont assez rarement reliées entre elles. La densité des barreaux routiers perpendiculaires augmente à proximité du centre-bourg,

La densité du maillage viaire renvoie à la densité de population. La carte de la page suivante illustre ce phénomène. Plus la couleur est orangée, plus la concentration de population est importante, et plus le maillage viaire est dense. (on repère, en négatif, les poches agricole insérées dans le tissu urbain qui présentent des densités faibles car non construites - en jaune).



Armature viaire d'Auxonne



Densité de population (source : Géoportail)

## 2. UNE ACCELERATION DE L'URBANISATION RECENTE

Jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'urbanisation est restée contenue aux limites de la place forte matérialisées par le système de remparts et de bastions et aux hameaux agricole historique implantés le long des axes de circulations convergeant vers le centre-bourg. Les deux hameaux de la Feuillée et de la Cour constituent alors les deux plus importants d'Auxonne.



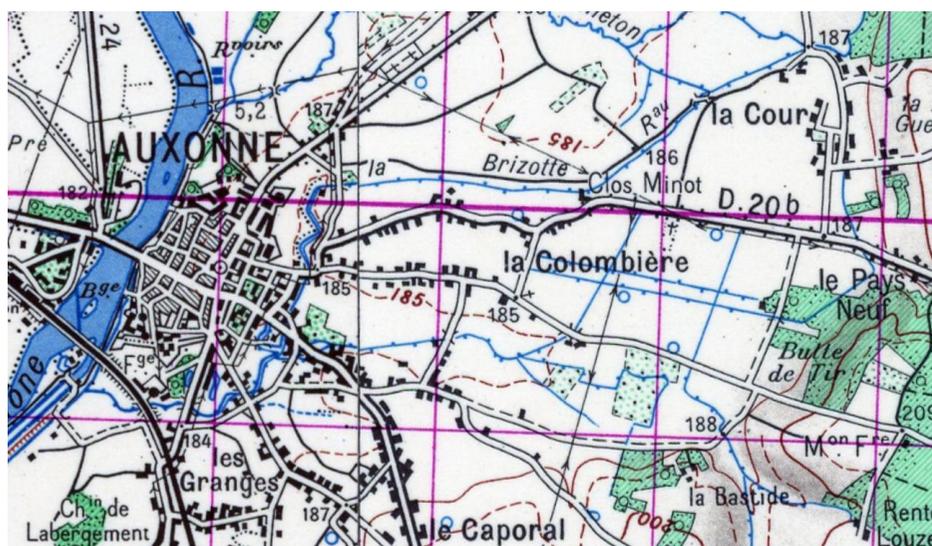
Carte d'État Major (circa. 1830-1850)



La carte IGN de 1950 (page suivante) figure la destruction des remparts de la façade Est de la vieille ville et son ouverture sur la plaine et ses hameaux agricole. A partir de ces démolitions (qui débutent en 1895), l'urbanisation va se développer vers l'Est.

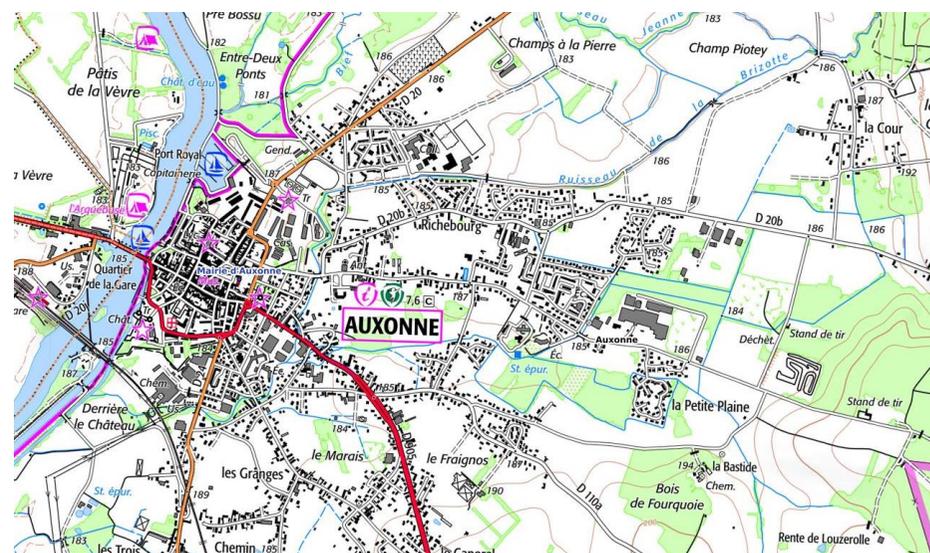
D'abord sous la forme de faubourgs mixtes sur l'emprise des anciens remparts.

Le quartier Neuf en constitue ainsi la première extension.



Carte IGN 1950

C'est vraiment à partir des années 1960 que l'urbanisation commence à s'accélérer avec la généralisation de la voiture individuelle dans les foyers et le développement de l'habitat pavillonnaire comme quasi seul mode de production de logement. C'est à partir de cette période que les hameaux agricoles ont été rejoints par l'urbanisation récente pour former des grappes de constructions hétéroclites, tant du point de vue de leurs époques de construction, de leur facture architecturale, que de leur usage. On constate ainsi une grande diversité urbaine et architecturale le long des voies qui rayonnent depuis le centre-bourg : le parcours est ainsi ponctué, selon les voies, par un groupement de fermes d'aspect traditionnel, puis par un lotissement avec ses maisons sur sous-sol caractéristiques des années 1970, ou encore par une petite zone commerciale arborant ses constructions en tôle colorée.



Carte IGN 2020

Cette accélération de l'urbanisation s'est aussi traduite par l'aménagement de quartiers entiers dans les zones « en creux » du relief, là où les anciens plantaient choux et carottes. Cette urbanisation, au-delà de fragiliser le réseau de noues et fossés décrit dans la partie précédente, isole des poches cultivées de la ceinture agricole du bourg, et dégrade les continuités écologiques entre ces différents milieux, plus riche lorsque les cultures sont destinées au maraîchage, et encore davantage si les exploitations sont en culture biologique.

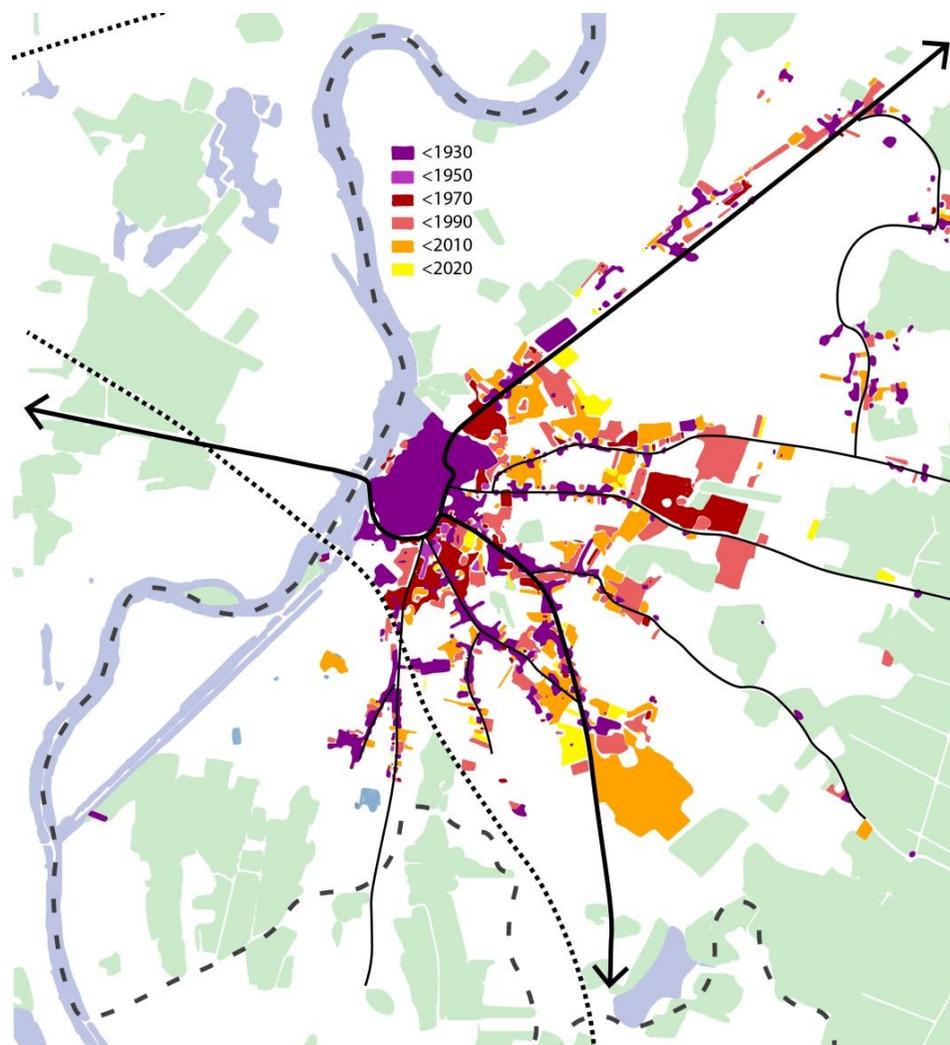
L'étalement urbain s'est également accéléré par la création des zones d'activité à partir des années 1980, particulièrement consommatrices de foncier et à fort impact sur le paysage.

Évolution de la surface urbanisée au regard de l'évolution démographique  
 (Base 100 en 1850, source : URBICAND)



Le graphique présenté ci-dessus présente l'évolution de la surface urbanisée (évaluée par comparaison des cartes présentées ci-avant) de la commune au regard de la population communale. Si la population communale a globalement augmenté en 150 ans (d'environ 6000 habitants en 1850 à 7600 habitants en 2020), **la surface urbanisée pour loger, divertir et occuper cette population a été multipliée par 2,5** (d'environ 170 hectares en 1850 à 420 hectares en 2020). On constate également que l'étalement urbain, rendu possible par la généralisation des transports motorisés, coïncide avec la période récente (post 1950).

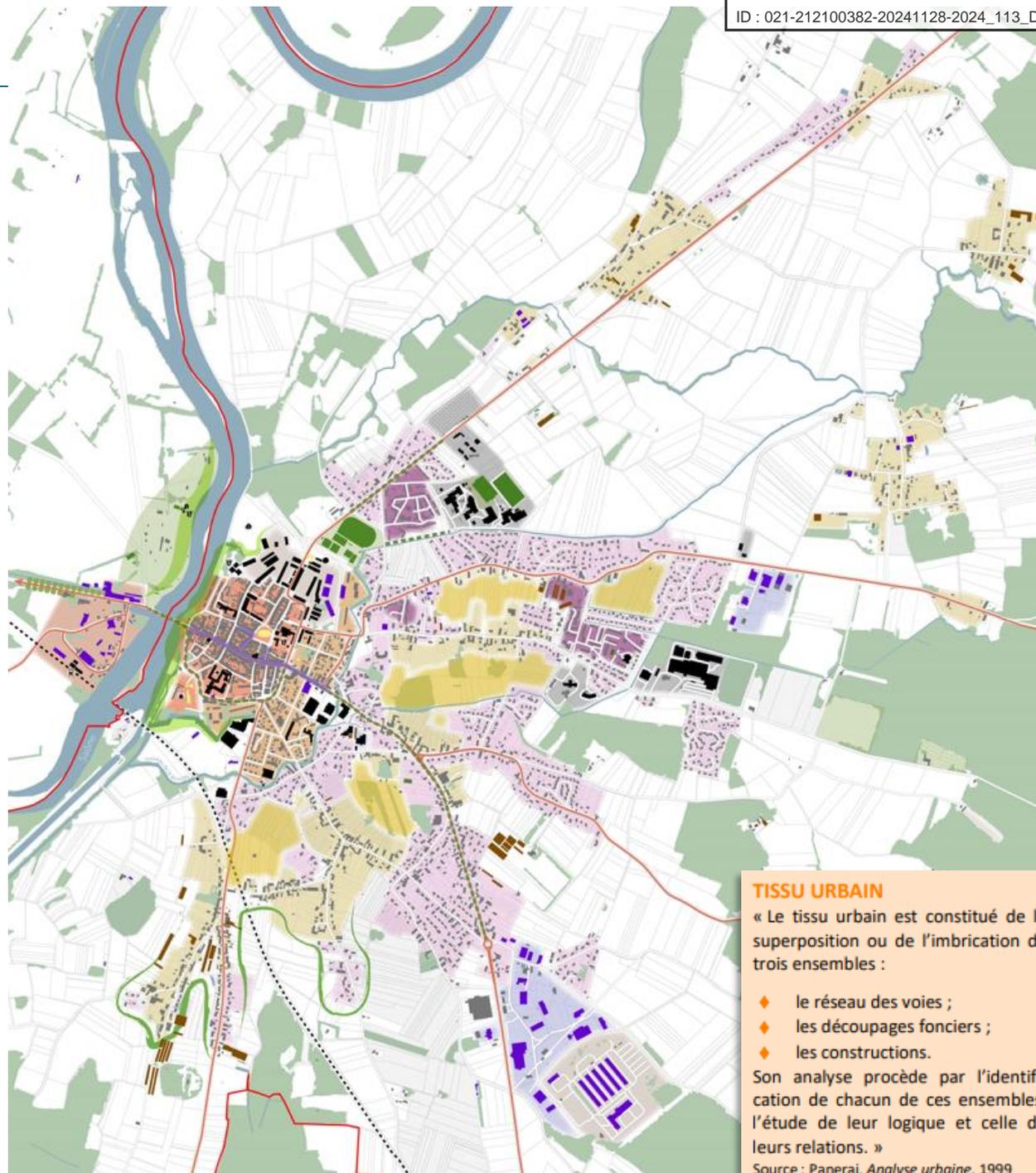
La particularité d'Auxonne réside dans l'étroite intrication des tissus urbains d'époques différentes, avec une tendance générale : plus on s'éloigne du centre-bourg, plus les constructions sont récentes (Cf. carte ci-contre).



Période de construction des tissus bâtis d'Auxonne  
 (source : analyse ville d'Auxonne ; mise en forme URBICAND)

### 3. ANALYSE DES TISSUS URBAINS

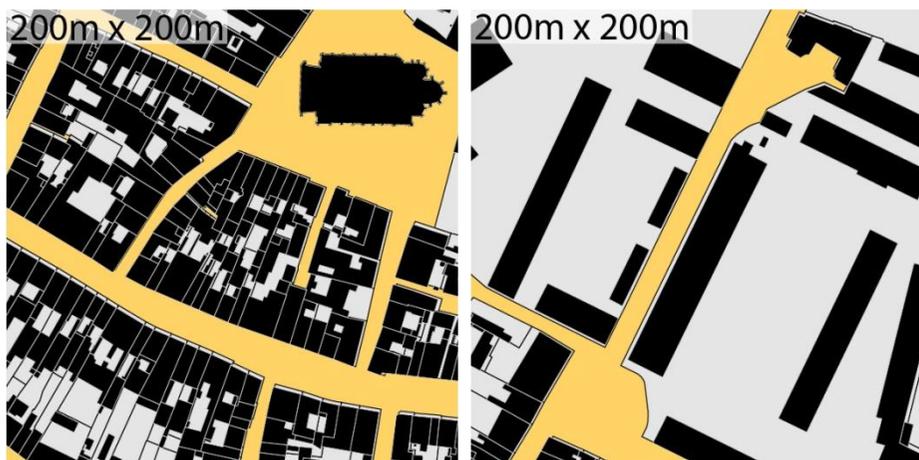
- TRAME PAYSAGERE**
  - cours d'eau
  - alignement d'arbre
  - poche agricole
  - espace de loisir
  - boisement
  - espace d'intérêt paysager
  - intégration paysagère de la silhouette urbaine
  
- TRAME VIAIRE**
  - route et rue principale
  - rue secondaire
  - cheminement doux existant
  - voie ferrée
  
- TYPE DE BÂTIMENTS**
  - bâtiment d'équipement
  - bâtiment agricole
  - bâtiment industriel
  - bâtiment indifférencié
  
- TRAME URBAINE**
  - centre historique à forte valeur patrimoniale
  - quartier de faubourg
  - hameau agricole historique
  - caserne
  - quartier de la gare
  - quartier d'habitat peu dense
  - quartier d'habitat dense ou collectif
  - zone d'activités
  - zone d'équipements
  - linéaire commercial



**TISSU URBAIN**  
 « Le tissu urbain est constitué de la superposition ou de l'imbrication de trois ensembles :  
 ♦ le réseau des voies ;  
 ♦ les découpages fonciers ;  
 ♦ les constructions.  
 Son analyse procède par l'identification de chacun de ces ensembles, l'étude de leur logique et celle de leurs relations. »  
 Source : Panerai, *Analyse urbaine*, 1999

a) Le centre-ville historique

Caractéristiques	Faible	Modérée	Fort
Mixité fonctionnelle			X
Densité résidentielle	50 à 100 logements/ha		
Mutabilité urbaine	X		
	Division interne, renouvellement urbain		



Le centre-bourg historique est caractérisé par une très forte densité bâtie, en

particulier dans sa partie « civile », autour de l'église et des rue Thiers et Antoine Masson. Le tissu urbain, d'origine médiévale, présente un parcellaire étroit et profond, sur lequel s'est organisé le bâti au fil des siècles. Implantées le long des rues et en mitoyenneté les unes avec les autres, les constructions disposaient originellement d'un espace de jardin à l'arrière. Ces cœurs d'îlots ont été progressivement comblés par des maisons en deuxième rang, annexes, ateliers d'artisans, etc. **Le centre-bourg est également caractérisé par une mixité fonctionnelle importante** : commerces, services, équipements, logements, places publiques, etc. Cette mixité d'usage est à lire en miroir des espaces publics (venelles, rues, places) qui rendent possibles, selon leur aménagement, les extensions extérieures des bâtiments qui les bordent. Au Nord du centre-bourg, dans le prolongement de la rue Carnot se trouve la partie militaire du centre-bourg (quartier Bonaparte). Ce dernier diffère radicalement de l'ambiance du centre-bourg : lieu très peu ouvert sur la ville, il présente une organisation stricte et disciplinée.

Un diagnostic riche sur le centre-bourg d'Auxonne a été réalisé dans le cadre du Site Patrimonial Remarquable.



Aperçu des casernes d'Auxonne, en entrée Nord du centre-bourg  
 (source : diagnostic du SPR)

b) Les hameaux agricoles historiques

Caractéristiques	Faible	Modérée	Fort

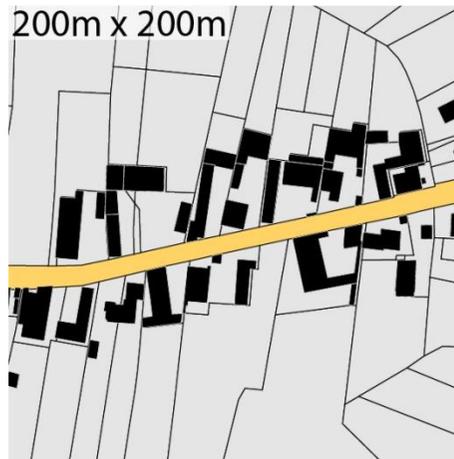


Mixité fonctionnelle		X	
Densité résidentielle	15 à 20 logements/ha		
Mutabilité urbaine			X
	Division interne, extension/surélévation du bâti existant		

Les hameaux anciens qui se situent le long des voies en étoile se caractérisent par des implantations du bâti perpendiculaire ou parallèle à la voirie, avec une forte accroche à la rue (implantation des pignons souvent à l'alignement de la voie). Les volumes alternent selon les usages : les habitations et les granges se déploient en général sur 2 niveaux, quand les annexes aux logements ou anciennement agricoles (bucher, ateliers, garages, anciennes écuries) prennent place dans l'espace entre le bâtiment principal et la rue et dépassent rarement un niveau.

Le paysage de la rue est riche de ces variations de gabarit, de hauteur et de formes. D'essence agricole, l'ambiance qui s'en dégage est résolument rurale, conforté par les clôtures en maçonnerie de pierre brute (lorsqu'elles existent encore).

L'espace est densément occupé, mais les capacités d'optimisation du bâti existant sont importantes (subdivision interne, extension, transformation de granges qui servent aujourd'hui d'espace de stockage et de garage par exemple).





c) Les quartiers de faubourgs

Caractéristiques	Faible	Modérée	Fort
Mixité fonctionnelle			X
Densité résidentielle	15 à 40 logements/ha		
Mutabilité urbaine	X		
	Capacité d'évolution encadrée par le PVAP		

Les faubourgs qui occupent l'emprise des anciens remparts démolis à la fin du XIXème siècle sont caractérisés par une diversité des styles et des époques de constructions.

Si le quartier Neuf présente une certaine harmonie (maison de maître, style villégiature) avec de grands espaces verts qui aèrent le tissu urbain, le faubourg encadré par les rues du Colonel Redoutey et de Labergement présente une diversité de formes, de styles, de hauteurs, d'implantation et d'usages qui empêche toute généralisation.

Ce quartier résulte d'une stratification urbaine complexe qui, au même titre que le centre-bourg, mais à une échelle temporelle moins étendue, traduit l'évolution des techniques et des modes de vie tout au long du XXème siècle.





d) Les quartiers d'habitat collectif

Caractéristiques	Faible	Modérée	Fort
Mixité fonctionnelle	X		
Densité résidentielle	40 à 60 logements/ha		
Mutabilité urbaine	X		
	Renouvellement urbain		

Les quartiers d'habitat collectif d'Auxonne sont caractéristiques des ensembles d'habitat social développés dans les années 1970-1980 partout en France. Édifiés sur le modèle du chemin de grue pour optimiser les délais de constructions, et standardisés pour optimiser les coûts de construction, ces quartiers se caractérisent par le sentiment d'uniformité qui s'en dégage. On trouve deux quartiers de ce type à Auxonne. Le premier, sur les quais de Saône, bénéficie d'une proximité avec le centre-bourg et d'un cadre de vie apaisé. Le deuxième, situé à la Colombière, constitue le lieu le plus densément peuplé en dehors du centre-bourg. Ces quartiers présentent généralement des gabarits bâtis de 3 ou 4 étages, implantés selon un plan de composition qui optimise l'ensoleillement et la ventilation des logements, conformément aux principes de la charte d'Athènes (1933), en partie adoptés pour aménager ces quartiers.

Par ailleurs, ces quartiers génèrent des besoins de stationnement importants qui, généralement, occupent la majorité de l'espace disponible autour des immeubles.



e) Les lotissements constitués

Caractéristiques	Faible	Modérée	Fort
Mixité fonctionnelle	x		
Densité résidentielle	10 à 20 logements/ha		
Mutabilité urbaine	Variable selon les contextes		
	Extension du bâti existant, surélévation, divisions foncières ou immobilières		



**composition général réserve de larges parts aux espaces verts.** La raréfaction de ces espaces dans les opérations les plus récentes, peut générer, selon les cas, des vis-à-vis entre voisins plus ou moins importants et gênants.

Ces quartiers sont aussi le reflet des évolutions des techniques de constructions et des aspirations des ménages en matière de logement. De la maison sur sous-sol des années 1970 à la maison de plain-pied des années 2000, ces quartiers préfigurent des capacités d'évolutions très différentes.

L'incitation forte à la densification des quartiers pavillonnaires ne pourra pas faire l'objet d'une unique méthode. Ainsi, l'analyse fine des différents cas de figure permettra de caractériser les modes de densification (*BIMBY, surélévation ou extension du bâti existant, démolition-reconstruction*) et d'intensification du bâti existant (*division interne des logements, aménagement des combles et des rez-de-chaussée des maisons sur sous-sol*) doit permettre d'ajuster le cadre réglementaire pour permettre les évolutions souhaitables propres à chaque quartiers, accueillir de nouveaux habitants tout en préservant la qualité du cadre de vie (intimité des habitations et des espaces extérieurs, ouverture sur la nature environnante, etc.)

A partir des années 1960 se sont développés les lotissements pavillonnaires, quartiers monofonctionnels, souvent structurés par des maillages viaires en **impasse** se terminant par des placettes de retournement, et autour desquelles s'organisent les constructions. Les habitations s'implantent assez librement sur les parcelles, parfois qualifiées de « tablettes de chocolat », en référence au quadrillage régulier que la trame parcellaire laisse transparaître.

Les habitations, sauf exception, s'implantent généralement en recul de la voie de l'ordre de 3 à 6m, pouvant aller parfois jusqu'à 10 ou 15m, et sont isolés des limites parcellaires. **L'aménagement de ces quartiers selon un plan de**



*Maison individuelle année 1960 rue Jean Vachon*



*Exemple de maisons jumelées de plain-pied des années 1980*



*Exemple de maison sur sous-sol des années 1970 rue du Champ de Tir*



*Exemple de maisons individuelles de plain-pied des années 1990 chemin de la Bastide*



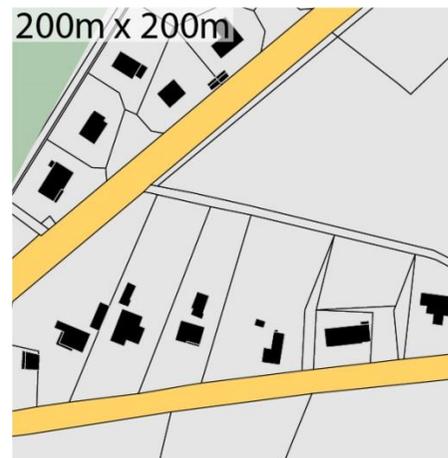
Exemple de pavillon avec un étage des années 2000 rue des Merisiers



Maisons individuelles de plain-pied des années 2010 rue d'Apremont

f) *L'habitat pavillonnaire spontané*

Caractéristiques	Faible	Modérée	Fort
Mixité fonctionnelle	X		
Densité résidentielle	6 à 12 logements/ha		
Mutabilité urbaine	Extension du bâti existant, division foncière		X





L'habitat pavillonnaire diffus, où spontanée, résulte d'une urbanisation « au coup par coup », en fonction des extensions successives des réseaux urbains et des opportunités foncières. Il prend le plus souvent la forme de grappe de maison s'étirant le long des axes de circulations sur des parcelles souvent généreuses (>1000m<sup>2</sup>).

Ce mode d'urbanisation génère des lieux de vie agréable, proches de la nature, mais a provoqué un étalement urbain important et un éloignement des populations des équipements, des services et commerces. C'est ainsi que les hameaux agricoles anciens ont été rattrapés par l'urbanisation de l'après seconde guerre mondiale. De plus, la construction de ces habitations n'a, le plus souvent, pas été accompagné d'intervention sur les espaces publics. Ces maisons bordent la route, sans aménagements facilitant le recours aux modes doux (vélo, marche). Ce type d'urbanisation renforce, en partie donc pour des raisons de sécurité, le recours systématique à la voiture individuelle.

Morphologiquement, ces quartiers s'organisent selon les caractéristiques propre à chaque contexte : selon la desserte des terrains par les voies publiques et les réseaux, l'exposition des terrains, la forme du parcellaire (ancienne lanières agricoles longues et étroites ou redécoupage foncier), etc.

Ces quartiers disposent d'importants gisements fonciers mobilisables pour construire de nouveaux logements. La division parcellaire constitue ainsi le premier levier pour densifier ces tissus bâtis, comme l'exemple de la rue Rosière (en haut à droite) le montre. Se constitue ainsi une urbanisation en plusieurs « rideaux », c'est-à-dire qu'une rangée de maison supplémentaire s'établit à l'arrière, en parallèle de la première rangée, proche de la rue.

**g) L'habitat diffus**

Caractéristiques	Faible	Modérée	Fort
Mixité fonctionnelle	X		
Densité résidentielle	<8 logements/ha		
Mutabilité urbaine	X		
	Division interne, extension du bâti		



Les poches d'habitat diffus sont relativement nombreuses à Auxonne. Elles résultent le plus souvent d'une implantation ancienne (ferme ou bâtiment agricole isolé, maison de maître avec dépendance ou encore à caractère religieux,

comme une chapelle), à laquelle a pu être adjointe au fil du temps une ou plusieurs constructions nouvelles (une habitation, un entrepôt, une dépendance, etc.). Ces regroupements de quelques constructions ne constituent pas en tant que tel des hameaux, au mieux des lieux-dits.

L'intégration de ces lieux-dits dans le paysage est inégale selon les configurations, mais est le plus souvent assurée par la végétation qui les entoure.

Ces secteurs n'ont pas vocation être renforcés dans leur rôle d'accueil de nouvelle population par leur développement. En revanche, ils présentent un intérêt par le potentiel de transformation des constructions existantes, notamment anciennes qui peuvent être transformées. Selon leur localisation et leur accessibilité, ces sites peuvent l'objet de projet de valorisation touristique du territoire (gites, chambres d'hôtes, activité de plein-air, activité de services, etc.).



*Habitat diffus aux abords du hameau de la Feuillée*

#### h) Les zones d'activités et commerciales



Les zones d'activités économiques et commerciales à Auxonne sont regroupées en 3 sites principaux : au Sud d'Auxonne, de part et d'autre de l'avenue du G. de Gaulle (ZA le Charmoy et Granges-Hautes) ; à l'Est aux ZA Grande-Plaine et Petite-Plaine ; et dans les faubourgs Sud de la vieille ville, autour de Casino (rue du Colonel Redoutey) et Intermarché (rue de l'Abergement). Ces derniers secteurs, de faible ampleur, présentent la particularité d'être très insérés dans les quartiers de faubourgs. Ces grandes et moyennes surfaces présentent néanmoins les aspects traditionnels des zones d'activités et commerciales des périphéries (bardages métalliques, teintes neutres, volumes monolithique, aire de stationnement bitumée, traitement routier des abords). On peut noter à travers les photos de la page suivante que les zones d'activités économiques bénéficient de davantage de verdissement que les zones marchandes des faubourgs.

Rue de Labergement



ZA de la Petite Plaine



Rue de Labergement



ZA de la Grande de Plaine



Rue du C<sup>el</sup> Redoutey



ZA Hautes-Granges

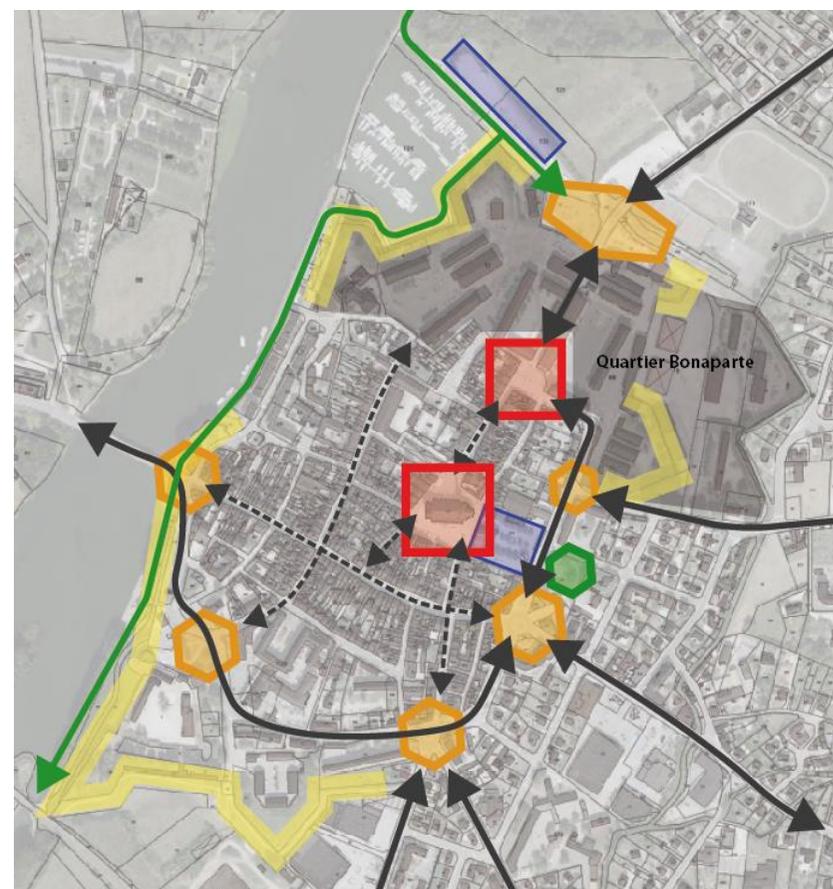


## 4. ESPACES PUBLICS

Le réseau d'espaces publics d'Auxonne est lié à l'armature urbaine de la commune. La vieille ville est structurée par ses deux places principales et son maillage viaire hiérarchisé organisant les traversées Nord-Sud et Est-Ouest.

Les espaces libérés par la démolition des remparts ont permis l'ouverture de la ville intramuros sur ses faubourgs, et de créer un contournement routier de la rue principale reliant le Pont de France à l'avenue du Général de Gaulle. Ce boulevard de ceinture a permis d'y connecter les différentes voies convergentes vers la vieille ville. Chaque intersection constitue autant un nœud routier qu'un seuil d'entrée dans la vieille ville. La place de Verdun constitue un point d'articulation entre l'ancienne ville intra-muros et les faubourgs, au même titre que le carrefour situé à la rencontre du boulevard Pasteur et de la rue Emile Gruet mais qui ne bénéficie pas du nom de place. Leur traitement routier, utile pour la gestion du flux automobile, ne renvoie pas à leur ancienne fonction de porte d'entrée de ville.

Les autres quartiers sont quant à eux organisés en séquences urbaines, structurées par les différentes voies de circulations qui rayonnent depuis la vieille ville ; et caractérisées par le traitement des voiries (intensité du trafic, partage de l'espace entre les usagers, végétalisation) et la nature du bâti et des fonctions urbaines qu'elles supportent. Si les rues les moins circulées ont conservé leur aspect rural et champêtre, celles les plus circulées, en particulier à l'approche de la vieille ville, ont été profondément transformés avec un durcissement du traitement des espaces publics (imperméabilisation, mise en place de bordures bétons, présence de matériaux standardisés, plantations d'essences horticoles...) Ces quelques transformations modifient la perception de ces espaces: de ruraux, ils deviennent péri-urbains amenuisant les qualités d'entrée de bourg d'Auxonne.



- |   |   |
|---|---|
| — Voies structurantes                       | □ Places principales                                |
| - - - Rues principales dans le centre-bourg | ⬡ Interface entre la vieille ville et les faubourgs |
| — Voie verte                                | ⬡ Jardin public                                     |
| — Rempart                                   | □ Aire de stationnement                             |



Rue Balmain à la Cour



Rue de Chevigny



Rue des Trois Maisons



Route de Flammerans



Avenue du Général de Gaulle



Rue du Colonel Redoutey

## D. LE PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

Auxonne est riche d'un patrimoine urbain, bâti et paysager important en quantité, mais aussi en diversité. Ce n'est pas tant pris séparément que ces éléments de patrimoine sont remarquables, mais davantage la cohérence globale, l'homogénéité (ou au contraire les oppositions d'époque), et les intensités urbaines et/ou paysagère qu'ils génèrent qui sont intéressantes.

La préservation, mais surtout la valorisation de ces patrimoines sont essentielles pour sauvegarder l'identité auxonnaise, valoriser la cadre de vie des habitants, et promouvoir l'attractivité de la commune.

### 1. UN CENTRE-BOURG PATRIMONIAL

La vieille ville constitue le lieu où se concentrent les principaux éléments du patrimoine bâti et paysager de la commune. Entre le quartier Bonaparte, la ville médiévale autour de l'église, le château et les remparts, la vieille ville raconte près d'un millénaire de stratification urbaine et d'adaptation des tissus bâtis aux évolutions des techniques et des modes de vie.

L'emprise des anciennes fortifications (de la Saône à la Brizotte d'Ouest en Est, et du château au port de plaisance du Sud vers le Nord) est couverte par une servitude d'utilité publique (le Site Patrimonial Remarquable d'Auxonne) dont le contenu est décliné à travers le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP). A ce titre, un diagnostic fin et précis du centre-bourg a été réalisé, et est disponible sur le site internet de la ville d'Auxonne. Annexé au PLU, le PVAP devra trouver une traduction règlementaire dans le PLU d'Auxonne.



Photos Jean Yves Rouille

## 2. LE PATRIMOINE AGRICOLE

En dehors du périmètre du Site Patrimonial Remarquable, Auxonne présente un patrimoine agricole vernaculaire important. Les voies rayonnantes depuis le centre-ville sont ponctuées de poches d'urbanisation anciennes qui déclinent les différents types de bâti agricole : fermes mitoyennes, majoritairement à 2 ou 3 travées ; des fermes-bloc avec logement en pignon, des granges isolés et autres annexes agricoles traditionnelles (bucher, atelier, etc), souvent implantées dans le recul entre la rue et le corps de ferme principale. La commune en présente quelques exemples significatifs et particulièrement bien préservés que le PLU veillera à protéger. Les décors architecturaux sont généralement modestes, les façades sont enduites avec les encadrements de baies en pierres de taille apparents ou marqués par un décor peint, les couvertures sont en tuiles bourguignonnes traditionnelles ou tuiles mécaniques plates à côte, la toiture est le plus souvent à demi-croupe.

Ces poches d'urbanisation agricoles anciennes sont, pour englober le caractère patrimonial d'ensemble, à mettre en relation avec les espaces cultivés situés à l'arrière. C'est la lecture de cet ensemble qui permet d'apprécier la valeur urbaine et architecturale de ces faubourgs agricoles.

On trouve aussi à Auxonne des ensembles architecturaux qu'on appelle des domaines (ou rentes), qui se forment à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque les élites d'Auxonne voire même dijonnaise font bâtir de grandes maisons (ou transforment une ancienne ferme) ayant une double fonction résidentielle et agricole. Le bâti, situé au centre des terres agricoles, est généralement une grande bâtisse qui regroupe l'habitation du propriétaire, le logement du fermier et les différentes dépendances agricoles. Quelques annexes (granges) ou bâtiments d'exploitation peuvent compléter l'ensemble.



*Vue aérienne de la rue des 3 maisons et du chemin de Labergement*



*à gauche le Clos Minot ; à droite la rente de l'Hôpital reconnaissable par sa tour adossée au bâti principal*

## E. SYNTHÈSE

### Synthèse du volet paysage

#### Un territoire marqué par l'eau ...

- La Saône et le canal (et leurs abords)
- Ruisseau, ru, fossé drainant

#### ... dans un écrin paysager

- Forêt des Crochères
- Ceinture agricole
- Cône de vue remarquable
- Poche agricole
- Boisement, bosquet
- Arbre isolé remarquable
- Alignement d'arbres

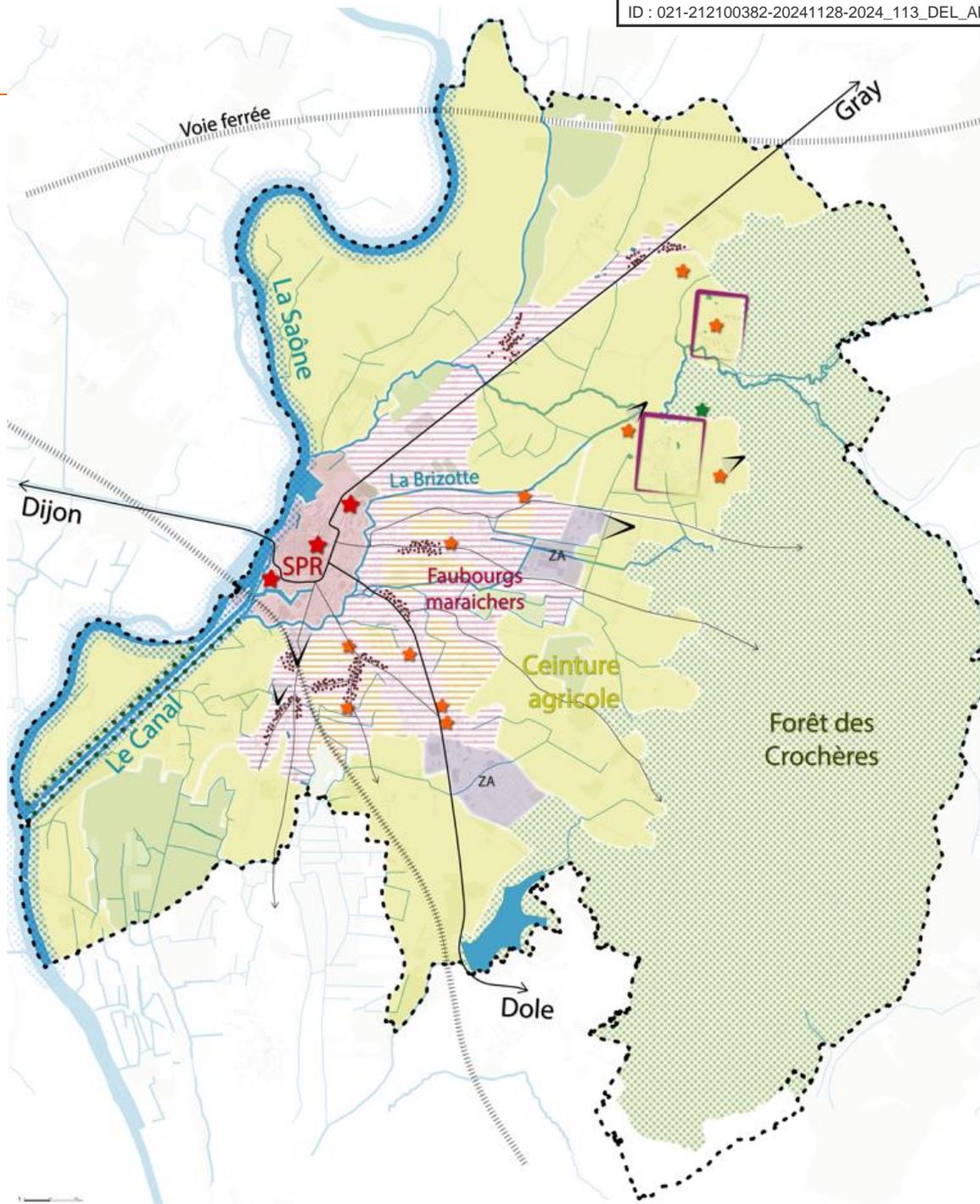
### Synthèse du volet urbain

#### Une structure ancienne ...

- SPR (centre ancien et faubourgs)
- Faubourg agricole historique
- Hameau isolé
- Point de repère urbain
- Patrimoine bâti d'intérêt

#### ... englobée dans l'urbanisation récente

- Urbanisation post 1950
- Zone d'activité économique



## 1. UN PAYSAGE CULTUREL REMARQUABLE A METTRE EN SCENE

La commune d'Auxonne, par son histoire et sa géographie, a connu un développement (dans sa forme et son contenu) qui la singularise. L'intrication des composantes paysagères (topographie, hydrologie, nature et occupation des sols, risque inondation, etc.) et urbaines (organisation des lieux de vie, des déplacements, localisation des fonctions urbaines, etc.) trouve à Auxonne une traduction qui renvoie à la notion de « paysage culturel » défini par l'UNESCO comme les « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature ». Ils illustrent l'évolution de la société et des occupations humaines au cours des âges, sous l'influence des contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel, et sous l'effet des forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes. »

La Saône et ses berges, la ville fortifiée sur un léger promontoire en accroche sur la rivière, ses faubourgs maraichers structurés en étoile, la ceinture agricole et ses hameaux, et enfin la forêt en toile de fond, composent une stratification urbaine, paysagère, historique et culturelle tout à fait singulière et significative, qui confère à Auxonne une grande partie de son identité.

Le diagnostic souligne la place centrale de l'eau (et des moyens mis en œuvre pour en réduire le risque sur les populations et les récoltes) dans la construction de ce paysage culturel. La Saône, le ruisseau de la Brizotte et le canal d'Auxonne en sont les principales composantes, mais l'ensemble des ouvrages (construits par l'homme ou naturel) représente une infrastructure verte, un réseau complexe, permettant d'infiltrer la Nature au sein des espaces urbanisés, favorable à la construction d'un cadre de vie plus proche de la Nature.

## 2. UNE ARMATURE URBAINE ATYPIQUE A QUALIFIER



Exemple de séquençage du paysage urbain – rue de Chevigny

L'armature urbaine (les routes, avenues, rues, ruelles, venelles et chemins) constitue un réseau en étoile depuis le centre-ville, renforçant la notion de faubourg par rapport à la centralité. Chaque branche de l'étoile, d'une longueur comprise entre 1,5 et 2km, présente une grande diversité urbaine et architecturale, due au comblement au fil des époques des espaces libres qui séparaient autrefois la ville fortifiée (et point de passage obligé vers Dijon) des hameaux agricoles qui s'égrainaient le long des axes convergents vers Auxonne depuis Flammerans (direction Pesmes), Peintre, Chevigny, Rainans, Sampans (direction Dole), Labergement-lès-Auxonne (direction Seurre).

Ainsi, les faubourgs peuvent être vus comme un enchaînement de séquences urbaines, caractérisées par les formes urbaines et leurs fonctions qui les bordent. Avec l'intensification du trafic routier, certains de ces axes ont connu des transformations profondes et arborent aujourd'hui un vocabulaire principalement routier, en décalage avec les fonctions urbaines que ces voies desservent. Ce partage de l'espace entre les différents usagers (voiture, cycle, piéton, etc.), peut générer des conflits d'usage, et décourager le recours aux mobilités alternatives à la voiture individuelle.

### 3. UN PATRIMOINE ORDINAIRE A REVELER

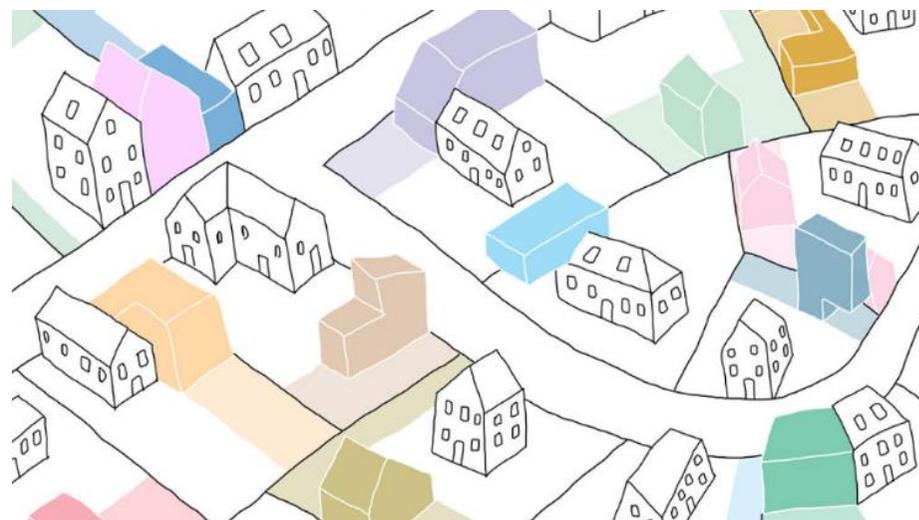


D'une manière générale, le mouvement de fond vers une économie plus circulaire et économe des ressources incite à la transformation du bâti existant avant d'envisager sa démolition-reconstruction. Cet aspect interroge l'avenir des tissus urbains déjà constitués, et leur capacité à recevoir ces transformations.

Si le centre-ville bénéficie de mesures de protections renforcées (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), les faubourgs et hameaux d'Auxonne sont riches d'un patrimoine bâti agricole et rural encore bien préservé, homogène, mais fragile car pas toujours adapté aux modes de vie contemporains, et peu protégé contre les démolitions ou dénaturations que peuvent engendrer des travaux de réhabilitation peu soucieux du caractère patrimonial du bâti. La raréfaction du foncier dans les années à venir devrait conduire à revaloriser ce patrimoine bâti existant, et favoriser sa transformation, son adaptation aux besoins et aux aspirations des futurs porteurs de projets. Ce patrimoine bâti agricole s'accompagne d'un ensemble d'éléments ponctuels qui l'ancre dans son contexte : croix et calvaire en bord de route, fontaine et abreuvoir, niche ou statue en façades, etc. Le maintien de la qualité urbaine et architecturale de ces hameaux anciens est une condition pour sauvegarder la

mémoire agricole d'Auxonne, et implique d'encadrer les travaux de réhabilitation, tout en maintenant les capacités d'évolution du bâti.

Par ailleurs, il est un autre patrimoine ordinaire à Auxonne qui concentre un grand nombre d'enjeux : la remise à niveau des logements pavillonnaires au sein des différents lotissements, en particulier ceux aménagés dans les années 1960, 1970 et 1980 qui ne répondent plus aux normes de confort attendus aujourd'hui : accessibilité, confort thermique, performance énergétique. Pour la même raison citée précédemment (raréfaction du foncier), ces quartiers seront amenés à se transformer pour permettre d'accueillir davantage de ménages, notamment à travers la stratégie BIMBY (Build in my backyard), que l'on peut traduire en français par la notion de densification douce, en intervenant sur le bâti existant (extension, division interne du bâtiment, surélévation) ainsi que sur le foncier (division parcellaire, remembrement foncier).



# ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## IV. LE TERRITOIRE DANS SES LIMITES PHYSIQUES

### A. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

Le territoire communal est marqué par la plaine de la Saône, relativement plane et à une altitude oscillant autour de 180m NGF, qui a incisé le massif de la Serre, à l'est.

Les contreforts du massif de la Serre occupent la partie est de la commune, culminant autour de 200m NGF, avec des pentes relativement douces, à l'exception des abords des ruisseaux de la Brizotte et d'un talweg au niveau du lieu-dit « Pays neuf ».

Le dénivelé entre l'est et l'ouest reste relativement faible, de l'ordre de 20m.

## B. CONTEXTE GEOLOGIQUE

### 1. LE CONTEXTE GEOLOGIQUE REGIONAL

Le territoire s'inscrit à l'ouest des plateaux jurassiens, à l'interface entre la fin du massif du Jura, les Avant-monts et les vallées alluviales du Doubs, de la Loue et de la Saône :

- Le massif du Jura, soumis à des compressions, s'est faillé. Les failles ont pris une direction nord-est/sud-ouest, que l'on retrouve très nettement autour du massif de la Serre. Les plateaux jurassiens de la Serre occupent une large partie du contexte géologique à l'est de la commune d'Auxonne. Ils forment un croissant jusque dans la région de Montbéliard, dans le département du Doubs. Le Doubs et la Loue ont creusé les formations marneuses au nord et au sud et ont contribué à la formation du bassin bressan.
- La Saône est une puissante rivière, avec un lit majeur très vaste. La vallée alluviale s'étale des côtes de Beaune jusqu'aux premiers contreforts du Jura, remplissant le fond de la vallée d'alluvions. Ces dernières ont été recouvertes par des argiles et des limons fins lors des dépôts lacustres et deltaïques du remplissage de la Bresse au Pliocène.

### 2. LE CONTEXTE LOCAL

L'histoire géologique de la Saône marque profondément les formations des sols de la commune d'Auxonne.

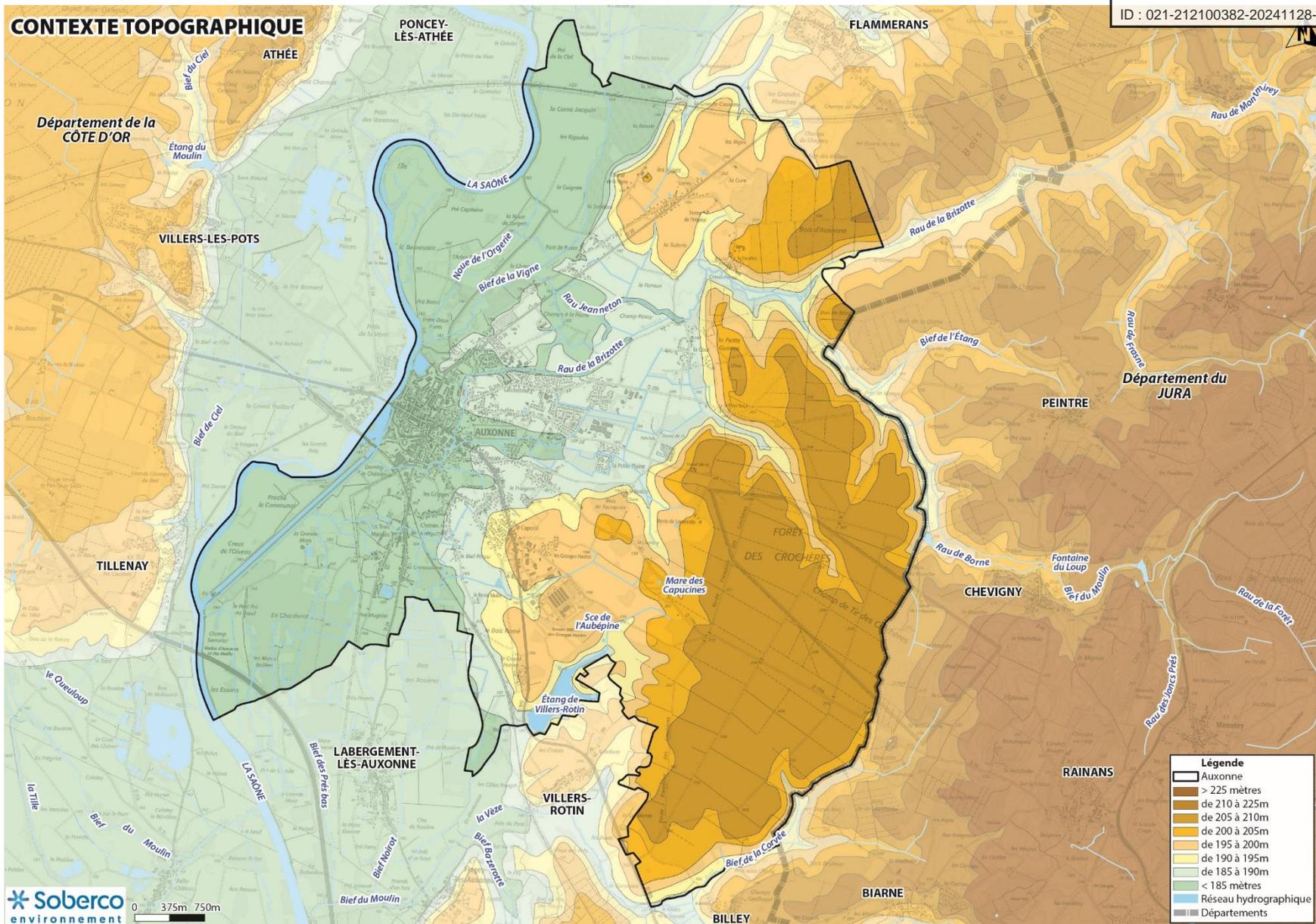
En effet, les formations alluvionnaires dominent largement le territoire, allant des fonds des vallées (Saône, Brizotte, petits affluents, ...) jusqu'aux hautes terrasses alluvionnaires qui marquent le relief d'Auxonne.

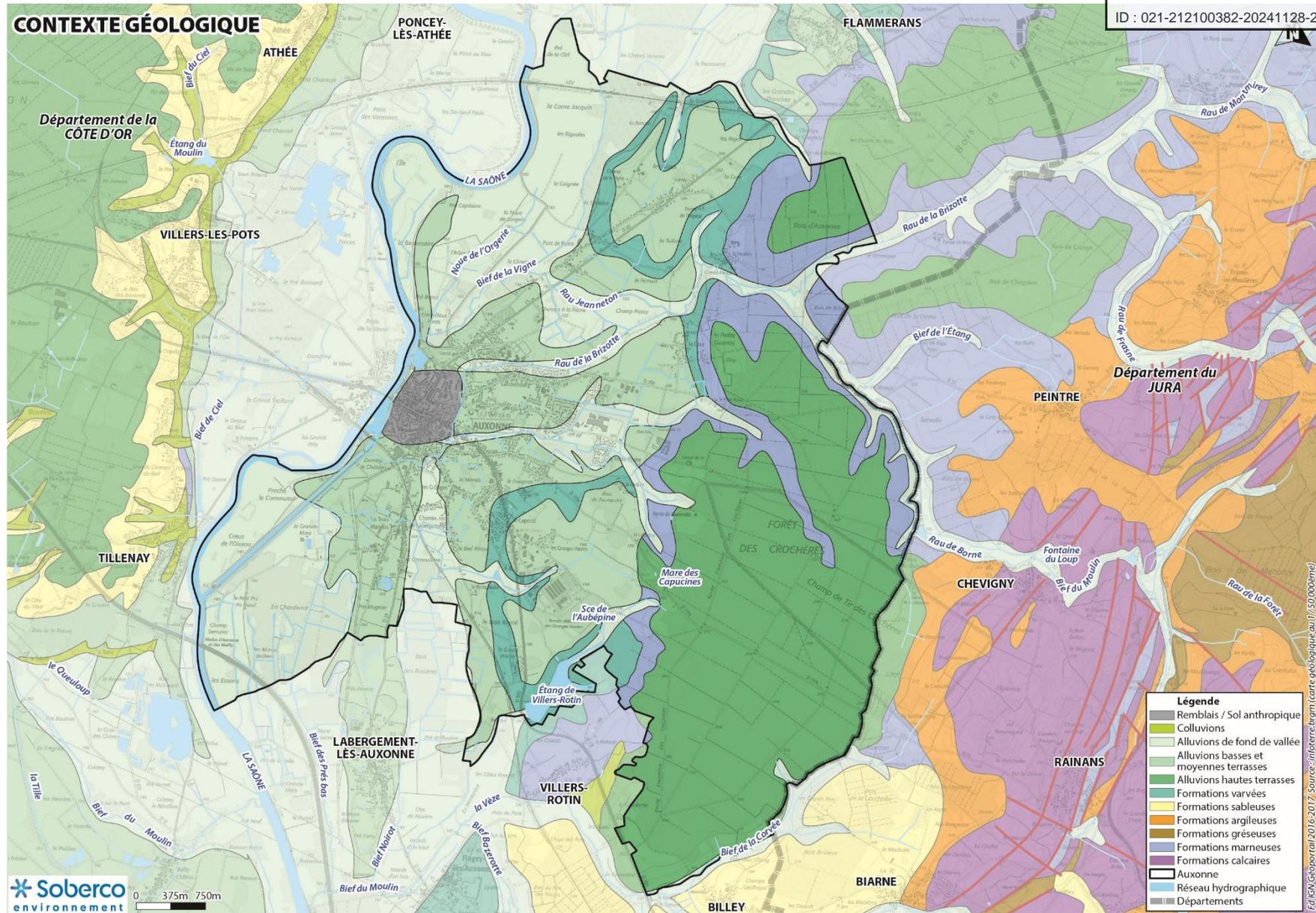
Quelques formations marneuses affleurent par endroit, en limite des alluvions des hautes terrasses.

## C. EXTRACTION DES MATERIAUX

Les alluvions de la Saône sont très exploitées tout le long du cours d'eau. Cependant, aucune activité d'extraction n'est identifiée sur le territoire d'Auxonne.

A noter la présence de plusieurs anciennes carrières sur le territoire et les communes voisines.





## V. LA RESSOURCE EN EAU

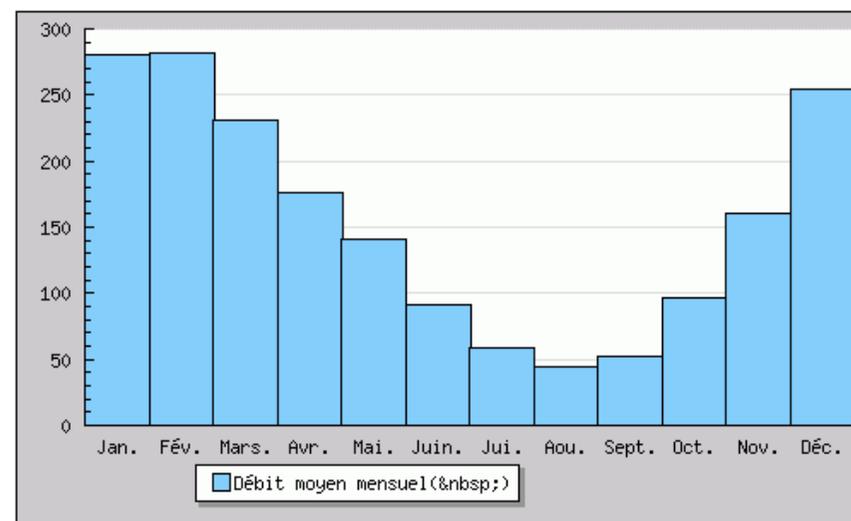
### A. LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

Le réseau hydrographique de la commune est structuré par la traversée Nord-Sud de la Saône, sur près de 10 km environ. Les autres cours d'eau principaux de la commune sont la Brizotte, traversant la commune d'Ouest en Est sur environ 8 km, et le Bief de la Vigne, avec un écoulement parallèle à la Saône, sur environ 5 km.

En tout, environ 71,7 km de cours d'eau sont recensés sur la commune d'Auxonne, dont près de 31 km sont intermittents (fossés, petits ruisseaux et rus, ...) et 13,5 km sont artificiels (canaux).

La commune d'Auxonne s'inscrit dans le bassin versant de la Saône, plus précisément dans le sous-bassin versant de la Brizotte et petits affluents de la rive gauche de la Saône. La commune représente environ 8,5% de la totalité du sous-bassin versant.

La Saône est le principal affluent de la rive droite du Rhône. Elle s'étire sur près de 480 kilomètres. Ainsi, le tronçon sur la commune d'Auxonne ne représente que 2% de son linéaire total. Son régime est pluvial, parfois influencé par la fonte de la neige, avec une très forte influence océanique. La rivière présente des fluctuations saisonnières de débit, avec des crues hivernales, de décembre à mars et des chutes du débit moyen mensuel en juillet, août et septembre.



Débit moyen mensuel calculé sur 57 ans à Pagny-la-Ville, en aval d'Auxonne

Les trois principales rivières du territoire présentent un état écologique très altéré, particulièrement pour la Brizotte. Cela s'explique à la fois par l'altération de la morphologie de certains tronçons des cours d'eau, notamment dans la traversée d'Auxonne, mais également par un débit parfois plus faible pouvant altérer la qualité physique des cours d'eau (hausse des températures, baisse des niveaux d'eau, ...). De plus, l'absence de ripisylve et autres milieux humides aux abords des cours d'eau limite fortement la présence d'habitats favorables pour la faune aquatique (frayères pour les poissons, sites de reproduction pour les insectes aquatiques, ...). Pour ces raisons, l'atteinte du bon état écologique de ces cours d'eau est reportée à 2027 dans le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027.

Concernant l'état chimique des cours d'eau, seul le Bief de la Vigne présente un état jugé comme bon par le SDAGE. Dans les eaux de la Brizotte et de la Saône ont été détecté la trace de substance comme le benzo(b)fluoranthene, le benzo(g,h,i)perylene ou le fluoranthene, appartenant à la famille des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques). Dès lors, l'état chimique du cours d'eau est considéré comme mauvais. Le SDAGE fixe différents objectifs d'atteinte du bon état chimique en fonction des cours d'eau :

- 2027 avec et sans ubiquiste pour la Brizotte
- 2015 sans ubiquiste et 2021 avec ubiquiste pour la Saône
- 2015 avec et sans ubiquiste pour le Bief de la Vigne.

## B. LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

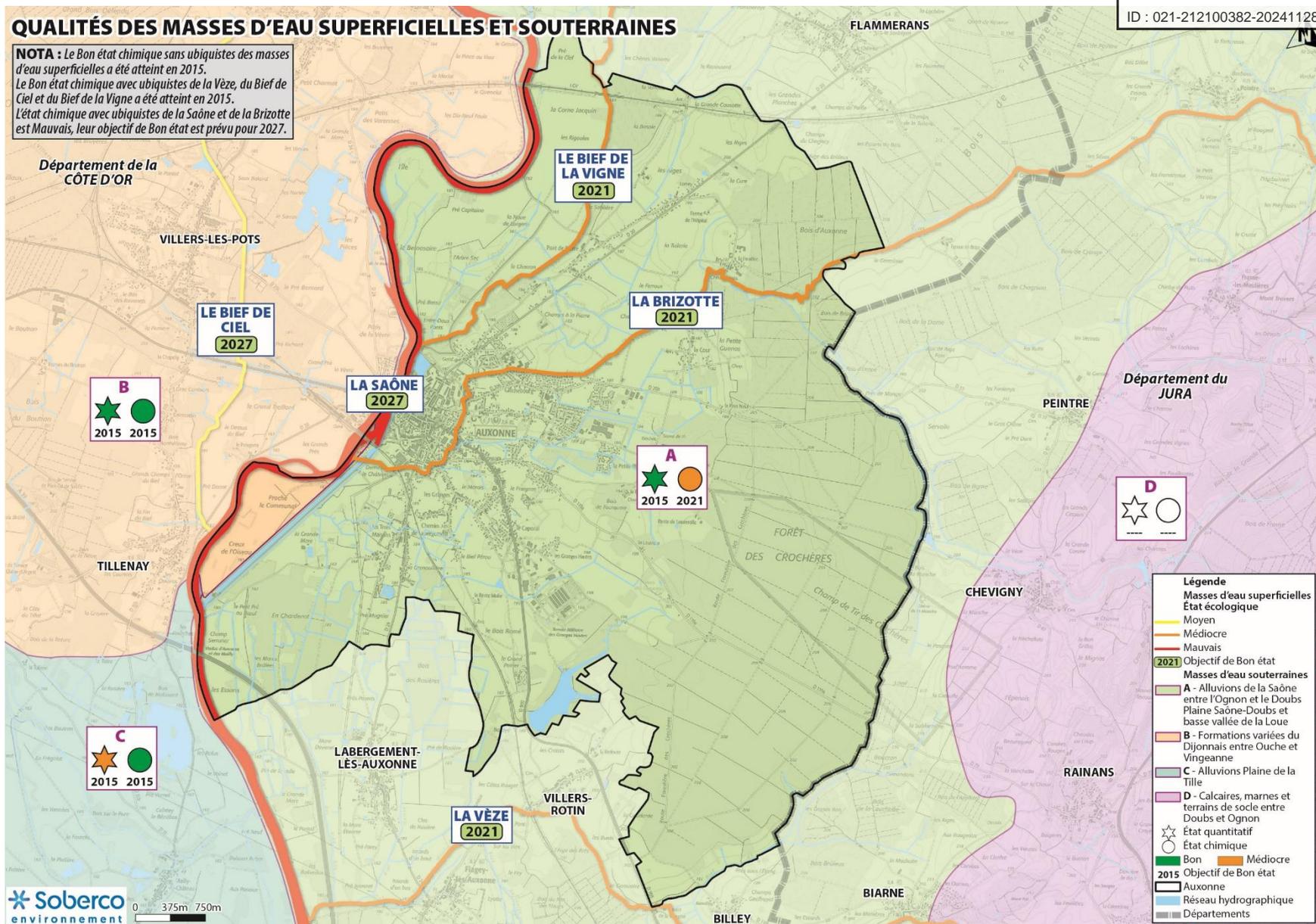
En tout, 3 masses d'eau souterraines sont identifiées sur le territoire communale avec :

- Le domaine marneux de la Bresse et du Val de Saône : d'une superficie totale de 3 660 km<sup>2</sup>, cette masse d'eau est contenue dans les marnes qui constituent le socle rocheux de la région. Environ 0,5% de cette nappe est identifiée sur la commune, soit environ 1 300 ha.
- Les sables, graviers et argiles – Saint-Cosmes du Val de Saône, qui s'étendent sur près de 685 km<sup>2</sup>, dont les eaux sont contenues dans les sables étendues sur les premières terrasses alluviales de la Saône. Environ 1 091 ha soit 1,6% de la masse d'eau souterraine sont présents sur la commune.
- Les alluvions de la Saône entre les confluent de l'Ognon et du Doubs, qui s'étirent sur environ 200 km<sup>2</sup>. Contenue dans les alluvions la Saône, cette nappe couvre 1 300 ha sur la commune, soit 6,5% de la masse d'eau souterraine.

Les trois masses d'eau souterraines présentent, selon le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027, un état quantitatif et qualitatif bon. Les objectifs de bon état sont donc atteints.

# QUALITÉS DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

**NOTA :** Le Bon état chimique sans ubiquistes des masses d'eau superficielles a été atteint en 2015.  
Le Bon état chimique avec ubiquistes de la Vèze, du Bief de Ciel et du Bief de la Vigne a été atteint en 2015.  
L'état chimique avec ubiquistes de la Saône et de la Brizotte est Mauvais, leur objectif de Bon état est prévu pour 2027.



**Légende**

**Masses d'eau superficielles**  
État écologique

- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

**Masses d'eau souterraines**

- A - Alluvions de la Saône entre l'Ognon et le Doubs
- B - Formations variées de Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
- C - Alluvions Plaine de la Tille
- D - Calcaires, marnes et terrains de socle entre Doubs et Ognon

État quantitatif

- État chimique
- Bon
- Médiocre

2015 Objectif de Bon état

- Auxonne
- Réseau hydrographique
- Départements

FA IGN Géoportail 2016-2017. Source: DREAL Bourgogne-Franche-Comté SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021

## C. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

### 1. ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION ET ORIGINE DE LA RESSOURCE

#### a) La gestion de la ressource

La gestion de l'eau potable est déléguée à la Communauté de communes Auxonne Pontailier Val de Saône (ou CAP Val de Saône), qui exploite les puits de la commune d'Auxonne, pour l'alimenter en eau potable.

#### b) L'origine de la ressource

Les captages d'Auxonne puisent dans les alluvions de la Saône. En 2019, selon la Banque Nationale des Prélèvements en Eau (ou BNPE), les puits d'Auxonne ont produit près de 446 000 m<sup>3</sup> d'eau potable (445 967 m<sup>3</sup> exactement), permettant d'alimenter environ 7 800 habitants.

L'eau potable distribuée sur la commune, issue des alluvions de la Saône, présente une bonne qualité microbiologique et physico-chimique.

#### c) Protection de la ressource

Les puits de captage qui permettent d'alimenter en eau potable l'ensemble de la population de la commune d'Auxonne font l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique. Cette dernière instaure des périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné, au sein desquels sont règlementées la gestion des eaux pluviales ainsi que l'installation de certaines activités et travaux. Il s'agit de la DUP du 31 octobre 2002, instaurant des périmètres de protection autour des puits du Bief de la Vigne n°1 et 2, du Creux du Boucher et de la Pointe.

Le puits de la Pointe, bien que bénéficiant d'un périmètre de protection, n'est pas exploité par la collectivité pour l'alimentation en eau potable (d'après le schéma directeur d'alimentation en eau potable de Cap Val de Saône, qui n'identifie que 3 puits actifs).

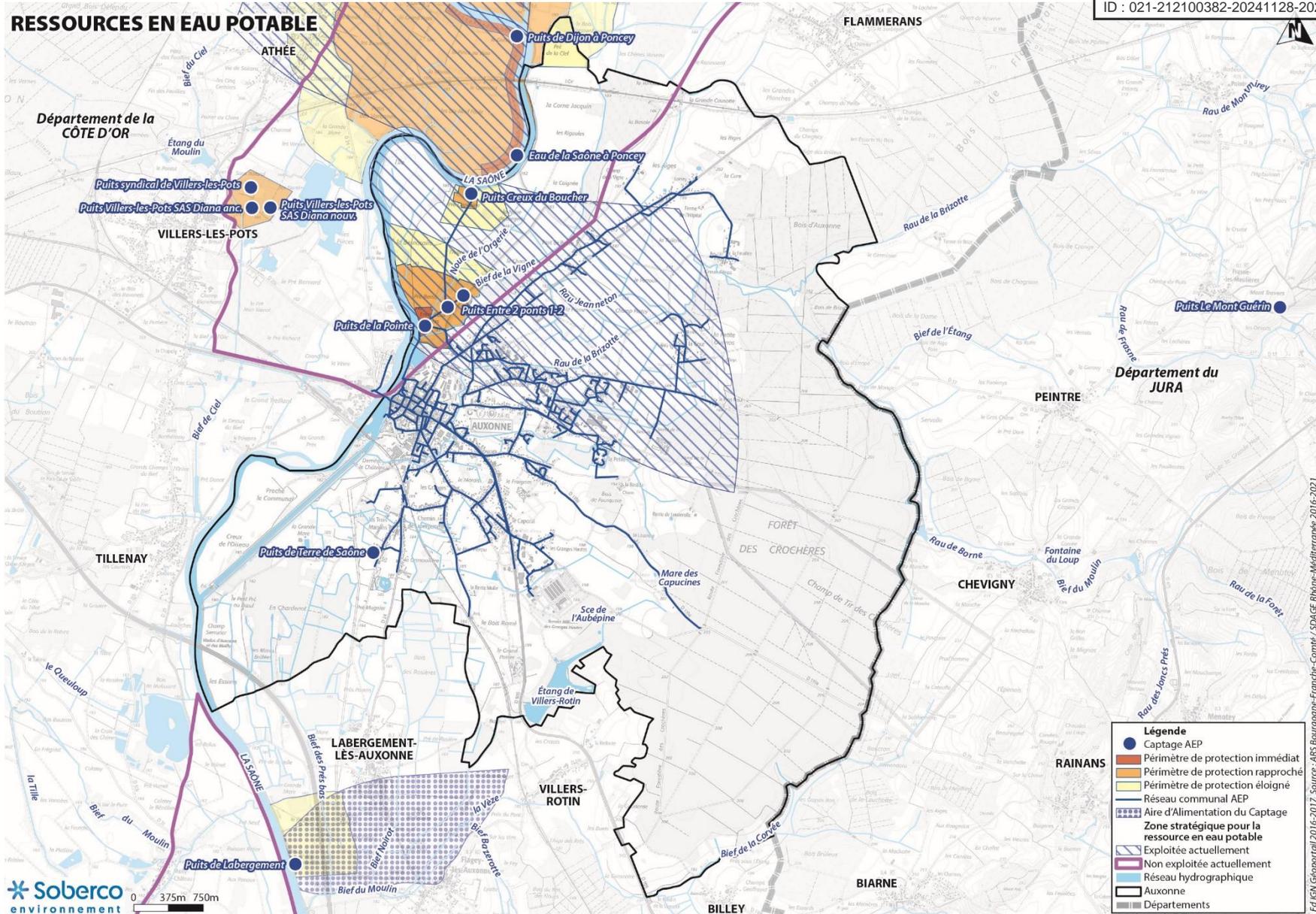
On peut noter la présence de captages d'eau potables en amont de la commune (Villers-les-Pots et Athée) ainsi qu'en aval (Labergement-lès-Auxonne), qui font également l'objet de DUP mais dont les périmètres instaurés n'intéressent pas la commune d'Auxonne.

En tout, la commune est concernée par :

- 48 530 m<sup>2</sup> de périmètre de protection immédiat
- 114,8 ha de périmètre de protection rapproché
- 96,6 ha de périmètre de protection éloigné

#### d) La ressource future

Le SDAGE (disposition 5E-01) a établi une liste de masses d'eau souterraines et aquifères désignés à fort enjeu pour la satisfaction des besoins en eau potable, recelant des ressources dites « stratégiques » lesquelles sont à préserver pour assurer dans les meilleures conditions l'alimentation en eau potable (AEP) actuelle et future des populations.



Ces ressources relèvent d'enjeux à l'échelle départementale ou régionale et peuvent correspondre à des ressources :

- Soit déjà fortement sollicitées et dont l'altération poserait des problèmes pour les importantes populations qui en dépendent ;
- Soit faiblement sollicitées actuellement mais à forte potentialité et préservées du fait de leur faible vulnérabilité naturelle ou de l'absence de pression humaine et à conserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs à moyen et long terme.

La notion de ressource stratégique désigne donc des ressources :

- De qualité chimique conforme ou proche des critères de qualité des eaux distribuées destinées à la consommation humaine ;
- Importantes en quantité ;
- Bien localisées par rapport aux zones de forte consommation (actuelles ou envisagées pour le futur) ;
- Accessibles et exploitables à des coûts acceptables.

La qualification de ressource stratégique suppose :

- D'assurer la disponibilité sur le long terme de ressources suffisantes en qualité et en quantité pour satisfaire les besoins actuels et futurs d'adduction d'eau potable (AEP) des populations ;
- De préserver ces ressources indispensables pour les populations de l'évolution défavorable de pressions qui pourraient compromettre leur utilisation en agissant à l'échelle de zones de sauvegardes...).

Les zones de sauvegardes sont des zones délimitées sur le bassin d'alimentation des ressources stratégiques, pour pouvoir protéger ces ressources.

La délimitation des zones de sauvegarde, vise à circonscrire les secteurs sur lesquels définir et mettre en œuvre de manière efficace des actions spécifiques et encadrer les occupations des sols et certaines activités et usages pour maintenir une qualité de l'eau compatible avec la production d'eau potable et pour garantir l'équilibre entre les prélèvements et la recharge naturelle ou le volume disponible.

La commune d'Auxonne est concernée par :

- Une zone de sauvegarde exploitée actuellement, correspondant aux différents puits de captage de la commune. Cette zone couvre 885,4 ha (22% de la commune), dont la partie nord-est du tissu urbanisé (secteurs du cimetière, de Richebourg, ...).
- Une zone de sauvegarde non exploitée actuellement, correspondant à une partie de la nappe alluviale de la Saône, en amont hydraulique de la commune. Cette zone couvre 486,3 ha de la commune, soit 12 % de sa superficie.

## 2. BILAN DES BESOINS-RESSOURCES

L'alimentation en eau potable de la commune dépend des puits de la commune. Le volume total prélevé par les différents puits de captage sur l'année 2019 s'élève à 446 000 m<sup>3</sup> environ, pour un volume autorisé maximum de 839 500 m<sup>3</sup> par an. D'un point de vue global, le territoire bénéficie d'une ressource en eau potable excédentaire (environ 393 000 m<sup>3</sup>), largement suffisante pour assurer un développement démographique et économique.

Plus précisément, la commune dispose d'un volume excédentaire de 700 m<sup>3</sup> par jour en période de pointe, soit 4 400 habitants supplémentaires environ (consommation moyenne de 57 m<sup>3</sup> par an et par habitant).

Commune d'Auxonne		
<b>Bilan Besoins-Ressources</b> Situation actuelle	<b>Ressources</b>	Puits 1, 2 et 3 d'Auxonne
	<b>Capacité de production des équipements en place (m<sup>3</sup>/j)*</b>	3 200
	<b>Débit autorisé (m<sup>3</sup>/j)</b>	2 300
	<b>Besoins du jour moyen (m<sup>3</sup>/j)</b>	1 212
	<b>Besoins du jour de pointe (m<sup>3</sup>/j)</b>	1 600
	<b>Bilan Besoin-Ressource</b>	<b>+1988 m3 un jour moyen et +1600 m3 un jour de pointe par rapport à la capacité des équipements en place</b> <b>+1088 m3 un jour moyen et +700 m3 un jour de pointe par rapport au débit autorisé</b>

Néanmoins, d'après le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la communauté de communes Cap Val de Saône, à l'horizon 2035, la commune pourrait être déficitaire en période de pointe (voir tableau ci-dessous). Ainsi, deux mesures sont envisagées :

- Augmentation des autorisations de prélèvements des différents puits d'Auxonne, afin de pallier les déficits futurs.
- Interconnexions avec Labergement-lès-Auxonne et Flammerans (incluant éventuellement le syndicat intercommunal d'adduction, d'assainissement, d'eau, de Flammerans).

Besoins à l'horizon 2025	
Besoins du jour moyen (m <sup>3</sup> /j)	1 333
Besoins du jour de pointe (m <sup>3</sup> /j)	2 133
Bilan Besoin-Ressource	+827 m3 un jour moyen et +27 m3 un jour de pointe par rapport à la capacité des équipements en place
	+967 m3 un jour moyen et +167 m3 un jour de pointe par rapport au débit autorisé
Besoins à l'horizon 2030	
Besoins du jour moyen (m <sup>3</sup> /j)	1 406
Besoins du jour de pointe (m <sup>3</sup> /j)	2 250
Bilan Besoin-Ressource	+754 m3 un jour moyen et -90 m3 un jour de pointe par rapport à la capacité des équipements en place
	+894 m3 un jour moyen et +50 m3 un jour de pointe par rapport au débit autorisé
Besoins à l'horizon 2035	
Besoins du jour moyen (m <sup>3</sup> /j)	1 484
Besoins du jour de pointe (m <sup>3</sup> /j)	2 374
Bilan Besoin-Ressource	+676 m3 un jour moyen et -214 m3 un jour de pointe par rapport à la capacité des équipements en place
	+816 m3 un jour moyen et -74 m3 un jour de pointe par rapport au débit autorisé

## D. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

### 1. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La compétence d'assainissement collectif des eaux usées est détenue par la Communauté de communes Cap Val de Saône.

La station de traitement d'Auxonne, d'une capacité nominale de 24 500 EH, a fait l'objet de travaux d'extension dans les années 2000. Elle collecte et traite les effluents des communes de :

- Auxonne,
- Athée,
- Labergement-lès-Auxonne,
- Tillenay,
- Poncey-lès-Athée,
- Magny-Montarlot,
- Villers-les-Pots.

En tout, environ 9 000 habitants sont raccordés à la station, dont 6 000 pour la commune d'Auxonne. Cela représente 67 % de la population de la commune.

La station est conforme en termes d'équipements et de performance.

Le réseau de collecte est entièrement séparatif sur la commune d'Auxonne. Il représente près de 130 km de réseaux en tout.

*Linéaires des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur l'ensemble du système d'assainissement*

	Linéaire total
Réseaux d'eaux usées	mètres linéaires
Gravitaire	75 425
Refoulement	37 873
Réseaux d'eaux pluviales	16 913
total	130 211

D'après le portail d'assainissement communal, la somme des charges entrantes à la station est estimée à 36 000 EH environ. Ainsi, la capacité résiduelle de la station est nulle.

Cette charge importante est due à l'apport d'eaux claires parasites dans le réseau. Elles représentent près de 39% des volumes entrants dans la station (hors période de pluie et en nappe basse) et peuvent aller jusqu'à 53% en nappe haute. Alors que le réseau est pourtant séparatif, ces apports proviennent essentiellement des communes d'Athée et Villers-les-Pots mais aussi d'Auxonne et plus particulièrement des secteurs en extension de la commune (voir carte ci-après).

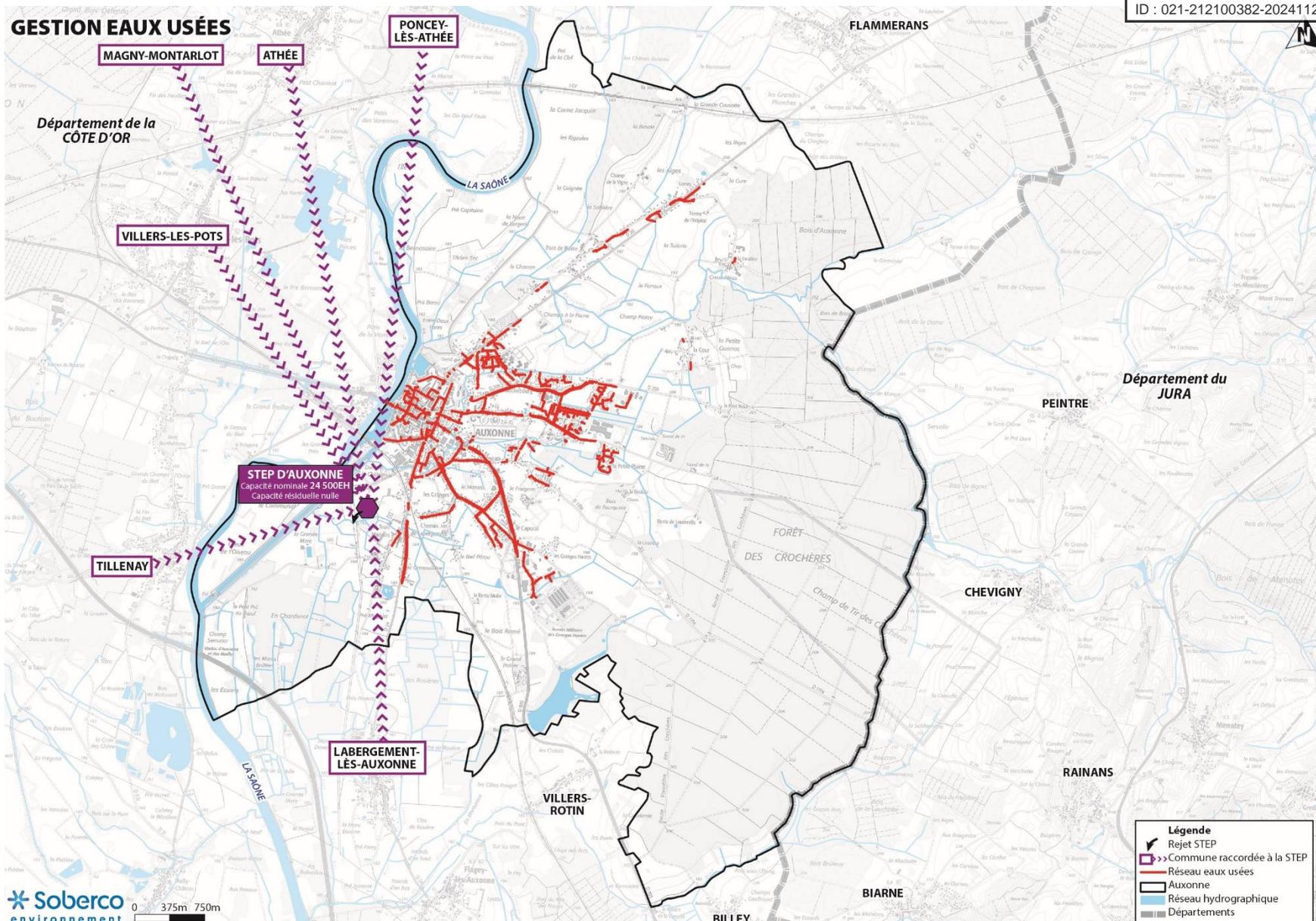
Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

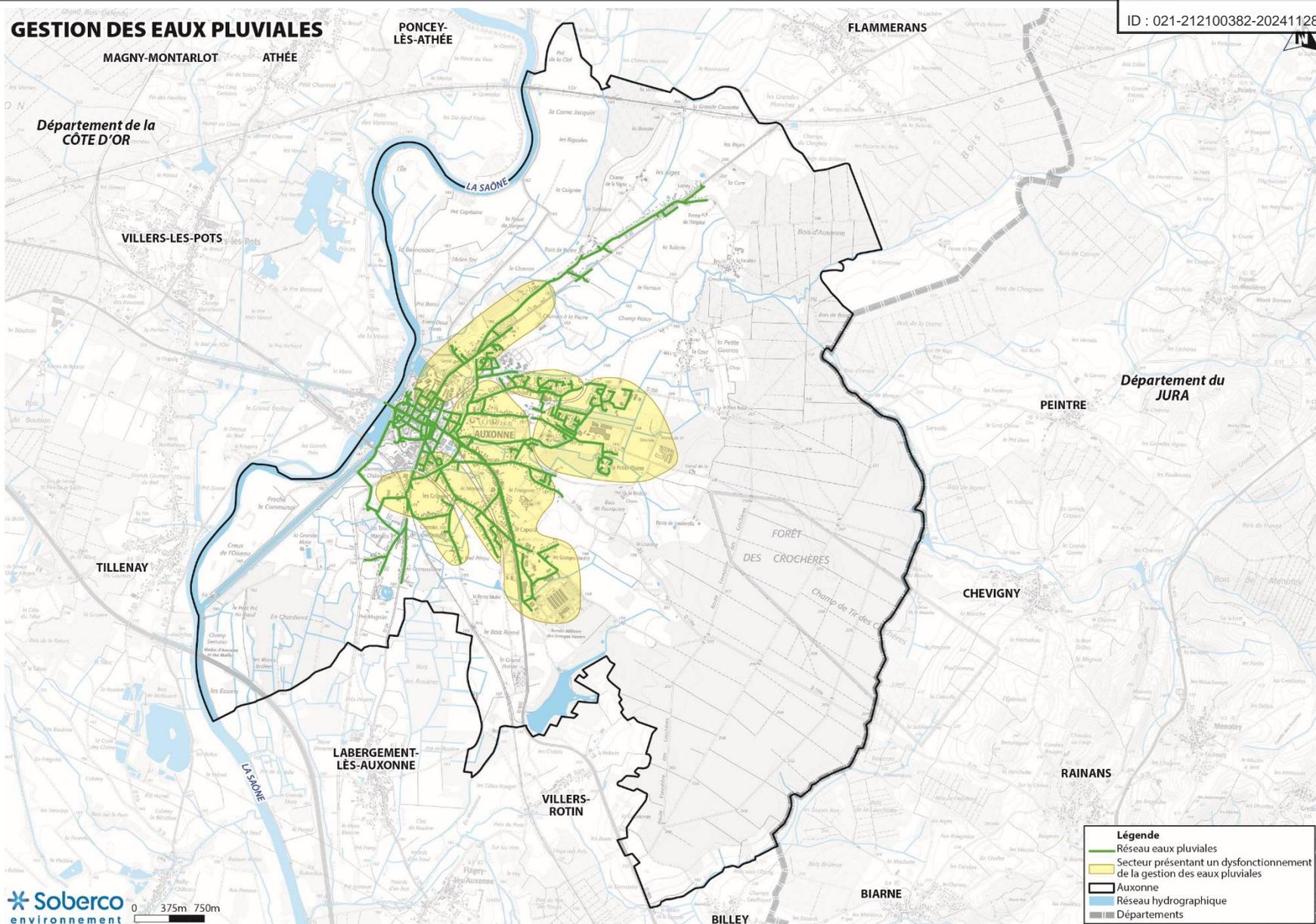
- Un manque de gestion des eaux pluviales à la parcelle, avec parfois des rejets très importants dans le réseau de collecte.
- Une forte imperméabilisation des sols, qui induit un ruissellement des eaux pluviales et une montée en charge plus rapide des réseaux de collecte.
- Des problématiques au niveau des réseaux de collecte des eaux usées qui peuvent être connectés au réseau d'eaux pluviales.

### 2. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La compétence d'assainissement non collectif des eaux usées est détenue par la Communauté de communes Cap Val de Saône.

Environ 1 800 habitants ne sont pas raccordés à la station d'épuration d'Auxonne et disposent d'installations autonomes. Il s'agit principalement des hameaux de la commune : La Cour et Creux Féros.





## VI. LE PATRIMOINE NATUREL

### A. L'OCCUPATION DES SOLS

La forêt marque fortement l'occupation des sols du territoire communal, qui couvre près de 40% de la superficie d'Auxonne, tandis que les espaces agricoles, incluant prairies et autres cultures, représentent près de 38% d'Auxonne. Le tissu urbanisé occupe également une large place sur la commune, couvrant près de 10% de la superficie totale de la commune.

#### 1. UNE FORET PUBLIQUE DOMINANT LE TERRITOIRE

Les forêts sont très présentes sur le territoire, s'étendant sur près de 1 600 ha, essentiellement avec la forêt des Crochères, (1 430 ha environ), qui occupe tout l'est de la commune. Les autres massifs forestiers sont de plus petites superficies et sont disséminés sur la commune (bois des Rosières, bois de Fourquoie, Prés bois de la vallée de la Saône, bois d'Auxonne, ...).

La forêt publique représente près de 89% des massifs boisés recensés sur la commune.

La sylviculture, avec les peupleraies de la vallée de la Saône, occupe une place à part sur le territoire, couvrant environ 120 ha (3% de la commune).

Les forêts de feuillus dominent largement le territoire, avec quelques peupleraies au niveau de la vallée de la Saône. On peut noter la présence de conifères dans la forêt des Crochères, sur une petite superficie (9,5 ha).

#### 2. UNE AGRICULTURE DOMINEE PAR LES GRANDES CULTURES

Le territoire présente un aspect agricole très important, l'agriculture couvrant près de 1 560 ha. La majeure partie de l'agriculture est dominée par les grandes cultures céréalières et d'oléagineux, ces dernières représentant 67% de l'agriculture du territoire.

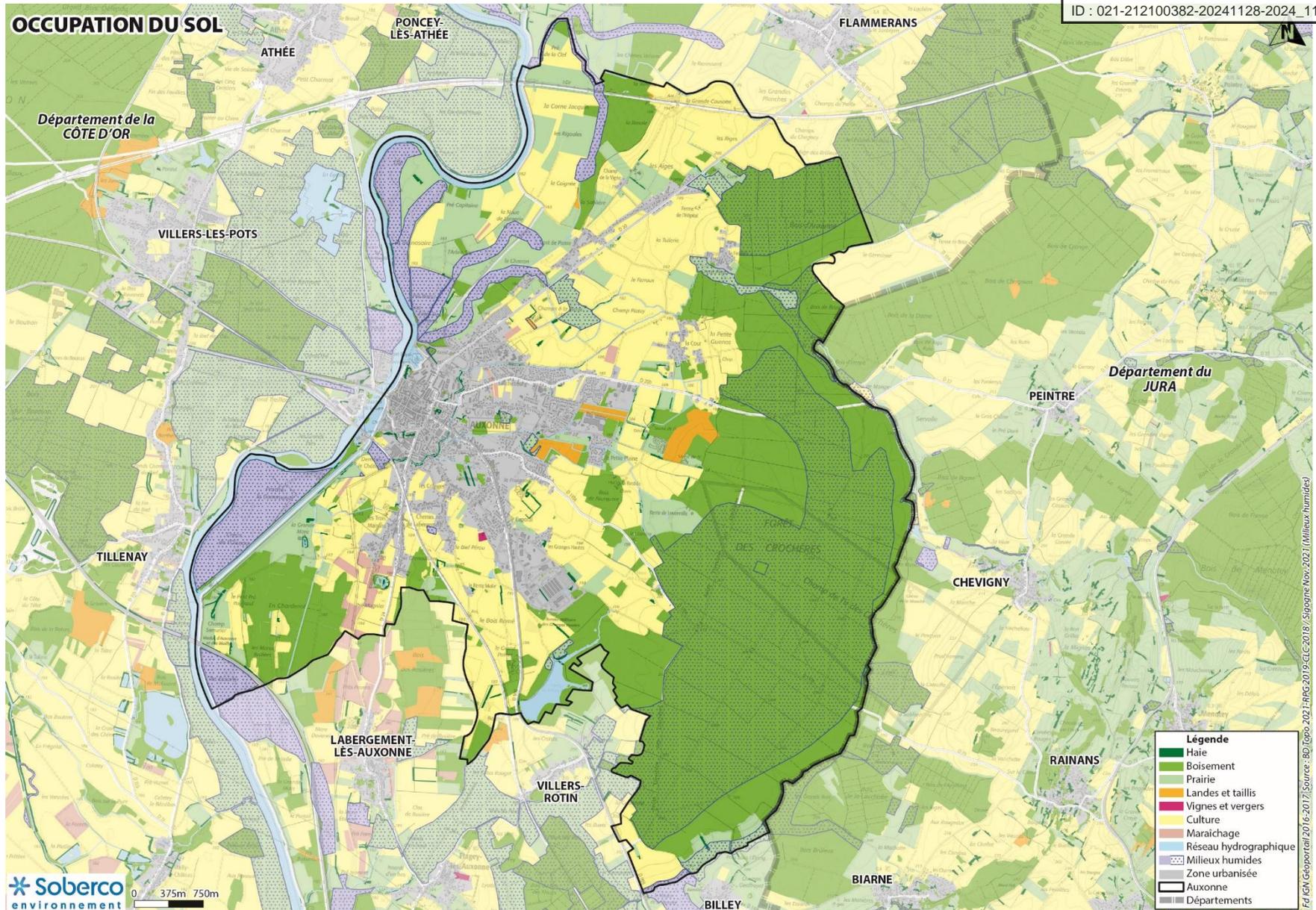
Tandis que les cultures s'étalent sur les terrasses alluviales de la Saône, les prairies occupent majoritairement le lit majeur de la rivière, dans la partie inondable de la commune. Elles couvrent ainsi une superficie totale de 490 ha environ, soit 12% de la commune. Il s'agit essentiellement de prairies permanentes.

Le maraîchage est surtout présent au sud-ouest de la commune, couvrant environ 24 ha.

Les structures agro-naturelles, bien que s'étendant sur environ 53 km, ne sont que peu présentes dans les espaces de grandes cultures. Elles se concentrent essentiellement dans la vallée de la Saône, au niveau des prairies temporaires et permanentes.

#### 3. DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES ET TRES PRESENTS

La dynamique fluviale de la Saône joue un rôle important pour la biodiversité. Le méandrage de la rivière modèle des biotopes aux composantes diverses et changeantes, propices à la faune et à la flore. On retrouve ainsi de grandes mosaïques de milieux humides le long de la Saône mais aussi de ses affluents.



De plus, les terrasses alluviales de la Saône sont favorables pour les milieux humides, particulièrement les boisements. Ainsi, la forêt des Crochères est identifiée comme une zone humide.

En revanche la nature des sols n'est que très peu favorable pour des milieux plus thermophiles.

#### 4. UNE RICHESSE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Cette diversité de milieux se traduit par une grande richesse faunistique et floristiques :

- Au sein des milieux humides, des espèces emblématiques de ces habitats sont identifiées sur la commune comme le cuivré des marais, le bihoreau gris, le blongios nain, bruant des roseaux, la bergeronnette des ruisseaux ou encore l'aigrette garzette. L'hirondelle des rivages niche dans les berges de la Saône. Des espèces floristiques rares, particulièrement dans la région Bourgogne-Franche-Comté, sont identifiées comme le séneçon des marais, l'inule des fleuves ou encore l'euphorbe des marais ou l'orchis vert.
- Les milieux forestiers ne sont pas exempts d'une faune riche et diversifiée, avec la bécasse des bois, le geai des chênes, le pic noir, le pic mar, le pic épeiche, ainsi que des mammifères comme le chevreuil, le mulot sylvestre, le sanglier ou l'écureuil roux.

- Enfin, les prairies et parfois les cultures, abritent aussi une faune remarquable, qui exploite essentiellement les haies et lisières boisées pour nicher et se réfugier. Parmi les espèces recensées, on peut nommer plusieurs espèces de chauves-souris (grand murin, barbastelle d'Europe, ...), ainsi que l'alouette des champs, la bergeronnette printanière, la bondrée apivore, la caille des blés, ...

## B. LES ESPACES RECONNUS PAR UN STATUT

Les espaces à statut couvrent une superficie totale de 1 264 ha soit 31,7% du territoire communal. Il s'agit essentiellement des espaces liés à la Saône et aux milieux humides (prés humides ou étangs).

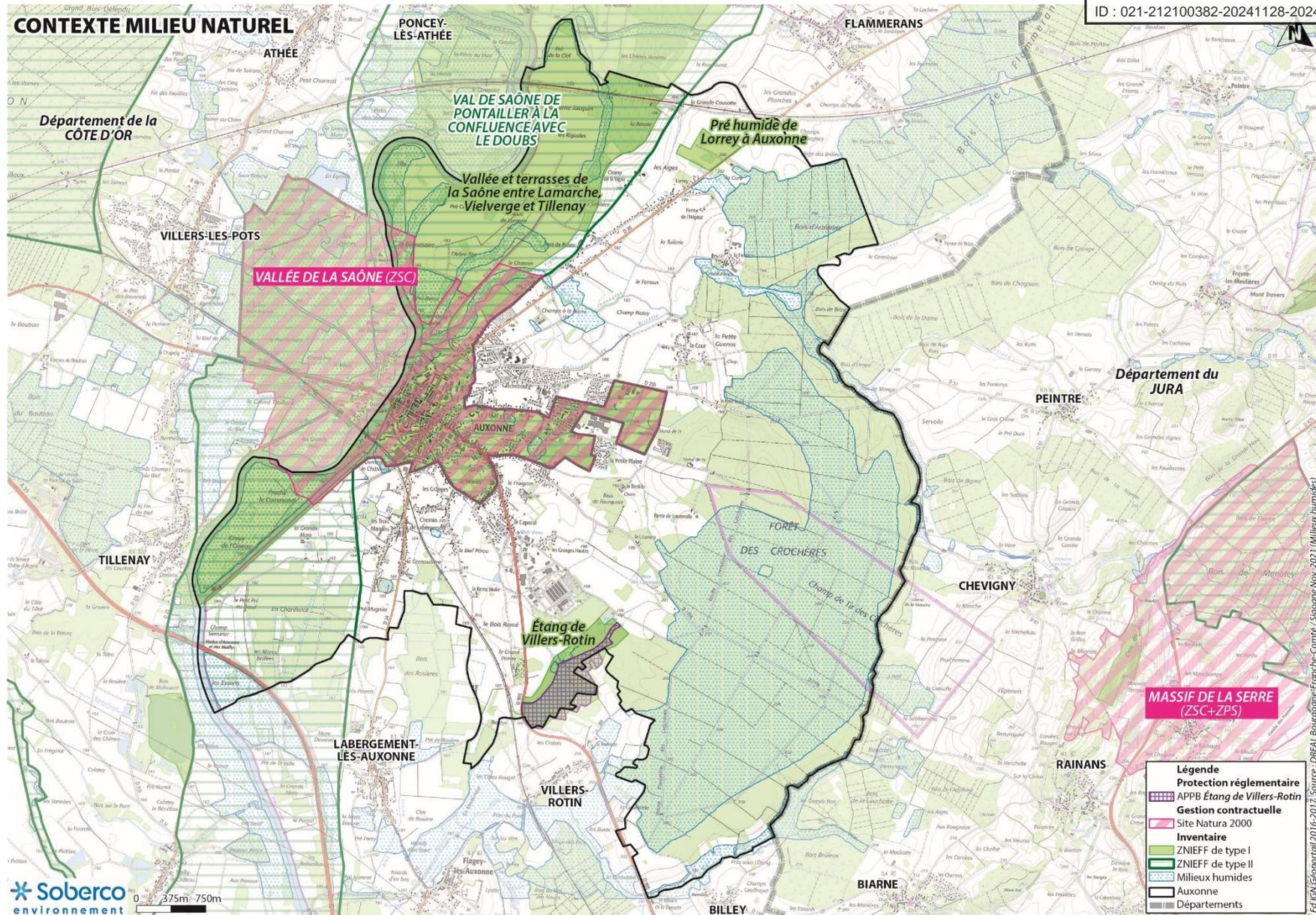
### 1. LES ESPACES PROTEGES

Couvrant environ 30 ha, soit 0,8% du territoire communal, il s'agit de l'étang de Villers-Rotin, qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, en date du 26 octobre 1990.

Cette protection vise plus particulièrement quatre espèces d'oiseaux qui nidifient sur le site : le héron cendré, le héron bihoreau, le blongios nain et le héron pourpré.

Cet arrêté interdit toute fréquentation du site, y compris pour la pêche ou la baignade, ainsi que le prélèvement d'espèces, l'introduction de nouvelles espèces, la circulation piétonnes ou en véhicules motorisés.

Seuls les aménagements à des fins scientifiques ou pédagogiques sont autorisés.



A noter que le SDAGE Rhône Méditerranée a établi un classement des cours d'eau en fonction de leur intérêt écologique :

- Liste 1 : cours d'eau en très bon état écologique nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins (alose, lamproie marine et anguille).
- Liste 2 : cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons).

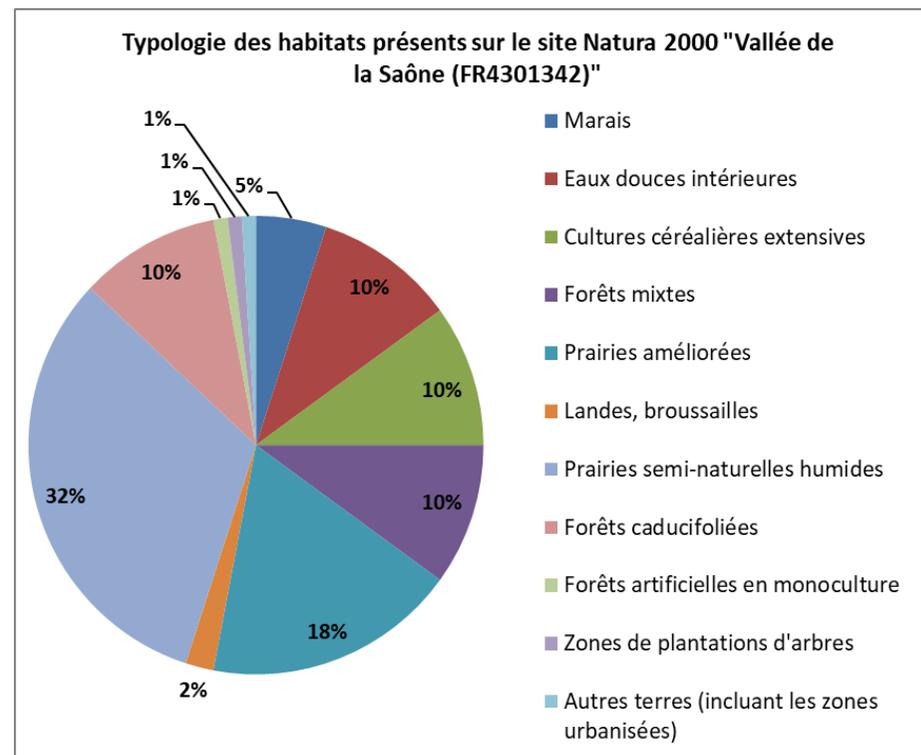
Aucun cours d'eau de la commune d'Auxonne n'est concerné par ce classement.

## 2. LES ESPACES GERES

La commune d'Auxonne est concernée par 1 site géré, qui couvre 354 ha de sa superficie, soit 9% de la surface totale de la commune. Il s'agit du site Natura 2000 FR4301342 « Vallée de la Saône ».

Site désigné Natura 2000 au titre de la directive « Habitat » comme une Zone Spéciale de Conservation le 9 avril 2014, il couvre une superficie totale de 21 691 ha, répartie sur plusieurs sites différents, depuis la Haute-Saône jusqu'à la Côte d'Or. La partie présente sur la commune représente 1,6% du site Natura 2000.

Les prairies inondables du lit majeur de la Saône constituent encore des complexes fonctionnels bien typiques et individualisés dans lesquels les groupements végétaux aquatiques, prairiaux ou forestiers restent remarquables (prairies à oenanthe fistuleuse, chênaie-frênaie-ormaie, prairies à séneçon ou à gratiolo officinale, mégaphorbiaies, .... Ces habitats accueillent une faune toute aussi remarquable dont plusieurs colonies de chauves-souris : grands murins, miniptères de Schreibers, grands et petits rhinolophes.



La présence de chauves-souris explique le classement de plusieurs sites remarquables pour ce groupe taxonomique dont celui sur la commune d'Auxonne. En effet, le site Natura 2000 inclut également des gîtes de mise bas, le plus souvent situés en bâtiments ou infrastructures artificielles, ainsi que les terrains de chasse associés pour les jeunes de 1 an, dans un rayon de 1 km autour des gîtes environ. Ces terrains de chasse sont sélectionnés en fonction de leur qualité et peuvent abriter des habitats et d'autres espèces communautaires.

Parmi les menaces et vulnérabilités qui concernent le site Natura 2000, et qui peuvent également concerner d'autres secteurs de la commune, en dehors du périmètre du site Natura 2000 :

- La dégradation de la qualité des eaux, par des apports de nitrates et de phosphores notamment,
- La mise en culture de la vallée avec la disparition des prairies et des haies,
- Le surpâturage, qui constitue une menace importante au sein du site Natura 2000,
- La réduction de l'espace par des activités anthropiques, avec notamment les chemins et routes,
- Un assèchement des prairies inondables par le drainage de certaines parcelles,
- La disparition des forêts alluviales et la présence d'espèces exotiques envahissantes.

Plus particulièrement concernant les chiroptères :

- Les chauves-souris sont très sensibles au dérangement pendant la période de mise bas ou d'hibernation. Un aménagement ou des dérangements répétés liés à une surfréquentation humaine des lieux de vie (travaux, aménagement touristique, ...) peuvent entraîner la mortalité de chauves-souris ou leur déplacement vers d'autres sites plus paisibles.
- La disparition des gîtes ou leur modification est une des causes du déclin des chauves-souris (travaux condamnant l'accès par les chauves-souris comme la pose de grillage dans les clochers d'églises, rénovation de ponts et d'ouvrages d'art, coupe d'arbres creux).
- Les milieux aquatiques offrent des habitats favorables au développement des insectes, source d'alimentation d'un cortège

d'espèces dont les chauves-souris. Le maintien des ripisylves en bon état s'avère ainsi très important pour celui des chauves-souris.

- Des pratiques agricoles et sylvicoles extensives sont garantes de leur maintien et de la bonne qualité des eaux. Une modification de ces pratiques risque d'en modifier la qualité. En revanche, les cultures intensives, la suppression de haies, de boqueteaux et de petits bois, ainsi que le retournement des prairies constituent des facteurs d'isolement des populations pour de nombreuses espèces faunistiques (en particulier les amphibiens et les chauves-souris).

### 3. LES ESPACES INVENTORIES

Quatre zones Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de type 1 et 2 ont été repérées, 3 de type 1 et 1 de type 2 :

- Les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.
- Les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations mêmes limitées.

En tout, les espaces inventoriés couvrent une superficie totale de 1 225 ha, soit 30,2% de la superficie communale.

### a) La ZNIEFF de type 2

Sur les 20 558 ha de la superficie totale de la ZNIEFF de type 2, environ 1 160 ha sont identifiés sur la commune d'Auxonne, soit 5,6% de la ZNIEFF de type 2 et 28% de la superficie de la commune.

Cette ZNIEFF de type 2 (identifiant 260014849) met en évidence la richesse écologique des alluvions de la Saône, depuis Pontailier jusqu'à la confluence avec le Doubs : forêts alluviales, prairies bocagères, cours d'eau avec leurs milieux annexes (anciens méandres, bras morts, milieux humides, ...) et les espèces faunistiques et floristiques qui s'y développent. Elle inclut les dernières surfaces de prairies inondables de Côte d'Or, régulièrement enrichies en limons par les inondations de la rivière.

### b) Les ZNIEFF de type 1

Trois ZNIEFF de type 1 sont identifiées sur la commune, couvrant une superficie totale de 924 ha, soit 23% de la commune d'Auxonne :

- Etang de Villers-Rotin (260015038) : d'une superficie totale de 59,3 ha, dont 48,9 ha sur la commune (82% du site), cet étang fait partie des nombreux étangs qui ponctuent la plaine de Saône. L'intérêt de ce site est principalement ornithologique, où de nombreux ardéidés d'intérêt européen peuvent être observés comme le bihoreau gris, le héron pourpré ou l'aigrette garzette. Une vaste roselière de plus d'un hectare permet la nidification du blongios nain mais aussi de petits passereaux aquatiques comme la rousserolle turdoïde.
- Pré humide de Lorrey à Auxonne (260030245) : d'environ 16,56 ha, intégralement compris sur la commune d'Auxonne, cette plaine

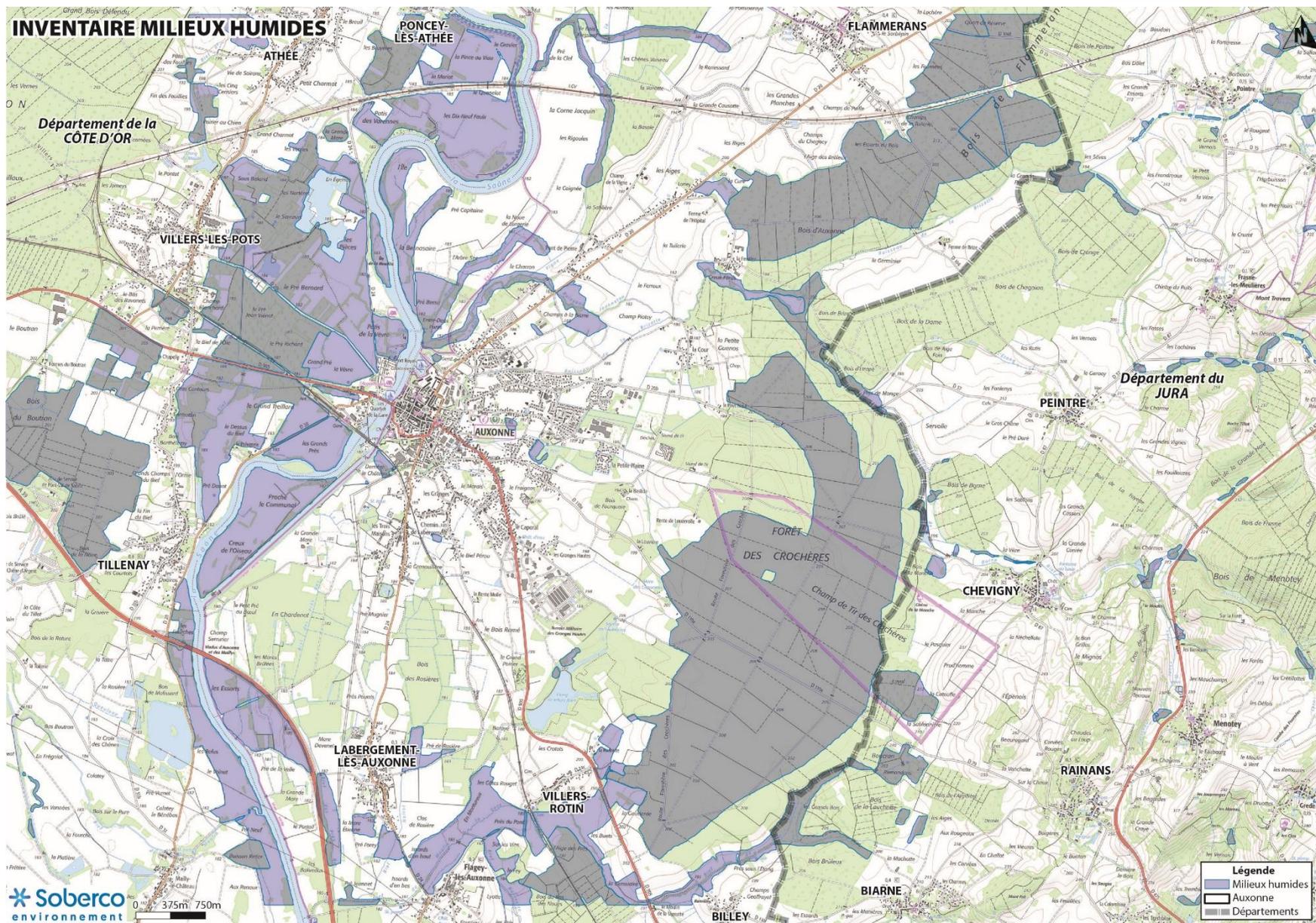
argileuse et marneuse abrite une prairie à seneçon aquatique. La présence du cuivré des marais, espèce de papillon protégée et menacée, en fait un habitat remarquable sur la commune.

- Vallée et terrasses de la Saône entre Lamarche, Vielverge et Tillenay (260030237) : couvrant près de 4 079 ha dont 859 ha sur la commune d'Auxonne (21% du site), ce tronçon de la Saône est riche en habitats encore en bon état de conservation, présentant un patrimoine faunistique remarquable. Des prairies de fauche sont également identifiées, abritant un cortège floristique exceptionnel pour la région : ail anguleux, orchis incarnat, orchis vert, euphorbe des marais, inule des fleuves, seneçon des marais, adénocarpe plié, gagée des champs, ....

### c) L'inventaire des zones humides

A partir de la base de données SIGOGNE qui regroupe l'ensemble des inventaires existants (mais non exhaustifs), près de 1 216 ha de milieux humides (soit 30% de la commune) sont identifiés sur la commune d'Auxonne, avec principalement :

- Des forêts humides de bois dur, sur près de 947 ha, correspondant aux grands massifs boisés de l'est de la commune,
- Des prairies humides sur environ 49 ha,
- Des mosaïques complexes d'habitats humides sur 6 ha,
- ...



#### d) L'inventaire des pelouses sèches

Aucun inventaire de pelouse sèche n'a été réalisé sur la commune d'Auxonne.

## C. LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

### 1. RAPPELS DE LA NOTION DE TRAME VERTE ET BLEUE

Un réseau écologique est constitué par l'ensemble des éléments structurant le paysage et permettant d'assurer le déplacement des espèces entre les différents habitats qui le composent. Les deux constituants principaux d'un réseau écologique sont les réservoirs de biodiversité et les corridors. Il est également composé de zones d'extension et de zones relais.

On définit un réservoir de biodiversité par les territoires ou habitats vitaux aux populations, ou métapopulations, dans lesquels ils réalisent tout, ou la plupart de leur cycle de vie. Ces zones riches en biodiversité peuvent être proches ou éloignées et peuvent être reliées par des corridors écologiques, ou couloirs de vie. La superficie des réservoirs de biodiversité peut varier en fonction des espèces utilisées comme référentiel.

Les corridors permettent la circulation et les échanges entre réservoirs de biodiversité. Ce sont les voies de déplacement de la faune et de la flore, pouvant être ponctuelles, linéaires (haies, chemins, ripisylve, cours d'eau), en pas japonais (espaces relais), ou une matrice paysagère, ou agricole.

Les continuums (ou zone d'extension, de développement, tampon...) sont les espaces de déplacement des espèces en dehors des réservoirs de biodiversité. Il s'agit de l'ensemble des milieux contigus et favorables qui représentent l'aire potentielle de déplacement d'un groupe d'espèces. Ces continuums incluent plusieurs réservoirs de biodiversité et corridors, qu'ils soient aquatiques ou terrestres.

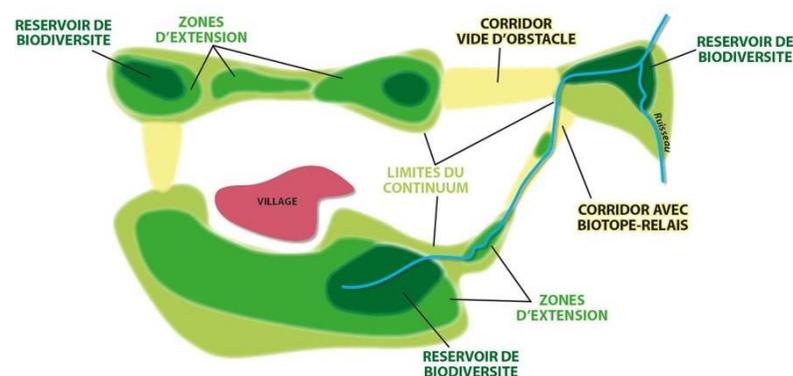


Schéma de principe des composantes de la trame verte et bleue

La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui permet de créer des continuités territoriales. Elle regroupe l'ensemble des continuités écologiques avec :

La trame "verte" correspondant aux corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels, ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces.

La trame "bleue", correspondant aux milieux aquatiques (cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, zones humides).

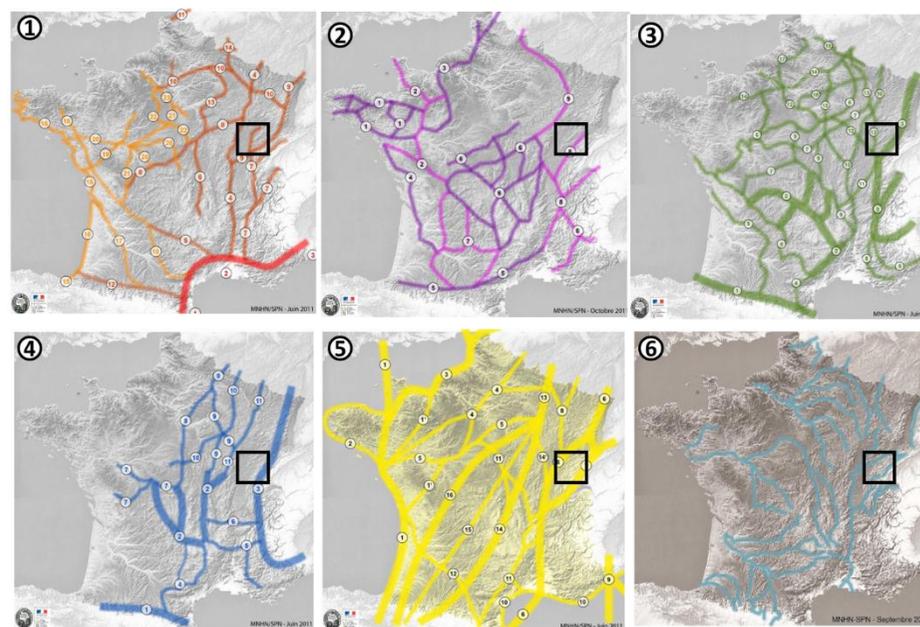
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de la région Bourgogne définit la trame verte et bleue à l'échelle de la Région. Il a été approuvé le 6 mai 2015. Il est intégré dans le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté arrêté et en cours d'approbation.

## 2. A L'ECHELLE SUPRA-REGIONALE

Le territoire s'inscrit au sein de grandes continuités écologiques d'importance régionale, interrégionale et même nationale, à travers les continuités aériennes mais aussi et surtout dans le réseau écologique des milieux thermophiles et aquatiques. La côte mâconnaise et le val de Saône jouent ainsi un rôle crucial dans les fonctionnalités écologiques. D'après le Muséum d'histoire naturelle et le service patrimoine naturel dans son rapport sur les continuités écologiques interrégionales de 2011, l'analyse des différentes sous-trames est la suivante :

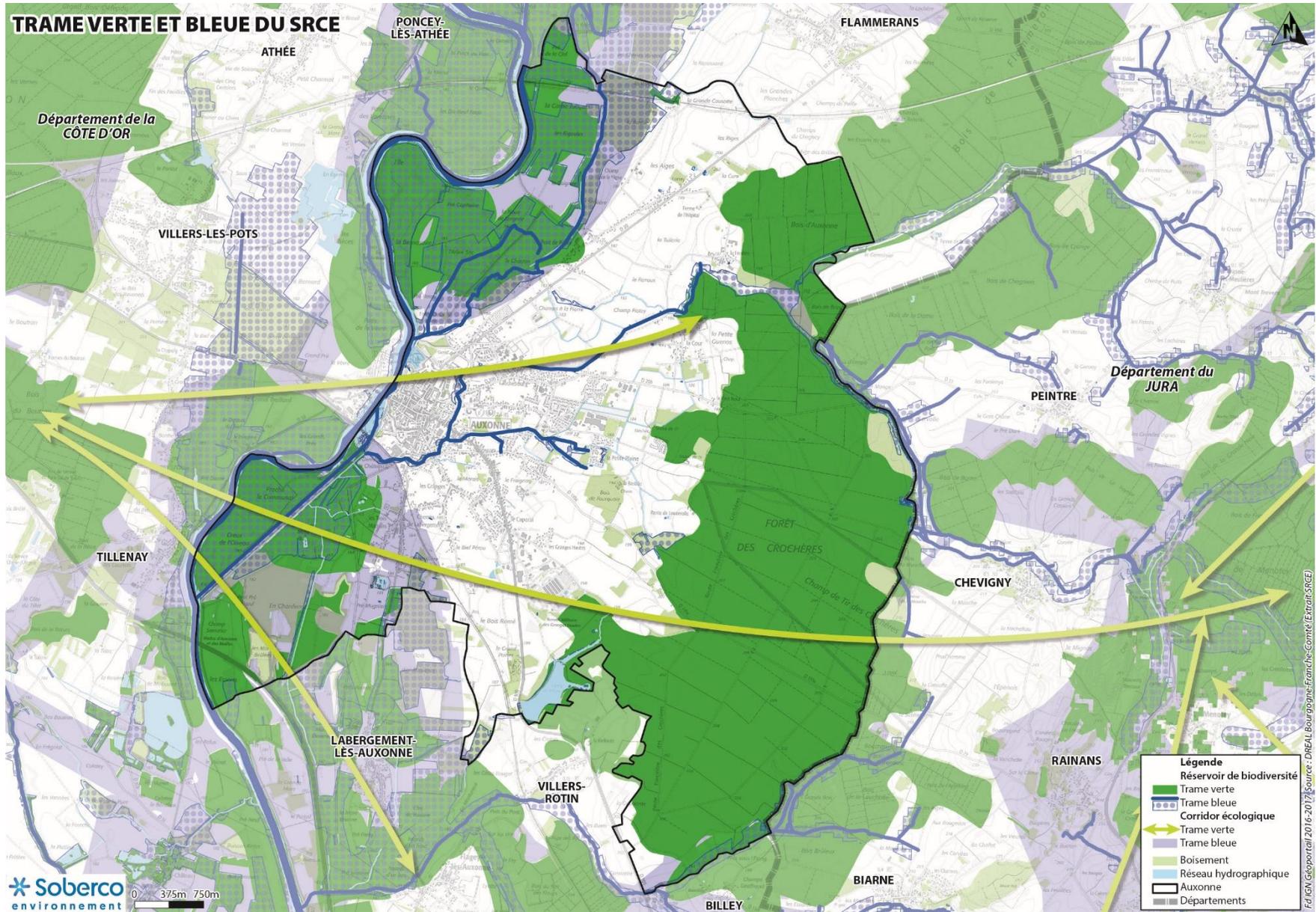
- Le territoire s'inscrit **entre le couloir rhodanien et la vallée du Doubs de la continuité écologique thermophile à tendance plutôt calcicole**, qui rejoint ensuite l'Allemagne et la Belgique au nord et la mer Méditerranée au sud. Il s'agit d'un axe fort de transit de la faune eurosibérienne vers le domaine méditerranéen mais aussi de remontée vers le nord. Il s'appuie sur un chapelet d'îlots calcaires, de falaises et de rochers, remontant jusqu'à la côte mâconnaise, mais aussi à l'extrémité sud de la côte chalonnaise, se poursuivant ensuite vers les côtes de Beaune et de Dijon, à l'ouest de la commune.
- Concernant les continuités forestières, il apparaît que les massifs boisés du territoire, tout particulièrement la forêt des Crochères, s'inscrivent sur **l'axe partant de l'Ouest de Besançon pour rejoindre la frontière belge au niveau de la Meuse**.

- Le territoire présente un réseau bocager résiduel, associé à la Saône, qui s'inscrit dans les **secteurs bocagers de l'est de la France**.
- Enfin la **Saône constitue un des maillons de la grande voie de migration de l'avifaune**, reliant la péninsule ibérique et la frontière franco-belge. De même, la Saône présente un intérêt important pour le **déplacement des espèces aquatiques**.



Continuités écologiques d'importance nationale des milieux ouverts thermophiles (1) des milieux bocagers (2), des milieux forestiers (3), des milieux ouverts frais à froids (4), des axes de migration de l'avifaune (5) et des milieux aquatiques (6) (MNHN - SPN 2011)

Le SRCE de Bourgogne identifie deux grands réservoirs de biodiversité à l'échelle de la région : la forêt des Crochères, pour la trame verte, et la vallée de la Saône, aussi bien pour la trame verte et que la trame bleue.

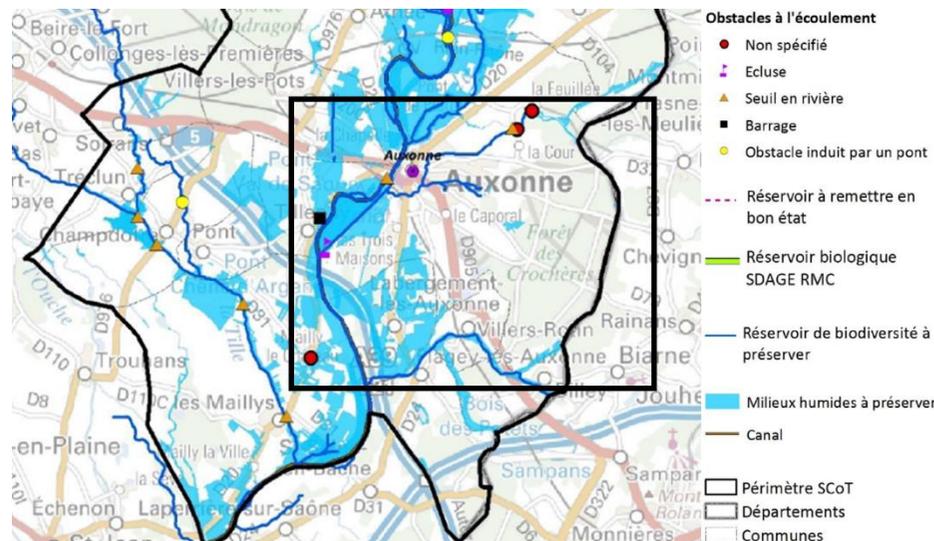
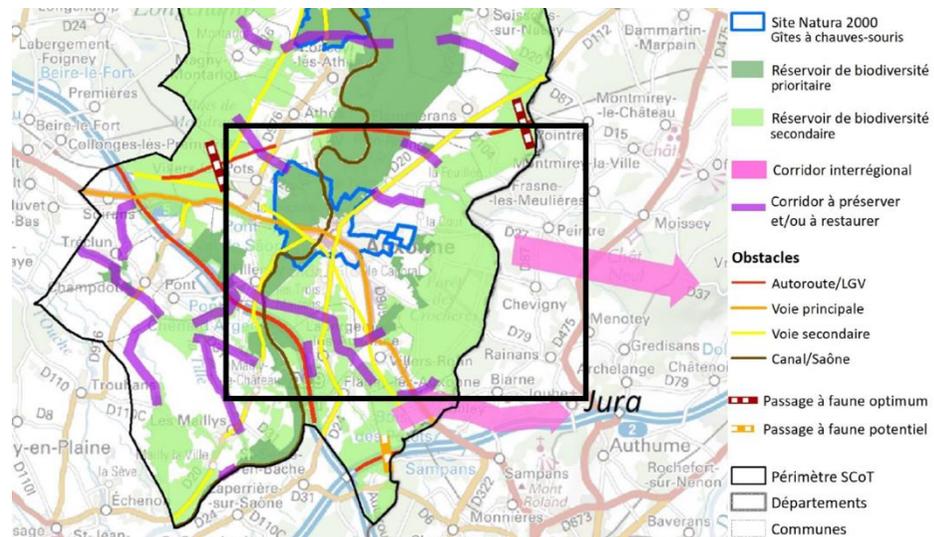


Les cours d'eau (Brizotte, Bief de la Vigne) constituent des continuités écologiques de la trame bleue, et peuvent également participer aux fonctionnalités écologiques de la trame verte. Les liaisons est-ouest sont identifiées comme d'importance régionale sur la commune.

### 3. A L'ECHELLE DU SCOT

Le SCOT Val de Saône Vingeanne a repris la cartographie du SRCE et vient préciser certains éléments. Sont ainsi identifiés sur la commune :

- De grands réservoirs de biodiversité, aussi bien pour la trame verte que pour la trame bleue, parfois au contact des secteurs urbanisés d'Auxonne, en lien avec les milieux de la vallée de la Saône,
- La présence de gîtes à chiroptères, en lien avec le site Natura 2000 « Vallée de la Saône »,
- Les cours d'eau de la Brizotte et du Bief de la Vigne, comme réservoirs de biodiversité à préserver.
- Des continuités écologiques de la trame verte à préserver et/ou à restaurer au nord et au sud du tissu urbain d'Auxonne
- La présence d'obstacles aux déplacements de la faune terrestre et aquatique



Extrait du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT Val de Saône Vingeanne (trame verte en haut et trame bleue en bas).

## 4. A L'ECHELLE LOCALE

A l'échelle de la commune, les éléments constitutifs de la trame verte et bleue sont relativement semblables à ceux identifiés dans le SRCE et dans le SCOT avec :

- Le bois des Crochères à l'est et la vallée de la Saône à l'ouest, **réservoirs de biodiversité majeurs** sur le territoire,
- Des **réservoirs de biodiversité secondaires** avec les petits boisements de la commune (bois des Rosières, bois de Fourquoie, ...) et l'étang de Villers-Rotin.
- Des **réservoirs de biodiversité insérés dans le tissu urbain** d'Auxonne, avec les prairies au nord du port, le parc du Château ou encore les bosquets de la Petite Plaine.

La trame verte urbaine s'appuie sur les divers jardins des particuliers mais aussi sur des aménagements urbains intéressants tels que :

- Des alignements d'arbres, comme par exemple le long de la rue de Labergement,
- Des bandes plantées le long de la RD905 ou de la route de Flammerans,
- Des aménagements paysagers associant arbres et petits arbustes comme à l'intersection du boulevard Paster et de la RD905.



*Bandes plantées le long de la RD905*



*Aménagements paysagers dans Auxonne*

Les continuités écologiques est-ouest sont très altérées sur la commune d'Auxonne avec :

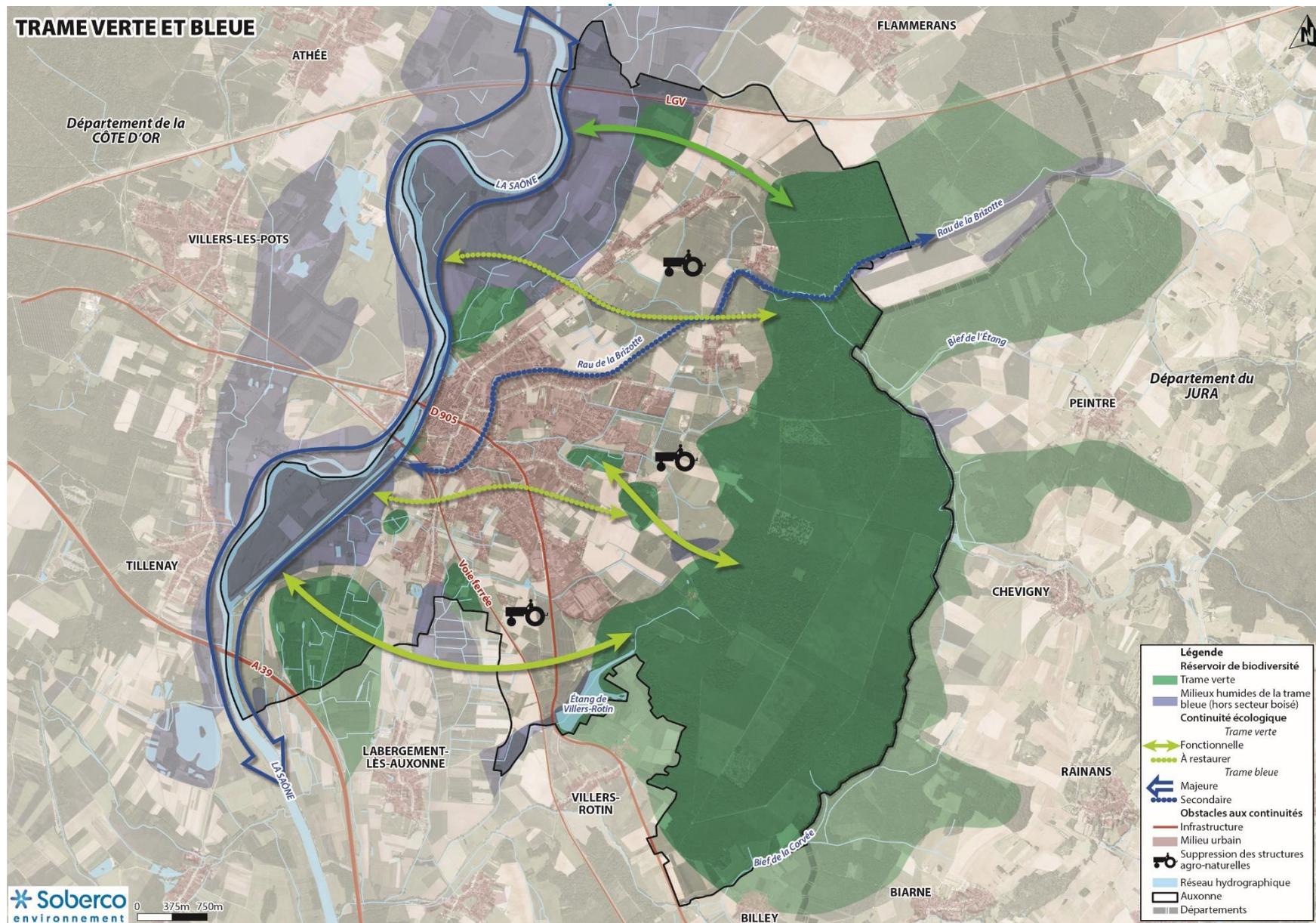
- Un étirement linéaire important le long de la RD20 et du chemin de la Reine Blanche, au nord, où les coupures vertes sont rares et très contraintes,
- La Brizotte, fortement anthropisée et canalisée, avec une végétation associée peu présente. Les nombreux ouvrages de franchissement de la rivière accentuent l'altération de cette continuité écologique.
- Peu de structures agro-naturelles sur les espaces cultivés de l'est de la commune.
- Un étalement urbain important en direction du bois des Crochères, qui se traduit par la présence d'une faune sauvage aux portes de la ville.



*Etirement linéaire le long de la RD20*



*La Brizotte dans la traversée d'Auxonne*

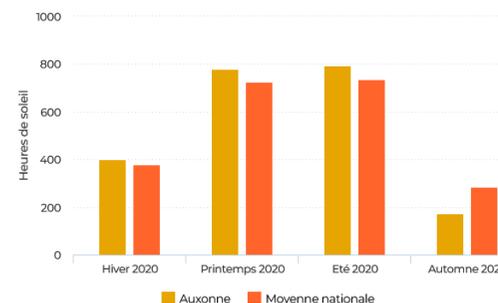
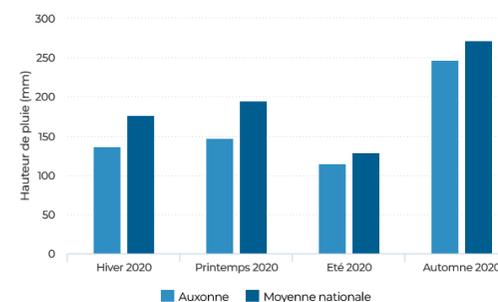
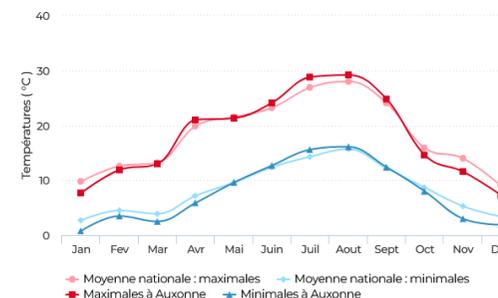


# VII. LE CLIMAT, L'ENERGIE, L'AIR

## A. LE CONTEXTE CLIMATIQUE

### 1. LE CONTEXTE LOCAL

Le climat du Val de Saône, et donc de la commune, subit plusieurs influences contradictoires mais il reste un climat à dominante continentale. Il est marqué par une influence océanique qu'atténuent les reliefs du Morvan en jouant le rôle de barrière. Il connaît aussi une influence méridionale estivale permettant à la vallée de la Saône, prolongement du sillon rhodanien, de bénéficier d'un bon ensoleillement (2 130 ha d'ensoleillement en 2020 – soit 89 jours pleins de soleil). Enfin la continentalité influence le climat avec des hivers froids et des gelées parfois tardives. Les brouillards sont fréquents, du mois d'octobre au mois de mars (65 à 75 jours par an). Les étés sont assez chauds (autour de 30°C) et les plus précipitations sont bien réparties tout au long de l'année, avec néanmoins des étés et hivers moins arrosés que les automnes et printemps (650mm de précipitations pour l'année 2020).



### 1. LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sur le territoire, les aléas climatiques retenus pour la Communauté de communes Cap Val de Saône, sont les suivants :



- Augmentation de la température moyenne annuelle : elle pourrait augmenter jusqu'à +0,5°C à +4°C en hiver et +1°C à +6°C en été.
- Augmentation du nombre de journées chaudes (température supérieure à 25°C)
- Augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur
- Peu d'évolution des précipitations estivales et hivernales jusqu'en 2050 puis augmentation des précipitations hivernales.
- Diminution significative du nombre de jours de gel.

L'analyse de la vulnérabilité synthétisée dans le tableau suivant montre que tous les secteurs analysés sont vulnérables et que les aléas incriminés prioritairement sont : en premier lieu les vagues de chaleur / canicules et en second lieu le retrait gonflement des argiles et l'augmentation des températures.

Par ailleurs, le territoire est sensible aux inondations et aux tempêtes ainsi qu'aux épisodes de vents violents. Si les prédictions de changement climatiques n'indiquent pas de modifications de l'occurrence de ces aléas pour le territoire, l'étude « Changement climatique en Bourgogne : analyse des impacts et pistes d'adaptation », met en avant une amplification probable de ces risques naturels à l'avenir, qui seraient soit plus fréquents, soit plus forts. Les deux risques les plus importants pour la Bourgogne sont le risque d'inondation et le risque de retrait-gonflement des argiles.

	Evènement lié au climat	2030 (2020-2050)	2050 (2041-2070)	2090 (2071-2100)
		Probabilité d'occurrence		
Évolutions tendancielles	Augmentation des températures	Moyenne	<b>Elevée</b>	<b>Elevée</b>
	Evolution du régime de précipitations	Faible	Faible	Moyenne
	Evolution du débit des fleuves	Faible	Moyenne	Moyenne
	Evolution de l'enneigement	Faible	Moyenne	<b>Elevée</b>
	Changement dans le cycle de gelées	Moyenne	Moyenne	<b>Elevée</b>
	Retrait gonflement des argiles	Moyenne	<b>Elevée</b>	<b>Elevée</b>
Extrêmes climatiques	Sécheresse	Moyenne	Moyenne	<b>Elevée</b>
	Inondations / pluies torrentielles	Moyenne	Moyenne	Moyenne
	Tempêtes, épisodes de vents violents	Moyenne	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b>
	Vague de chaleur / canicules	Moyenne	<b>Elevée</b>	<b>Elevée</b>
	Mouvement de terrain	Faible	Faible	Faible
Autres impacts	Feux de forêt	Faible	Faible	Faible

Notation de l'exposition du territoire au climat futur (source : PCAET Cap Val de Saône)

## B. LA QUALITE DE L'AIR

Atmo Bourgogne-Franche-Comté est née de la fusion en mai 2017 d'ATMOSF'air et ATMO FC. Atmo BFC est une association loi 1901 à but non lucratif, agréée par le Ministère en charge de l'environnement, qui fait partie des 12 associations métropolitaines, formant le réseau national de la fédération ATMO France.

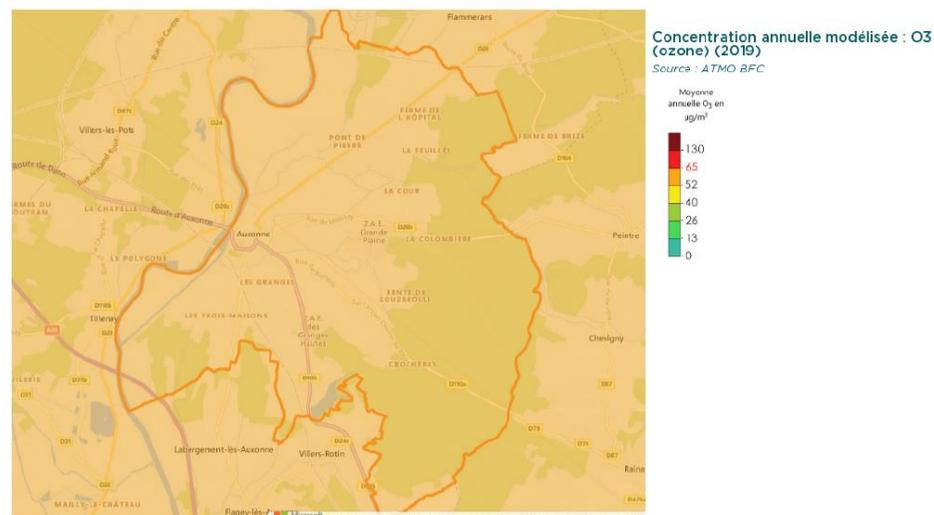
L'Observatoire Territorial Climat Air Energie en Région Franche-Comté (OPTAER), par le biais d'ATMO Franche-Comté, permet également de renseigner des indicateurs de la qualité de l'air, tels que les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communale ou bien les polluants présents dans l'air.

Globalement, les résultats laissent apparaître une bonne qualité de l'air. Selon Atmo BFC, l'indice de qualité de l'air a été médiocre ou mauvais 25 jours dans l'année 2019 (7% de l'année).

## 1. L'OZONE

La concentration annuelle modélisée sur la commune d'Auxonne pour l'année 2019 apparaît comme moyenne. Généralement, les dépassements s'expliquent par le fait que l'ozone, produit la journée dans les grandes agglomérations, disparaît quasiment entièrement pendant la nuit sous l'effet d'autres polluants (réactions de destruction de l'ozone). En zone périurbaine et rurale, comme sur la commune d'Auxonne, l'ozone est moins détruit la nuit en raison de la faible présence des substances pouvant détruire l'ozone.

En outre, l'ozone a tendance à s'accumuler autour des massifs forestiers notamment, qui couvrent une large partie du territoire communal.



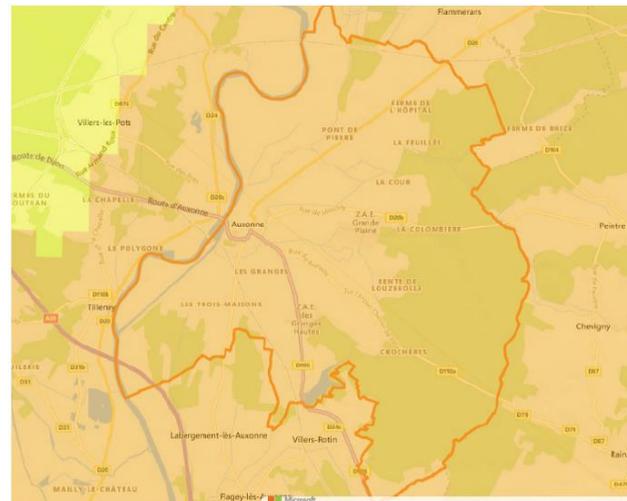
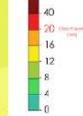
## 2. LES PARTICULES FINES

Les niveaux de particules moléculaires inférieures à 10 µm (ou PM10) modélisés à Auxonne en 2019 sont largement inférieurs à la valeur limite annuelle (40 µg/m<sup>3</sup>). Il en est de même pour les particules moléculaires inférieures à 2,5 µm (ou PM2,5), dont les niveaux modélisés en 2019 sont largement inférieurs à la valeur limite annuelle (25 µg/m<sup>3</sup>).



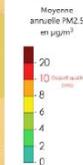
Concentration annuelle modélisée : PM10 (Objectif qualité OMS) (2019)

Source : ATMO BFC



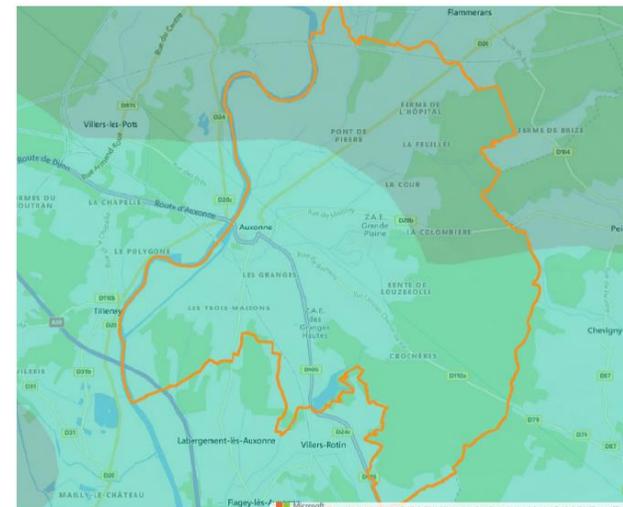
Concentration annuelle modélisée : PM2.5 (objectif qualité OMS) (2019)

Source : ATMO BFC



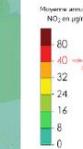
### 3. LE DIOXYDE D'AZOTE ET OXYDE D'AZOTE

L'analyse de la qualité de l'air réalisée en 2019 sur la commune d'Auxonne montre que la moyenne annuelle de NO<sub>2</sub> était conforme à l'objectif de qualité (40 µg/m<sup>3</sup>) et donc inférieure à la valeur limite pour la protection de la santé humaine.



Concentration annuelle modélisée : NO2 (dioxyde d'azote) (2019)

Source : ATMO BFC



### 4. SYNTHESE COMMUNALE

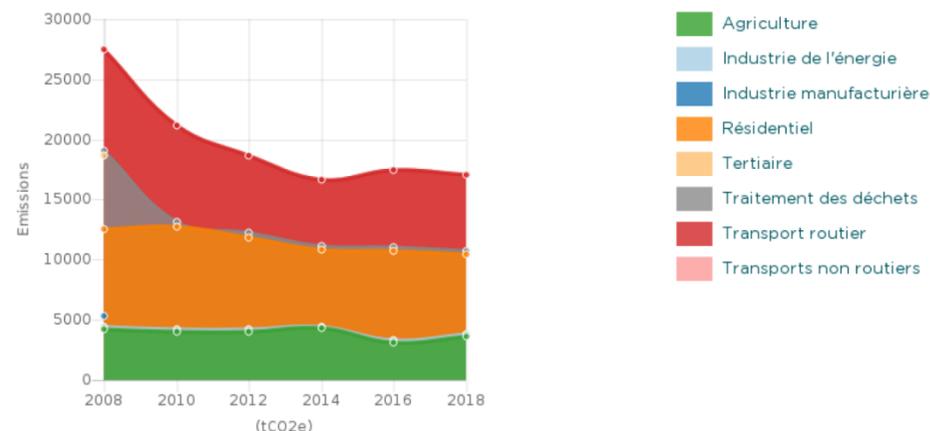
Les habitants de la commune ne sont que très peu exposés aux différents polluants, la principale source de pollution étant la circulation automobile. La RD905 apparait comme celle supportant un important trafic routier, particulièrement de poids lourds, avec 5 800 véhicules jour (dont 9,9% de poids lourds).



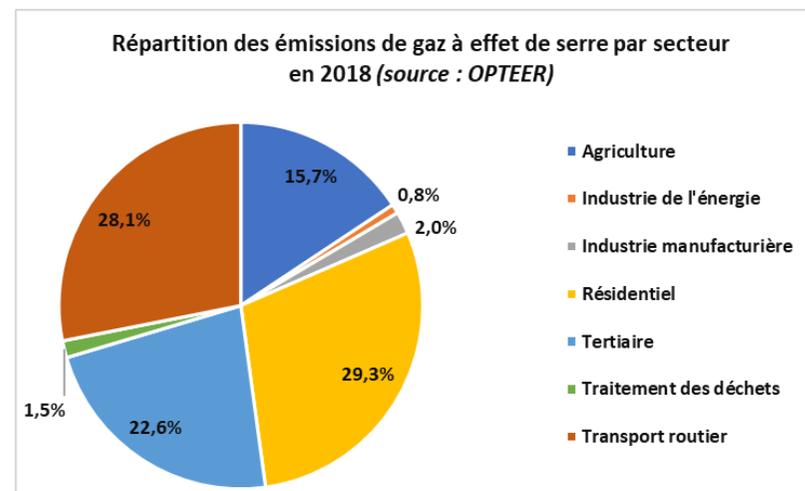
La RD20 supporte également un trafic important au regard de sa configuration, de l'ordre de 3 300 véhicules par jour (dont 4,7% de poids lourds). La qualité de l'air le long de ces axes peut être dégradée, notamment dans la traversée du centre-bourg d'Auxonne mais aussi des secteurs habités en extension de la commune. Elles constituent alors une source de pollution importante pour les habitants à proximité immédiate. Entre 360 et 400 habitations sont situées dans une bande de 25-30m de part et d'autre de ces axes (dont 300 à 330 le long de la RD905), soit entre 760 et 840 habitants (taille moyenne des ménages de 2,1 habitants en 2018), soit 10% à 11% de la population de la commune.

## C. LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

D'après OPTEER, les émissions de gaz à effet de serre de Decize s'élèvent à environ 22,6 kteqCO<sub>2</sub> en 2018, soit 3 tonnes de GES par habitant (Côte d'Or : 3 790 kteqCO<sub>2</sub> soit 7,1 teqCO<sub>2</sub> par habitant et Bourgogne Franche-Comté : 22 340 kteqCO<sub>2</sub> soit 8 teqCO<sub>2</sub> par habitant). Ces émissions sont ainsi nettement inférieures à la moyenne régionale. De plus, les émissions sont en légère diminution depuis 2010 (entre 2008 et 2010, la fermeture du centre de traitement des déchets a entraîné une forte réduction des émissions de GES). Cela s'explique par une relative amélioration du parc automobile ainsi que par une réduction des émissions de GES par les secteurs résidentiels et tertiaire. Les émissions de GES liées à l'agriculture ou à l'industrie restent relativement stables.



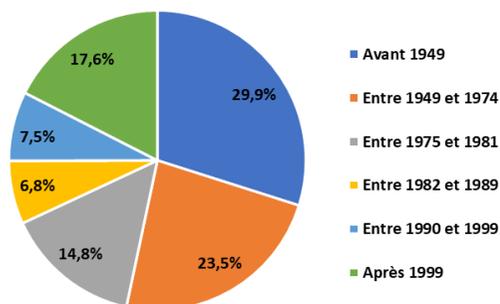
Evolution des émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2018





Le premier poste d'émission de gaz à effet de serre est lié au bâti (résidentiel et tertiaire), représentant 52% des émissions totales de la commune. Cela s'explique notamment par l'âge du bâti de la commune, dont 53% des logements datent d'avant les premières réglementations thermiques (1971), induisant des besoins de chauffage plus importants et donc des émissions de gaz à effet de serre plus fortes. Enfin, les formes bâties à destination du tertiaire, dans les zones d'activités notamment, favorisent les émissions de gaz à effet de serre (volumes importants à chauffer, déperdition énergétique, ...).

Age du bâti sur le territoire d'Auxonne (2014)

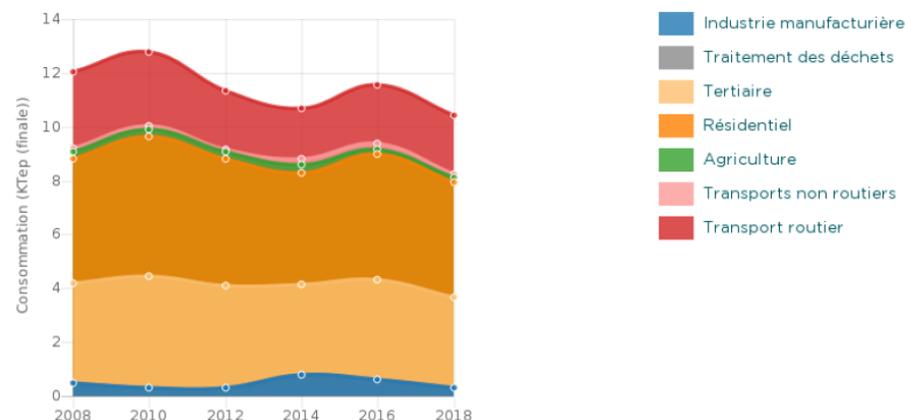


Le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre est le transport routier, en lien avec l'utilisation prépondérante de la voiture individuelle dans les déplacements du quotidien, la présence de plusieurs hameaux très développés et excentrés et enfin la faible utilisation des transports en commun.

Enfin l'agriculture constitue le 3<sup>ème</sup> poste d'émission de gaz à effet de serre, s'expliquant par la présence de prairies dans la vallée de la Saône ainsi que par les grandes cultures intensives.

## D. LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Les consommations d'énergie finale en 2018, selon OPTeER, étaient de 10,43 ktep sur l'ensemble de la commune d'Auxonne. On observe une diminution des consommations finales depuis 2008 (environ -13%), portée essentiellement par le transport routier (amélioration du parc automobile) ainsi que par le résidentiel. Les consommations liées à l'industrie manufacturière, à l'agriculture et au tertiaire semblent relativement stables (ou en très légère diminution).



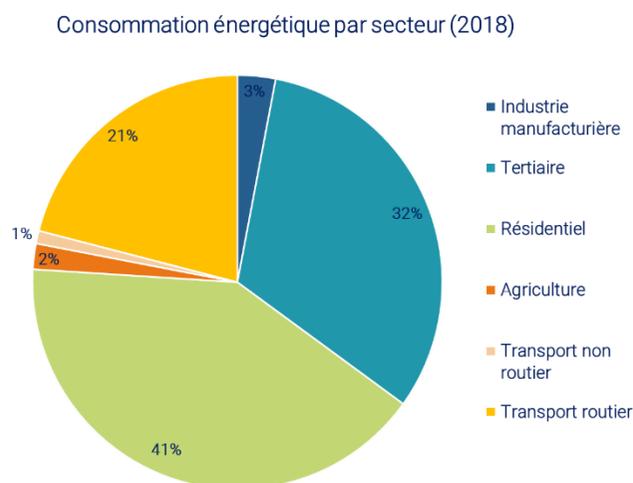
Evolution des consommations d'énergie finale entre 2008 et 2018

### Le bâti, premier poste de consommation

En prenant en compte à la fois le résidentiel ainsi que le tertiaire, ces deux postes de consommation représentent 74% de la consommation d'énergie finale de la commune. Cela s'explique par :

- Un parc de logements relativement ancien : près de 30% des logements sont construits avant 1949 et 24% avant les premières réglementations thermiques (1971).
- Un habitat individuel prédominant sur le territoire, avec des logements grands, souvent plus consommateurs.
- Une activité tertiaire occupant souvent d'anciens logements, et par conséquent assez énergivores également.

En outre, fioul et gaz de ville représentent plus de la moitié des sources d'énergies pour les logements (56%), démontrant une forte dépendance aux énergies fossiles pour les besoins de chauffage, tout particulièrement du gaz naturel (48% des consommations).



### Les autres postes de consommations

Le transport routier représente le 2<sup>ème</sup> poste de consommation énergétique (21% environ des consommations d'énergie finale). C'est près de deux fois moins qu'à l'échelle départementale (34,9% des consommations d'énergie finale). Cela s'explique par plusieurs facteurs :

- Un taux moyen de navetteurs. Environ 48% des actifs d'Auxonne quittent la commune pour travailler, ce qui est plus faible qu'à l'échelle départementale (60%) ou régionale (65%).
- Par des distances moyennes de trajet domicile-travail relativement importantes, voisines de 30km par jour.
- Une part importante de la population qui ne possède pas de voiture (16% de la population communale).

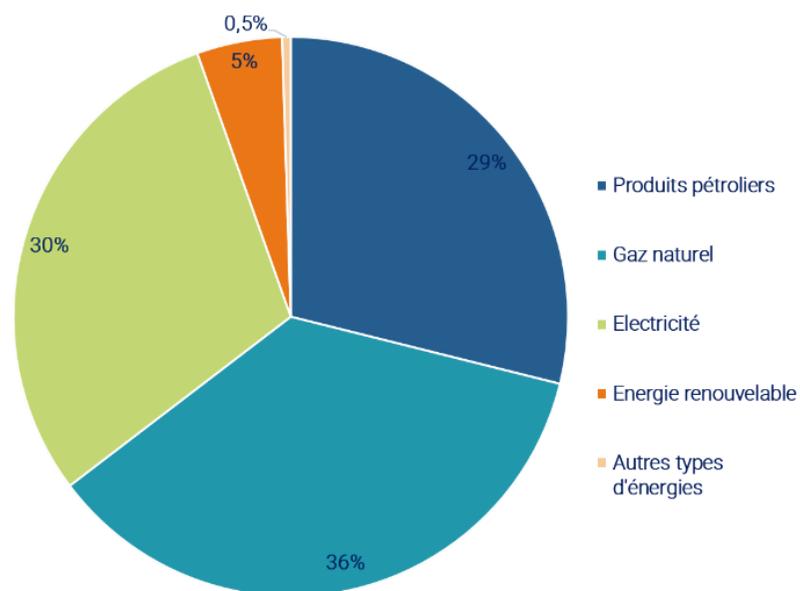
Néanmoins, la voiture individuelle reste encore très présente sur certains secteurs de la commune, particulièrement les hameaux excentrés du bourg principal. Le taux de motorisation des ménages avec une voiture est de 49% et 34% des ménages possèdent deux véhicules ou plus.

Les autres postes de consommation (industrie manufacturière, agriculture ou transport non routier) restent très minoritaires et ne représentent que 6% des consommations d'énergie finale de la commune.

### Les sources d'énergie

La commune apparaît comme très dépendante des produits pétroliers, aussi bien pour le déplacement (29% des consommations) mais aussi pour les besoins de chauffage, avec l'utilisation de gaz à naturel, représentant 36% des consommations d'énergie finale totales.

L'électricité constitue le deuxième vecteur d'énergie, avec 30% des consommations totales. Enfin, les énergies renouvelables couvrent environ 5% des consommations d'énergie finale.



Consommation d'énergie par vecteur sur la commune d'Auxonne (source : OPTTEER 2018)

### La précarité énergétique des ménages

De très nombreux ménages de la commune sont en situation de précarité énergétique en 2018. Cela signifie que ces ménages ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10% de leur revenu pour les besoins de chauffage et/ou à 4,5% pour les besoins de mobilité. En effet, sont recensés :

- Environ 23% des ménages en précarité énergétique liée aux logements,
- Environ 24% des ménages en précarité énergétique liée à la mobilité,
- Environ 33% des ménages en précarité énergétique liée aux logements et/ou à la mobilité.

Cela s'explique à la fois par plusieurs facteurs : un nombre important de ménages sous le seuil de pauvreté (19,9% des ménages de la commune), une part importante de logements énergivores et une dépendance à la voiture individuelle pour certains d'entre eux. De plus, la hausse des prix de l'énergie et la très forte utilisation de produits pétroliers (essence, gaz de ville ou fioul) pour la mobilité ou le chauffage, concourent à l'augmentation du taux d'effort énergétique de ces ménages les plus vulnérables.

## E. LA PRODUCTION D'ENERGIE ET LE POTENTIEL DE PRODUCTION EN ENERGIES RENOUVELABLES

Les énergies renouvelables représentent environ 5% des besoins énergétiques de la commune d'Auxonne, aussi bien pour les besoins d'électricité que de chaleur, essentiellement grâce à l'utilisation du bois-énergie (81% de la production d'énergie renouvelable). En tout, les énergies renouvelables représentent :

- 1 000 MWh d'électricité, soit 0,8% des consommations énergétiques totales de la commune,
- 5 230 MWh de chaleur, soit 4,3% des consommations énergétiques totales de la commune.

Néanmoins, seulement 3 filières énergétiques sont identifiées sur le territoire d'Auxonne : le bois-énergie, l'hydro-électricité et le solaire.

### 1. LE BOIS-ENERGIE

Principale source de production d'énergie renouvelable sur le territoire, le bois-énergie permet de couvrir d'importants besoins de chauffage. Néanmoins, cette filière présente un dysfonctionnement majeur : l'âge des chaufferies installées. En effet, d'après le Plan Climat Air Energie Territorial Cap Val de Saône, sur les 30 chaudières des communes d'Auxonne, Champdôtre, Flammerans, Lamarche-sur-Saône, Perrigny-sur-l'Ognon, Poncey-lès-Athée, Pontailler-sur-Saône, Soirans, Tréclun et Villers-les-Pots, près de 50% ont plus de 25 ans et 17% ont entre 15 et

25 ans. Cette ancienneté des installations suppose un rendement faible et une émission de particules fines beaucoup plus important.

Une étude réalisée il y a 10 ans sur la commune d'Auxonne présentait l'opportunité de créer un réseau de chaleur à partir du Bois Energie mais aucun projet n'a vu le jour pour le moment.

D'après le PCAET, le développement de cette filière passe par deux leviers d'actions :

- La mobilisation du bois-énergie sur le territoire : le Schéma Régional de Gestion Sylvicole établit le potentiel en bois énergie à partir de la quantité de bois exploitable dans la région bourguignonne par an. Le schéma estime à 328 000 tonnes nettes de bois mobilisables pour le bois énergie par an. En prenant notre hypothèse de calcul pour retranscrire ce gisement à l'échelle de la Communauté de communes, **environ 4 000 tonnes nettes de bois sont exploitables pour le bois énergie sur la CAP Val de Saône par an.**

En considérant qu'il est possible de produire 5 GWh à partir d'une tonne de bois, le territoire de la CAP Val de Saône dispose d'une ressource d'environ 20 GWh/an. En prenant un rendement de 90%, cette ressource se traduit par un potentiel de production de 18 GWh/an de chaleur issue du bois énergie.

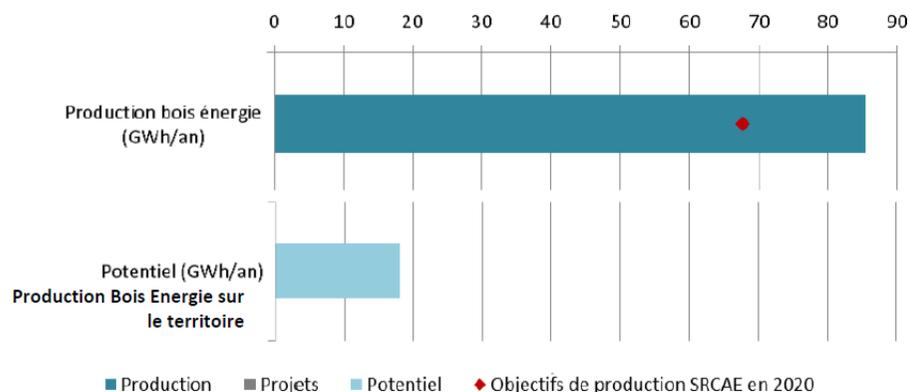
- L'économie de consommation de bois-énergie : les chaudières bois sont relativement anciennes. En considérant un besoin de chaleur constant, le remplacement de ces systèmes par des systèmes neufs peut permettre de libérer une part importante du potentiel actuellement capté.

En considérant que les systèmes de plus de 25 ans ont un rendement de 75 % en moyenne, ceux entre 15 et 25 ans un



rendement de 80 %, et un système récent 90 % de rendement, le gain est estimé à 10 GWh/an. Les données disponibles sur l'âge des chaudières sont cependant partielles, cette estimation est donc à considérer en conséquence.

A cela vient s'ajouter l'effort de rénovation qui permettra de réduire encore d'avantage les consommations de chaleur.



## 2. L'HYDRO-ELECTRICITE

La commune d'Auxonne compte une centrale hydroélectrique d'une puissance installée de 0,44 MW, permettant de produire 797 MWh d'énergie électrique, soit 2% des consommations d'énergie finales.

Le potentiel de développement de cette filière est néanmoins très limité, du fait du faible relief, avec des hauteurs de chute d'eau pas suffisantes pour envisager une microcentrale.

## 3. LA FILIERE SOLAIRE

A l'échelle de la commune d'Auxonne, la filière solaire est peu développée. Elle ne représente que 0,6% des consommations électriques (201,6 MWh produits pour une puissance solaire photovoltaïque installée de 0,22 MW) et moins de 0,5% des consommations thermiques (106 MWh pour 300 m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques installés).

D'après le PCAET Cap Val de Saône, le potentiel solaire photovoltaïque s'élève à environ 20 GWh/an sur les toitures résidentielles sur la base de 168 000 m<sup>2</sup> de toitures résidentielles exploitables. Sur les toitures des autres bâtiments, le potentiel de production du solaire photovoltaïque est estimé à 44 GWh/an.

Type de surface	Potentiel de production (MWh/an)	Nombre total de sites	Nombre de toitures de plus de 500 m <sup>2</sup>
Toitures agricoles	646	31	
Toitures commerciales	305	6	
Toitures industrielles	41 593	903	9
Serres	-	76	1
Bâtiments sportifs	415	52	
Gares	48		
Bâtiments administratifs	757		
<b>TOTAL</b>	<b>43 764</b>	<b>1 068</b>	<b>10</b>

*Répartition du potentiel de production du solaire photovoltaïque en fonction des toitures (hors résidentiel)*

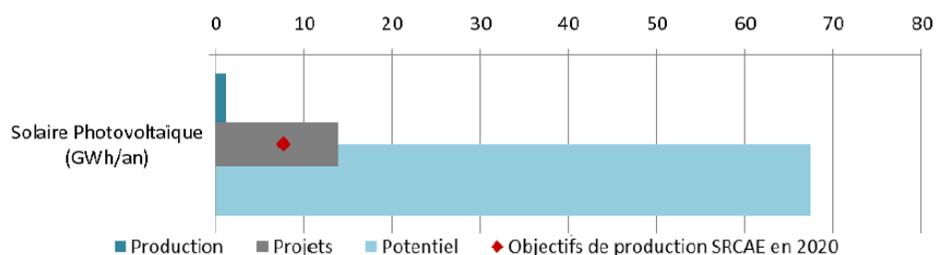
Le potentiel au sol a également été évalué par la Stratégie Energétique Départementale 21, uniquement sur la base du recensement des espaces



en friche du territoire de la Communauté de communes Cap Val de Saône. Ainsi, 9 sites sont concernés sur le territoire pour un potentiel estimé de 4 GWh/an de production.

Le développement du photovoltaïques au sol est intéressant pour requalifier du foncier contraint : sols rendus inexploitable (centre d'enfouissement, remblais non aménageables, ...).

Pour le potentiel de développement de la filière du solaire thermique, il faut compter en moyenne une surface de 3 m<sup>2</sup> de capteurs thermiques pour couvrir la moitié des besoins d'eau chaude sanitaire d'un logement. Ainsi, au maximum, le solaire thermique peut consommer quasiment 33 000 m<sup>2</sup> de toitures bien orientées et exploitables, soit 3,9 GWh/an. Cela représente 19 % du potentiel disponible sur les toitures du parc résidentiel et 14 % de potentiel photovoltaïque total (grandes toitures et centrales au sol incluses).



Objectif de production du solaire photovoltaïque

#### 4. LES AUTRES FILIERES

##### a) La méthanisation

Aucune unité de production n'est identifiée sur le territoire d'Auxonne. La Stratégie Energétique Départementale de Côte d'Or (ou SED 21) identifie un potentiel de 36,4 GWh/an d'énergie primaire produite par méthanisation (hors déchets) sur le territoire de la Communauté de communes Cap Val de Saône. Ce potentiel est porté au trois-quarts par le secteur agricole (élevage et culture)

	CH4 (m3)	Production (MWhEP)	Puissance (kWé)	Puissance (kWth)
Elevage	1 059 364	10 551	528	462
Agriculture	1 745 599	17 386	869	761
IAA	832 823	8 295	415	363
Restauration et commerces	12 515	125	6	5
Collectivités	8 357	83	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>3 658 658</b>	<b>36 440</b>	<b>1 822</b>	<b>1 594</b>

##### b) L'éolien

Aucune unité de production n'est identifiée sur le territoire d'Auxonne. Le Schéma régional Eolien et le SED 21 confirme les bonnes potentialités du territoire vis-à-vis de l'éolien. En effet, les vastes espaces agricoles et forestiers, éloignés des zones d'habitat, offrent des espaces de développement potentiel pour cette énergie renouvelable. Néanmoins, les contraintes en termes paysagers et écologiques sont fortes et les difficultés de raccordement ont été soulevées dans le diagnostic réseau.

# VIII. LES RISQUES ET NUISANCES

## A. LES RISQUES NATURELS

Auxonne a fait l'objet de 10 arrêtés de catastrophes naturelles :

- 7 pour inondations et coulées de boues, dont le plus récent date du 17 juillet 2019,
- 1 pour des mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse, le 22 juin 2019,
- 2 pour des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, dont le plus récent date du 31 août 2021.

### 1. LE RISQUE D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU

La commune d'Auxonne est soumise au risque d'inondation par la Saône. Un plan de prévention des risques d'inondation (ou PPRI) a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2006 : le PPRN Saône 1.

La zone réglementaire transcrit les études techniques (par le croisement des aléas et des enjeux) en termes d'interdictions, de prescriptions et de recommandations.

2 types de zones sont définis :

- **La zone rouge** : elle correspond d'un part aux zones d'aléa fort, quel que soit leur degré d'urbanisation ou d'équipement, et d'autre part aux zones inondables non urbanisées ou peu urbanisées quel que soit leur niveau d'aléa. Cette zone est à préserver de toute urbanisation nouvelle. **Elle est inconstructible sauf exceptions.**
- **La zone bleue** : elle correspond aux zones d'aléas faibles situées en secteur urbanisé. **La plupart des constructions et travaux sont autorisés sur cette zone**, sauf exception, et sous réserve du respect de prescriptions techniques destinées à réduire la vulnérabilité. Elle couvre environ 21 ha, représentant 0,5% de la commune.

Plusieurs secteurs du tissu urbanisé d'Auxonne sont concernés par le risque d'inondation, affectant en tout 530 habitants :

- Le centre ancien d'Auxonne, où environ 150 logements (soit 315 habitants) et plusieurs équipements comme le lycée polyvalent « Prieur de la Côte d'Or » sont affectés,
- Le secteur autour du centre d'incendie et de secours d'Auxonne, où environ 40 logements sont affectés, soit 85 habitants environ,
- Le secteur de Lidl, avec une dizaine d'habitations soit 25 habitants environ,
- Les secteurs de part et d'autre de la rue de Labergement et de la rue de Chardonnet, avec une quarantaine de logements, soit 85 habitants environ,

- Enfin quelques maisons situées le long de la rue de Flammerans et du Vieux chemin de Flammerans sont affectés par le risque d'inondation, soit une quinzaine d'habitants.

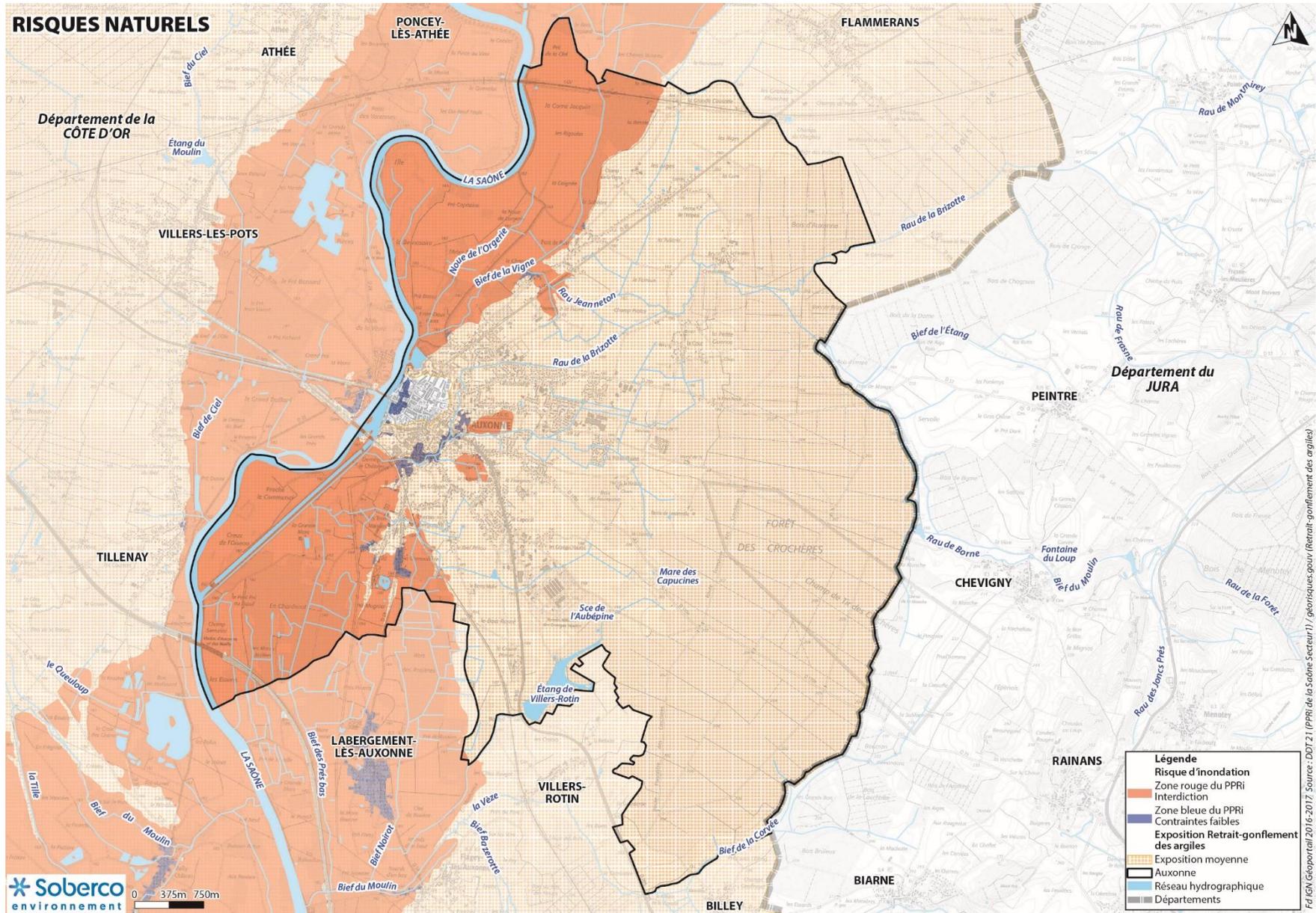
Le risque d'inondation affecte également fortement les abords du tissu urbanisé : tout l'ouest de la commune ainsi que plusieurs grandes parcelles agricoles insérées dans le tissu urbain d'Auxonne.

## 2. LES RISQUES GEOLOGIQUES

Un risque géologique est un type de risque lié à la nature du terrain. On retrouve trois grandes typologies :

- **Le retrait-gonflements des argiles** : les variations de volumes d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche) pouvant avoir des conséquences sur les matériaux, notamment ceux des maisons individuelles aux fondations superficielles. Ce phénomène n'engage que des dégâts matériels et non humains. Ce risque couvre souvent de grandes superficies.
- **Les mouvements de terrain** : on retrouve dans cette typologie les glissements pelliculaires de terrain superficiel lent et plus rapide, l'instabilité des pentes marneuses, les chutes de pierres et de blocs, les blocs préparés, l'écoulement ou l'éboulement, les effondrements et affaissements et les tassements différentiels. Ces mouvements de terrain sont généralement plus localisés.

Les **séismes**, résultant de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches, le long d'une faille, généralement préexistante.



### a) Le risque sismique

Le zonage sismique à l'échelle de la France divise le territoire national en 5 zones de sismicité croissante (allant de 1, très faible à 5, fort). Les normes de construction parasismique sont adaptées à la sismicité locale et prennent en compte la nature du bâtiment. L'ensemble du territoire est concerné **par un risque sismique faible (niveau 2)**. L'application de la réglementation vis-à-vis des ouvrages à « risque normal » et des ouvrages à « risque spécial » est néanmoins à appliquer.

### b) L'aléa retrait-gonflement des argiles

Le risque de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles, qui survient en cas de sécheresse ou d'engorgement des sols argileux, est très présent sur la commune d'Auxonne, comme en témoigne les récents arrêtés de catastrophe naturelle. Ainsi, **toute la commune est concernée par un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles**, y compris le tissu urbanisé de la ville.

La présence d'un aléa moyen retrait/gonflement des argiles n'implique pas l'inconstructibilité de la zone mais simplement la mise en place de dispositions constructives permettant de limiter les dégâts au niveau des biens et des personnes lors d'éventuels mouvements de terrain. Les épisodes de pluie et de sécheresse devraient s'accroître ces prochaines années avec les effets du changement climatique, ce qui pourrait conduire à des dégâts vis-à-vis de l'aléa retrait/gonflement des argiles plus marqués. L'enjeu pour les zones urbanisées concernées par un aléa moyen pourrait donc devenir plus important.

### c) Les mouvements de terrain localisés

Qu'elles soient d'origine naturelle (creusées par l'eau en milieu soluble), ou anthropique (marnières, tunnels...), les cavités souterraines peuvent affecter la stabilité des sols.

L'une des spécificités majeures de cette problématique, spécifique des mouvements de terrains, relève de la dimension « cachée » de l'aléa souterrain, souvent invisible pour les populations et oublié de tous surtout lorsque les cavités sont anciennes.

**Aucune cavité n'a été identifiée sur la commune d'Auxonne** dans la base de données Géorisques.

## 3. LE RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre, notamment dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz est un des agents responsables du cancer du poumon.

L'intensité du risque varie en fonction de la nature du sol, les terrains marno-calcaires présenteront un risque faible alors que les terrains granitiques seront concernés par un risque moyen à très fort. La commune d'Auxonne est identifiée comme à potentiel radon de catégorie 1, très faible.

Des prescriptions techniques particulières peuvent être mises en place afin de réduire la concentration en radon dans un bâtiment. Il s'agit

d'actions pouvant être combinées, permettant :

- D'assurer l'étanchéité entre le sol et le sous-sol (colmatage des fissures et des passages de canalisation, pose d'une membrane sur une couche de gravillons recouverte d'une dalle en béton) pour empêcher le radon de pénétrer à l'intérieur ;
- D'assurer l'aération naturelle ou par ventilation mécanique dans le bâtiment afin d'améliorer le renouvellement de l'air intérieur et d'éliminer le radon par dilution.

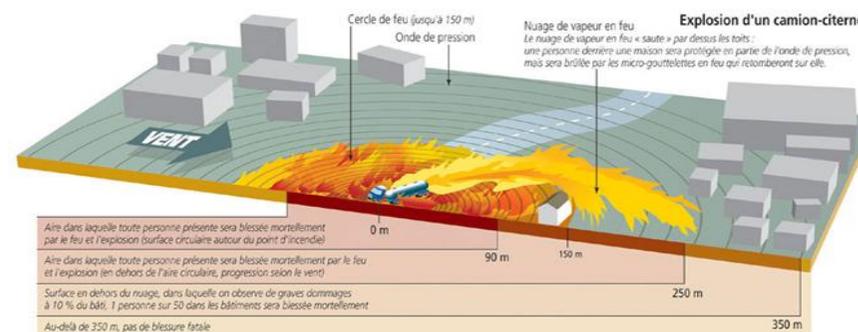


Schéma-type des impacts lors de l'explosion d'un camion-citerne – Prim.net (2009)

## B. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

### 1. LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

La commune d'Auxonne n'est pas concernée par une onde de submersion liée à la rupture d'un barrage en amont hydraulique.

### 2. LE RISQUE LIE AU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque lié au transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de substances spécifiques. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

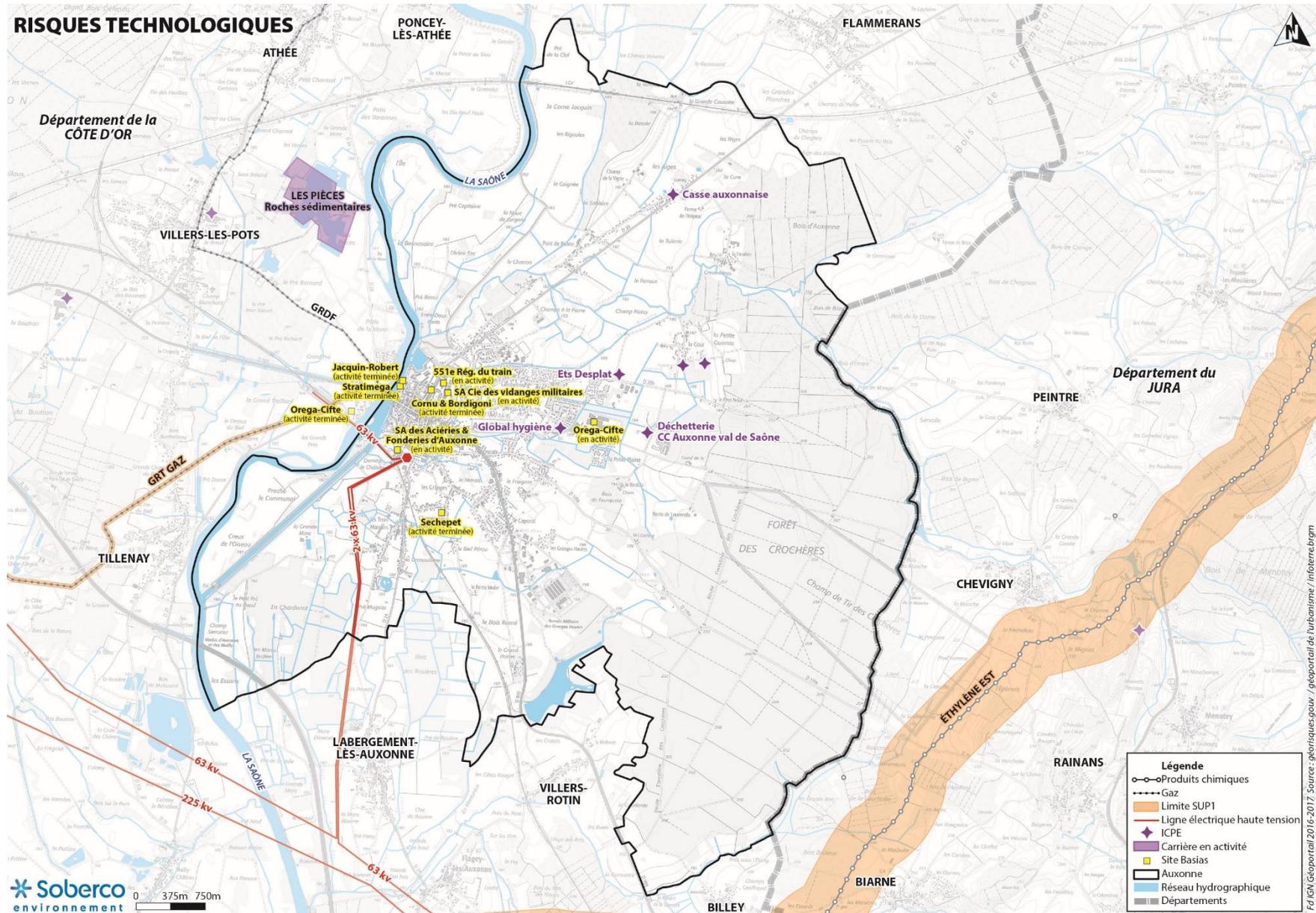
D'après le portail national sur la prévention des risques exposant le risque d'explosion d'un camion-citerne, la sécurité des personnes et les bâtiments est engagée jusqu'à 350 m de rayon autour de l'explosion, avec des effets dégressifs selon la distance.

Plusieurs types de transports de matières dangereuses sont présents sur le territoire :

- Par les infrastructures terrestres, viaires et ferroviaires, où des précautions sont à prendre quant à la densification de l'urbanisation aux abords immédiats.
- Par la canalisation de gaz,
- Par les lignes haute-tension pour l'électricité, où le risque sanitaire est difficilement appréhendable mais où des précautions peuvent être mises en œuvre.

#### a) Le transport par voie routière ou ferroviaire

La RD905 est identifiée comme soumise à des risques de transports de matières dangereuses. La vulnérabilité par rapport à ce risque est fonction de la présence ou non de zones urbanisées à proximité de cet axe.



Sur le territoire communal, plusieurs secteurs présentent un risque :

- Tout le centre ancien d'Auxonne, incluant plusieurs établissements sensibles comme l'hôpital et un EPHAD, représentant près de 60 logements (soit 120 habitants)
- Les habitations localisées de part et d'autre de l'avenue Charles de Gaulles (ou RD905), soit 130 logements environ (280 habitants).

En tout, on peut estimer à environ 290 habitations exposées à ce risque sur la commune, représentant 600 habitants environ.

Plus généralement, le développement de l'urbanisation, plus particulièrement des habitations, sera donc à limiter à proximité des infrastructures de transports pour ne pas augmenter le nombre de personnes exposées à ce risque.

#### **b) Le transport par canalisation**

La commune n'est pas traversée par des canalisations. Néanmoins, deux canalisations sont relativement proches :

- Celle de gaz, située en rive droite de la Saône et qui n'affecte pas la commune.
- Celle d'éthylène reliant Carling à Viriat, à l'est de la commune, dans le département du Jura. La zone de sécurité mise en place autour de cet ouvrage affecte la commune mais aucun secteur urbanisé, uniquement le bois des Crochères.

**L'enjeu est donc faible.**

#### **c) Les servitudes électriques**

Le territoire n'est que très peu concerné par les lignes électriques haute tension, qui peuvent générer un risque notable pour les personnes les plus sensibles (établissements considérés comme sensibles : crèches, écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées, hôpitaux, ...). Seul l'ouest de la commune, au niveau du Lidl, est concerné par des lignes haute-tension, 3 lignes de 63 kV.

### **3. LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

En tout, 6 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ou ICPE) sont identifiées sur le territoire. Elles correspondent à :

- Global Hygiène, soumise à enregistrement, dont l'activité principale est la récupération de déchets triés,
- La déchèterie d'Auxonne, correspondant à l'ex-SIVOM, soumise à enregistrement,
- L'établissement Desplat, soumise à autorisation, qui collecte et tri des déchets, incluant le stockage de carburants. Cette entreprise est située à proximité d'habitations.
- Deux activités situées dans le hameau de « La Cour », soumises à enregistrement
- La casse automobile le long de la RD20, insérée dans le tissu pavillonnaire, et soumise à autorisation.

La majorité de ces installations sont éloignées de toute habitation et ne présentent donc pas de risque pour la population de la commune, à l'exception de la casse automobile et de l'établissement Desplat. L'exposition au risque que présentent les ICPE reste faible.

#### 4. LES SITES ET SOLS POLLUES

Les sites et les sols pollués sont liés à l'activité industrielle et technologique passée et actuelle du territoire. Les banques de données du BRGM BASIAS (inventaire des anciens sites industriels et activités de services) et BASOL (inventaire des sites pollués ou potentiellement pollués et appelant à plus ou moins long terme une action de l'administration) permettent de connaître les sites concernés sur le territoire national par différents biais. Il est à noter que pollutions des eaux et pollutions des sols sont étroitement liées.

Le territoire compte 8 sites BASIAS pouvant présenter un risque de pollution, localisés dans le centre-ville d'Auxonne (6 activités) et en périphérie (2 activités). Il s'agit d'anciennes activités d'aciéries et de fonderies, garages, dépôt de liquides inflammables, ...).

2 sites BASOL n'est identifié sur la commune d'Auxonne.

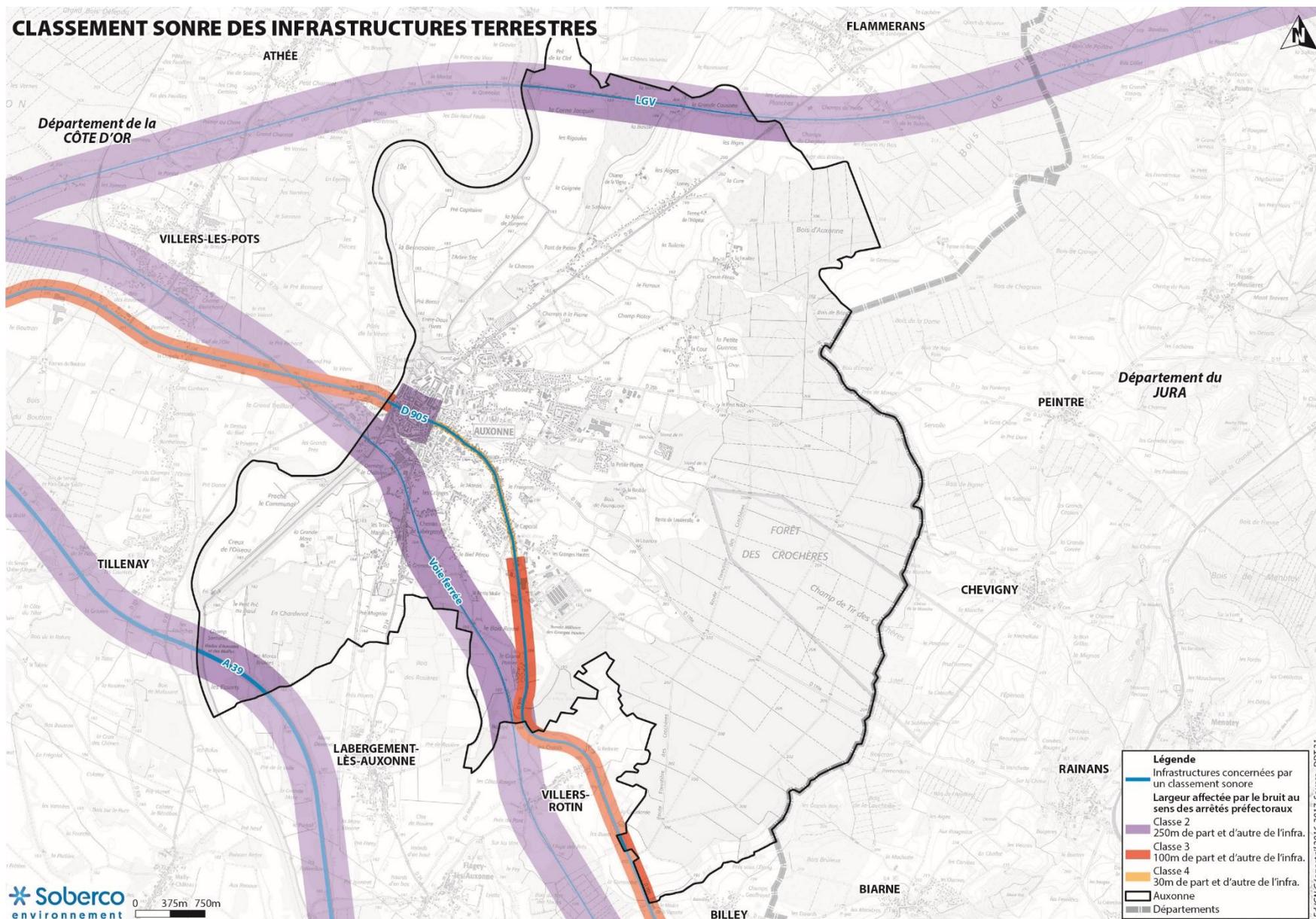
### C. LES NUISANCES ACOUSTIQUES

Le territoire est traversé par plusieurs grandes infrastructures de transports terrestres, qui, par la circulation des véhicules, génèrent du bruit. Ces infrastructures, qui traversent ou passent à proximité de secteurs habités, font l'objet d'un classement au titre des infrastructures bruyantes et sont intégrées dans le plan de prévention du bruit dans l'environnement du Département de la Côte d'Or, approuvé le 22 février 2019.

En application des articles L572-1 à L572-11, R572-1 à R572-11 du code de l'environnement, les cartes stratégiques de bruit permettent une évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement. Les infrastructures routières sont classées en 5 catégories ; la catégorie 1 étant la plus bruyante.

Sur la commune d'Auxonne, les axes faisant l'objet d'un classement sonore au titre des infrastructures terrestres sont :

- De catégorie 2 pour la RD905 en dehors de la partie urbanisée d'Auxonne.
- De catégorie 3 pour la RD905 dans le tissu urbain d'Auxonne, ainsi que pour la voie ferrée.





Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence Lden (6h-22h) en dB (A)	Niveau sonore de référence Ln (22h-6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	L > 81	L > 76 Catégorie 1	d = 300 m
2	76 < L < 81	71 < L < 76 Catégorie 2	d = 250 m
3	70 < L < 76	65 < L < 71 Catégorie 3	d = 100 m
4	65 < L < 70	60 < L < 65 Catégorie 4	d = 30 m
5	60 < L < 65	55 < L < 60 Catégorie 5	d = 10 m

D'après les cartes stratégiques de bruit, qui concernent une partie de la RD905 ainsi que la voie ferrée, environ :

- 5 habitations, soit 10 personnes le long de la voie ferrée et une quinzaine de façades d'habitations, correspondant à une trentaine de logements soit 60 habitants, le long de la RD905, sont exposées à des dépassements des valeurs limites de bruit la nuit.
- Environ 25 façades d'habitations le long de la RD905 (soit 50 logements environ) et 5 habitations le long de la voie ferrée, sont exposées à des dépassements des valeurs limites de bruit la journée.

En tout, près de 120 personnes sont exposées des dépassements des valeurs limites de bruit la journée et 70 personnes la nuit.

## D. LA GESTION DES DECHETS

### 1. LA COLLECTE

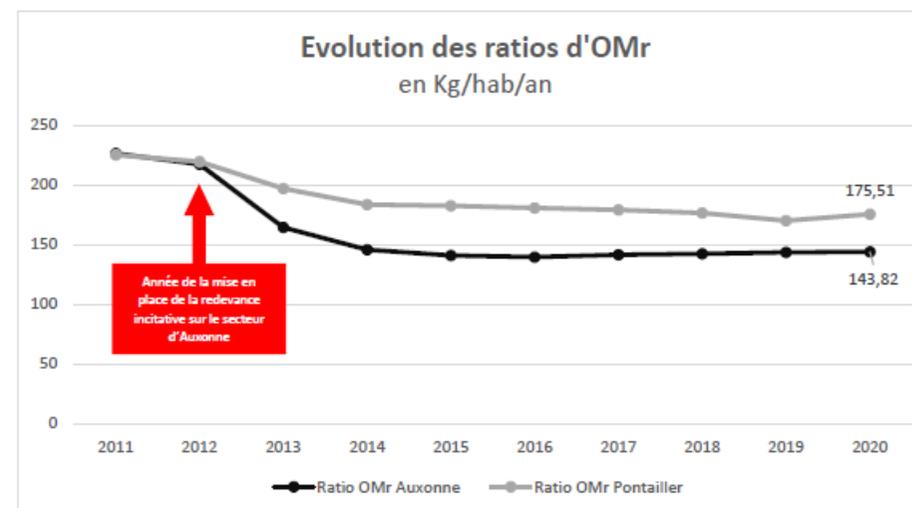
La Communauté de Communes Cap Val de Saône gère en régie directe la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune.

La collecte des déchets ménagers s'organise autour de 4 pôles :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte, le lundi, mardi et vendredi sur la commune d'Auxonne, en fonction des secteurs (bas, haut et centre-ville)
- La collecte des déchets recyclables (emballages et papiers) en porte à porte, tous les mercredis pour le centre-ville, 1 mercredi sur 2 pour quelques rues (Alsace, Aubépine, Bretagne, Bourgogne, Colombière et Provence) et 1 jeudi sur 2 pour les secteurs haut et bas d'Auxonne.
- La collecte du verre en point d'apport volontaire,
- La collecte en déchèterie, dont une est identifiée sur la commune.

En 2020, un habitant du secteur d'Auxonne a produit 143,82 kg d'ordures ménagères résiduelles.

Depuis la mise en place de la redevance incitative en 2012, la production de déchet a fortement diminué, passant de 220 kg environ à 144, soit une baisse de 35%.



Sur le secteur d'Auxonne, un habitant a produit 42,49 kg de déchets recyclables. Par rapport à 2019, on peut noter une réduction des déchets produits d'environ 5%. En tout, la Communauté de communes Cap Val de Saône a transporté pour être triés près de 1212 tonnes de déchets recyclables, soit 78% de matières recyclées, avec un taux de refus de 28%.

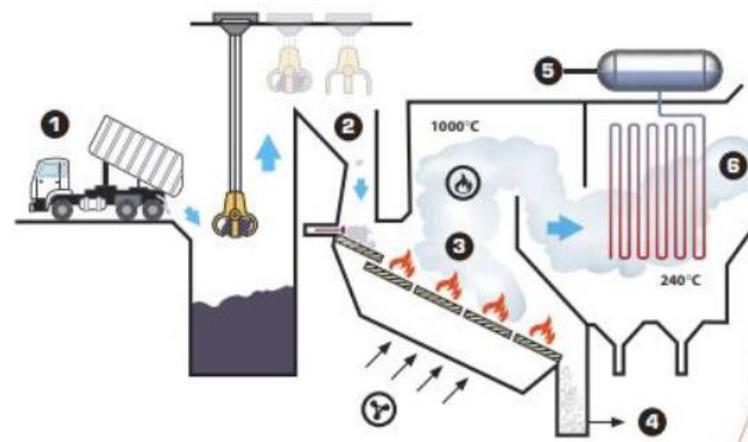
Pour le verre, près de 39,5 kg/hab ont été collectés sur le secteur d'Auxonne, avec une légère augmentation des volumes collectés, de l'ordre de +2%.

Enfin, dans les 3 déchèteries du secteur d'Auxonne, près de 5 000 tonnes de déchets ont été collectés, contre 5 800 en 2019, soit une baisse d'environ 13%. Cela représente 333 kg/hab/an.

## 2. LE TRAITEMENT

Le traitement des déchets ménagers et assimilés est assuré par le Grand Dijon pour tout le secteur d'Auxonne, dont dépend la commune. Ces déchets sont ensuite valorisés au sein de l'usine d'incinération du Grand Dijon. La capacité de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères est de 140 000 tonnes par an. En 2020, elle a reçu 130 600 tonnes de déchets dont 125 500 ont été incinérés. Sa capacité résiduelle est de 9 400 tonnes par an. Sachant que le secteur d'Auxonne représente 1,6% des volumes de déchets produits (2 160 tonnes d'OMr en 2020), la capacité résiduelle de l'UIOM, pour le secteur d'Auxonne, est de 150 tonnes, soit l'équivalent de 1 045 habitants supplémentaires.

Les emballages recyclables sont triés au centre de tri de Dijon. L'unité de tri a une capacité de 30 000 tonnes par an. Elle a reçu en 2020 environ 25 000 tonnes de déchets recyclables, dont 22 400 ont été triés. Sa capacité résiduelle est de 5 000 tonnes par an. Le secteur d'Auxonne représente 3,2% de la production de déchets triés. La capacité résiduelle du centre de tri, pour le secteur d'Auxonne, est d'environ 160 tonnes, soit l'équivalent de 3 700 habitants supplémentaires.



- 1 **La réception** : A son arrivée, chaque camion est pesé, puis déverse son contenu dans une immense fosse de 4000m<sup>3</sup>
- 2 **L'enfouissement** : En cabine un opérateur pilote un grappin et prend régulièrement des déchets de la fosse pour les enfouir dans une trémie d'alimentation
- 3 **La combustion** : Les déchets sont poussés dans le four. A l'intérieur ils sont brassés par des grilles mobiles. Tout en brûlant, ils descendent vers l'extrémité du four et les extracteurs à mâchefers. 3 ventilateurs permettent de doser l'oxygène. La température atteint plus de 1000°C.
- 4 **Les mâchefers** : Les résidus solides issus de la combustion (minéraux, verre, ferrailles...) tombent dans une fosse pour être refroidis
- 5 **Chaleur= Energie= Electricité** : La chaleur produite par la combustion des déchets est récupérée par une « chaudière ». La vapeur produite est utilisée par un turboalternateur pour produire de l'électricité. La vapeur est également utilisée pour le chauffage des locaux et équipements.
- 6 **Les fumées** refroidies à 240°C sont ensuite « lavées » et dépolluées.

# ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES

## IX. LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

### A. UNE CONSOMMATION D'ESPACE LIEE AU DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL ET DES EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF

L'analyse de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers a été réalisée sur la base d'une photo-comparaison des orthophotos de l'IGN, en dates de 2006 et de 2017. Un complément d'analyse a été réalisé grâce aux données fournies par le Cadastre actualisé de la Direction générale des Finances Publiques (mise à jour 2021). Le pas de temps d'analyse s'établit donc sur 14 ans, puisque les années de départ et de fin d'analyse ne peuvent être considérées comme des années révolues.

Le développement urbain de la commune d'Auxonne a engendré la consommation de 50,3 hectares de foncier entre 2006 et 2021, toutes destinations confondues, soit un rythme annuel estimé à 3,6 ha/an.

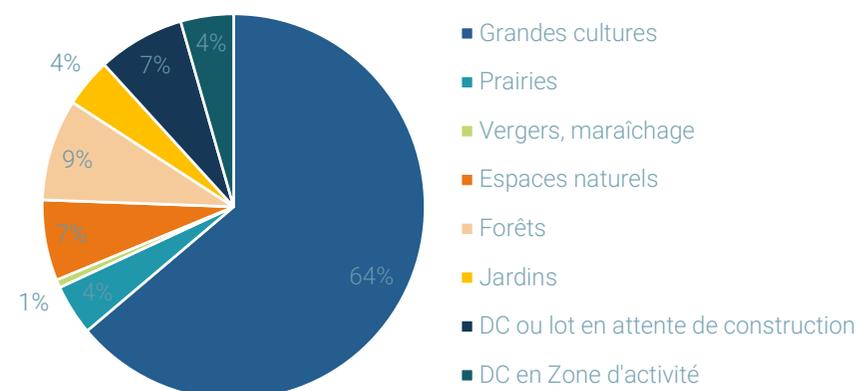
À l'origine, les terres consommées étaient :

- | pour majorité des terres agricoles (34,6 ha),
- | des espaces déjà urbanisés (8 ha) : des jardins, des dents-creuses ou des lots aménagés et viabilisés en attente de construction,
- | des espaces naturels ou forestiers (7,7 ha).

La plupart des terres agricoles consommées étaient couvertes par une activité de grandes cultures. On constate toutefois la disparition de plus de 2 hectares de

prairies, concernant notamment les prairies attenantes aux bâtiments agricoles ayant réalisé une extension ou une annexe.

ORIGINE DU FONCIER CONSOMMÉ ENTRE 2006 ET 2021  
(SOURCE : URBICAND)



La destination des aménagements réalisés est majoritairement représentée par la création d'infrastructures (20,6 ha au total – rythme moyen : 1,5 ha/an) : l'aménagement de la LGV ferrée Rhin-Rhône à la fin des années 2000 ayant engendré l'artificialisation de près de 20 hectares sur le territoire communal (à l'origine composés de 80% de grandes cultures et 20% de forêts). Quelques surfaces ont également été consommées à destination d'infrastructures d'échelle locale, à l'image du parking et de l'accès au port d'Auxonne (3 500 m<sup>2</sup>) et de la voie d'accès à la ZAE le Charmoy (3 700 m<sup>2</sup>).

Le deuxième poste de consommation d'espace sur la période d'analyse est occupé par l'habitat (15,5 ha au total - rythme moyen : 1,1 ha/an) dont :

- Environ 9,5 hectares en extension de la tache urbaine : 3,2 ha pour le nouveau lotissement rue d'Apremont, 2,25 ha pour celui créé rue Mélissa, 0,8 ha également au sein du hameau de la Feuillée ;
- Plus de 6 ha en densification des tissus bâtis existants via remplissage de dents-creuses, en particulier au sein des lotissements de la rue de Moissey et par densification des tissus de faubourg de la rue Rosières, plus secondairement par densification le long des rues de Chevigny et de Labergement. Le hameau de la Cour a également connu une densification modérée mais notable.

L'activité économique (hors activité agricole) a engendré l'artificialisation de plus de 6 hectares entre 2006 et 2021 (rythme moyen <0,5 ha/an), principalement en ZAE des Granges Hautes et du Charmoy (l'activité commerciale Leclerc consommant à elle seule 3 hectares) et très minoritairement sur la ZAE Petite Plaine (0,3 ha).

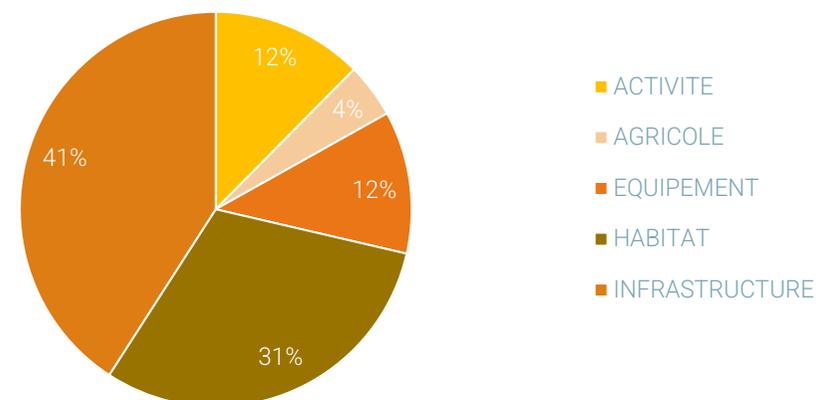
Les équipements publics et d'intérêt collectif ont également consommé environ 6 ha de foncier (rythme moyen <0,5 ha/an). En particulier :

- La création du Port Royal a mené à l'artificialisation de 3,2 hectares d'espaces naturels,
- La nouvelle gendarmerie nationale et les logements associés, construits rue de Flammerans, ont consommé approximativement 1,25 ha,
- Les équipements sportifs construits à proximité du collège ont mené à l'artificialisation d'environ 6000 m<sup>2</sup>
- L'extension de l'ADAPEI Odette Versey a artificialisé près de 2000 m<sup>2</sup>,
- L'extension de la déchetterie communale a engendré l'artificialisation

d'environ 1300 m<sup>2</sup> supplémentaires.

Le développement de l'activité agricole a mené à l'artificialisation de 2,25 hectares via le développement de bâtiments d'exploitation, exclusivement dans les hameaux de la Feuillée et de la Cour, confirmant leur vocation agricole. A noter, plus d'un hectare a été dédié à l'extension d'un centre équestre.

DESTINATION DU FONCIER CONSOMMÉ ENTRE 2006 ET 2021 (SOURCE : URBICAND)



## B. LES CHIFFRES DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL

L'observatoire national de l'artificialisation des sols donne les données suivantes :

	activités économiques	habitat	mixte	inconnu	Total
2009-2020	5,0 ha	11,2 ha	0,3 ha	1,3 ha	17,8 ha
Rythme annuel	0,45 ha/an	1,02 ha/an	0,03 ha/an	0,12 ha/an	1,62 ha <sup>2</sup> /an

# Consommation foncière entre 2006 et 2021

Limites de la commune

Destination des espaces consommés :

- ACTIVITE - Construit en ZA
- ACTIVITE - Construit hors ZA
- AGRICOLE - Bâtiment agricole
- EQUIPEMENT
- HABITAT - Annexe
- HABITAT - Construit
- HABITAT - Parcelle viabilisée en attente de construction
- HABITAT - Voirie interne
- INFRASTRUCTURE

0 1 2 Km



Sources : IGC, BD Ortho 2006 et 2017 - Parcellaire Cadastre Informatisé DGFIP 2021

Destination du foncier consommé entre 2006 et 2021 (source : Urbicand)

Source : analyse URBICAND	ACTIVITE ÉCONOMIQUE		AGRICOLE	EQUIPEMENT	HABITAT						INFRASTRUCTURE
	Construit en ZA	Construit hors ZA	Bâtiment agricole		Annexe	Construit			Parcelle viabilisée en attente de construction	Voirie interne	
					-	Densification - dent creuse d'un seul tenant	Densification - division de jardin	Extension	Extension	-	
Consommation d'espaces 2006-2021	5,99 ha	3,24 ha	2,25 ha	2,70 ha	0,47 ha	4,90 ha	0,68 ha	8,05 ha	0,33 ha	1,00 ha	20,64 ha
Rythme annuel	0,43 ha/an	0,23 ha/an	0,16 ha/an	0,19 ha/an	0,03 ha/an	0,35 ha/an	0,05 ha/an	0,57 ha/an	0,02 ha/an	0,07 ha/an	1,47 ha/an

Origine du foncier consommé entre 2006 et 2021 (source : Urbicand)

	Occupation en 2006							
	AGRICOLE			NATUREL		ARTIFICIALISE		
	Grandes cultures	Prairies	Vergers, maraîchage	Espaces naturels	Forêts	Jardins	DC ou lot en attente de construction	DC en Zone d'activité
Espaces consommés 2006-2021	32,10 ha	2,14 ha	0,34 ha	3,40 ha	4,29 ha	2,05 ha	3,69 ha	2,25 ha
	34,58 ha			7,68 ha		7,99 ha		
Rythme annuel	2,47 ha/an			0,55 ha/an		0,57 ha/an		